

LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LA GENÈSE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

**Action gouvernementale et initiatives privées
1945-1950**

Mémoire de master

Anders Heggernes Ask

Avril 2009

Directeurs de mémoire : Svein Erling Lorås et Olivier Darrieulat



Universitetet i Oslo

**Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk
Europeiske og amerikanske studier – studieretning Frankrike**

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES UTILISES.....	4
RESUME	6
INTRODUCTION	8
LA FRANCE ET LE DEBUT DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE	8
APPROCHE ET DELIMITATIONS	10
LA PROBLEMATIQUE.....	13
METHODE ET CHOIX DES SOURCES.....	16
LA STRUCTURE DU MEMOIRE	20
NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES PENSEES – LA FRANCE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE	21
DONNEES ET ENJEUX DANS LA FRANCE DE L'APRES-GUERRE	21
<i>Une France très affaiblie au sortir de la Seconde Guerre mondiale</i>	21
<i>Une période marquée par une instabilité politique permanente</i>	25
<i>Une certaine continuité dans la politique extérieure après 1947</i>	28
<i>L'Allemagne – l'enjeu principal</i>	30
L'ECLOSION DE L'IDEE EUROPEENNE.....	33
<i>Des idées déjà existantes</i>	33
<i>L'idée européenne dans la Résistance et en terre de liberté</i>	35
<i>La naissance des premiers mouvements fédéralistes en France</i>	37
<i>Relance et multiplication des mouvements à partir l'été 1946</i>	39
LA FRANCE AU PRINTEMPS DE L'EUROPE – ACTION GOUVERNEMENTALE ET INITIATIVES PRIVEES.....	41
LES PREMIERES INITIATIVES ET CREATIONS EUROPEENNES – L'EUROPE SOUS L'INFLUENCE DES ÉTATS-UNIS.....	41
<i>L'échec des premiers projets français</i>	41
<i>Les constructions économiques – l'aide Marshall et l'OECE</i>	43
<i>Les constructions militaires – le traité de Bruxelles et le pacte atlantique</i>	46
L'EPANOUISSEMENT DES MOUVEMENTS EUROPEENS	48
<i>La formation des réseaux fédéralistes</i>	48
<i>La naissance du courant unioniste et diversification de la mouvance</i>	49
<i>L'Union parlementaire européenne</i>	52
<i>Regroupement et internationalisation</i>	53
LA CREATION DU CONSEIL DE L'EUROPE ET DU MOUVEMENT EUROPEEN – L'EUROPE DES EUROPEENS.....	55
<i>Le « Congrès de l'Europe »</i>	55
<i>Vers le Conseil de l'Europe – des négociations difficiles conduites par la France</i>	58
<i>Le traité de Londres et les faiblesses du compromis</i>	62
<i>La création du Mouvement européen et ses premières actions</i>	65
L'ECHEC DU CONSEIL DE L'EUROPE ET LA GENESE DE LA CECA	66
<i>L'impasse du Conseil de l'Europe et la déception des mouvements européens</i>	66
<i>Une solution européenne au problème allemand : le plan Schuman</i>	70
<i>La déclaration Schuman et les premières réactions</i>	74
LES FRANÇAIS ET LES QUESTIONS EUROPEENNES –ATTITUDES DES DIFFERENTS ACTEURS ET FORCES.....	79
LES PARTIS POLITIQUES.....	79
<i>Les démocrates-chrétiens</i>	80
<i>Les socialistes</i>	82
<i>Les radicaux et les modérés</i>	85
<i>Les gaullistes</i>	87

<i>Les communistes</i>	90
LES MOUVEMENTS D'UNIFICATION EUROPEENNE	92
<i>Particularités nationales au sein de la mouvance pro-européenne et le cas français</i>	92
<i>Les mouvements européens présents en France</i>	94
<i>Les fédéralistes français et le fédéralisme intégral</i>	96
L'OPINION PUBLIQUE	99
<i>Une opinion publique peu intéressée, mais plutôt favorable à l'Europe</i>	100
<i>Les Français, la guerre froide et la coupure de l'Europe</i>	102
<i>À quelle Europe pensent les Français ?</i>	104
JEAN MONNET	106
<i>Ascension et développement d'une méthode</i>	106
<i>Les idées et l'action de Jean Monnet au début de la construction européenne</i>	109
UNE RENCONTRE ENTRE DEUX CONCEPTIONS DE L'EUROPE.....	112
L'EUROPE REVEE ET L'EUROPE INEVITABLE	112
<i>Une volonté d'unir née de la guerre</i>	113
<i>Un rapprochement imposé par les impératifs du temps</i>	116
UN IDEALISME EUROPEEN IMPUISSANT FACE AU PRAGMATISME POLITIQUE.....	118
<i>Les faiblesses et les difficultés de la mouvance pro-européenne</i>	118
<i>Quel bilan finalement pour l'action de la mouvance pro-européenne ?</i>	120
<i>L'Europe politique en 1945-1950, une utopie ?</i>	123
LA SIGNIFICATION DE LA PERIODE 1945-1950	125
<i>Le Conseil de l'Europe – symbole de l'impuissance de l'idéalisme européen ?</i>	125
<i>Le plan Schuman – la mise en route de l'engrenage communautaire ?</i>	127
CONCLUSION	130
ANNEXES	135
I : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS 1944-1951	135
II : TABLEAU DES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS 1944-1953.....	140
III : LES MOUVEMENTS D'UNIFICATION EUROPEENNE AU DEBUT DE 1948.....	141
IV : L'UNIFICATION DE L'EUROPE ET L'OPINION PUBLIQUE EN FRANCE.....	142
<i>Premières vues sur l'unification de l'Europe</i>	142
<i>Guerre froide et division du continent</i>	143
<i>L'unification de l'Europe de l'Ouest</i>	145
V : DE LA RESISTANCE A L'EUROPE – QUELQUES DECLARATIONS (EXTRAITS)	148
<i>Manifeste des résistances européennes (20 mai 1944)</i>	148
<i>Déclaration du Comité français pour la fédération européenne (CFFE), juin 1944</i>	150
<i>Les 12 points de la charte d'Hertenstein (21 septembre 1946)</i>	151
VI – LE CONGRES DE LA HAYE (7-10 MAI 1948)	151
<i>Résolution politique</i>	151
<i>Message aux Européens</i>	153
VII - STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE (EXTRAITS).....	153
VIII - DECLARATION DE ROBERT SCHUMAN, 9 MAI 1950	158
BIBLIOGRAPHIE	160

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

AIR	Autorité internationale de la Ruhr
CCMF	Comité français de coordination des mouvements fédéralistes
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CEE	Communauté économique européenne
CFEU	Conseil français pour l'Europe unie
CFFE/CIFE	Comité français/international pour la fédération européenne
CFLN	Comité français de Libération nationale
CGP	Commissariat général au plan
CIC	Comité international de coordination des mouvements pour l'unité de l'Europe
CNIP	Centre national des indépendants et paysans
CTCE	Conseil tripartite de coopération économique
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
LECE	Ligue européenne de coopération économique
MRP	Mouvement républicain populaire
MSEUE	Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe
NEI	Nouvelles équipes internationales
OECE	Organisation européenne de coopération économique
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PCF	Parti communiste français
PRI	Parti républicain indépendant
PRL	Parti républicain de la liberté (parti de droite formé à la Libération)
PRS	Parti républicain, radical et radical-socialiste (Parti radical)
RDA	République démocratique allemande
RFA	République fédérale d'Allemagne
RGR	Rassemblement des gauches républicaines
RPF	Rassemblement du peuple français

SDN	Société des Nations
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière (Parti socialiste)
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne)
UDSR	Union démocratique et socialiste de la Résistance
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques (Union soviétique)
UEF	Union européenne des fédéralistes
UEM	United Europe Movement
UEO	Union de l'Europe occidentale
UEP	Union européenne des paiements
UPE	Union parlementaire européenne

RESUMÉ

La politique extérieure de la France subit des changements très importants au cours des cinq premières années qui suivent la Seconde Guerre mondiale. Tout en entrant dans l'ère de la guerre froide les responsables français réalisent combien la reconstruction et la sécurité du pays dépendent de l'assistance économique et militaire des États-Unis. La politique d'indépendance des deux blocs, conçue par le général de Gaulle au lendemain de la guerre dans l'espoir de renforcer l'influence de la France en Europe, se révèle par conséquent impossible à maintenir et la France intègre le camp atlantique. Progressivement, et sous l'influence américaine, une politique de construction européenne à laquelle les Allemands sont associés se substitue à la stratégie qui cherchait à réaffirmer la position internationale de la France au détriment de l'Allemagne vaincue. Ce mémoire se propose d'expliquer cette transformation de la politique extérieure de la France. Il cherche à montrer comment la France, sous la pression des circonstances, épouse la politique de construction européenne au point que, cinq ans après la guerre, elle forme avec son ancien ennemi allemand, le moteur du processus d'intégration européenne.

Le thème du mémoire est donc le rôle important qu'a joué la France au début de ce processus d'intégration qui a bouleversé la structure économique et politique du continent européen. Il analyse les nombreuses créations européennes qui ont vu le jour au cours des premières années de l'après-guerre, tout en essayant de discerner le rôle de la France et les préoccupations qui ont déterminé l'action de ses responsables politiques. L'accent est mis sur le Conseil de l'Europe qui fut la première tentative d'une Europe politique et sur le plan Schuman qui ouvrit la voie à une Europe supranationale.

L'étude ne se borne cependant pas au rôle des responsables politiques français et aux événements européens au niveau gouvernemental. Elle examine aussi l'attitude à l'égard de la construction européenne de l'opinion publique française et des forces politiques en présence. Une bonne partie du mémoire est également consacrée aux nombreuses initiatives privées en faveur de l'unité européenne et il en ressort que les Français y ont joué un rôle essentiel. Un élément central du mémoire est donc l'interaction, mais aussi l'opposition entre, d'une part, les mouvements d'unification européenne et leur vision idéaliste d'une Europe politiquement unie et, d'autre part, les hommes d'État et haut fonctionnaires et leur conception pragmatique d'une Europe unie par la convergence d'intérêts nationaux, notamment sur le plan

économique. Le mémoire montre que les deux conceptions réaliste et idéaliste de l'Europe se sont conjuguées pendant l'effervescence pro-européenne de l'après-guerre, mais que l'engagement idéaliste en faveur de l'Europe unie s'est considérablement affaibli vers la fin de la période étudiée. Quand le pas décisif vers la supranationalité est pris, en mai 1950, avec le plan Schuman c'est donc moins le résultat d'une volonté profonde et populaire de fédérer l'Europe que d'une appréciation pragmatique d'intérêts nationaux convergents. Le mémoire montre donc qu'en dépit des fortes convictions européennes affirmées ultérieurement par des fondateurs européens français tels que Robert Schuman et Jean Monnet, le vrai idéalisme européen appartient, pour la période 1945-1950, aux Français et aux autres Européens luttant pour l'unification européenne dans des associations privées.

INTRODUCTION

Il a fallu deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945) et les contraintes imposées par une guerre froide naissante pour que le vieux rêve d'unir pacifiquement les peuples d'Europe commence à se réaliser. Lorsque la construction européenne est lancée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'est donc dans un continent en déclin depuis à peu près trente ans et qui de plus est déchiré par la rivalité de deux superpuissances extérieures – les États-Unis et l'URSS. La France, comptant désormais parmi les puissances moyennes du monde, incarne bien la position du vieux continent au sortir de ce deuxième grand conflit européen devenu mondial. Ruinée par la guerre et l'occupation, elle n'est pas en mesure d'assurer sa propre reconstruction, ni sa sécurité. De plus, la France souffre de l'expérience humiliante de la défaite en 1940 et des méfaits du régime de Vichy. Une fois de plus, le pays a été sauvé par ses alliés et c'est à peine si la contribution de la France libre à l'effort de guerre lui vaut une place parmi les vainqueurs. À tout cela s'ajoutent de graves divisions internes similaires à celles qui divisent l'ensemble du continent.

Cette France sera, malgré sa faiblesse – mais aussi en raison de cette même faiblesse – un des pays clés dans la construction européenne. Aujourd'hui, soixante ans après les premiers pas de l'intégration européenne, la France et le continent européen ont restauré une partie de leur influence dans le monde – en partie grâce à la construction européenne. Le rôle de la France au début de ce long processus, entamé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est le thème de ce mémoire.

La France et le début de la construction européenne

C'est une idée reçue que la construction européenne démarre comme un résultat direct de la pression des États-Unis qui souhaitent une Europe de l'Ouest unie et prospère, capable de faire barrage au danger communiste. Cette conception est certainement bien fondée. Les Américains ont incontestablement redouté les conséquences que pouvait avoir la persistance des crises économiques et sociales en Europe engendrées par la guerre. Ils ont donc offert leur aide économique à l'Europe – le plan Marshall¹ – tout en demandant une coopération économique entre les États bénéficiaires. Cette initiative a fait naître, en avril 1948, une

¹ Le programme de rétablissement européen (*European Recovery Program*) fut annoncé par le secrétaire d'État américain, George Marshall, le 5 juin 1947 à Harvard. Entre 1947 et 1951, plus de treize milliards de dollars, dont onze sous forme de dons, sont consacrés au relèvement de 16 pays européens.

première institution européenne – l’Organisation européenne de coopération économique (OECE). Pareillement, les Américains ont offert leur protection militaire en demandant une coopération militaire entre les pays européens non communistes. Il y a alors eu l’Union occidentale², en mars 1948, et puis le traité de l’Atlantique du Nord, le 4 avril 1949. Toutefois, cette conception des États-Unis comme l’instigateur principal de l’intégration européenne, cache des aspects importants du début de la construction européenne. Si la pression américaine a été déterminante dans les premiers efforts de rapprochement européen, c’est en Europe que l’on trouve les principales causes de l’intégration européenne. Les avantages économiques de l’intégration – clé de voûte dans la logique américaine – étaient naturellement connus des deux côtés de l’Atlantique. Les idées d’unité européenne se sont aussi beaucoup développées en Europe chez de nombreux hommes politiques, intellectuels, hauts fonctionnaires, industriels, et économistes depuis l’entre-deux-guerres. Bénéficiant de la défaite des nationalismes et d’une poussée pacifiste, ces idées et ces hommes forment, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une véritable mouvance pro-européenne. Cette mouvance, qui a ses racines dans la résistance aux totalitarismes, se nourrit également de la volonté de redonner à l’Europe sa voix et de former une troisième force dans le monde bipolaire de la guerre froide. À côté de la pression américaine nous trouvons donc des forces européennes qui souhaitent réaliser l’unité européenne.

Alors que l’influence américaine se manifeste à travers l’OECE, l’Union occidentale et le pacte atlantique, l’« Europe des Européens » est perceptible dans la Communauté du charbon et de l’acier (CECA)³, mais surtout dans la création du Conseil de l’Europe. Cette organisation toujours existante, mais quelque peu oubliée, voit le jour au printemps 1949 sans aucune ingérence américaine. L’initiative de cette première institution politique européenne est en effet venue d’un nombre d’associations privées qui œuvraient pour l’unification de l’Europe. L’organisation a vite disparu dans l’ombre du succès de l’intégration économique. Toutefois, en ce printemps de l’Europe, le Conseil de l’Europe et son Assemblée consultative

² L’Union occidentale, ou le traité de Bruxelles, est une alliance essentiellement militaire entre la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. L’alliance a institué un système d’assistance mutuelle automatique en cas d’agression en Europe contre l’un des signataires. Il s’inscrit ainsi dans la logique du traité de Dunkerque de 1947, signé entre la France et la Grande-Bretagne et il préfigure l’Organisation du traité de l’Atlantique du Nord de 1949 – elle aussi une alliance de défense collective.

³ La création de la CECA a été proposée par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, le 9 mai 1950 et le traité a été signé le 14 avril 1951 par la France, l’Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la République fédérale d’Allemagne. Le traité a instauré une union douanière et un marché commun pour les deux produits essentiels du charbon et de l’acier. La communauté a été essentiellement gérée par une Haute autorité supranationale et elle a été financée directement par une taxe sur les deux produits.

ont suscité un grand espoir chez beaucoup d'Européens. Cet espoir venait davantage des perspectives d'une Europe unie politiquement – avec pour base des valeurs communes comme la démocratie et les droits de l'homme – que des avantages économiques envisageables. Tout en soulignant l'importance du rôle des États-Unis et de l'intégration économique en Europe, il faut donc reconnaître la complexité de la phase initiale de la construction européenne et le fait que les premiers pas vers l'Europe unie n'ont pas été dictés par l'intérêt des seuls États-Unis. Le début de la construction européenne est par contre le produit de beaucoup de choix politique, économique et militaire faits par de nombreux décideurs – et surtout des décideurs européens.

Parmi ces hommes, les Français ont eu un rôle prédominant, ce qui pourrait sembler étrange vu la faiblesse de la France sur la scène internationale au sortir de la guerre. Le patriotisme intransigent de Charles de Gaulle ainsi que la détermination des Américains et des Britanniques de limiter l'influence des Soviétiques, ont cependant renforcé la position de la France. Elle a eu une place à la table des vainqueurs et une voix dans les négociations sur l'avenir de l'Europe. L'importance de la question allemande et des relations franco-allemandes dans l'après-guerre a consolidée la position de la France. Une compréhension du rôle de la France au moment des premières tentatives de rapprochement européen est par conséquent au cœur de toute compréhension globale du début de la construction européenne.

Approche et délimitations

D'innombrables travaux ont examiné le thème choisi pour ce mémoire et je ne prétends pas introduire des aspects et des interprétations entièrement inédits. Il ne s'agit pas non plus de faire un récit exhaustif traitant en détail tous les événements et toutes les questions de la période. Mon objectif est plutôt de faire une synthèse générale, examinant le thème à partir des enjeux européens majeurs de l'époque et du rôle et de l'attitude des principaux acteurs et forces en France.

Je limiterai le début de la construction européenne à la période qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'annonce du plan Schuman. En France, comme dans les autres pays de l'Europe occidentale, cette première étape de la construction européenne est marquée par la conjonction d'un nombre de facteurs favorables au rapprochement des États. Il y a notamment la pression américaine pour une Europe occidentale unie et stable ; les nécessités

économiques de la reconstruction qui favorisent la coopération et le besoin de contrôler sur le plan européen l'Allemagne vaincue. Puis, en ce même temps nous assistons à l'éclosion d'un courant pro-européen idéaliste et pacifiste, issu de l'expérience de la guerre et de la chute des nationalismes extrêmes qui agira sur l'opinion publique et sur les dirigeants politiques. Nous pouvons donc dire que les initiatives et les réalisations européennes dans cette période d'après-guerre représentent un double phénomène. Il y a l'Europe nécessaire qui s'impose à travers une politique réaliste et pragmatique et qui cherche avant tout à faire face à des défis nationaux, et puis, il y a l'Europe idéaliste et pacifique qui répond à des aspirations qui vont au-delà des intérêts de la nation. Très schématiquement, nous pouvons dire que ces deux conceptions de la construction européenne sont incarnées d'un côté par des militants fédéralistes et européistes rassemblés dans les associations pro-européennes nouvellement créées et de l'autre côté par les dirigeants politiques. Or entre la perception de l'Europe unie comme une nécessité imposée – et non nécessairement appréciée – et l'Europe unie comme un but en soi, il existe beaucoup de nuances qu'il ne faut pas perdre de vue. Il ne faut pas oublier non plus la résistance à l'unification européenne qui elle aussi a pris plusieurs formes. Un des buts principaux de ce mémoire serait donc d'identifier et de présenter les principales attitudes à l'égard de la construction européenne en France dans la période d'après-guerre.

En ce qui concerne le plan Schuman nous nous intéressons avant tout à sa genèse et à sa signification inhérente. Nous nous contentons alors d'affirmer que le plan Schuman a été relativement bien accueilli en France et en Europe et que le traité final – très proche du plan initial – a réussi à marier un nombre de préoccupations essentielles de l'époque. Pour ce qui est du bilan de la CECA, nous disons simplement qu'elle a été un succès incontestable dans la mesure où elle a préparé et en quelque sorte façonné les constructions européennes ultérieures.

L'analyse s'arrête donc en 1950, alors que l'on peut avancer, à juste titre, que c'est à ce moment-là que débute la véritable intégration européenne, c'est-à-dire la construction de l'Europe supranationale et communautaire. Pourquoi alors se limiter à la période 1945-50? Quelle est la pertinence de cette période précommunautaire? La convergence des forces motrices idéalistes et réalistes à l'époque que je viens d'évoquer explique en partie le choix de cette période. Bien que les motifs idéalistes continuent à jouer un rôle non négligeable au-delà du lancement de l'Europe communautaire, il est certain que la période traitée ici se distingue des périodes ultérieures par l'ampleur et l'action des forces idéalistes et des associations

privées. Une fois passé le temps de l'immédiat après-guerre et l'intégration économique et graduelle commencée, les données de la construction européenne changeront complètement. Ceci me conduit à un autre élément qui caractérise l'étape précommunautaire et qui la rend particulièrement pertinente : le *tabula rasa* caractérisant l'Europe de l'après-guerre et l'absence d'institutions internationales solides donnèrent aux décisions prises et au déroulement des premières expériences européennes une portée très significative. Les très nombreuses initiatives et innovations européennes – réussies ou non – sont donc d'une importance cruciale pour le développement ultérieur. La fin des années quarante voit la naissance de plusieurs institutions européennes importantes avec des vocations diverses. Les créations les plus importantes, c'est-à-dire l'OECE, l'Union occidentale à cinq (militaire), le Conseil de l'Europe et la CECA, ont en commun une empreinte française très forte. Le rôle des acteurs français – hommes politiques, hauts fonctionnaires ou idéalistes pro-européens – a donc été primordial.

Le nombre d'événements et de choix significatifs, l'importance du rôle de la France et des Français, et la diversité des attitudes à l'égard de l'Europe expliquent donc le choix de la période 1945-1950. Cette délimitation dans le temps n'est toutefois pas absolue et même si je trouve que l'annonce du plan Schuman constitue un tournant important et une fin naturelle de cette étape initiale de la construction européenne, il s'agit d'une délimitation quelque peu artificielle. Le choix de l'intégration économique et sectorielle ne se fait pas d'un coup avec la CECA. Les délibérations fondamentales sur la base de la construction européenne se prolongent, notamment avec les discussions sur la Communauté européenne de défense (CED) et sur la Communauté politique européenne (CPE)⁴. Quand j'ai décidé de ne pas inclure ces deux tentatives avortées dans ce mémoire, c'est pour des raisons pratiques, mais aussi pour des raisons logiques. Bien que la défense et la sécurité ne fussent nullement exclues des premiers débats européens, les débats sur la CED, représentent, à mon avis, une étape nouvelle et distincte engendrée par un durcissement de la guerre froide dû notamment à la guerre de Corée. Le projet de la CED, posant la question concrète et très controversée des armées nationales, mérite donc un traitement individuel. Quant à la CPE qui s'est voulue un encadrement politique de la CED, elle s'est très vite heurtée à la méfiance à l'égard de

⁴ La CED et la CPE sont deux projets envisagés dans le cadre établi par la CECA. L'idée de la CED est venue de la France qui a cherché un encadrement européen pour le réarmement allemand rendu nécessaire par la guerre froide. Des négociations sur la CED sont entamées début 1951 et un traité est signé à Paris le 27 mai 1952. La CED n'a toutefois pas vu le jour à cause du refus de ratification par l'Assemblée nationale française en août 1954. Cet échec entraîne l'abandon de la CPE, le corollaire institutionnel de la CED, souhaité par les milieux pro-européens.

l'Europe politique qui avait déjà été exprimée à plusieurs occasions par certains gouvernements. Ce projet qui est enterré suite à l'échec de la CED est donc abandonné sans jamais avoir été sérieusement débattu. Ainsi, l'échec du projet de la CPE peut être considéré comme une sorte d'écho des défaites précédentes des fédéralistes et des pro-européens à propos de l'Europe politique. Ces combats antérieurs à propos de l'Europe politique, qui se déroulent notamment au sein du Conseil de l'Europe, seront en revanche traités ici.

Pour ce qui est du point de départ, 1945, là aussi la délimitation semble un peu artificielle et forcée. Pour cela nous traiterons aussi – d'une manière brève – les origines de l'idée européenne, en particulier les courants pro-européens de l'entre-deux-guerres et les plans européens élaborés par la Résistance et les exilés durant la Seconde Guerre mondiale.

La problématique

Suivant cette approche, qui met l'accent sur les principaux enjeux et les différentes attitudes françaises face à eux, j'essaierai de comprendre l'essence de la période, ses préoccupations et ses pensées. Nous nous intéresserons au rôle de la France dans les principales négociations européennes de l'époque et nous nous interrogerons sur l'attitude officielle de la France à l'égard de l'unification du continent. La France a-t-elle vraiment voulu faire l'Europe à ce stade ? L'unification de l'Europe est-elle perçue comme un but en soi ou plutôt comme un moyen opportun pour résoudre un certain nombre de problèmes spécifiques à l'époque ?

Ensuite, je me demande dans quelles conditions sont adoptées les positions françaises et qui a participé à leur élaboration, directement comme indirectement ? Nous verrons alors la situation des relations internationales ainsi que les préoccupations internes de la France et comment ce contexte extérieur et intérieur s'est traduit en politiques européennes chez les différents protagonistes. Nous chercherons également à identifier les différentes vues qui existent et les raisonnements sur lesquels elles ont été basées. Quels sont les arguments utilisés pour promouvoir ou s'opposer à l'idée d'une Europe unie ? Quelles sont les motivations des différents protagonistes et d'où vient leur engagement ? De quelle liberté d'action disposent-ils ? Sur ces points, je poserai également la question si les données ont changé au cours de la période et dans ce cas pourquoi et comment.

Parmi toutes les forces et tous les acteurs que nous verrons dans ce mémoire les nombreux mouvements d'unification européenne⁵ occupent une place particulière. En compagnie des dirigeants politiques, ils forment deux contreparties essentielles à notre problématique. Si l'on exclut la résistance communiste à l'intégration européenne, les mouvements européens et les gouvernants incarnent les deux composantes principales de l'opinion française favorable à l'intégration européenne à l'époque. Ces composantes sont d'un côté l'idéalisme et l'utopie et de l'autre côté le réalisme et le pragmatisme. Il va sans dire que ces deux composantes ne constituent pas deux camps cloisonnés. Les dirigeants politiques les plus réalistes peuvent très bien utiliser des arguments issus de l'idéalisme européen et vice-versa. Il n'existe pas non plus une démarcation entre la sphère des dirigeants politiques et celle des organisations privées pro-européennes. Les rôles se confondent en effet assez souvent et certains personnages clés des mouvements européens sont aussi des hommes politiques de premier plan. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de cette image complexe et entrelacée, nous pouvons trouver, chez les Français favorables à l'Europe, des distinctions significatives quant à leurs mobiles et leur raisonnement. En analysant les premiers débats sur la question européenne en France, nous nous attacherons donc à l'interaction entre les deux éléments réaliste et idéaliste. Nous verrons leur affrontement et nous nous demanderons jusqu'à quel point ces différentes logiques ont influencé la position adoptée par la France dans les négociations sur l'avenir de l'Europe. Quelle conception de l'Europe a prévalu du côté français ? De quelle Europe s'agit-il finalement ? Et puis, jusqu'à quel point l'attitude française a-t-elle trouvé appui chez les partenaires de la France dans les négociations au cours de notre période ?

À cet égard, une question essentielle serait de savoir si la conception de l'Europe mise en avant par la France officielle a été partagée par l'opinion publique. Est-ce que les Français ont été tenus au courant de ce qui se passait sur le théâtre européen ? S'intéressent-ils aux efforts d'unification européenne ? L'essor des mouvements européens d'après-guerre, a-t-il eu un appui populaire ? Et finalement, est-ce que les Français ont été prêts au rapprochement avec d'anciens ennemis, et en particulier avec l'Allemagne, quelques années seulement après la guerre ?

⁵ Dans le texte qui suit les notions « mouvements d'unification européenne » et « mouvements européens » sont interchangeables. Elles désigneront tous les mouvements, associations, et groupes de pression ou de promotion, qui, durant la période de l'après-guerre, œuvrent pour l'unification de l'Europe. Il ne faut pas confondre les « mouvements européens » avec le Mouvement européen, organisation parapluie pour la majorité de ces mouvements d'unifications européenne fondé suite au Congrès de La Haye en 1948.

Le débat public en France sur les questions européennes pendant cette période est étroitement lié à des débats dans différents milieux au niveau international et dans d'autres pays européens. Si l'on peut, sans trop de mal, déterminer le rôle de la France dans les négociations intergouvernementales, il est extrêmement difficile de cerner le rôle et l'impact des acteurs français dans la mouvance pro-européenne. Les mouvements d'unification européenne sont autant par leur vocation que par leur structure organisationnelle des mouvements transnationaux. Les mouvements européens français sont donc absorbés, pratiquement dès leur apparition, dans des mouvements internationaux. Nous nous efforcerons de faire ressortir l'impact des mouvements *français* sur l'élaboration de la politique *française*, mais les éléments français ne peuvent être isolés de leur contexte européen. Notre analyse d'initiatives privées en France en faveur de l'unification de l'Europe demande donc un examen du phénomène de mouvements européens de l'après-guerre. Nous regarderons également s'il y a des spécificités importantes du côté français et ce qu'elles ont pu apporter éventuellement à la mouvance vue dans son ensemble.

Dans le prolongement de notre analyse des mouvements européens, il est naturel de voir ce qui est bilan de la période, au niveau européen, sur le plan des idées. Quelles sont les vues déterminantes sur l'Europe ? Comment cela se présente-t-il dans les réalisations institutionnelles de l'époque ?

Au moment de la proclamation du plan Schuman, en mai 1950, la construction européenne semble être dans une impasse. Le Conseil de l'Europe, le grand espoir des idéalistes pro-européens, ne produit que des résultats très décevants. Son action unificatrice est en effet entravée par la réticence britannique et scandinave à toute notion de supranationalité. L'élan favorable à l'unification de l'Europe, si fort au sortir de la guerre, semble en même temps être en train de se dissiper avec la restauration des États-nations. Dans ces conditions, on s'attendrait à ce que le projet d'une institution supranationale comme la CECA soit très appréciée par les milieux pro-européens. Toutefois, si les dirigeants politiques des six pays concernés accueillent le plan Schuman les bras ouverts, les mouvements européens sont en effet très partagés. Ce paradoxe s'explique par la logique du projet visant la création de la CECA, car tout en franchissant la barrière importante de la supranationalité, elle met sans équivoque l'intégration économique avant l'intégration politique. Elle ouvre, de plus, la voie à une intégration graduelle et sectorielle sans établir un encadrement politique solide ni une

base démocratique. Un changement très important s'est alors opéré dans le domaine de la construction européenne.

En faisant le bilan de la phase initiale de la construction européenne, on peut alors se demander ce qu'a été la véritable portée des premières tentatives de rapprochement européen. Une première conclusion à tirer à partir du tableau dressé en 1950 est l'impact relativement faible qu'a eu la grande mouvance pro-européenne, et notamment sa composante fédéraliste. À part une assemblée sans pouvoir de décision et une organisation qui du reste est en train de se perdre dans l'aventure de l'intégration économique, les forces idéalistes n'ont pas grand-chose à montrer. La force de pénétration des mouvements européens a finalement été très limitée. Pourquoi leur vigueur et leur enthousiasme qui semblent alors se dissiper n'ont-ils pas produit plus d'effet ? Pourquoi ce manque d'impact ? En regardant les décennies d'intégration principalement économique qui suivent cette première phase, on peut également se demander si le déplacement du centre de gravité de la construction européenne qui s'opère avec la genèse de la CECA a été déterminant pour l'évolution ultérieure ? Établit-il déjà la marche à suivre pour les constructions européennes à venir ?

Pour récapituler nous pouvons poser trois questions qui résument les principales composantes de la problématique:

- Quels raisonnements et conceptions ont façonné l'attitude française à l'égard de la construction européenne dans sa toute première phase ?
- Comment la France et les Français ont-ils marqué les initiatives et les réalisations européennes de l'époque ?
- Quelle est la signification de la période – quelle conception de l'Europe l'a emporté ?

Méthode et choix des sources

Ce mémoire est une étude historique d'une étape de la construction européenne et la méthode utilisée est donc celle de la discipline d'Histoire c'est-à-dire l'interprétation et la critique des sources. En traitant les diverses explications de la construction européenne, j'ai également abordé des questions qui relèvent peut-être davantage de la discipline de Science politique. Cependant, ce traitement relativement secondaire de théories d'intégration et du rôle des différents acteurs et forces dans la société est intégré dans une compréhension historique de la

période et n'exige pas d'ajustement méthodique. La critique des sources implique, dans le cas de ce mémoire, la comparaison et le recoupement des sources. En ce qui concerne les interprétations et les explications d'événements et de motivations des acteurs, je n'ai pas rencontré de contradictions significatives. Les contradictions mineures que j'ai trouvées dans les sources consultées sont surtout d'ordre factuel.

À part une consultation initiale des archives du Conseil de l'Europe, qui fut plutôt un travail de familiarisation avec l'époque, je n'ai pas utilisé des archives dans mon travail⁶. Je me suis rendu compte assez vite que cela aurait demandé trop de temps et que, de toute façon, je ne pourrais rivaliser avec la clarté et la profondeur de l'historiographie abondante sur le thème. Le présent mémoire n'est pourtant pas basé uniquement sur des sources secondaires car j'ai eu à ma disposition plusieurs fonds de documents comprenant des textes originaux issus de nombreuses archives différentes. J'ai trouvé particulièrement utile un vaste ouvrage édité par Walter Lipgens et Wilfried Loth intitulé *Documents on the History of European Integration*⁷. En quatre tomes, cet ouvrage présente la première étape de la construction européenne (1939-1950), à travers des documents divers (articles de revues et de journaux, déclarations, mémorandums, rapports, sondages d'opinion etc.) assortis de commentaires et de petits articles. L'ouvrage met l'accent sur les projets élaborés par la Résistance européenne et les exilés durant la guerre et puis sur le rôle des mouvements européens et des partis politiques jusqu'en 1950. Un autre recueil de documents très utile a été le site Internet *European Navigator* (ENA) conçu par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe⁸. Le site ENA est géré par une équipe pluridisciplinaire de spécialistes de la construction européenne et met à la disposition de tous des textes originaux en plusieurs langues ainsi que de nombreux enregistrements sonores, interviews, fiches de synthèse et dossiers thématiques.

⁶ La consultation des archives du Conseil de l'Europe a été effectuée durant mon stage à la Délégation permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe au printemps 2007. À ce moment-là, la problématique de mon mémoire n'avait pas encore été déterminée. Confronté tout au long de mon stage au rôle secondaire de cette institution – et cela malgré l'actualité de ses principales activités et champs d'action (droits de l'homme, cohésion sociale, démocratie et bonne gouvernance, migration, éducation et jeunesse etc.) – je commençais à m'intéresser à l'histoire de l'organisation. Je me posais surtout la question pourquoi cette institution, peu de temps après sa naissance, a été marginalisée par l'intégration économique de l'Europe. Cette question a attiré mon attention sur l'ensemble des initiatives et des créations européennes de la période d'après-guerre ce qui a fourni le thème de mon mémoire. Optant ainsi pour un mémoire plutôt général et sur une période assez longue, j'ai très vite tiré la conclusion qu'un travail sur les archives serait trop compliqué et même contre-productif. Il aurait fallu consulter de très nombreuses archives différentes (archives des ministères, des mouvements et associations privées, des institutions, archives personnelles etc.) dont le contenu de toute façon est rendu disponible à travers un nombre considérable de travaux déjà effectués.

⁷ Tous les documents sont traduits en anglais, mais ils sont également disponibles en langue originale sur des microfiches attachées à l'ouvrage.

⁸ www.ena.lu et www.cvce.lu

Cela dit, les sources secondaires constituent la base de mon étude. Ces sources secondaires incluent des ouvrages généraux sur la construction européenne, la quatrième République et la politique extérieure de la France. Elles comprennent également des ouvrages plus spécifiques traitant la construction européenne vue du côté français, les données, les forces et les hommes qui ont marqué la politique européenne française, et les différentes organisations européennes créées à l'époque.

L'historiographie de la construction européenne est abondante et semble grandir à une vitesse accélérante. Elle a beaucoup évolué au cours des années, surtout avec l'ouverture progressive des archives, à partir du début des années 80. Jusqu'alors, les travaux sur la construction européenne prenaient en compte surtout les positions officielles des partis et des gouvernants et le rôle charismatique de certaines personnalités. Cela a eu pour résultat une vision assez idéaliste des choses, et une histoire présentée parfois comme une épopée⁹. L'accès aux archives a cependant permis aux historiens « d'identifier, au-delà des discours et des positions de principe, les intentions réelles des gouvernements, les intérêts en jeu, les marchandages lors des négociations »¹⁰. Une réaction s'est alors produite, insistant sur les intérêts nationaux et la *realpolitik*, qui risquait parfois de tomber dans l'excès inverse¹¹. Les positions se sont cependant nuancées graduellement et les principales explications du phénomène d'intégration soulignent aujourd'hui la coexistence et la complémentarité des compromis d'intérêts nationaux, de la pression américaine et de l'idéalisme pro-européen.

L'intérêt pour le cas français a toujours été grand, ce qui est naturel vu le rôle déterminant qu'a joué la France. Il ne doit pas surprendre non plus que l'histoire de la construction européenne occupe une place importante dans la conscience collective des Français tout comme dans les travaux des chercheurs. Plusieurs des grands pères fondateurs européens sont des Français : Aristide Briand, Jean Monnet, Robert Schuman. La construction européenne a aussi fortement marqué l'histoire de la France depuis la guerre et les questions européennes sont aujourd'hui indissociables de sa politique intérieure et extérieure.

⁹ GERBET, Pierre, *La France et l'intégration européenne - essai d'historiographie*, Éditions scientifiques européennes - Peter Lang, 1995, Berne, p. 11.

¹⁰ *Ibid.*, p. 11.

¹¹ À cet égard on peut évoquer quelques ouvrages importants, mais contestés d'Alan S. Milward : *The European Rescue of the Nation-State*, Routledge, 2000, London et *The reconstruction of Western Europe, 1945-1951*. University of California Press, 1984, Los Angeles.

En dépit de bientôt trente ans de travaux sur les archives et une production considérable, l'historiographie de la construction européenne a toujours des limites. D'une manière générale, nous pouvons dire que la période examinée ici n'a pas attiré la même attention que les étapes ultérieures. La genèse de la construction européenne a longtemps été négligée, faisant de la déclaration Schuman, le 9 mai 1950, une sorte de « point de départ magique »¹². Les travaux traitant l'élaboration et la diffusion des idées européennes avant, durant, et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale sont par conséquent relativement peu nombreux. Toutefois, sur le plan des faits et des événements, la période précommunautaire a été bien étudiée.

Deux grandes thèses de doctorat ont étudié le début de la construction européenne, vu du côté français. Ces deux travaux de Matthias Kipping¹³ et de Gérard Bossuat¹⁴ sont centrés sur la reconstruction, l'aide américaine et l'intégration économique et par conséquent ils n'ont pas été très utiles pour mon travail. Bien plus pertinent a été un autre ouvrage de ce dernier auteur intitulé *L'Europe des Français*¹⁵. Il couvre, d'une manière très approfondie, la période 1943-1959 à partir d'un travail important sur les archives. Il existe aussi une étude intéressante de science politique sur la politique européenne de la quatrième République faite par Erling Bjøl¹⁶. L'ouvrage s'intéresse avant tout à la période entre 1950 et 1957, mais les 28 interviews sur lesquelles cette étude est basée et qui sont reproduites dans l'annexe de l'ouvrage sont une très bonne source pour comprendre les raisonnements de certains protagonistes. Un ouvrage très pertinent pour mon approche est l'ouvrage *A History of European Integration*, de Walter Lipgens qui met l'accent sur le rôle des mouvements européens et le développement de différentes conceptions pro-européennes. Ce grand travail a malheureusement été interrompu par la disparition prématurée de l'auteur, et le seul tome publié, se limite à la période 1945-1947.

¹² BOSSUAT, Gérard, *Histoire des constructions européennes au XXe siècle - Bibliographie thématique commentée des travaux français*, Éditions scientifiques européennes - Peter Lang, 1994, Berne, p. 93.

¹³ KIPPING, Matthias, *La France et les origines de l'Union européenne 1944-1952 : intégration économique et compétitivité internationale*, Comité pour l'histoire économique et financière, 2002, Paris.

¹⁴ BOSSUAT, Gérard, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, vol 1-2, Comité pour l'histoire économique et financière, 1997, Paris.

¹⁵ BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français 1943-1959 : La IVe République aux sources de l'Europe communautaire*, Publications de la Sorbonne, 1998, Paris.

¹⁶ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe - La politique européenne de la IVe République*, Munksgaard, 1966, Copenhague.

Il existe donc relativement peu de travaux qui dans leur ensemble sont consacrés au thème que j'ai choisi. C'est pourquoi des sources traitant des divers aspects sous-jacents – souvent sous formes d'articles – constituent une partie essentielle de la bibliographie de ce mémoire. Un ouvrage qu'il faut mentionner à ce titre est le recueil d'articles *Histoire des débuts de la construction européenne*, issu d'un colloque organisé par le Groupe de liaison des historiens auprès des communautés. Cet ouvrage publié sous la direction de Raymond Poidevin, réunit les résultats de recherches faites, par divers spécialistes de plusieurs nationalités.

La structure du mémoire

Le mémoire est divisé en quatre parties principales, chacune divisée en chapitres et sous-chapitres. La première partie offre un aperçu de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Nous verrons ici le contexte intérieur et extérieur de la France ainsi que l'éclosion d'idées européennes et la formation des premiers mouvements fédéralistes dans l'immédiat après-guerre. La deuxième partie du mémoire traite les grandes initiatives et négociations européennes dans l'après-guerre, avec l'accent mis sur la création du Conseil de l'Europe et la genèse du plan Schuman. Cette deuxième partie focalise sur le rôle joué par les gouvernants français dans les négociations intergouvernementales et sur les efforts de promotion de la cause européenne par les Français dans les mouvements européens.

Alors que ces deux premières parties du mémoire seront plutôt factuelles et descriptives les deux dernières seront d'une nature plus analytique. La troisième partie du mémoire va ainsi analyser l'attitude des différents acteurs et forces en France à l'égard des questions européennes. Nous y examinerons les raisonnements et les vues des partis politiques, des mouvements européens, de Jean Monnet et de l'opinion publique. Dans la quatrième et dernière partie du mémoire, nous mettrons l'accent sur le réalisme pro-européen et l'idéalisme pro-européen. Nous discuterons comment l'interaction voire l'affrontement de ces deux conceptions a marqué le début de la construction européenne et ce qui a été la portée de la période.

La conclusion du mémoire essaye de résumer l'étude et de répondre aux questions posées dans cette introduction. Elle est suivie par des annexes qui proposent des outils pour le lecteur ainsi que quelques textes clés de la période.

Première partie:

**NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES PENSÉES – LA FRANCE AU
LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

La Seconde Guerre mondiale avait fortement marqué l'Europe et l'esprit des Européens et dans l'ère du *tabula rasa* qui suit la chute du Troisième Reich, tout est à recréer ou à réinventer. En France, à la Libération, il semble que tout soit possible et une volonté de changement profond se manifeste. La situation précaire sous la guerre va néanmoins perdurer et les dirigeants politiques doivent faire face à des défis énormes. Après deux grandes guerres meurtrières en moins d'un demi-siècle, l'un des principaux défis est bien sûr d'éviter que la catastrophe se reproduise. Dans la situation exceptionnelle de l'après-guerre, se développent, un peu partout en Europe, des idées radicales sur l'organisation du continent. Contre les politiques erronées du passé, se dressent alors des projets de réconciliation et d'intégration qui, avec une force inédite, se présentent comme les seules véritables garanties d'une paix durable.

Données et enjeux dans la France de l'après-guerre

Le rôle de la France au début de la construction européenne ne peut être apprécié qu'en tenant compte du contexte bien particulier de la période de l'après-guerre. Ce contexte, formé par les circonstances internationales aussi bien que par les circonstances nationales a considérablement limité la liberté d'action des dirigeants politiques français. Face aux grands enjeux européens de l'époque, la politique et l'action des gouvernements français ont donc oscillé entre les ambitions des responsables politiques, et les contraintes imposées par les nécessités du temps et par la position de la France sur la scène internationale.

Une France très affaiblie au sortir de la Seconde Guerre mondiale

Une fois passé l'enthousiasme de la Libération, les Français découvrent un pays très affaibli sur la scène internationale qui est confronté à d'innombrables difficultés intérieures. Un des plus grands problèmes intérieurs, qui joue également, au départ, un grand rôle sur la scène internationale est le celui du pouvoir. Le régime précédent, le gouvernement de Vichy, s'était évanoui et les autorités administratives sous sa dépendance avaient abandonné leurs fonctions. En attendant que des institutions permanentes puissent être créées, c'est le général de Gaulle

et son Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) qui remplissent le vide¹⁷. Officiellement constitué en septembre 1944¹⁸, le GPRF s'appuie sur la légitimité de la Résistance, et il comprend des personnes de presque toutes les tendances politiques¹⁹.

Le GPRF, gouvernement dit « d'unanimité nationale », dissimule en effet un affrontement entre deux conceptions concurrentes quant à l'organisation du pouvoir dans la France libérée. D'un côté, nous avons ceux qui, comme le général de Gaulle, souhaitent rétablir l'autorité de l'État et même renforcer l'exécutif traditionnel. De l'autre côté, il y a beaucoup d'hommes de la Résistance intérieure qui souhaitent une expérience nouvelle, où l'on confie au moins une partie des pouvoirs de l'État aux autorités issues de la Résistance et du « soulèvement » populaire au moment de la Libération²⁰. Il y donc, au départ, beaucoup d'incertitude attaché au GPRF, et la question du pouvoir reste entière pour un bon moment après la Libération. Le GPRF va néanmoins progressivement rétablir l'autorité républicaine : des assemblées constituantes sont élues, des gouvernements permanents formés, et, en octobre 1946, après avoir été ratifiée par les Français, la constitution de la quatrième République est promulguée. Les questions relatives à l'organisation du pouvoir de l'État continueront cependant d'occuper une place importante dans le débat politique tout au long de la période et aux problèmes liés au pouvoir, s'ajoutent de nombreuses autres difficultés dues à la guerre.

À part les pertes humaines qui se chiffrent à près de 600 000²¹, le bilan matériel de la guerre est très lourd. Les destructions des bombardements et des sabotages et le pillage intensif par l'occupant allemand ont emmené l'économie française au bord de la faillite. Le manque de main-d'œuvre, de matières premières et de combustibles d'énergie ainsi qu'une inflation galopante après la Libération, vont encore aggraver la situation. En 1945, la production industrielle de la France est en effet au même niveau qu'à la fin du XIX^e siècle et la

¹⁷ La réinstallation de l'Assemblée nationale d'avant-guerre, discréditée après avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain, était exclue. Était exclue également, dans un premier temps, une consultation électorale étant donné les circonstances en France en 1944 : l'Est du pays reste occupé jusqu'à la fin de l'année ; plus de 1 500 000 Français sont retenus en Allemagne (prisonniers de guerre, déportés, requis du Service du travail obligatoire) ; les communications sont très difficiles ; l'appareil administratif désorganisé etc.

¹⁸ Le GPRF avait déjà été proclamé le 3 juin à Alger. Il succède au Comité français de Libération nationale créé en juin 1943 par un accord entre le Comité national français de Londres dirigé par le général de Gaulle et le Commandement civil et militaire d'Alger dirigé par le général Giraud.

¹⁹ Après le remaniement du 9 septembre 1944, le GPRF présidé par Charles de Gaulle comprend 22 ministres dont 2 communistes, 4 socialistes, 3 démocrates-chrétiens, 3 radicaux, 1 modéré et 9 non-inscrits. 8 ministres sont des anciens parlementaires et parmi les autres nous trouvons des hommes issus de la Résistance qui étaient à peu près inconnus avant la guerre.

²⁰ BECKER, Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Armand Colin, 1988, Paris, p. 6.

²¹ BECKER, Jean-Jacques, *Histoire politique...*, *op. cit.*, p. 20.

production agricole a diminué de 22% par rapport à l'avant-guerre²². La pénurie qui en résulte est telle que certaines mesures de rationnement du temps de la guerre sont conservées²³. En essayant de résoudre la crise, le GPRF adopte des réformes structurelles qui mettent en place une sorte de planification économique. De nombreuses nationalisations s'opèrent dans les secteurs-clés de l'économie comme l'énergie, les transports et le crédit et des nationalisations-sanctions touchent quelques entreprises ayant collaboré activement avec l'occupant. En même temps, est établi un Commissariat général au plan de modernisation et d'équipement²⁴, dirigé par Jean Monnet²⁵ et destiné à présenter des plans détaillés pour la relance et la modernisation de l'économie française.

La reconstruction civile de la France après la guerre demande des ressources immenses. Très peu de moyens sont donc disponibles pour la reconstruction de l'armée française qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale est dans un très mauvais état. Depuis la dissolution des Forces françaises de l'intérieur²⁶ et le retrait des régiments africains du territoire français, l'armée française ne dispose que de 500 000 hommes opérationnels, ce qui est dix fois moins que les effectifs de 1939-40²⁷. L'infériorité numérique s'accompagne de problèmes matériels : la

²² *Ibid.*, p. 20.

²³ Le rationnement du pain est même prolongé jusqu'en 1949, et la ration quotidienne atteint son plus bas niveau (200 grammes) en août 1947.

²⁴ Le Commissariat général au plan (CGP) fut créé le 3 janvier 1946 par le général de Gaulle. Cette institution rattachée directement au président du Conseil, fut chargée d'assurer la planification économique de la France. À la différence de la planification soviétique, la planification élaborée par le CGP se veut indicative et incitative, bien que son premier plan (1947-1953) fût assez directif. Dans une situation de retard économique et de pénurie, ce « plan Monnet », avait pour objectif de faire redémarrer l'outil de production et satisfaire les besoins essentiels de la population. Centré sur six secteurs de base (l'électricité, l'acier, le ciment, le charbon, les transports et les machines agricoles) il a produit des résultats importants, surtout grâce aux investissements financés par le plan Marshall. Le développement de la sidérurgie française au détriment de la sidérurgie allemande est un élément central du plan.

²⁵ Jean Monnet (1888-1979) n'est pas un homme d'État classique. Il n'a jamais eu un mandat électif, ni été ministre. Toujours est-il que le rôle personnel de ce haut fonctionnaire a été déterminant dans l'élaboration de la politique européenne de la France et dans la construction européenne dans son ensemble. L'importance de son action est avant tout due à son rôle dans les coulisses et à son influence auprès d'autres grands hommes d'État. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, Monnet avait été nommé commissaire au Ravitaillement, chargé par de Gaulle de préparer l'approvisionnement de la France à la Libération. Après la Libération, Monnet poursuit sa carrière au CGP où il devient le père de la planification à la française. Parallèlement, il s'engage dans la construction européenne et travaille en secret sur le projet de la CECA. Dès le lancement de cette institution en 1952, Monnet préside l'organe exécutif – la Haute Autorité. Suite à l'échec de la CED (1954) dont il a été l'auteur, il démissionne. Il fonde alors le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe à partir duquel il poursuit son action en faveur de l'unité européenne jusqu'en 1975, participant notamment à l'élaboration des projets du Marché commun et d'Euratom (Jean Monnet et son rôle dans la construction européenne jusqu'en 1950 sont étudiés de près dans la troisième partie du mémoire).

²⁶ Voir note supra.

²⁷ GGETSCHEL, Pascale et TOUCHEBŒUF, Bénédicte, *La IV^e République - La France de la Libération à 1958*, Librairie générale française, 2004, Paris, p. 152.

marine est quasi inexistante²⁸, l'aviation très faible et les derniers progrès techniques remontent à 1940²⁹.

Les faiblesses institutionnelles, économiques, et militaires de la France se traduisent inévitablement par une impuissance sur la scène internationale. À ces faiblesses concrètes, il faut ajouter une certaine condescendance des dirigeants des trois grandes puissances³⁰ à l'égard de la France. Elle est due, entre autres, à la catastrophe de 1940, à sa complicité avec l'Allemagne nazie à travers le régime de Vichy, et à des doutes quant à la légitimité dont se réclament de Gaulle et le GPRF. Même si la France participe activement à la poursuite de la guerre contre l'Allemagne dès 1942 et à la victoire en 1945, ce n'est donc pas comme un des grands vainqueurs. Absente des grandes conférences de 1945 (Yalta en février et Potsdam en juillet), elle n'est pas invitée à participer aux décisions de principe qui engagent l'organisation de la paix et l'avenir de l'Europe. La France obtient tout de même quelques concessions des « trois grandes » : Elle est présente à la capitulation allemande ; devient un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ; reçoit une zone d'occupation en Allemagne et un siège au Conseil interallié de Berlin et participe avec les « trois grands » au Conseil des ministres des Affaires étrangères, chargé de fixer le sort des États vaincus. Or, si la France dans une certaine mesure réussit à retrouver son « rang » international dans l'année qui suit la capitulation allemande, c'est grâce à la détermination du général de Gaulle, mais aussi en raison de la volonté de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'équilibrer la puissance soviétique³¹.

La politique étrangère du chef du gouvernement provisoire consiste à conserver l'Empire, engager une politique d'alliances à l'Ouest comme à l'Est et à s'opposer à la restauration d'un État allemand centralisé. Cette politique ambitieuse « ne tient guère compte des moyens insuffisants dont elle dispose : elle se fonde, en effet, sur les souvenirs du passé et le rêve d'un grand avenir »³². Elle est, de surcroît, rendue difficile par l'intransigeance du général et ses difficiles relations avec le président américain, Franklin D. Roosevelt et le premier ministre britannique, Winston Churchill.

²⁸ Après le bombardement anglais des bâtiments français basés en Mers el-Kébir en juillet 1940 et le sabordage de la flotte à Toulon en novembre 1942.

²⁹ *Ibid.*, p. 152.

³⁰ Les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS.

³¹ DULPHY, Anne, *La politique extérieure de la France depuis 1945*, Éditions Nathan, 1994, Paris, p. 11.

³² GERBET, Pierre, *Le Relèvement 1944-1949 - La politique étrangère de la France*, Imprimerie Nationale, 1991, Paris, p. 14.

En ce qui concerne la conservation de l'Empire, la tâche s'avère vite très difficile. Le jour même de la capitulation allemande, des émeutes éclatent en Algérie et en septembre de la même année, le Viêt-nam proclame son indépendance. Quant aux alliances avec les deux camps émergents, qui selon de Gaulle devraient équilibrer les puissances et renforcer la position de la France, elles sont illusoire. La France n'est pas en mesure de constituer un pont entre l'Est et l'Ouest, et ni les Soviétiques, ni les Anglo-Saxons n'appuient la politique extérieure française.

Une période marquée par une instabilité politique permanente

De la Libération à 1951, la France a eu trois élections législatives : deux pour élire les assemblées constituantes en octobre 1945 et en juin 1946, et une pour la première assemblée de la quatrième République, en novembre 1946. Toujours est-il que ces six années voient quinze gouvernements différents. Cette « valse des gouvernements », peut s'expliquer par de nombreux facteurs. La principale raison est à trouver dans la constitution de la quatrième République. Elle est le résultat d'un compromis entre les trois principales forces politiques de l'immédiat après-guerre : les démocrates-chrétiens, les socialistes et les communistes. Or, ce compromis masque une hostilité manifeste au projet de la part du général de Gaulle et d'une partie importante de l'électorat du MRP³³. La Constitution, promulguée le 24 octobre 1946, établit un régime parlementaire bicaméral avec un pouvoir exécutif faible, détenu, pour l'essentiel, par le président du Conseil. Le président de la République, quant à lui, n'a qu'un rôle secondaire³⁴. Le régime électoral de scrutin de liste proportionnel favorise, par ailleurs, l'existence d'un nombre élevé de partis et rend difficile la formation de majorités stables.

Dès sa naissance, la quatrième République est attaquée de tous les côtés et ses dirigeants sont accusés de renouer avec les pratiques de la troisième République – un régime dont personne ne veut plus. Les débats autour du régime ne sont pourtant pas seuls à contribuer à

³³ La ratification de la nouvelle constitution par les Français se fait dans des conditions peu favorables. Un premier projet constitutionnel soutenu par les seuls PCF et SFIO a été rejeté par les Français le 5 mai 1946. Un deuxième projet, incluant les revendications du MRP, (une deuxième chambre à l'Assemblée et quelques limitations du pouvoir de cette dernière), est approuvé par référendum le 13 octobre. Cependant, avec près d'un tiers d'abstentions et seulement 36 % des inscrits favorables au projet, il semble que l'adoption soit davantage le résultat d'un peuple lassé du « provisoire » que d'un peuple favorable aux dispositions de la nouvelle constitution.

³⁴ Vincent Auriol (1884-1966), de la SFIO, président de la République de 1947 à 1954, se faisait tout de même une haute idée de ses fonctions et ses actions dépassaient souvent la lettre de la Constitution. Toujours est-il que son influence politique a été très limitée par rapport au président du Conseil, le reste du gouvernement et l'Assemblée nationale.

l'instabilité. Aux faiblesses inhérentes du régime, viennent s'ajouter un certain nombre de crises politiques engendrées, pour la plupart, par la situation désastreuse de l'économie. La pénurie, les bas salaires et la forte inflation créent un important mouvement de revendication sociale. Ce mouvement est accentué par l'importance du parti communiste, sa prise sur les syndicats, l'aide financière américaine et l'émergence de la guerre froide. Au cours des années 1947-48, la France va ainsi connaître de nombreuses vagues de grèves dont certaines ont un caractère insurrectionnel. Parmi les autres grandes préoccupations politiques du temps, il faut noter la guerre d'Indochine qui débute en 1946, et à laquelle les communistes s'opposent farouchement.

La période d'après-guerre connaît également d'importants changements dans les rapports de forces entre les partis politiques qui créent des formations majoritaires avec de fortes dissensions internes. La guerre avait bouleversé le paysage politique et, à la Libération, il y a en France trois grands partis politiques aux forces à peu près égales : le Mouvement républicain populaire (MRP), un parti démocrate-chrétien issu de la Résistance et situé au centre-gauche de l'échiquier politique ; le Parti communiste français (PCF), autoproclamé « parti des 75 000 fusillés » après son rôle dans la Résistance, et premier parti de France ; et puis la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), le parti socialiste³⁵. La première élection de l'après-guerre représente une victoire historique pour la gauche. Les partis de la droite payent le prix de leur assimilation au régime de Vichy et perdent deux tiers de leur électorat par rapport à l'avant-guerre. Le parti radical-socialiste qui était la principale force politique en France pendant l'entre-deux-guerres s'effondre alors qu'un nouveau parti, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), forme le quatrième groupe parlementaire à l'Assemblée nationale.

Les trois grands partis, PCF, MRP et SFIO, vont donc nettement dominer la vie politique en France. Dans un premier temps, cependant, cette dominance est contrée par la personne de

³⁵ Lors des premières élections législatives de l'après-guerre, en octobre 1945, le PCF arrive en tête avec 159 sur 586 sièges à l'Assemblée suivie du MRP (150) et de la SFIO (146). Les autres partis n'obtiennent au total que 131 sièges répartis sur quatre groupes parlementaires. La SFIO enregistre une nette perte aux élections de la deuxième assemblée constituante, en juin 1946 qui s'aggrave lors de l'élection de la première assemblée de la deuxième République, en novembre de la même année. Perdant plus d'un million d'électeurs au cours des deux élections, la SFIO n'obtient que 102 sièges sur 627, en novembre. Cette forte baisse peut s'expliquer par la difficile position charnière que la SFIO occupe au gouvernement, entre le MRP, dont il est très éloigné, et le PCF qu'il redoute. Lors de ces mêmes élections, le PCF obtient le meilleur résultat de son histoire et arrive en tête avec 182 sièges, alors que le MRP en obtient 173. La SFIO reste le troisième parti de France et avec presque les trois quarts des sièges au total, la prépondérance des partis du tripartisme reste toujours indiscutable, bien que les autres groupes parlementaires se multiplient et recueillent de plus en plus de voix.

Charles de Gaulle, chef incontestable du gouvernement provisoire et en quelque sorte au-dessus de la politique des partis³⁶. En marquant sa déception de la résurgence du « régime exclusif des partis », ce dernier démissionne le 20 janvier 1946. S'ouvre alors l'ère du « tripartisme », une nouvelle formule politique établie par la signature d'une charte de coopération gouvernementale entre les trois partis dominants. La période du tripartisme va durer jusqu'au 5 mai 1947, jour du renvoi des ministres communistes et de la rupture de l'alliance gouvernementale. Les quinze mois du « tripartisme », qui connaissent quatre gouvernements différents, sont marqués par de difficiles relations entre les trois partis au pouvoir, et l'isolement progressif du PCF avec la guerre froide.

L'éviction des ministres communistes du gouvernement, au printemps 1947, intervient lorsque le PCF retire son soutien à la politique de blocage des salaires. Or, les dissensions entre les communistes d'une part et le MRP et la SFIO d'autre part, notamment dans la politique extérieure, s'étaient accumulées depuis longtemps. La guerre froide, un fait incontestable dès le début de l'année 1947³⁷, rend ces dissensions insurmontables et ensuite la rupture irréversible. Se forme alors le premier gouvernement dit de la « Troisième force » une coalition regroupant la SFIO, le MRP, l'UDSR, les radicaux et les modérés. Troisième force puisqu'elle entendait lutter sur sa gauche contre le communisme et sur sa droite contre les gaullistes. Le retour sur la scène du général de Gaulle, par le lancement du Rassemblement du peuple français (RPF), donne aux gaullistes un élan important au cours de l'année 1947 qui est couronné par un grand succès lors des élections municipales en octobre. Malgré les attaques conjointes du PCF et du RPF, la troisième force reste au pouvoir jusqu'en 1951. En principe la troisième force était seulement la coalition entre le MRP et la SFIO, mais pour assurer la majorité elle était dans la pratique élargie à tous les partis sauf le PCF et le RPF. S'étendant ainsi vers la droite, elle a manqué de cohésion. Les dissensions sont particulièrement fortes en matière économique et sociale, ce qui provoque la chute de

³⁶ Il faut attendre l'élection de 1951 pour qu'un parti véritablement gaulliste soit représenté à l'Assemblée nationale. C'est le Rassemblement du peuple français (RPF) fondé par de Gaulle en avril 1947. Dans un premier temps après la guerre, de Gaulle a néanmoins pu compter sur l'appui du MRP, parti voulant dépasser le clivage droite-gauche et d'ailleurs très proche de la politique du général.

³⁷ Winston Churchill avait déjà, en mars 1946, ouvertement dénoncé la mainmise soviétique sur l'Europe centrale et orientale constatant que « de Stettin dans la Baltique à Trieste dans l'Adriatique un rideau de fer est tombé sur le continent » (discours du Collège de Fulton, États-Unis). Un an plus tard, le 12 mars 1947, Harry Truman, président des États-Unis, annonce sa politique de *containment* (endiguement) du communisme (doctrine Truman). Politiquement, en tant que conflit d'idées entre deux blocs ; entre démocratie et totalitarisme ; entre économie de marché et économie planifiée, la guerre froide est alors un fait.

plusieurs ministères. La défense du régime, une politique européenne partagée et un certain atlantisme dans la politique extérieure vont néanmoins souder les partis du gouvernement.

Il y aura dix gouvernements différents dans le cadre de la troisième force et les alternances gouvernementales traduisent un glissement progressif vers le centre. Cette évolution finit par rendre impossible la participation de la SFIO au gouvernement. Vers 1951 s'est donc opéré un recentrage politique qui met fin à la situation inédite à la Libération et réintroduit le paysage politique traditionnel. La principale raison de cette « normalisation » est à trouver dans la marginalisation du PCF par la guerre froide³⁸.

Une certaine continuité dans la politique extérieure après 1947

Dans un tel contexte, on pourrait s'attendre à ce que la politique extérieure reflète l'instabilité intérieure et les constants changements ministériels. Pourtant, à part la grande rupture au cours de l'année 1947, quand la France abandonne sa politique d'indépendance et entre définitivement dans le camp occidental, nous pouvons constater que la politique étrangère de la France à l'époque est marquée par une certaine continuité. Il n'y aura que deux ministres au Quai d'Orsay pendant toute la période : Georges Bidault³⁹ puis Robert Schuman⁴⁰ à partir de juillet 1948, tous les deux du MRP⁴¹. Or, ce premier ne joue guère de rôle, avant la démission

³⁸ GËTSCHËL, Pascale et TOUCHEBËUF, Bénédictë, *La IV^e République...*, *op. cit.*, p. 173.

³⁹ Agrégé d'histoire et membre du Parti démocrate populaire, Georges Bidault (1899-1983) se fait connaître à partir de 1934 comme éditorialiste au quotidien catholique *l'Aube* où il, entre autres, dénonce les accords de Munich. Il entre dans la résistance en 1941, et devient président du Conseil national de la résistance après la mort de Jean Moulin. À la Libération, il fonde le MRP et entre dans le gouvernement comme ministre des Affaires étrangères, fonction qu'il occupe jusqu'en juillet 1948. Georges Bidault est président du Conseil dans la deuxième partie de 1946 et entre octobre 1949 et juin 1950.

⁴⁰ Robert Schuman (1886-1963) est né à Luxembourg avec la nationalité allemande. Il fait des études supérieures de droit à Bonn, Berlin, Munich et Strasbourg avant de s'installer à Metz en 1912. Après la Première Guerre mondiale, et le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, il prend la nationalité française et entre au Parlement comme député de la Moselle. Sous-secrétaire d'État pour les réfugiés dans le gouvernement de Paul Reynaud en 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il refuse néanmoins de participer au gouvernement de ce dernier, et de retour à Metz il est arrêté par la Gestapo. En 1942, il s'évade et entre dans la clandestinité. Son action au début de la guerre lui vaut quelques soucis à la Libération, mais, sur l'intervention personnelle du général de Gaulle l'affaire est classée. Schuman recommence alors sa carrière politique au sein du nouveau parti MRP et il est rapidement appelé à des fonctions ministérielles importantes : ministre des Finances de juin 1946 à novembre 1947 ; président du Conseil jusqu'en juillet 1948 ; et puis ministre des Affaires étrangères jusqu'en janvier 1953. Par son action gouvernementale, Robert Schuman est considéré comme un des principaux artisans de la réconciliation franco-allemande et un des pères de l'Europe. Il est président du Mouvement européen de 1955 à 1961 et président de l'Assemblée européenne de 1958 à 1960.

⁴¹ Exception faite pour le gouvernement transitoire constitué par Léon Blum (en attente de l'élection du président de la République), dans lequel il prend lui-même le portefeuille des Affaires étrangères. Cette parenthèse d'une durée d'un mois n'est néanmoins pas sans retombées car sous ce troisième gouvernement Blum les relations avec les Anglais vont s'améliorer nettement et ainsi contribuer à la conclusion d'une alliance militaire, le traité de Dunkerque.

de Charles de Gaulle, en janvier 1946. Jusqu'alors, le général faisait seul la politique étrangère, s'appuyant sur un large consensus de l'opinion et des partis politiques et cumulant à la fois les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement. Sa politique, qui visait à rechercher l'équilibre entre l'Ouest et l'Est et à imposer des conditions très dures à l'Allemagne vaincue, est dans un premier temps poursuivie par Georges Bidault dans le cadre du tripartisme. En 1947, cependant, la France découvre à la fois sa propre impuissance et la coupure de l'Europe ce qui provoque une « révision déchirante » de sa politique extérieure. Les thèses d'indépendance sont abandonnées et l'on recourt à l'aide et la protection américaines. Les communistes passent à l'opposition, changeant ainsi radicalement les prémisses de la diplomatie française. À partir de ce moment, ce sont les partis de la troisième force qui commandent la politique étrangère, et dans ce domaine particulier, leurs points de vue sont plutôt concordants. Ils sont tous conscients de la menace soviétique en Europe et ils reconnaissent la nécessité d'un partenariat économique et militaire avec les États-Unis. Graduellement, ce partenariat va les pousser à renoncer à la politique punitive envers l'Allemagne.

En exigeant le maintien de ses ministres au Quai d'Orsay comme prix de la participation au gouvernement, le MRP va faire du ministère des Affaires étrangères son propre fief⁴². Cet appui et la stabilité dans le ministère qui en résulte donnent aux deux ministres MRP une grande autorité et même une certaine indépendance à l'égard du président du Conseil⁴³. Alors que la responsabilité de la politique étrangère en principe était répartie, d'une part au sein de l'exécutif, entre le ministre, le président du Conseil et le président de la République, et d'autre part entre les partis du gouvernement, la pratique sous la période de la troisième force va renforcer à la fois la position du ministre et celle du MRP. Ainsi les constantes alternances gouvernementales ont-elles un effet moins perturbant sur la politique extérieure.

Cette apparence de continuité peut néanmoins être trompeuse car, d'un point de vue européen, la période est surtout caractérisée par un lent, mais très important, changement de mentalité des dirigeants politiques. C'est ce changement-là qui rend possible le rapprochement avec les anciens ennemis et une réorientation de la politique étrangère française dans un sens nettement européen. Il faut dire aussi que la seule alternance au Quai d'Orsay durant la période a eu des conséquences importantes. D'abord, parce que Robert Schuman, d'une

⁴² GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 238.

⁴³ *Ibid.*, p. 238.

manière générale, peut être considéré comme plus pro-européen que Georges Bidault. Puis, parce que Georges Bidault, juste avant sa démission, à l'occasion d'une réunion du Conseil consultatif du traité de Bruxelles, à La Haye le 19 juillet 1948, a lancé une initiative européenne exceptionnelle. Dans une déclaration inattendue, le ministre français sortant a proposé la création d'une assemblée et d'une union douanière européennes⁴⁴. En dépit du caractère fortement personnel de cette initiative, elle marque un point de départ – au moins symbolique – du nouveau rôle de la France dans les relations internationales : celui de moteur de la construction européenne⁴⁵.

Dans son ouvrage sur la politique extérieure de la quatrième République, Erling Bjøl suggère que l'instabilité ministérielle ait même pu jouer à l'avantage de la France dans la première phase de l'intégration européenne. Cela puisque dans les cas où il existe, chez les partenaires de la France, une vraie volonté d'obtenir des accords, ils ont intérêt à prendre au sérieux les revendications françaises. Sinon ils risquent de provoquer la chute du gouvernement français et ainsi compromettre les négociations. Bjøl ne donne toutefois pas d'exemples pour la période antérieure à la CECA et il est difficile d'établir à quel point ce facteur aurait pu jouer⁴⁶. Ce qui, en revanche, est certain c'est que les constantes alternances gouvernementales donnent aux hauts fonctionnaires – responsables de la continuité – un rôle agrandi. C'est le cas notamment avec Jean Monnet et son équipe au Commissariat général au plan, ce que nous verrons plus tard.

L'Allemagne – l'enjeu principal

Au centre de toutes les préoccupations des Alliés au lendemain de la guerre est le sort de l'Allemagne vaincue. Pour la France, la question de l'Allemagne est d'une importance singulière car elle est étroitement liée à sa sécurité, ses prétentions à la grandeur et ses besoins pour la reconstruction. Pour les Français, le « problème allemand » se nourrit également de la

⁴⁴ L'initiative du 19 juillet 1948 fut davantage celle du ministre Georges Bidault (qui savait qu'il allait perdre son poste, mais dont les mobiles ne sont toujours pas très clairs) que du gouvernement Robert Schuman I. L'initiative répond néanmoins à des demandes parlementaires de plus en plus fortes et Robert Schuman, devenu ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement suivant, va reprendre cette initiative à son compte. Cf. le chapitre *Vers le Conseil de l'Europe – des négociations difficiles conduites par la France* dans la deuxième partie du mémoire.

⁴⁵ BÉZIAS, Jean-Rémy, *Prélude au Conseil de l'Europe : la déclaration de Georges Bidault à La Haye (19 Juillet 1948)*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, numéro 220, octobre 2005 (53^e année), p. 127.

⁴⁶ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 43-45.

vieille rivalité entre les deux nations – une rivalité qui remonte à l’unification de l’Allemagne, achevée au cours de la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

La Grande-Bretagne, les États-Unis et l’Union soviétique se mettent d’accord sur un partage de l’Allemagne en trois zones d’occupation en février 1944. Ces plans sont développés en détail au cours des conférences de Yalta (février) et de Potsdam (juillet) en 1945, où la France – sans y être présente – se voit accorder une zone d’occupation ainsi qu’une place dans le Conseil de contrôle interallié⁴⁷. Les deux conférences de l’année 1945 se penchent également sur d’autres questions relatives à l’Allemagne, comme le désarmement et la démilitarisation, les réparations⁴⁸, l’épuration et le jugement des criminels de guerre. La France dont l’objectif principal est d’imposer des conditions qui briseraient à jamais la force de l’Allemagne, doit alors accepter des décisions plus souples prises en son absence. Elle s’opposera toutefois à la création d’administrations centrales pour l’ensemble de l’Allemagne, prévue par les accords de Potsdam. Pour garantir sa sécurité, la France souhaite diviser l’Allemagne en plusieurs États souverains, et détacher la Rhénanie du reste du pays⁴⁹. De plus, la propriété des mines et de la sidérurgie allemandes dans la région de la Ruhr doit, selon la France, être internationalisée. Il s’agit d’éviter que les ressources de la Ruhr – la région la plus industrialisée de l’Europe – soient utilisées à des fins militaires, mais aussi de détrôner définitivement l’industrie allemande au profit de l’industrie française⁵⁰. L’acier français doit remplacer l’acier allemand. Or, pour la production d’acier, et pour redresser l’industrie dans son ensemble, la France a besoin de charbon. D’où l’importance d’assurer à la France une

⁴⁷ La zone d’occupation française en Allemagne fut prélevée sur celle de la Grande-Bretagne (au Nord-ouest) et des États-Unis (au Sud) et elle fut la plus petite des zones d’occupation (42 000 km² et 5 900 000 habitants). Il s’agit de deux secteurs séparés, situés dans le sud-ouest de l’Allemagne. Ils sont composés de portions de la Rhénanie, du Palatinat, de la Sarre, du Wurtemberg, de la Bade et de la Bavière. La France a également eu sous son contrôle deux districts à Berlin, situés dans le nord-ouest de la ville ainsi que la partie occidentale de l’Autriche (Tyrol et Vorarlberg) et un secteur à Vienne.

⁴⁸ Les conférences de Yalta et de Potsdam avaient fixé deux principes: les réparations auront lieu en nature, par démontage des installations industrielles jugées superflues ou par livraison de marchandises ; les réparations seront prélevées par chacun des vainqueurs dans la zone qu’il occupe. La France et l’URSS ont voulu aller plus loin que les Anglo-Saxons et les questions sur la réparation créent ainsi de nombreux désaccords parmi les Alliés. La situation très précaire en Allemagne réduira au final le montant des réparations. Alors que les dommages subis par la France ont été estimés à 15 000 milliards de francs 1950, la France n’a reçu de l’Allemagne que 51 milliards sous forme de restitutions (de matériels ou d’or monétaire prélevés par les autorités allemandes d’occupation), 14,4 milliards de réparations par démontages et 3,6 milliards en navires marchands. Il faut néanmoins y ajouter la valeur du travail des prisonniers de guerre allemands en France (511 000 hommes en octobre 1945) et certains avantages économiques non chiffrés de l’occupation française en Allemagne. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, op. cit., p. 96-99.

⁴⁹ Le démantèlement de l’Allemagne avait déjà été envisagé en 1919 après la défaite allemande dans la Première Guerre mondiale. Ces idées sont reprises dans un projet du GPRF en octobre 1944 qui propose la création d’un État rhénan. Selon ce projet, 60 000 kilomètres carrés et 16 millions d’habitants seraient séparés du Reich allemand comme les provinces de l’Est l’avaient été au profit de la Pologne.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 93.

priorité dans la disposition du charbon de la Ruhr et de la Sarre qui est une préoccupation essentielle de la diplomatie française à l'époque⁵¹.

La politique française de démembrement et d'affaiblissement durable de l'Allemagne n'a pas eu l'appui des autres puissances et elle a donc été vouée à l'échec. Elle a en revanche mené à l'isolement de la France, et finalement une révision complète de sa politique. L'Allemagne est désarmée et démilitarisée et sa capacité industrielle limitée, mais la France n'obtient pas satisfaction pour la séparation de la rive gauche du Rhin, ni pour l'accès au charbon de la Ruhr. Malgré des demandes incessantes auprès des autres puissances, la France ne reçoit guère plus de charbon de la Ruhr que la Belgique et les Pays-Bas et elle sera contrainte d'importer d'importantes quantités de charbon américain⁵². Les Américains et les Britanniques vont cependant consentir au rattachement économique de la Sarre à la France, qui est effectué par une décision unilatérale française, en avril 1947. Ce n'est toutefois que d'une manière très relative que la Sarre allège la pénurie de charbon⁵³. L'approvisionnement en charbon en France est enfin très insuffisant et le redressement de l'industrie française – surtout la sidérurgie – en souffrira beaucoup⁵⁴.

La France ne pourra pas empêcher, non plus, la formation d'administrations centrales en Allemagne, et l'isolement de la France est consommé avec la formation d'une bizone par la fusion des zones américaine et britannique. Alors que les tensions entre les Occidentaux et l'URSS ne cessent de monter, la France refuse d'adhérer à cette bizone⁵⁵. Suite à l'éviction des communistes la France intégrera le camp occidental ce qui sera matérialisé par l'adjonction de la zone française à la bizone, en juin 1948. En même temps, le blocus de

⁵¹ La pénurie de charbon est générale en Europe après la guerre et la situation est particulièrement difficile en France qui dès avant la guerre fut le premier importateur mondial (20 millions de tonnes en 1938 sur une production de 48 millions). À la Libération, la production intérieure mensuelle est tombée à un quart de la production en 1938 et les disponibilités à l'extérieur sont rares et coûteuses. L'accès au charbon allemand est donc vu comme la clé du redressement de l'industrie française. Pour développer le potentiel de la sidérurgie française on souhaite faire venir en France le charbon à coke de la Ruhr, au lieu d'envoyer le minerai lorrain aux fourneaux allemands comme l'on avait fait auparavant.

⁵² *Ibid.*, p. 142-144.

⁵³ En dépit de l'annexion économique, la France ne reçoit qu'un cinquième du charbon sarrois qui est distribué par un Bureau européen du charbon. À partir d'avril 1949 la France disposera librement du charbon de la Sarre, mais le charbon à coke, indispensable à la sidérurgie, n'y existe pas. La Sarre restera une question épineuse dans les relations franco-allemandes pendant de longues années avant qu'elle ne devienne, par un accord commun en 1956, un land de la RFA.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 144.

⁵⁵ Les communistes dans le gouvernement tripartite ne peuvent accepter que la France soutienne une organisation des zones qui est dénoncée par l'URSS comme contraire aux accords de Potsdam. Les dirigeants français vont aussi jusqu'au bout pour empêcher la formation d'un État allemand centralisé, même pour la seule partie occidentale de l'Allemagne.

Berlin⁵⁶, change irrévocablement la nature de l'enjeu allemand. L'Allemagne devient alors le principal champ d'affrontement de la guerre froide. La coupure du pays – et de l'Europe – est scellée au cours de l'année suivante, par la création de deux États allemands⁵⁷.

L'éclosion de l'idée européenne

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de nombreux mouvements « pro-européens » apparaissent en France et dans les autres pays de l'Europe occidentale. Ces mouvements cherchent à convaincre l'opinion et les dirigeants politiques qu'il faut unir les pays de l'Europe pour éviter une nouvelle guerre. La plupart des idées prônées par ces mouvements ne sont pas nouvelles. Or, la Seconde Guerre mondiale avait une fois de plus montré les dangers du nationalisme et l'incapacité de l'État-nation d'assurer la paix et la sécurité de ses citoyens, ce qui donne aux porteurs d'idées européennes un essor inédit au sortir de la guerre.

Des idées déjà existantes

La conscience que les Européens, malgré les schismes nationaux et les cultures différentes, appartiennent à une même civilisation et vivent une histoire commune, est présente en Europe depuis des siècles. Le désir d'unir ces cultures et ces nations est presque aussi ancien. Tout au long de l'histoire, il va de pair avec le pacifisme. En regardant les deux derniers siècles, on constate que cet « européenisme » s'est manifesté et consolidé autour des grands conflits européens. En France, nous connaissons la « confédération européenne » du comte Henri de Saint-Simon⁵⁸, basée sur l'Esprit des lumières et le parlementarisme, une idée lancée en 1814 auprès de diplomates européens réunis à Vienne. Il y a aussi le discours célèbre de Victor Hugo⁵⁹ au Congrès international de la paix de Paris en 1849, qui propose la création des

⁵⁶ En réaction contre les efforts entrepris par les Occidentaux pour créer une Allemagne occidentale séparée, l'URSS a barré toutes les voies terrestres aux secteurs occidentaux de Berlin du 24 juin 1948 jusqu'au 12 mai 1949. Le blocus a été contourné par un pont aérien, une vaste opération militaire (presque 300 000 vols au total) qui a assuré le ravitaillement des deux millions d'Ouest-Berlinois.

⁵⁷ La République fédérale d'Allemagne (RFA, l'Allemagne de l'Ouest) est constituée le 8 mai 1949 et la République démocratique allemande (RDA) voit le jour le 7 octobre.

⁵⁸ Claude Henri de Rouvroy, le comte Saint-Simon (1760-1825) était un économiste et philosophe français dont la pensée socio-économique a eu une influence importante au XIX^e siècle. Le saint-simonisme peut être considéré comme un courant fondateur du socialisme utopique ainsi que de la pensée technocrate moderne. En ce qui concerne l'Europe, Saint-Simon prônait une confédération européenne appuyée sur l'union entre la France et l'Angleterre, les deux seuls parmi les grands États européens à l'époque, à être dotés d'un parlement.

⁵⁹ Ce célèbre poète, romancier et dramaturge français était aussi un homme politique et un intellectuel engagé. Victor Hugo (1802-1885) manifesta, dans la deuxième moitié de sa vie, un vif intérêt pour les questions européennes. Dans des proclamations lyriques adressées aux participants des congrès de paix à l'époque (Paris

États-Unis d'Europe. De nombreuses autres initiatives similaires sont lancées dans la deuxième partie du XIX^e. L'idée d'une Europe unie reste cependant le fait de personnalités isolées et de quelques petits cercles de savants et de notables.

Il faut attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour qu'une opinion plus large soit sensibilisée aux idées européennes. Un pacifisme très fort après la guerre, crée un contexte favorable à leur développement. De très nombreux livres⁶⁰ et articles sont alors publiés sur des questions relatives à l'unité européenne. Grâce à ces ouvrages et un nombre de discours et de conférences d'hommes politiques de renom, l'idée d'une Europe unie se répand au sein des élites⁶¹. En même temps, on assiste à la création des premiers groupes de promotion des idées européennes⁶². Ces groupes ne rassemblent qu'un petit nombre de militants, mais ils réussissent tout de même à exploiter le contexte favorable de l'époque pour influencer les dirigeants politiques. L'entre-deux-guerres voit aussi la première initiative européenne d'origine gouvernementale avec le discours d'Aristide Briand⁶³, le 5 septembre 1929 à la Société des Nations (SDN)⁶⁴ à Genève. La proposition du président du Conseil français, d'associer les États d'Europe sur le plan politique, social et économique, dans « un régime d'union fédérale européenne », est une proposition novatrice très proche des idées européennes de Richard Coudenhove-Kalergi⁶⁵. Mais le projet est assez flou et même contradictoire, car tout en souhaitant d'établir une sorte de « lien fédéral » entre les États européens, Briand n'a pas voulu « ...toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourrait faire partie d'une telle association ». La proposition qui s'enlise dès 1931 n'est donc, tout comme les autres initiatives européennes de l'entre-deux-guerres, pas vraiment appuyée

1849, Lausanne 1869, Lugano 1872, Genève 1874) il promeut l'unification de l'Europe, sans toutefois présenter de projet précis.

⁶⁰ En France, on peut noter *Europe ma patrie* (1928) et *S'unir ou mourir* (1929) de Gaston Riou, *Jeune Europe* (1933) d'Alexandre Marc, *Vers les Etats-Unis d'Europe* (1930) de Bertrand de Jouvenel, *Où va la France, où va l'Europe* (1922) de Joseph Caillaux, *L'Europe inquiète* (1932) de Roger Gaulon et *Europe* (1930) d'Édouard Herriot.

⁶¹ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes en France*, Presses d'Europe, 1975, Paris, p. 35.

⁶² Le mouvement le plus connu de l'entre-deux-guerres est sans doute l'Union paneuropéenne fondée en 1923 par le comte Richard N. Coudenhove-Kalergi, un aristocrate cosmopolite qui sera naturalisé français en 1939. Ce mouvement envisageait une union douanière et monétaire et des alliances militaires entre les nations européennes, mais il n'allait pas jusqu'à préconiser une véritable fédération. L'Union paneuropéenne s'est attirée de nombreuses personnalités de premier plan dont les Français Édouard Herriot, Léon Blum et Aristide Briand. Parmi les autres groupes actifs en France, on peut noter l'Union économique et douanière européenne (1926) et le Comité pour la coopération européenne d'Émile Borel (1927).

⁶³ Onze fois Président du conseil et vingt fois ministre, Aristide Briand (1862-1932) fut un homme politique marquant de la troisième République. Pour son action pour la paix et la réconciliation franco-allemande, il a reçu avec le Chancelier allemand, Gustave Stresemann, le Prix Nobel de la paix en 1936.

⁶⁴ La SDN, créée par le traité de Versailles après la Première Guerre mondiale, dans le but de conserver la paix en Europe, fut le précurseur de l'Organisation des Nations Unies.

⁶⁵ Voir note supra.

sur des idées fédéralistes. Il s'agit plutôt, comme le dit le journaliste fédéraliste Jean-Pierre Gouzy, du « sommet du verbalisme *européiste* de cette époque »⁶⁶. Pour les hommes politiques de l'entre-deux-guerres, il semble en effet que les termes « entente » et « fédéralisme » soient équivalents⁶⁷. Le fédéralisme était surtout une notion réservée à décrire l'organisation du pouvoir à l'intérieur des États. Tout de même, on peut parler de la naissance d'un courant fédéraliste en France à partir des années 1930. C'est à cause d'un groupe d'intellectuels rassemblés autour de la revue *l'Ordre nouveau* fondée par Alexandre Marc, Robert Aron, Arnaud Dandieu et Denis de Rougemont en 1931. S'inspirant des courants proudhoniens⁶⁸ et libertaires du mouvement ouvrier ainsi que de la pensée personaliste⁶⁹, ils préconisent des solutions anti-étatiques radicales face à la montée des totalitarismes. Ce petit groupe isolé annonce donc les mouvements fédéralistes qui apparaîtront dès la fin de la Seconde Guerre mondiale

L'idée européenne dans la Résistance et en terre de liberté

Le choc et la désillusion pendant les premières années de la Seconde Guerre mondiale éloignent les idées européennes. Elles réapparaîtront néanmoins dans les mouvements de Résistance. Au début de la guerre, c'était surtout le fondateur et dirigeant du mouvement résistant Combat, Henri Frenay, qui les a avancées. Un message européen était déjà inscrit dans les programmes des réseaux résistants Combat et Libérer-Fédérer avant la fin de 1942⁷⁰, mais ce n'est que vers la fin de la guerre que les idées européennes commencent à se répandre dans la Résistance. Les événements de l'année 1943 incitent la Résistance à définir des plans d'après-guerre pour la France mais aussi pour l'Europe. Alors que la victoire de l'Armée rouge à Stalingrad signale l'approche de la fin de la guerre, les communistes, ayant délaissé leur politique d'attentisme du début de la guerre, commencent à avoir une place dominante dans la Résistance. Ceci oblige, d'une certaine manière, les autres mouvements résistants à se

⁶⁶ GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes européens pendant et après la dernière guerre mondiale*, dans *Europe en formation*, numéro 4, 2004, Centre international de formation européenne, p. 6.

⁶⁷ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 35.

⁶⁸ Pierre Joseph Proudhon (1809-1865) était un philosophe socialiste-anarchiste français. Dans les livres *La fédération et l'unité en Italie* (1862) et *Du principe fédératif* (1863), il s'en prend à l'Europe des nationalités et plaide pour des entités politiques de petites dimensions. Il prône l'organisation de l'Europe autour du principe fédératif et ses théories fédéralistes deviennent une source d'inspiration essentielle pour les fédéralistes français.

⁶⁹ Le personalisme est apparu parmi des jeunes intellectuels français dans les années trente. Face à ce qu'ils percevaient comme une crise de civilisation, ces « non-conformistes » rejetaient les réponses totalitaires du fascisme et du communisme et recherchaient une troisième voie humaniste entre le capitalisme libéral et le marxisme. Par une « révolution spirituelle », les personalistes voulaient créer un ordre nouveau au-delà de l'individualisme et du collectivisme.

⁷⁰ LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents on the History of European Integration*, vol. 1, Walter de Gruyter, 1985, Berlin, p. 270.

prononcer sur les questions relatives à l'URSS. La certitude que la défaite hitlérienne est imminente pose également la question de l'Allemagne. Se penchant ainsi sur les questions de l'après-guerre, la Résistance intérieure accorde une place non négligeable à l'idée d'une Europe unie. Plusieurs groupes de résistants sont même convaincus que seule une fédération européenne pourra garantir la paix. Le programme du Mouvement de libération nationale proclame sa conviction européenne ainsi: « Une société des Nations conçue comme une ligue d'États souverains ne peut être qu'un leurre, nous entendons lutter pour la création d'une fédération européenne, démocratique, ouverte à tous les peuples... »⁷¹.

L'unification de l'Europe n'est pas uniquement présente dans les plans de la Résistance française. Les antifascistes italiens sous l'impulsion d'Altiero Spinelli et Ernesto Rossi décidèrent bien avant la fin de la guerre d'engager une action pour une fédération européenne⁷². Des idées européistes et fédéralistes existent aussi dans d'autres mouvements résistants européens. Au printemps 1944, Frenay, Spinelli, Rossi et d'autres chefs de la résistance européenne font rédiger à Genève un *Manifeste des résistances européennes*⁷³. La déclaration affirme la nécessité d'une union fédérale pour sauvegarder la paix et la liberté et envisage déjà un gouvernement fédéral européen, une armée européenne et une cour européenne.

L'idée européenne se développe aussi chez les Européens en exil. En ce qui concerne les Français, il s'agit surtout de cercles de socialistes, de radicaux et de démocrates-chrétiens à Londres, détachés de la France libre⁷⁴. Dans des publications comme *Volontaire pour la Cité chrétienne* (démocrate-chrétienne), *France* (socialiste), *France libre* (radicale) de nombreux projets européens, nouveaux et anciens, sont exposés durant la guerre.

Il est important de préciser que l'aspiration à une Europe unie n'est le fait que de la résistance non communiste et d'un petit nombre d'exilés. Pour la très grande majorité des Français, les

⁷¹ Cité dans GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 9.

⁷² Emprisonnés par les fascistes, Altiero Spinelli (1907-1986) et Ernesto Rossi (1897-1967), rédigent en 1941, le « Manifeste de Ventotene » où ils expriment leur foi en une fédération européenne. Sortis de prison en 1943, ils fondent le *Movimento Federalista Europeo* qui sera un des mouvements fédéralistes européens les plus importants de l'après-guerre.

⁷³ Cette déclaration est l'aboutissement d'une série de rencontres de résistants de plusieurs pays européens (Danemark, Norvège, France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Pologne et Tchécoslovaquie). Réunis en secret à Genève, les 31 mars, 29 avril, 20 mai, 6 et 7 juillet, ils discutent des problèmes liés à la reconstruction, après la guerre, d'une Europe démocratique sur des bases fédérales. Leur manifeste est présentée dans l'annexe V.

⁷⁴ La France libre (rebaptisée la France combattante en 1942) est l'organisation de résistance extérieure fondée à Londres par le général de Gaulle suite à son appel aux Français le 18 juin 1940.

préoccupations du quotidien étaient bien trop importantes pour s'occuper des discussions abstraites sur l'organisation du monde de l'après-guerre. Pour beaucoup d'entre eux, l'idée européenne était également quelque chose liée à l'idéologie nazie, au pangermanisme et à l'Europe hitlérienne contre le bolchevisme⁷⁵. Toujours est-il que les idées, les équipes, et les réseaux formés dans la résistance non communiste et en exil, jouent un rôle déterminant pour la mouvance pro-européenne en France après la guerre.

La naissance des premiers mouvements fédéralistes en France

En juillet 1944, des résistants français, encouragés par les réunions secrètes à Genève et inspirés par les fédéralistes italiens, décident de former un Comité français pour la fédération européenne (CFFE). Les instigateurs viennent, pour la plupart, du Mouvement de libération nationale (MLN), une organisation parapluie pour huit groupes résistants non communistes, déjà plus au moins gagnés aux idées fédéralistes. On y trouve notamment l'écrivain Albert Camus le rédacteur en chef de *Combat*, le journal clandestin du mouvement résistant du même nom. Au cours de l'automne, le CFFE décide d'organiser une « conférence des fédéralistes européens » à Paris en mars de l'année suivante. Dans l'attente de la conférence, le CFFE commence à publier la revue *Cahier de la fédération européenne* par laquelle ils essayent de faire connaître aux Français, les programmes de l'après-guerre du CFFE et du MLN ainsi que le *Manifeste des résistances européennes* rédigé à Genève. Du 22 au 25 mars, la conférence réunit de nombreux résistants français et fédéralistes venus de l'étranger. Un certain nombre d'hommes politiques, éditeurs et propriétaires de journaux et de revues sont également présents⁷⁶. Après trois jours de délibérations sont adoptés un manifeste et une résolution. La fédération européenne y est présentée comme le premier pas vers une fédération mondiale. Dans un premier temps, l'action devait néanmoins se concentrer sur la fédération européenne, car elle seule permettrait de résoudre le problème allemand. Le CFFE, qui, suite à la conférence prend le nom de Comité international pour la fédération européenne (CIFE)⁷⁷, ne cherche pas à former un nouveau parti politique ou international, mais il se voit

⁷⁵ BOSSUAT, Gérard, *Les fondateurs de l'Europe*, Éditions Belin, 1994, Paris, p. 69.

⁷⁶ La SFIO (Daniel Mayer, André Philip, Gilbert Zaksas) et le MRP (Maurice Guérin, Paul Coste-Floret, Henri Teitgen) étaient particulièrement bien représentés. Pour les journaux et les revues, on peut noter Albert Camus (*Combat*), Emmanuel Mounier (*Esprit*), Michel Collinet (*Volonté*), André Ferrat (*Lyon libre*). LIPGENS, Walter, *A History of European Integration, vol. 1. 1945-1947 - The Formation of the European Unity Movement*, Oxford University Press, 1982, New York, p. 126.

⁷⁷ À partir de janvier 1947 le CIFE va encore changer de nom pour devenir Comité pour la fédération européenne et mondiale.

comme un centre de ralliement des forces socialistes et démocratiques en vue d'une action fédéraliste commune, qui met de côté les divergences sur toutes les autres questions⁷⁸.

Une autre organisation fédéraliste française née de la guerre, mais avec des bases bien différentes que le CIFE est la Fédération. Constituée en octobre 1944, sous le nom de « Centre d'études institutionnelles pour la réforme de la société française – la Fédération », il regroupe des hommes associés à la fois à l'Action française⁷⁹ et au régime de Vichy⁸⁰. Inspirés par les doctrines du catholicisme social de La Tour du Pin⁸¹, ils s'opposent à l'État-nation centralisé, et propose une décentralisation basée sur la loi naturelle chrétienne. Ils préconisent une société organisée selon les entités naturelles et historiques c'est-à-dire la famille, la communauté locale, l'entreprise, les syndicats et les associations. La plupart d'entre eux sont également favorable au corporatisme et souhaitent donc une société qui repose sur des corporations professionnelles. Une extension de ces principes au-delà de la nation est prévue dès le départ et la doctrine du fédéralisme « interne » est progressivement complétée par un fédéralisme « européen ». La fédération européenne est perçue comme un moyen de garantir la paix et la prospérité économique, mais elle est aussi – et peut-être davantage – considérée comme un moyen pour démanteler l'absolutisme de l'État-nation, et renforcer les « forces vives »⁸² à l'intérieur des nations⁸³. Ce fédéralisme connu sous le nom de « fédéralisme intégral » propose donc à la fois une organisation fédérale au niveau national et un transfert de la souveraineté nationale à une autorité fédérale européenne.

⁷⁸ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 129.

⁷⁹ L'Action française était un mouvement royaliste et nationaliste, fondé en 1898 au cours de l'Affaire Dreyfus. Durant la Seconde Guerre mondiale, le mouvement se divise profondément. Le soutien au régime de Vichy d'une partie du mouvement, et notamment du leader Charles Maurras, va provoquer la dissolution du mouvement après la guerre.

⁸⁰ HICK, Alan, *The European Union of Federalists (EUF)*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 9-10.

⁸¹ René de la Tour du Pin (1834-1924) était un officier et marquis français qui a joué un rôle important dans le développement du catholicisme social en France. Dans son maître ouvrage *Jalon de route vers un ordre social chrétien* (1907), il s'attaque au libéralisme économique qui selon lui fonctionne à l'inverse de la loi naturelle et divine. Il souhaite une communauté nationale harmonieuse, dépendant de l'Église, gouverné par le Roi et caractérisé par le corporatisme. La place privilégiée du « métier » et de la famille dans la pensée de La Tour du Pin, sera reprise par l'ordre social-fédéral du mouvement Fédération.

⁸² Ou forces citoyennes. Il s'agit des forces extraparlimentaires, comme des élus locaux, des groupes d'intérêts, des syndicats, des associations patronales ou bien des corporations professionnelles.

⁸³ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 352.

Relance et multiplication des mouvements à partir l'été 1946.

Pendant la première année de l'après-guerre, les deux superpuissances avaient semblé prolonger la coopération qui s'était établie à travers leur effort de guerre. L'organisation de la paix mondiale étant ainsi soumise aux Soviétiques et aux Américains, l'Europe se trouvée dans un état d'esprit marqué par la résignation et le désespoir, ce qui était peu favorable aux idées européennes⁸⁴. Or, à partir du printemps 1946, les Européens commencent à douter de la capacité des deux superpuissances à garantir la paix en Europe. Au cours de l'année, l'on commence même à redouter que la tension russo-américaine puisse déclencher une guerre mondiale, avec l'Europe comme le principal champ de bataille. Pour les fédéralistes européens, cette nouvelle situation fournit un argument supplémentaire pour la fédération de l'Europe. La fédération européenne, présentée jusque-là comme un moyen d'empêcher de nouveaux affrontements entre États européens, apparaissait désormais comme le seul moyen d'éviter qu'une ligne de confrontation russo-américaine coupe le continent en deux⁸⁵. Les fédéralistes européens, qui se veulent ni anti-soviétiques ni anti-américains, mais pro-européens, souhaitent alors une Europe unie et forte qui puisse contrebalancer la puissance des États-Unis et de l'URSS. La fédération européenne est donc présentée comme une *troisième force* entre les deux superpuissances.

Dans la relance à partir de l'été 1946, de nouvelles associations apparaissent et des associations déjà existantes, mais à peine actives durant la première année de l'après-guerre, s'organisent et trouvent de nouveaux sympathisants. Les deux associations nouvelles les plus importantes sont les Cercles socialistes et fédéralistes⁸⁶, animée par Claude-Marcel Hytte rédacteur des *Cahiers de la République moderne* et Socialisme et liberté, présidée par le résistant Henri Frenay⁸⁷. Toutes les deux sont très proches de la doctrine du fédéralisme

⁸⁴ Cf. le chapitre 1 « Europe's Mood of Resignation during the Period of Apparent Russo-American Cooperation » dans LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*

⁸⁵ *Ibid.*, p. 297.

⁸⁶ L'association a eu plusieurs autres appellations et ce n'est qu'au début de 1948 qu'elle prend ce nom. Elle s'appela d'abord Cercles d'amis de la République moderne.

⁸⁷ Henri Frenay (1905-1988) est une des principales figures du fédéralisme issu de la résistance au fascisme. Officier d'État-major sur la ligne Maginot, il est capturé par l'armée allemande en juin 1940, mais réussit à s'évader peu de temps après. Militaire, catholique, anticommuniste et à l'origine conservateur (la guerre le fait évoluer vers la gauche), il avait soutenu Pétain dans un premier temps tout en développant un réseau résistant. Ayant rompu avec le régime de Vichy, Frenay est devenu un des personnages clés de la Résistance intérieure : fondateur de l'organisation Combat et très actif dans l'unification des mouvements résistants. Il développe également à travers de nombreuses publications clandestines des idées fédéralistes pour l'Europe d'après-guerre. À la Libération, il est nommé ministre des prisonniers, déportés et réfugiés dans le GPRF et participe à la fondation du parti UDSR. Très vite, il quitte le parti et se tourne vers les mouvements européens. Frenay a été président du Comité central de l'Union européenne des fédéralistes de 1948 à 1954.

intégral et elles nouent aussi de liens importants avec le mouvement la Fédération. Elles se distinguent néanmoins de ce dernier sur de nombreux points. Alors que les principes dominants pour la Fédération sont le catholicisme social et les lois naturelles, les Cercles socialistes et fédéralistes et Socialisme et liberté, cherchent à développer les idées d'un socialisme libertaire et anti-étatique⁸⁸.

⁸⁸ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 355-359.

Seconde partie :

LA FRANCE AU PRINTEMPS DE L'EUROPE – ACTION GOUVERNEMENTALE ET INITIATIVES PRIVÉES

Quand la construction européenne commence vraiment au cours de l'année 1948, l'Europe a beaucoup changé depuis la fin de la guerre. Une guerre froide divise désormais le continent entre sa partie occidentale – où l'influence américaine grandit par le biais du plan Marshall – et sa partie centrale et orientale qui demeure sous la tutelle soviétique. Si l'union de toute l'Europe apparaît de plus en plus inconcevable dans de telles conditions, l'union de l'Europe occidentale apparaît comme une nécessité urgente pour beaucoup d'Européens et d'Américains.

Les premières initiatives et créations européennes – l'Europe sous l'influence des États-Unis

Il faut attendre l'année 1948 pour voir les premiers résultats du rapprochement européen de l'après-guerre. À un mois d'intervalle, les deux toutes premières organisations européennes voient le jour. Ce sont l'Union occidentale, issue du traité de Bruxelles signé le 17 mars, et l'OECE, créée par la convention de Paris le 16 avril⁸⁹. Ces deux organismes intergouvernementaux – l'un à vocation surtout militaire, l'autre économique – ont en commun d'être nés sous l'influence des États-Unis. Les efforts de rapprochement européen de la part des gouvernements européens n'ont cependant pas manqué avant cette année cruciale de la construction européenne.

L'échec des premiers projets français

Pour la France, les réflexions gouvernementales sur l'Europe de l'après-guerre sont entamées dès la dernière phase de la guerre au sein du Comité français de libération nationale (CFLN)⁹⁰ à Alger. De nombreuses études sont présentées, dont une série de réflexions faites par Jean

⁸⁹ Exception faite pour la convention du Benelux signée par les gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois en exil à Londres, le 5 septembre 1944. Elle établit une union douanière et monétaire qui entra en fonction le 1^{er} janvier 1948.

⁹⁰ Le CFLN est l'organisme gouvernemental formé, en juin 1943, par la fusion des deux autorités françaises entrées en guerre : le Comité national français (la France libre) du général de Gaulle à Londres et le Commandement civil et militaire d'Alger dirigé par le général Giraud. Le CFLN est remplacé par le GPRF en juin 1944.

Monnet⁹¹. Le CFLN n'arrive pas à arrêter une position commune claire, mais la discussion tourne surtout autour d'un projet d'union occidentale à finalité double : contenir l'Allemagne et réaliser l'unité européenne. Il s'agit d'une union économique organisée autour de la France à laquelle la Grande-Bretagne pourrait être associée⁹². La solution européenne au problème allemand qui se dégage en 1950 (la CECA) est alors d'une certaine manière déjà esquissée. Il y a cependant des divergences considérables concernant l'association de l'Allemagne, notamment entre Monnet et de Gaulle. Le chef du gouvernement provisoire, tout en imaginant une Europe avec une participation active des Allemands, refuse une union économique comprenant la France et les États allemands issus de la chute du Reich. Monnet, quant à lui, estime que les États allemands devraient entrer dans un « ensemble européen », mais il propose également la création d'« un pays industriel européen » composé notamment de la Ruhr, de la Sarre, de la Rhénanie et du Luxembourg qui sera exploité au profit de cet « ensemble »⁹³.

Les idées françaises élaborées depuis Alger ne trouvent pas d'appui chez les Anglais et les Américains. Ce désintérêt encourage de Gaulle et le CFLN à concevoir des projets plus contraignants envers l'Allemagne. L'obsession du danger allemand reprend ainsi le dessus sur la volonté de résoudre la question allemande par l'unité occidentale⁹⁴. Au cours de 1945, le gouvernement français tente, cependant, de relancer l'idée de l'Europe occidentale proposant cette fois une Europe sous codirection franco-britannique. Les Britanniques, préférant le *Commonwealth* et craignant pour leur poids dans les affaires du monde ainsi que pour leur État providence, tournent le dos à l'Europe. La peur d'une prise de pouvoir par les communistes après le départ de De Gaulle, en janvier 1946, les éloigne encore du continent. La France se tourne alors vers le Benelux, avec lequel elle avait créé, le 20 mars 1945, le

⁹¹ Dans ses notes de réflexion Monnet met en garde contre la reconstitution des souverainetés. Il préconise une fédération ou une entité européenne en vue d'une unité économique européenne. À part les contributions de Monnet et des autres associés du CFLN (Robert Marjolin, René Massigli, René Mayer, Hervé Alphand, Laurent Blum-Picard parmi d'autres), les débats sur l'Europe à Alger se nourrissent des études faites par un bureau d'étude semi-clandestin du ministère des Affaires étrangères créé officieusement à Paris en 1942. Ces études portant sur l'avenir de la France en Europe au cas d'une défaite allemande, ont envisagé deux politiques possibles: une union douanière entre la France et ses trois voisins du Nord pour contrebalancer l'Allemagne économiquement et/ou un démantèlement politique et économique de l'Allemagne. Le directeur du bureau, Jean Chauvel, part pour Alger en avril 1944 où il devient secrétaire général du Commissariat aux affaires étrangères du CFLN. BOSSUAT, Gérard, *Les fondateurs...*, *op. cit.*, p. 84-86.

⁹² Devant l'Assemblée consultative à Alger, le 18 mars 1944, Charles de Gaulles parle d'« une sorte bloc occidental » paraphrasant ainsi l'expression d'Aristide Briand de 1929. Or son projet diffère fondamentalement du projet Briand, car ce bloc serait essentiellement dirigé contre l'Allemagne et ne comprendrait qu'une partie du pays.

⁹³ BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français...*, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 36.

Conseil tripartite de coopération économique (CTCE)⁹⁵. Le CTCE avait pour but de faciliter les échanges commerciaux et financiers et de préparer une union douanière, mais aussi de définir une politique allemande commune. Ce dernier point est exploité par les Français qui cherchent à amener la Belgique et les Pays-Bas à appuyer la politique allemande de la France. Or les Belges et les Néerlandais n'entrent pas dans le jeu français. La démarche française butte également sur une vive opposition des Britanniques. Le « grand Benelux » dirigé contre l'Allemagne ne se matérialisera jamais⁹⁶.

Les constructions économiques – l'aide Marshall et l'OECE

Au début de 1947, le climat entre les deux superpuissances se durcit au point que l'on commence à parler de guerre froide. L'Europe centrale, libérée par l'Armée rouge est toujours sous le contrôle militaire de l'URSS et elle est aussi politiquement « soviétisée ». Le progrès du communisme se voit également en Chine et les communistes représentent une force considérable en Europe occidentale⁹⁷. Face à cette poussée communiste, l'attitude des dirigeants américains envers l'Europe se modifie sensiblement. Au mois de mars, le président américain Harry S. Truman annonce sa politique de *containment* (endiguement du communisme) dont une aide économique massive aux États libres de l'Europe⁹⁸ – le plan Marshall (*European Recovery Program*) – constituera la pièce maîtresse.

Pour les Américains, l'enjeu est clair. L'Europe a du mal à se relever après la guerre et pour la protéger de l'avancée communiste il faut combattre la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos qui règnent sur le continent. Les aides qu'ils ont accordées en ordre dispersé depuis la fin de la guerre ont été indispensables, mais d'aucune manière suffisantes. Les déficits commerciaux des États européens sont énormes et les réserves monétaires presque épuisées. Redresser les États européens c'est en conséquence aussi refaire d'eux des partenaires commerciaux et les Américains redoutent que la situation en Europe puisse avoir des

⁹⁵ Le CTCE comprenait la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Il est donc en fait quadripartite.

⁹⁶ Les Français continuent pourtant d'insister auprès du Benelux en proposant des ententes industrielles et commerciales. Ces ententes visent la spécialisation des fabrications, la normalisation des productions et l'étude en commun des marchés – donc une sorte de cartellisation de l'économie de l'Europe occidentale. Les Belges et les Néerlandais ne s'y engagent pas.

⁹⁷ Les partis communistes sont très puissants en Europe occidentale au sortir de la Seconde Guerre mondiale. La rupture avec les communistes se fait dans plusieurs pays au cours du printemps 1947. En mars, les ministres communistes du cabinet belge démissionnent. En mai, les communistes français sont renvoyés du gouvernement. Après les élections en Italie le même mois, les démocrates-chrétiens forment un nouveau gouvernement rompant avec leurs partenaires gouvernementaux du parti communiste.

⁹⁸ L'aide est initialement proposée à tous les États européens.

conséquences catastrophiques pour l'économie américaine⁹⁹. Pour faire barrage au communisme, il faut donc redresser l'Europe, mais aussi lui donner le maximum de cohésion possible, d'où la demande d'efforts d'unification de la part des bénéficiaires de l'aide.

Quand la proposition de l'aide Marshall est lancée en juin 1947, la France semble être un des pays les plus pressés d'y répondre. Elle a déjà contracté des emprunts massifs à l'étranger et continue de souffrir d'un déficit commercial exceptionnel, imputable essentiellement à ses rapports avec la zone dollar. Ce *dollar gap* paralyse ses échanges commerciaux et les modestes crédits négociés bilatéralement avec les États-Unis et ses voisins en Europe occidentale s'épuisent vite¹⁰⁰.

Georges Bidault affirme lors d'une conférence tenue à Paris en juillet pour répondre à l'initiative américaine que « l'heure est venue de construire l'Europe »¹⁰¹. Or pour la France, tout comme pour les autres États européens, il s'agit plus de faire financer sa propre reconstruction que de faire l'Europe¹⁰². Les seize pays bénéficiant de l'aide¹⁰³ s'engagent cependant à mettre sur pied une organisation européenne permanente, l'OECE. Sa structure et ses attributions font l'objet de désaccords entre les Européens. Les Français et les Italiens veulent un exécutif fort avec un élément de supranationalité. Les Britanniques par contre, suivis par les petits pays, souhaitent une organisation de type intergouvernemental qui prend toutes ses décisions à l'unanimité. Cette dernière l'emporte, même si elle n'est guère satisfaisante aux yeux des Américains. La convention créant l'OECE, signée à Paris le 16 avril 1948, établit ainsi une organisation gérée par un Conseil des ministres des Affaires

⁹⁹ Les États-Unis ont connu la croissance la plus forte de leur histoire pendant la guerre et l'industrie d'armement se convertit après en industrie civile produisant des quantités inédites de biens de consommation. Il faut donc absolument trouver des débouchés à l'étranger et le plan Marshall sera essentiellement utilisé par les États européens pour acheter des produits américains. L'aide américaine, bien que gratuite, n'est pas tout à fait désintéressée. Le plan Marshall s'inscrit dans un effort plus global entamé par les Américains pour la reconstruction et l'expansion économique du monde libre. La Banque mondiale (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI) avaient vu le jour avec les accords de Bretton-Woods de juillet 1944 et en octobre 1947 est signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). La France signe et ratifie tous ces accords.

¹⁰⁰ À l'époque, les devises en Europe occidentale ne peuvent être échangées librement. Il faut donc toujours balancer les comptes bilatéralement, ce qui constitue un frein important pour les échanges commerciaux. Le commerce intereuropéen souffre de plus des restrictions imposées par les Alliés sur les échanges commerciaux avec l'Allemagne.

¹⁰¹ Cité par GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 310

¹⁰² *Ibid.*, p. 309-312

¹⁰³ Les seize pays de l'OECE sont: France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Norvège, Danemark, Suède, Islande, Autriche, Suisse, Italie (+Trieste), Portugal, Grèce, Turquie. L'Allemagne occidentale y participe aussi, mais elle est au début représentée par les commandants des zones d'occupation. La France s'oppose à la participation de l'Espagne de Franco, qui n'est admis qu'en 1959.

étrangères et des Finances décidant à l'unanimité¹⁰⁴. Un Comité exécutif restreint assure la continuité du travail du Conseil et de nombreux comités spécialisés préparent des études techniques. La France obtient le siège de l'organisation (Paris) et le Français Robert Marjolin devient son premier secrétaire général. Le secrétaire général n'a cependant qu'une fonction administrative.

L'OECE sera en coopération avec *Economic Cooperation Administration*, du côté américain, chargée de la répartition de l'aide et de l'exécution d'un Programme de relèvement européen. Par la convention de l'OECE, les États membres s'engagent entre autres, à augmenter leur production, restaurer la stabilité de leurs économies (y compris éliminer le déficit en dollars) et supprimer progressivement les obstacles aux échanges commerciaux. L'OECE n'a cependant pas l'autorité nécessaire pour imposer à ses membres, des mesures efficaces. Au lieu de suivre le plan commun élaboré par l'OECE, les États européens conçoivent et appliquent des plans nationaux parfois inconciliables. L'organisation ne permet donc pas d'avancer dans la voie d'une véritable unification européenne. Les 13 milliards dollars¹⁰⁵ que l'organisation distribue entre 1948-51 sont néanmoins une contribution importante au relèvement économique des États européens¹⁰⁶. C'est surtout le cas de la France qui avec la Grande-Bretagne est le principal bénéficiaire de l'aide. Les 2,7 milliards de dollars qu'elle reçoit permettent de réaliser le plan de modernisation et d'équipement qui vient d'être préparé par le CGP.

Le manque de progrès réalisé au sein de l'OECE irrite les Américains qui intensifient leur pression auprès des Européens. La France et la majorité des autres membres de l'OECE sont réticents envers une libéralisation des échanges. Soucieux de protéger une économie

¹⁰⁴ L'article 14 de la convention prévoit toutefois que lorsqu'un membre déclare n'être pas intéressé par une question, son abstention ne fait pas obstacle aux décisions qui sont adoptées par les autres membres et qu'il n'a pas à appliquer. *Ibid.*, p. 312

¹⁰⁵ Les 13 milliards de dollars sont à peu près l'équivalent de 100 milliards de dollars 2004. Presque douze milliards ont été distribués sous forme de dons. JUDT, Tony, *Postwar – A History of Europe since 1945*, Pimlico, 2007, London, p. 91.

¹⁰⁶ Le plan Marshall a été critiqué par un certain nombre de chercheurs. Ils contestent l'efficacité globale du plan et avancent notamment que la période de forte croissance économique que connaît l'Europe après la guerre (les « Trente glorieuses ») est déjà bien engagée lorsque l'aide américaine commence à arriver en Europe. Le professeur américain Noam Chomsky signale, de son côté, que l'aide reçue par la France est à peu près égale aux dépenses de ses opérations militaires en Indochine à l'époque. En tout état de cause, il est incontestable que l'aide américaine a répondu, d'abord à des nécessités d'approvisionnement urgentes et puis à des besoins d'investissements criants en Europe. Il est certain aussi que les investissements massifs rendu possibles par le plan Marshall, notamment dans l'appareil de production, apportent une contribution considérable au redressement de l'Europe après la guerre. En France, l'aide américaine représente 29% du total des investissements en 1948, 49% en 1949 et 25% en 1950. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 330.

vulnérable et peu compétitive dans un large espace européen, les dirigeants français cherchent plutôt à constituer des unions douanières restreintes à quelques pays et comportant des mesures d'harmonisation économique. Une union à deux entre la France et l'Italie est alors envisagée et le 26 mars 1949, les deux pays signent à Paris un traité instituant l'union douanière Francita¹⁰⁷. L'opposition à cette union est néanmoins très forte en France et en attendant sa ratification par l'Assemblée nationale (qui ne se fera jamais), les dirigeants français lancent un autre projet plus attrayant pour les intérêts français. Ce projet, appelé Finebel (ou Fritalux), comprend la France, l'Italie et les trois pays du Benelux. Il prévoit un plan d'intégration économique entre les cinq pays visant entre autres l'harmonisation des politiques budgétaires, une coordination des investissements, une spécialisation dans certaines industries et une politique agricole commune. Quant aux contingentements et aux tarifs douaniers, le projet butte sur les divergences qui existent entre les Français et les Italiens, protectionnistes, et les Beneluxiens, libre-échangistes. Le Finebel se heurte également à la réticence des Britanniques, pour lesquels il est hors de question d'y participer et qui de plus s'opposent à sa création sans eux. Du côté américain, l'union restreinte du Finebel ne suscite guère d'enthousiasme non plus car à l'OECE on discute désormais une suppression progressive des restrictions quantitatives entre les seize et l'établissement d'un système multilatéral de paiement¹⁰⁸. Dans ces circonstances, le Finebel ne verra pas le jour, et il faudra attendre le plan Schuman pour la relance de ce groupement régional européen.

Les constructions militaires – le traité de Bruxelles et le pacte atlantique

Les capacités militaires de la France de l'après-guerre sont, comme nous avons vu, très limitées et des alliances sont indispensables pour la défense du pays. Un traité d'assistance mutuelle est conclu avec la Grande-Bretagne le 4 mars 1947. Le traité qui est signé à Dunkerque, symbole fort de la coopération franco-britannique depuis l'évacuation des 340 000 soldats anglais et français en juin 1940, est dirigé contre l'Allemagne¹⁰⁹. À peine le traité

¹⁰⁷ Le traité prévoit la suppression des tarifs douaniers entre les deux pays et l'établissement d'un tarif douanier extérieur commun un an après sa ratification. La suppression des restrictions quantitatives ne se ferait cependant que dans une seconde étape dont la durée ne devrait pas excéder six ans.

¹⁰⁸ Sous la pression américaine, les États membres de l'OECE parviennent à s'entendre pour une élimination graduelle des restrictions quantitatives au commerce. Ainsi, à la fin de l'année 1950, 60 % des échanges intereuropéens du secteur privé sont libérés. La proportion passe à 83 % en 1955 et 89% en 1959. Le 16 septembre 1950 est créée une Union européenne des paiements. Elle instaure un système de compensations multilatérales et de crédits automatiques entre les pays membres de l'OECE qui résout le problème résultant du manque de convertibilité entre les monnaies européennes.

¹⁰⁹ En s'ajoutant aux alliances anglo-soviétique (1942) et franco-soviétique (1944), il achève le système triangulaire franco-anglo-soviétique dirigé contre l'Allemagne. Rétrospectivement le traité de Dunkerque

signé, la dégradation des rapports entre l'Ouest et l'Est fait néanmoins craindre une agression soviétique devant laquelle cette alliance serait bien trop faible. Dès la fin de 1947, la France et la Grande-Bretagne se tournent alors vers les États-Unis pour demander une aide militaire. Mais les Américains ne veulent s'engager dans la défense de l'Europe que si les Européens s'organisent d'abord entre eux. Pour satisfaire les demandes américaines Georges Bidault propose, le 23 décembre 1947, une extension du traité de Dunkerque aux pays du Benelux. Ces derniers répondent favorablement et l'extension est réalisée par la signature du traité de Bruxelles le 17 mars 1948. Il crée l'Union occidentale¹¹⁰, une alliance défensive par laquelle les cinq se promettent une assistance mutuelle et automatique, en cas d'une agression armée en Europe contre l'une des parties contractantes. Bien que le pacte, de toute évidence, soit dirigé contre l'URSS, l'Allemagne est le seul pays qui est nommément désigné comme agresseur possible. Cela en partie pour ne pas provoquer inutilement les Soviétiques, mais il faut dire aussi que l'opinion française et britannique, est toujours très sensible au danger allemand.

Outre l'élément de défense collective, le traité de Bruxelles comporte des dispositions visant une coopération entre les cinq dans les domaines économique, social et culturel, ce qui a été voulu par les Beneluxiens et appuyé par les Américains. Sont également créés, un Conseil consultatif réunissant les cinq ministres des Affaires étrangères, et une commission permanente. Le développement de la coopération entre les cinq est toutefois obstrué par de fortes dissensions franco-britanniques. Dans une perspective de construction européenne, l'Union occidentale sera donc une grande déception.

Le traité de Bruxelles atteindra néanmoins son objectif principal, c'est-à-dire l'engagement des États-Unis dans la défense de l'Europe. Au printemps 1949, les Américains proposent la création d'un « pacte de sécurité de la zone de l'Atlantique ». Cette proposition américaine a déjà fait l'objet de négociations entre les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne¹¹¹. L'accord avec les autres participants se fait vite. Aussi, le 4 avril 1949, est signé le traité de

apparaîtra cependant comme le début du système occidental de sécurité contre la menace, réelle ou supposée de l'URSS. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 55-56.

¹¹⁰ La formule d'Union occidentale est dans un premier temps évitée pour ne pas provoquer inutilement l'URSS et elle n'apparaît qu'ultérieurement.

¹¹¹ Par crainte d'une fuite de la part des sympathisants communistes dans les milieux dirigeants français, la France n'est pas conviée aux négociations. Paradoxalement la fuite viendra de la délégation britannique qui comprend l'espion soviétique, Donald Maclean. L'URSS est donc informée de la proposition américaine de pacte atlantique avant la France (!) GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 345.

l'Atlantique du Nord par les États-Unis, le Canada, les cinq pays du traité de Bruxelles, le Portugal, l'Italie, l'Islande, le Danemark et la Norvège. Il établit une alliance de défense collective, dotée d'une organisation militaire intégrée et, à partir de septembre 1951, d'une structure politique et militaire permanente (l'OTAN). Vidée de substance et supplantée par une organisation plus vaste et efficace, l'Union occidentale s'effacera alors progressivement¹¹².

L'épanouissement des mouvements européens

Parallèlement aux premières tentatives de rapprochement faites par les gouvernements européens, les mouvements européens s'organisent et développent leurs doctrines. En s'attirant de plus en plus de personnes de divers milieux, la mouvance européenne grandit et se diversifie. Aux nombreux fédéralistes s'ajoutent des groupements *unionistes* aux objectifs moins ambitieux, mais avec des membres très influents.

La formation des réseaux fédéralistes

La conférence de Paris, à l'initiative du CFFE, avait montré le caractère international du mouvement fédéraliste et ce n'était pas qu'en France que les fédéralistes disposaient de réseaux et d'organisations importants. Vers la fin de 1946 se tient une série de conférences internationales et des comités de coordination internationaux sont établis. La première grande conférence internationale a lieu à Hertenstein en Suisse en septembre. Elle rassemble 78 délégués de divers mouvements fédéralistes de quatorze pays européens, dont quatre du CFFE¹¹³. Une déclaration en douze points est adoptée et elle deviendra par la suite une sorte de « programme principal commun » pour l'ensemble des associations fédéralistes européennes¹¹⁴. Le « programme de Hertenstein », réclame une « communauté européenne »¹¹⁵ basée sur les principes supranationaux notamment dans les domaines économique, politique et militaire¹¹⁶. Cette communauté, qui comprend toute l'Europe et non seulement l'Europe occidentale, est considérée comme un élément constitutif d'une union mondiale. Au cours des trois nouvelles rencontres (Luxembourg en octobre, Bâle et Paris en

¹¹² L'Union occidentale est cependant réactivée à l'automne 1954 pour encadrer l'intégration de la RFA dans l'Alliance atlantique suite à l'échec de la Communauté européenne de défense. L'organisation change alors de nom pour s'appeler l'Union de l'Europe occidentale.

¹¹³ *Ibid.*, p. 304.

¹¹⁴ Cette déclaration est présentée dans l'annexe V.

¹¹⁵ C'est dans la déclaration de Hertenstein que la notion « communauté européenne » est employée pour la première fois dans la littérature européenne après la Seconde Guerre mondiale.

¹¹⁶ GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 15.

décembre) la coopération des fédéralistes européens aboutit à la création d'une Union européenne des fédéralistes (UEF). Elle est officiellement constituée à Paris le 16 décembre 1946. Henri Brugmans, un fédéraliste néerlandais issu de la Résistance, est élu président de l'organisation qui aura son siège principal à Genève. Le secrétariat, confié à Alexandre Marc¹¹⁷, est localisé à Paris. La nouvelle organisation ne sera pas une fusion des différents mouvements nationaux, tant les divergences entre eux sont importantes. À travers de multiples rencontres internationales, l'UEF réussit cependant à former des liens solides entre les différents mouvements nationaux et de développer une action commune.

L'organisation des mouvements fédéralistes sur le plan européen, s'accompagne d'une organisation à l'intérieur des pays et même à l'échelle mondiale¹¹⁸. En France, l'association la Fédération se charge de créer et d'administrer un Comité français de coordination des mouvements fédéralistes (CCMF). Après une enquête réalisée en novembre 1946, la Fédération reçoit 19 demandes d'adhésion au Comité de coordination. La plupart de ces mouvements seront aussi membres de l'UEF.

La naissance du courant unioniste et diversification de la mouvance

Au même moment que les fédéralistes européens se réunissent à Hertenstein, le grand vainqueur de la Seconde Guerre mondiale, Winston Churchill, prononce son discours célèbre à Zurich appelant à la création des États-Unis d'Europe. Les fédéralistes, qui depuis un an avaient cherché à attirer l'attention de l'opinion vers l'unification de l'Europe, ne pouvaient que se féliciter de l'énorme intérêt qu'a suscité ce discours. Ils constatent néanmoins que l'appel de Churchill divergeait de leur vision sur des points importants. Sans le dire ouvertement, le leader de l'opposition britannique envisageait clairement une union de l'Europe *occidentale* qui pourrait faire front à une expansion soviétique redoutée. De plus, cette union devrait se faire autour de l'association de la France et de l'Allemagne, et elle n'allait pas comprendre la Grande-Bretagne, qui, aux yeux de Churchill, était une puissance

¹¹⁷ Alexandre Marc (1904-2000) est né à Odessa, et vit en Russie jusqu'à la révolution. Après avoir fait des études de philosophie en Allemagne, il s'installe en France où durant l'entre-deux-guerres, il se fait le porte-parole des idées du personnalisme et participe à la création des revues *Ordre nouveau* et *Esprit*. Fédéraliste avant tout, et « européen parce que fédéraliste », Alexandre Marc est pourtant considéré comme un des pionniers du fédéralisme européen.

¹¹⁸ Parallèlement à la formation de l'UEF, un Mouvement universel pour la fédération mondiale est créé à l'instigation des fédéralistes américains, australiens, néo-zélandais, sud-africains et indiens venus en Europe pour la conférence des fédéralistes à Luxembourg. Beaucoup de mouvements fédéralistes européens, pensant qu'un gouvernement mondial est l'ultime solution au problème de la paix mondiale, adhèrent à ce mouvement.

mondiale avec son propre Commonwealth des nations. Finalement, Churchill ne voulait pas une fédération des États, mais une union, dirigée par un Conseil de l'Europe – une sorte de conférence permanente des représentants des gouvernements. Le discours de Zurich introduit donc des idées européennes modérées. Alors que les fédéralistes souhaitent une Europe organisée selon les principes fédéralistes, ce qui suppose la création d'institutions supranationales, Churchill et ses sympathisants unionistes, se contentent de réclamer une coopération étroite entre États européens et la création d'organisations intergouvernementales.

Durant l'hiver 1946-1947, Winston Churchill, et son gendre, le parlementaire conservateur Duncan Sandys, recrutent des personnalités britanniques, pour le *United Europe Movement* (UEM). Ces hommes, favorables à l'Europe, mais réticents à l'égard du fédéralisme, trouvent dans l'UEM un club influent financé par une société industrielle britannique¹¹⁹. En juin 1947, à peine un mois après la réunion inaugurale de l'UEM, René Courtin¹²⁰ établit la Section française de l'UEM. Au cours de l'été, elle change son nom en Conseil français pour l'Europe unie (CFEU) et s'attire de nombreuses personnalités presque aussi célèbres que son homologue britannique¹²¹. La conception de l'Europe du leader, René Courtin, est en effet supranationale, voire fédéraliste. La structure souple du CFEU ne favorise néanmoins pas le développement d'un programme commun précis et la majorité de ces membres épousent les conceptions vagues de confédération ou de Commonwealth européen, mises en avant par Churchill et Sandys. Faible quant à ses effectifs (il ne compte que 100 membres¹²²), le CFEU mise sur le prestige de ses membres pour promouvoir l'idée européenne.

Un autre mouvement, rattaché, à l'origine de l'UEM, est la Ligue européenne de coopération économique (LECE)¹²³. Créée, en mars, par Paul Van Zeeland, professeur d'économie et ancien ministre belge des Affaires étrangères, elle s'appuie sur des réseaux d'économistes

¹¹⁹ BOSSUAT, Gérard, *Les fondateurs...*, *op. cit.*, p. 96.

¹²⁰ René Courtin (1900-1964) est professeur d'économie et ancien résistant. Il a été un des principaux rédacteurs du « rapport sur la politique économique d'après-guerre » édité clandestinement en 1943 par le Comité général d'études de la résistance. Les idées du rapport influenceront la politique suivie par les gouvernements de l'après-guerre d'autant plus que la plupart des autres auteurs sont des hommes politiques connus : François de Menthon, Paul Bastid, Robert Lacoste, Pierre-Henri Teitgen.

¹²¹ À la tête du CFEU on trouve des personnalités: Édouard Herriot (Parti radical) et Paul Reynaud (indépendant), Paul Ramadier (SFIO), anciens présidents du Conseil ; Pierre-Henri Teitgen (MRP), ministre d'État et vice-président du Conseil ; René Mayer (Parti radical), ministre des Finances et des Affaires économiques ; Michel Debré (RPF) futur premier ministre. S'y ajoutent des intellectuels comme l'ingénieur Raoul Dautry et les sociologues André Siegfried et Raymond Aron. LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 624.

¹²² *Ibid.*, p. 625.

¹²³ À l'origine elle s'appelle Ligue indépendante de coopération économique.

existants et se donne le statut d'association internationale à but scientifique¹²⁴. Comme l'UEM, la LECE ne cherche pas une adhésion populaire, et elle se base sur une élite d'économistes, de banquiers et d'industriels d'esprit libéral. La section française de la LECE est fondée en juin. La LECE cherche à préparer la voie à une coopération économique européenne par un travail scientifique mené dans des comités thématiques. La coopération européenne envisagée – limitée dès le début à l'Europe occidentale – est assez modeste et la LECE joue avant tout le rôle d'un laboratoire d'études économiques et monétaires¹²⁵.

En février de la même année, un groupe de socialistes français, mené par Marceau Pivert¹²⁶, rencontre à Londres des membres de l'*Independent Labour Party*, pour discuter une coopération politique en faveur de l'unification de l'Europe. Leurs discussions reprennent, à la conférence de Montrouge près de Paris, fin juin, où est créé le Comité international pour les États-Unis socialistes d'Europe. Le mouvement cherche à intéresser les socialistes européens à l'unité européenne et se donne pour but de faire passer l'Europe d'une société capitaliste à une société socialiste tout en fédérant les États européens. Il atténuera par la suite ses vues sur l'organisation sociale de l'Europe et prend, en 1948, le nom de Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (MSEUE)¹²⁷. Le MSEUE est à l'origine dominé par les socialistes français et britanniques, mais on y trouve des socialistes de presque toute l'Europe occidentale et même des exilés de l'Europe de l'Est.

Au cours de ce printemps 1947, des représentants des partis démocrates-chrétiens de l'Europe occidentale continentale¹²⁸ se réunissent également pour discuter les possibilités d'une coopération internationale. Le 1^{er} juin, ils fondent les Nouvelles équipes internationales (NEI), et installent Robert Bichet du MRP comme secrétaire général¹²⁹. Le thème européen

¹²⁴ La ligue prend la suite de l'Union économique et douanière européenne fondée en 1926, dont certains sous-comités nationaux sont réactivés après la guerre. Il s'agit surtout de deux associations françaises : l'Union économiques et fédérale et le Comité d'action économique et douanière. GISCH, Heribert, *The European League for Economic Co-operation (ELEC)*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, op. cit., vol. 4, p. 186-187.

¹²⁵ GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes...*, op. cit., p. 16.

¹²⁶ Marceau Pivert (1895-1958) est un militant syndicaliste, membre de la SFIO. En 1935, il a créé, la tendance « gauche révolutionnaire » regroupant les militants les plus à gauche de la SFIO qui, plus tard, ont fondé le Parti socialiste ouvrier et paysan (PSOP). Après la guerre et son exil au Mexique, il rejoint la SFIO, le PSOP ayant été dissous par le régime de Vichy.

¹²⁷ Le MSEUE existe aujourd'hui sous le nom de Gauche européenne.

¹²⁸ Ces partis, très influents au lendemain de la guerre, sont : le MRP, la CDU, le PSC belge, la DC italienne, le KPV hollandais, la SKV suisse et le ÖVP autrichien.

¹²⁹ En France, les membres du MRP adhèrent individuellement aux NEI et le parti lui-même n'adhère qu'en 1964. En étroite collaboration gouvernementale avec les socialistes et les radicaux, des partis de tradition anticléricale, le MRP se montre réticent devant un engagement direct avec les autres partis démocrates-chrétiens,

n'est, au départ, pas dominant, mais il est implicite en raison de la nature européenne du mouvement. Au cours de la préparation fin 1947, d'un congrès à propos de l'Allemagne, le mouvement réussit à assurer un soutien coordonné pour l'idée d'union européenne dans les différents partis nationaux¹³⁰. À partir de ce moment, la réalisation d'une communauté politique européenne est un des principaux objectifs des NEI.

L'Union parlementaire européenne

La formation de mouvements européens associés aux courants politiques existants est le résultat d'une prise de conscience européenne qui s'opère chez beaucoup d'hommes politiques pendant l'année 1947. Pour beaucoup d'entre eux, l'enthousiasme pour la cause européenne dépasse largement la politique officielle de leurs partis. Des contacts s'établissent entre députés pro-européens de toutes tendances politiques (à l'exception des communistes) et l'on voit apparaître en France, et dans beaucoup d'autres pays de l'Europe occidentale, des « groupes parlementaires fédéralistes ». Le Groupe fédéraliste du Parlement français est créé le 19 juin 1947. Au début de juillet, il comprend 99 députés et 61 conseillers de la République, un nombre qui aura doublé au bout d'un an¹³¹. Son président sera le futur président de la République René Coty. Le groupe ne produit pas de programme propre, mais il adhère aux principes de l'UEF. Le groupe entretient des liens étroits avec cette dernière ainsi qu'avec le CCMF. En mars 1948, le groupe sera à l'origine d'un projet de résolution signé par 171 députés et déposé au bureau de l'Assemblée nationale, invitant le gouvernement à proposer la convocation d'une assemblée constituante européenne.

C'est à l'initiative du comte Richard Coudenhove-Kalergi, que des contacts s'établissent entre les groupes fédéralistes dans les parlements européens. En 1946, il avait effectué un sondage auprès des parlementaires de douze pays européens qui faisait apparaître l'importance du sentiment fédéraliste chez eux¹³². Tirant les leçons de ce sondage, il cherche à établir une

surtout le CDU qui est en lutte ouverte avec le parti socialiste allemand.

¹³⁰ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 600.

¹³¹ Plus de la moitié des membres sont du MRP et la droite est considérablement mieux représentée que la gauche. Tous les partis sauf le Parti communiste sont représentés et l'on y trouve tous les porte-parole importants en politique extérieure ainsi que le président et le vice-président de la Commission des Affaires étrangères (Paul Rivet et Édouard Bonnefous). LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 601-605.

¹³² Le taux de pourcentage favorable à une « fédération européenne » est particulièrement élevé en France, Suisse, Grèce, Italie et Benelux (49-62% dans les chambres basses). En France, le taux est de 50% pour l'Assemblée et de 35% pour le Conseil de la République. LIPGENS, Walter, *Documents on the History of European Integration*, vol. 4. Walter de Gruyter, 1991, Berlin, p. 114.

Union parlementaire européenne qui peut « servir de prélude à une véritable assemblée parlementaire [européenne] »¹³³. L'Union parlementaire européenne (UPE) voit le jour par la réunion à Gstaad, en Suisse, le 8 septembre 1947, de 114 parlementaires de dix pays de l'Europe occidentale¹³⁴. L'UPE préconise une constitution fédérale européenne et se donne pour mission de créer une Assemblée constituante européenne. Georges Bohy, un socialiste belge, préside l'UPE et Coudenhove-Kalergi en est le secrétaire général. Le rôle personnel de ce dernier sera très dominant et l'UPE prendra implicitement la suite de son Union paneuropéenne de l'entre-deux-guerres.

Regroupement et internationalisation

En janvier 1948, le CCMF compte 17 mouvements qui ont entre 50 et 4000 membres¹³⁵. S'y ajoutent les cinq autres mouvements de diverses tendances¹³⁶. Malgré cette ampleur relativement importante, les mouvements européens doivent nécessairement s'unir s'ils veulent mener une action efficace. Or, les divergences doctrinales, entre les mouvements, et même à l'intérieur d'eux, constituent des obstacles considérables à la coopération.

Pendant l'été 1947, des mouvements européens de différentes tendances et nationalités commencent à se rencontrer. Ces rencontres déclenchent de nombreuses polémiques entre groupes unionistes et groupes fédéralistes. Or, le 20 juillet un Comité de liaison, composé des mouvements UEM/CFEU¹³⁷, UEF, et LECE, est établi à Paris. Le comité veut empêcher le double effort et renforcer l'action concertée en faveur de l'intégration européenne par un partage du travail, des consultations régulières et un appui mutuel. Duncan Sandys, l'initiateur du Comité, devient son président. La coopération se renforce au cours de l'automne et l'organisation se rebaptise Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne (CIC).

¹³³ Anne-Marie Saint Gille dans *Panurope* citée par GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 19.

¹³⁴ Les Français dominent la liste avec 43 parlementaires dont des noms importants comme Paul Reynaud (indépendant), Édouard Bonnefous (UDSR), René Coty (CNIP) et Pierre Pflimlin (MRP), François de Menthon (MRP), André Mutter (PRL). LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 609.

¹³⁵ Le nombre de mouvements va beaucoup diminuer par la suite après un certain nombre de fusions. GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 40.

¹³⁶ NEI, LECE, MSEUE, UPE et CFEU/UEM. Pour un aperçu des mouvements européens – français et internationaux – au début de l'année 1948, voir le tableau dans l'annexe III.

¹³⁷ Les deux mouvements avaient pratiquement fusionné la veille et ils figurent dans l'accord comme un seul mouvement (UEM), avec deux comités nationaux.

En août, les fédéralistes se rencontrent à Montreux pour le premier grand congrès de l'UEF¹³⁸. Ils saluent le rapprochement fait dans le CIC et lance un appel pour l'organisation d'une grande manifestation pro-européenne où les Européens, sans influence extérieure, pourraient décider de leur propre sort. Ils souhaitent, en effet, convoquer de véritables « États généraux de l'Europe »¹³⁹, réunissant des hommes politiques, des militants de la cause européenne, mais aussi des représentants des « forces vives »¹⁴⁰.

Le CIC répond à l'appel et se met à préparer un grand congrès européen, fixé pour mai 1948. De nombreuses polémiques sur la nature de l'événement surgissent néanmoins entre les unionistes et l'UEF. Ce dernier essaye de rallier au projet d'autres groupements fédéralistes, mais ils sont sceptiques à l'égard du CIC. Insistant sur l'indépendance et les particularités de l'UPE, Coudenhove-Kalergi refuse d'adhérer au CIC jusqu'au dernier moment avant le congrès¹⁴¹. Le MSEUE, considérant, de son côté, que l'entreprise a une coloration trop churchillienne et conservatrice, se tient en marge jusqu'en novembre. Les NEI, néanmoins, qui adhèrent au CIC en février, vont y défendre des positions fédéralistes dans un degré qui surprend les dirigeants de l'UEF¹⁴². Le bras de fer, entre les unionistes et les fédéralistes pendant l'hiver 1947-1948, à propos du Congrès de La Haye, se termine largement en faveur des unionistes¹⁴³. Il n'y aura pas d'États généraux révolutionnaires, mais un « Congrès de l'Europe » avec pour but de mobiliser l'opinion et les gouvernements en faveur de l'unité européenne.

¹³⁸ Le congrès qui se réunit trois fois entre 1947 et 1950 est la principale autorité de l'UEF. Le premier congrès se tient en août 1947 à Montreux (Suisse). Les délégués au congrès sont choisis par les associations constitutives selon un système compliqué qui tient compte de l'importance de chaque association, le nombre d'associations de chaque pays et les membres en dans chaque pays en fonction de la population nationale. Entre les congrès, l'UEF est dirigée par un Comité central (50-70 membres), un Bureau exécutif (12-15 membres).

¹³⁹ L'expression, qui fait allusion aux États généraux de 1789 est lancée par Alexandre Marc.

¹⁴⁰ GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁴¹ Les ambitions personnelles de Coudenhove-Kalergi, voire sa vanité, ont rendu les relations entre l'UPE et les autres mouvements européens très difficiles. L'élitiste Coudenhove-Kalergi ne pouvait tolérer que les anciens leaders de la Résistance dans l'UEF occupassent une place aussi importante dans la mouvance européenne qui lui-même. Il n'aimait pas non plus qu'il s'est fait voler la vedette par Churchill et c'est avec beaucoup de réticence qu'il se rallie finalement au projet de congrès européen. LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 680-682.

¹⁴² *Ibid.*, p. 679.

¹⁴³ Numériquement, l'UEF est largement plus importante que les mouvements UEM et LECE. La dominance des unionistes dans le CIC est donc due aux règles de vote, établies par Duncan Sandys.

La création du Conseil de l'Europe et du Mouvement européen – l'Europe des Européens

Le printemps 1948 voit la création des deux premières organisations européennes, l'OECE et l'Union occidentale. Ces créations de circonstance, voulues par les États-Unis, répondent à des besoins précis (redresser l'économie et assurer la sécurité) et non à l'aspiration profonde de nombreux militants européens qui souhaitent réaliser l'union européenne. En ce même printemps, les militants pro-européens se réunissent dans une grande manifestation qui va réussir à infléchir la politique des gouvernements. C'est le Congrès de La Haye du 7 au 10 mai. Il est à l'origine de la première tentative de créer une Europe politique – le Conseil de l'Europe – et d'un vaste rassemblement de forces pro-européennes toujours très actif – le Mouvement européen.

Le « Congrès de l'Europe »

Le vendredi 7 mai 1948, Winston Churchill ouvre la première séance du Congrès de l'Europe à La Haye. Environ mille personnes y sont rassemblées : des délégués de dix-huit pays européens¹⁴⁴, des observateurs, et des journalistes. Les délégués – entre 750 et 800 selon les sources – sont des personnalités diverses : hommes politiques, militants de la cause européenne, économistes, ecclésiastiques, syndicalistes, industriels, intellectuels, journalistes, et artistes. La délégation française de 155 personnes est la plus nombreuse, suivie de celle des Britanniques qui sont un peu moins nombreux. Les hommes politiques, venus à titre privé puisque le congrès n'a rien d'officiel, sont très nombreux. Plus de 200 parlementaires sont présents ainsi que beaucoup de ministres (actuels et anciens), et de futurs hommes d'État¹⁴⁵. En ce qui concerne l'orientation politique des délégués la gauche est minoritaire. Les communistes n'y sont naturellement pas et la dominance de Churchill et du Parti conservateur britannique avait effrayé bon nombre de socialistes¹⁴⁶.

¹⁴⁴ Les délégations viennent essentiellement des États démocratiques de l'Europe occidentale. On y trouve, toutefois, quelques républicains espagnols et des personnalités de l'Europe de l'Est vivant en exil.

¹⁴⁵ Parmi les personnalités de premier plan, nous pouvons citer : Anthony Eden et Harold Macmillan, anciens ministres et futurs premiers ministres britanniques ; Konrad Adenauer, alors bourgmestre de Cologne ; Paul Van Zeeland, ancien premier ministre belge ; François Mitterrand alors ministre des Anciens combattants, Édouard Daladier, Paul Ramadier et Paul Reynaud, anciens présidents du Conseil ; Edgar Faure, futur président du Conseil ; Pierre-Henri Teitgen ministre des Forces armées françaises

¹⁴⁶ Le parti travailliste britannique et le comité directeur de la SFIO avaient même donné des consignes d'abstention. Ces consignes ne sont pas respectées par tous leurs membres et les socialistes représentant des mouvements européens sont libres de participer au congrès. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, op. cit., p. 372.

L'atmosphère du moment fut très particulière. En février, deux mois avant le congrès, le coup de Prague avait enlevé ce qui pouvait rester de doute sur les intentions des communistes en Europe de l'Est et en même temps renforcé l'inquiétude quant aux motifs des partis communistes en Europe occidentale. La création de l'Union occidentale, en mars, et de l'OECE, en avril, avait encore fait monter la tension. À La Haye, l'ambiance est pourtant marquée par l'espoir et l'enthousiasme. Le très prudent discours d'ouverture de Churchill, va néanmoins décevoir les pro-européens les plus passionnés. Ce discours très unioniste, déclenche ainsi de longs débats orageux entre unionistes britanniques et fédéralistes français.

L'organisation du congrès avait été confiée à Duncan Sandys et Joseph Retinger, deux proches de Churchill. Le premier avait aussi préparé les rapports sur la base desquels trois commissions allaient travailler pendant les trois journées du congrès¹⁴⁷. Ces trois commissions sont : la commission politique présidée par Paul Ramadier¹⁴⁸, la commission économique et sociale présidée par Paul Van Zeeland, et la commission culturelle présidée par Salvador de Madariaga, un écrivain espagnol exilé en Angleterre. Les débats sont très vifs, surtout dans la commission politique qui rassemble plus de la moitié des congressistes. Les fédéralistes, alliés à des militants syndicalistes, tentent vite de s'y affirmer et lancent de nombreuses propositions radicales. Ces derniers souhaitent notamment la participation des syndicats ouvriers à la direction de l'économie et la création d'un conseil économique et social européen pour contrebalancer le libéralisme économique¹⁴⁹. Les fédéralistes, quant à eux, proposent la création d'une assemblée constituante européenne composée de non-parlementaires, « librement désignés par les grandes orientations économiques, culturelles et sociales »¹⁵⁰. Une autre idée radicale vient de Paul Reynaud¹⁵¹ et d'Édouard Bonnefous¹⁵². Ils

¹⁴⁷ Le rapport politique toutefois a été remanié de fond en comble par Ronald Mackay, un parlementaire travailliste, du Federal Union, qui, en décembre 1947, avait formé le *Labour Europe Groupe* pour contrer la dominance des conservateurs dans les questions européennes. La résolution politique adoptée après les débats est en effet très proche de ce texte.

¹⁴⁸ Le socialiste Paul Ramadier (1888-1961) remplace Léon Blum qui a refusé la présidence de la commission. L'ancien président du Conseil (janvier-novembre 1947) est hostile aux revendications fédéralistes et comme Churchill, il cherche donc à freiner les enthousiasmes. Lors de son premier discours, Ramadier déclare : « L'Europe ne peut être créée par une sorte de révolution fédéraliste qui affaiblirait les gouvernements sans fortifier la collectivité ». Cité par BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Éditions Complexe, 2004, Bruxelles, p. 47.

¹⁴⁹ GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes...*, op. cit., p. 24.

¹⁵⁰ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, op. cit., p. 49.

¹⁵¹ Paul Reynaud (1878-1966) avait été nommé président du Conseil en mars 1940, juste avant l'invasion allemande. Il s'oppose à l'armistice, mais démissionne jugeant qu'il n'a pas le soutien nécessaire de son gouvernement. Interné sur l'ordre de son successeur, le maréchal Pétain, il passe la guerre en captivité en France et puis en Allemagne. Après la guerre, Reynaud devient député des républicains indépendants et il sera ministre des Finances et des Affaires économiques en juillet-août 1948. Son engagement européen débute déjà au lendemain de la Première Guerre mondiale en tant que partisan d'une association franco-allemande. Après la

proposent de faire élire au suffrage universel direct, à raison d'un député par million d'habitants, une assemblée européenne. Ces revendications sont inacceptables pour les unionistes qui sont très attachés aux institutions démocratiques nationales et qui dominent la commission politique. Les deux groupes se confrontent alors avec virulence. Les discussions de la commission politique, qui se prolongent jusqu'au matin du dernier jour, durent, en effet, plus de 48 heures au total¹⁵³. Une résolution de compromis rédigée par Sandys et René Courtin est finalement adoptée à l'unanimité¹⁵⁴. Elle reconnaît le caractère urgent d'une « union économique et politique pour assurer la sécurité et le progrès social ». Tout en appréciant les « premières mesures qui viennent d'être décidées par certains gouvernements » (l'OECE, l'Union occidentale) elle constatent qu'il faut aller plus loin. En quatorze points, la résolution donne un nombre de propositions concrètes sans pour autant opter clairement entre les deux visions de l'Europe qui se sont affrontées. Les délégués déclarent que les États européens doivent « transférer certains de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun », mais ils appliquent invariablement l'expression « union ou fédération européenne » pour désigner le lien envisagé entre les pays. La proposition d'une assemblée européenne et la participation possible de non-parlementaires est retenue. Cette assemblée « convoquée de toute urgence » sera néanmoins élue par les parlements des nations participantes et il n'est pas du tout question d'une assemblée constituante. Son rôle serait d'exprimer l'opinion publique européenne, et puis, examiner, recommander et préparer des plans et des mesures pour l'établissement d'une « union ou fédération européenne ». Cette nouvelle institution serait ouverte à toutes les « nations d'Europe vivant sous un régime démocratique » et qui, en outre, s'engage à respecter les droits de l'homme. Ces droits seraient précisés dans une Charte des droits de l'homme préparée par une commission désignée par le congrès. Enfin, il est proposé de créer une Cour suprême européenne pour faire respecter la Charte¹⁵⁵.

Seconde Guerre mondiale, il sera un homme marquant de la mouvance européenne participant activement à l'UPE et au CFEU.

¹⁵² Édouard Bonnefous (1907-2007) fut un parlementaire français (UDSR) membre de l'UPE. Il présida la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1948 à 1952 et il fut ministre à plusieurs reprises entre 1952 et 1958.

¹⁵³ WALTON, Clarence C., *The Hague « Congress of Europe » : A Case Study of Public Opinion, The Western Political Quarterly*, Vol. 12, No. 2, 1959, p. 741.

¹⁵⁴ La résolution politique est présentée dans son intégralité dans l'annexe VI.

¹⁵⁵ La résolution du Congrès de La Haye jette ainsi les bases de la Convention européenne des droits de l'homme, établie par le Conseil de l'Europe en 1950, ainsi que des organes d'exécution introduits par la suite. En précisant qu'« il sera possible à chaque citoyen des pays associés d'introduire devant la Cour [...] un recours en violation de ses droits tels qu'ils seront fixés par la Charte », la résolution introduit aussi déjà le principe de recours individuel, ce que les États contractants n'adoptent qu'à partir 1998.

Les débats dans la commission économique et sociale, où se confrontent le libéralisme et l'économie planifiée, le capitalisme et le socialisme, sont aussi très vifs. Dans la résolution, les membres de cette commission s'accordent sur un nombre de mesures pour répondre aux défis du continent concernant la main-d'œuvre, les échanges commerciaux, la condition de vie des salariés et la modernisation de l'industrie et de l'agriculture. Les buts ultimes présentés sont l'unification monétaire, l'union douanière complète et l'harmonisation des législations sociales¹⁵⁶. Les participants de la commission culturelle quant à eux arrivent sans beaucoup de difficulté à une résolution qui affirme l'héritage culturel et spirituel des Européens. Elle préconise la création d'un centre européen de la culture et d'un centre européen de l'enfance et de la jeunesse, deux institutions indépendantes des gouvernements qui devraient favoriser les échanges intereuropéens entre les jeunes, les artistes, les universitaires etc¹⁵⁷.

Les trois résolutions du congrès ont une empreinte très unioniste. L'ambiance presque révolutionnaire qui précédait le congrès et qui se manifestait lors de son ouverture s'est vite heurtée à la dominance des unionistes britanniques, conservateurs et libéraux. Alexandre Marc, le chef de file des fédéralistes, l'a affirmé de cette manière : « Le congrès a été dominé, pour ne pas dire écrasé par les éléments unionistes : ces éléments ont accepté nos idées, mais en les édulcorant et en les disloquant. De la sorte, l'esprit révolutionnaire a été fortement émoussé dès le départ »¹⁵⁸.

Vers le Conseil de l'Europe – des négociations difficiles conduites par la France

Deux mois après le Congrès de l'Europe, La Haye devient à nouveau le centre de la construction européenne et cela par un événement qui peut être qualifié d'une percée des idées du fédéralisme européen au niveau des gouvernements¹⁵⁹. Il s'agit de la déclaration du ministre des Affaires étrangères Georges Bidault, le 19 juillet, devant le Conseil consultatif de l'Union occidentale. En proposant de créer une assemblée consultative européenne et une

¹⁵⁶ *The Hague Congress : Economic and Social Resolution* in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, op. cit., vol. 4, p. 347-350.

¹⁵⁷ Salvador de Madariaga propose de créer un Collège d'Europe où des jeunes diplômés de différents pays européens peuvent étudier et vivre ensemble. Cette proposition n'est pas incluse dans la résolution, mais elle sera poursuivie au sein des mouvements européens et concrétisée à Bruges en 1949.

¹⁵⁸ Cité par GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, op. cit., p. 48.

¹⁵⁹ JÍLEK, Lubor, *Projet d'Assemblée européenne 1946-1948 : rôle des associations militantes*, in BITSCH, Marie-Thérèse (dir.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*, Éditions scientifiques européennes - Peter Lang, 1997, Berne, p. 31.

union économique et douanière européenne, le ministre français sortant approuve les idées lancées au Congrès de l'Europe et donne un premier signe du nouveau rôle très actif de la France en faveur de l'union européenne. En août, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman reprend à son compte les propositions de son prédécesseur et déclenche le processus qui aboutira à la création du Conseil de l'Europe.

À la demande du gouvernement belge, le CIC avait préparé un mémorandum précisant les résolutions du Congrès de l'Europe¹⁶⁰. Il est envoyé aux gouvernements des seize pays de l'OECE le 18 août. Le gouvernement français donne son approbation le jour même et décide de faire siennes les suggestions du mémorandum en invitant les cinq du traité de Bruxelles à convoquer une assemblée préparatoire de 75 représentants choisis par leurs parlements respectifs¹⁶¹. L'assemblée européenne envisagée par le gouvernement français et le mémorandum du CIC est une assemblée consultative. Si son objectif est une organisation fédérale de l'Europe, c'est n'est que dans un avenir lointain et hypothétique¹⁶². Dans la phase préliminaire qui intéresse les gouvernants français « le rôle de l'assemblée sera de faire aux gouvernements des recommandations dont la mise en œuvre sera laissée à la libre appréciation de chaque gouvernement »¹⁶³.

Le gouvernement français prend donc publiquement position en faveur d'une assemblée européenne consultative et s'engage résolument pour la mettre en place. Trois préoccupations expliquent cet engagement¹⁶⁴. Le gouvernement veut répondre à une large partie de l'opinion publique éclairée et aux groupements privés qui demandent l'union européenne. Convaincu lui-même de la nécessité d'organiser l'Europe, le gouvernement français veut aussi renforcer les courants pro-européens en leur offrant une tribune officielle, ce qui facilitera, à son tour, l'action au niveau gouvernemental. Le gouvernement français souhaite, de plus, donner satisfaction à son allié américain. La troisième préoccupation du gouvernement français est à

¹⁶⁰ Le mémorandum est élaboré par la Commission constitutionnelle du CIC qui est présidée par Paul Ramadier alors ministre d'État dans le gouvernement français. Les propositions sont sensiblement moins ambitieuses que la résolution politique de La Haye et la déclaration de Bidault. Il n'est pas question d'une union économique et douanière, mais seulement d'une assemblée qui n'aurait « aucun pouvoir exécutif ni législatif [...] jusqu'à ce que les nations décident le transfert de leurs droits souverains à une autorité européenne ». GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, op. cit., p. 377.

¹⁶¹ BITSCH, Marie-Thérèse, *Le rôle de la France dans la création du Conseil de l'Europe*, in POIDEVIN, Raymond (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne (Mars 1948 - Mai 1950)*, actes du colloque de Strasbourg 28-30 Novembre 1984, Bruylant, 1986, Bruxelles, p 166-167.

¹⁶² GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, op. cit., p. 379.

¹⁶³ Note du 28 septembre 1948 cité par BITSCH, Marie-Thérèse, *Le rôle de la France...*, op. cit., p. 176.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 168-170. Nous suivons ici l'auteur pour le reste du paragraphe.

rechercher dans la nécessité de définir une nouvelle politique allemande car celle fixée par de Gaulle en 1945, a connu un échec incontestable. Sous la pression américaine, la France a dû aller de concession en concession sans obtenir des garanties de sécurité face à l'Allemagne. En abandonnant cette politique de contrainte le gouvernement français souhaite régler le problème allemand dans un cadre européen. Une assemblée européenne pourra alors amarrer l'Allemagne solidement à l'Europe occidentale et empêcher une renaissance de son nationalisme.

Les premières discussions officielles sur l'initiative française se déroulent dans la commission permanente du traité de Bruxelles à partir de septembre. Dans une déclaration appuyée par la Belgique, la France propose de faire une étude approfondie du mémorandum afin de présenter un projet concret lors de la prochaine réunion du Conseil consultatif. Or, les Britanniques se montrent tout de suite sceptiques à l'égard de la proposition française¹⁶⁵. Hostiles à l'idée d'une assemblée, ils veulent réaliser l'union européenne par une association graduelle au moyen d'accords partiels entre les gouvernements¹⁶⁶. Le ministre britannique des Affaires étrangères, Ernest Bevin, fait alors une contre-proposition à Schuman où il suggère de créer un conseil européen sous forme des réunions régulières entre les principaux ministres des cinq du traité de Bruxelles. Un compromis est trouvé lors de la réunion du Conseil consultatif le 25 octobre. Au lieu d'une assemblée préparatoire de 75 membres désignés par les parlements, il est décidé de créer un Comité d'études composé de dix-huit délégués nommés par les gouvernements¹⁶⁷. Ce « Comité d'études pour l'union européenne » devra examiner la proposition franco-belge d'assemblée consultative européenne ainsi que la proposition britannique de conseil européen et présenter un compromis aux gouvernements.

Le Comité d'études se réunit à Paris à partir du 26 novembre sous la présidence d'Édouard Herriot¹⁶⁸, président de l'Assemblée nationale. Les dix-huit délégués sont confrontés à deux

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 175.

¹⁶⁶ GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 378.

¹⁶⁷ Il comprend cinq Français, cinq Britanniques, trois Belges, trois Néerlandais et deux Luxembourgeois. La délégation française est composée de personnalités prestigieuses et indépendantes connues pour leur engagement européen : trois anciens présidents du Conseil : Édouard Herriot, Paul Reynaud et Léon Blum (malade, il sera remplacé par Guy Mollet, le secrétaire général de la SFIO) ; un ancien ministre MRP, François de Menthon, et l'ancien ambassadeur à Londres Charles Corbin. La délégation britannique est composée d'hommes très proches du pouvoir. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 380.

¹⁶⁸ Président du Conseil et du parti radical pendant l'entre-deux-guerres, Édouard Herriot (1872-1957) a été une grande figure de la troisième République. Homme très respecté, il reste influent après la guerre et accumulera les honneurs (président de l'Assemblée nationale, président honoraire du CFEU, président honoraire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, président à vie du parti radical). Pro-européen déjà avant la guerre (membre

projets radicalement différents présentés respectivement par la délégation française et la délégation britannique. La délégation française reste fidèle au mémorandum des mouvements européens et insiste sur la nécessité d'une assemblée consultative formée de délégués nommés par les parlements, délibérant en public et adoptant des recommandations à la majorité. Une concession est faite aux Britanniques : il est proposé que les gouvernements forment un conseil « soit pour préparer le travail de l'Assemblée soit pour prendre toutes décisions »¹⁶⁹. Or, du côté britannique on n'envisage en aucun cas la création d'une assemblée parlementaire, mais seulement celle d'un conseil de l'Europe composé de délégations désignées par les gouvernements, prenant ses décisions à l'unanimité dans les domaines qui ne sont pas du ressort de l'Union occidentale ou de l'OECE. Un sous-comité est alors chargé de rapprocher les points de vue. Le 16 décembre, il présente un rapport proposant de créer à la fois un conseil de l'Europe et une assemblée consultative européenne, un compromis qui sera approuvé par tous y compris les Britanniques¹⁷⁰. Toutefois, lorsque le Comité d'études reprend ses travaux en janvier 1949, tout est remis en question par les Britanniques. Ils proposent alors de remplacer l'assemblée consultative par une conférence formée de délégations nommées par les gouvernements, votant en bloc (selon les consignes gouvernementales) et ne pouvant faire des recommandations que sur les questions proposées par le comité des ministres. La délégation française proteste. Elle voit dans la conférence proposée par les Britanniques une caricature d'assemblée et une simple doublure du conseil des ministres¹⁷¹.

La situation est débloquée lors du Conseil consultatif à Londres, les 27 et 28 janvier 1949. Le « compromis de Londres » opte pour le vote libre par tête et non pour le vote par délégation gouvernementale. Quant au mode de désignation des membres de l'assemblée, il est laissé au choix des pays membres, ce qui permet à la France et aux pays du Benelux de retenir le principe de l'élection par les parlements et au gouvernement britannique de nommer ses délégués. La nouvelle organisation sera appelée Conseil de l'Europe et non Union européenne

du Comité d'action économique et douanière et de l'Union paneuroéenne, auteur d'un livre sur l'unité européenne, partisan du plan Briand), il poursuit son action européenne après la guerre dans le CFEU.

¹⁶⁹ Mémorandum de la délégation française, 29 novembre 1948, cité par BITSCH, Marie-Thérèse, *Le rôle de la France...*, *op. cit.*, p. 182. Une organisation de structure dualiste est également envisagée par les mouvements européens dans un nouveau mémorandum du 23 novembre.

¹⁷⁰ Sous la pression de Churchill et les conservateurs, mais aussi de certains membres de son gouvernement, Ernest Bevin est amené à assouplir sa position et accepter le principe d'assemblée. À ce moment-là, on évoque également l'éventualité de constituer l'assemblée sans la participation britannique. BITSCH, Marie-Thérèse, *Le rôle de la France...*, *op. cit.*, p. 198.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 190.

comme l'aurait souhaité Robert Schuman. Son siège sera à Strasbourg, ancienne « ville-enjeu » qui devient capitale européenne et symbole du rapprochement franco-allemand. Le choix de cette ville de province, d'accès malaisé est cependant critiqué, aussi du côté français¹⁷².

Avec les grands principes ainsi fixés, les discussions finales se font dans la commission permanente et puis avec l'association de l'Irlande, de l'Italie et des pays scandinaves, dans une conférence préparatoire à dix. Le traité portant statut du Conseil de l'Europe est signé à Londres au palais Saint-James le 5 mai 1949. La ratification est obtenue sans grandes difficultés dans les dix pays et le traité entre en vigueur le 3 août.

Le traité de Londres et les faiblesses du compromis

Le Conseil de l'Europe fondé par le traité de Londres est sensiblement différent du projet lancé un an plus tôt à La Haye. Pour éviter l'échec total, la France a été amenée à faire d'importantes concessions. Elle n'a pas voulu risquer la rupture avec une Grande-Bretagne dont la présence dans la nouvelle organisation paraissait indispensable pour résoudre le problème allemand. Les thèses unionistes sont par conséquent largement triomphantes. Fidèle, au départ, aux idées ambitieuses lancées par les mouvements européens, le gouvernement français a dû accepter l'existence d'un Comité des ministres à côté de l'Assemblée consultative. Il a aussi dû reconnaître à cet organe intergouvernemental un très large pouvoir de contrôle sur l'Assemblée. Finalement, il a dû renoncer à l'élection de tous les délégués de l'Assemblée, cruciale pour la légitimité de celle-ci¹⁷³.

Les mouvements européens n'ont finalement pas la moindre prise sur la « transaction bilatérale » franco-britannique qui fait naître le Conseil de l'Europe¹⁷⁴. Progressivement neutralisés au cours des négociations intergouvernementales, ils ont dû choisir « entre la soumission d'un soutien de propagande, et l'indépendance d'une action d'éclaireurs

¹⁷² C'est Ernest Bevin qui le 16 janvier propose à Schuman de placer le siège à Strasbourg. A-t-il voulu faire un cadeau aux Français dans l'espoir d'obtenir une concession sur l'assemblée en contrepartie ? Ou s'agit-il, comme le suggère Paul Reynaud, d'exiler l'assemblée en province, loin de la presse parisienne pour donner le moins d'éclat possible à ses travaux ? *Ibid.*, p. 189 et 195.

¹⁷³ Cette disposition sera néanmoins changée en 1951. Le contrôle de la procédure de désignation sera désormais laissé aux parlements nationaux.

¹⁷⁴ JÍLEK, Lubor, *Projet d'Assemblée européenne...*, *op. cit.*, p. 17.

dépourvue d'influence pratique »¹⁷⁵. L'UPE et les autres mouvements européens, désormais regroupés au sein du Mouvement européen, ont été invités à présenter leurs points de vue devant le sous-comité du Comité d'études les 8 et 9 décembre, mais ils ne sont guère écoutés¹⁷⁶. Tout en soutenant les travaux pour la création d'une assemblée consultative européenne, les mouvements poursuivent d'autres projets beaucoup plus ambitieux. Ainsi, l'UPE, réunie à Interlaken en Suisse en septembre pour son deuxième grand congrès, adopte un projet de constitution fédérale pour l'Europe¹⁷⁷.

Le statut de Londres spécifie que le but du Conseil de l'Europe est de « réaliser une union plus étroite entre ses membres » et que ce but sera poursuivi « par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action commune dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif »¹⁷⁸. Est exclue de la compétence de l'organisation toute question relative à la défense nationale. L'organisation est ouverte à tout État européen qui « reconnaît le principe de la prééminence du Droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales », ce qui exclut implicitement les pays de l'Europe de l'Est. Le Comité des ministres, constitué par les ministres des Affaires étrangères des États membres, ou leurs suppléants, est défini comme « l'organe compétent pour agir au nom du Conseil de l'Europe ». Il peut adopter des conventions ou des recommandations aux gouvernements, mais cela en respectant la règle d'unanimité¹⁷⁹. Le Comité des ministres se réunit, à huis clos, avant les sessions de l'Assemblée et, en outre, « toutes les fois qu'il l'estime utile ». L'Assemblée consultative est l'« organe délibérant » et tient chaque année une session ordinaire d'un mois, et peut également être convoquée en session extraordinaire par le Comité des ministres. Ses débats sont publics et elle peut adopter à la majorité des deux tiers des résolutions au Comité des ministres. Les deux organes du Conseil de l'Europe sont assistés d'un secrétariat commun à vocation purement administrative¹⁸⁰.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 32.

¹⁷⁶ Cf. la déclaration du Mouvement européen au Comité d'études, LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 373-377.

¹⁷⁷ Cf. le « plan d'Interlaken », *Ibid.*, p. 141-146.

¹⁷⁸ Article 1^{er} du Statut du Conseil de l'Europe. Voir l'annexe VII où sont présentées les principales dispositions du traité de Londres.

¹⁷⁹ Article 20 (a) du statut du Conseil de l'Europe.

¹⁸⁰ Le Français Jacques-Camille Paris devient son premier secrétaire général. En tant que responsable des affaires européennes au Quai d'Orsay, il avait joué un rôle important dans les négociations.

Alors que le champ d'action du Conseil de l'Europe est vaste, ses pouvoirs et ses moyens d'action sont très limités. Il n'y a eu aucun abandon de souveraineté nationale. La règle de l'unanimité donne en pratique un droit de veto à tous les États membres qui, de surcroît, sont libres d'appliquer ou non les recommandations faites par le Comité des ministres. L'Assemblée consultative n'a par conséquent aucun pouvoir réel et elle est, de plus, étroitement surveillée par le Comité des ministres qui, dans un premier temps, décide ce qui peut être inscrit à son ordre du jour¹⁸¹.

En ce qui concerne le problème allemand, la création du Conseil de l'Europe ne change guère les données du point de vue français. L'organisation se présente, au départ, peu apte pour constituer un cadre européen solide pour accueillir l'Allemagne de l'Ouest. La République fédérale d'Allemagne, officiellement créée le 8 mai 1949, ne fait pas partie de l'organisation au départ, car la France décide, en accord avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, d'attendre la constitution de son gouvernement. Son adhésion va encore tarder en raison des dissensions franco-allemandes sur les relations entre le Conseil de l'Europe et la Sarre¹⁸². Lorsque l'Allemagne fédérale enfin adhère à l'organisation en tant que membre associé l'été 1950, Robert Schuman et les responsables français se sont déjà mis en quête d'une autre solution au problème allemand.

Malgré ses nombreux défauts et insuffisances le Conseil de l'Europe représente au moins un demi-succès pour la France et les associations privées. C'est la première tentative d'Europe « européenne », c'est-à-dire faite à l'initiative des seuls Européens. L'organisation est aussi la première tentative de créer une Europe politique qui aboutit à la création d'institutions. Son Assemblée consultative est, en effet, la première assemblée parlementaire internationale de l'histoire. Elle crée un véritable forum parlementaire européen pour l'élaboration et la diffusion des projets visant l'unité de l'Europe.

¹⁸¹ Article 23 (a) du statut du Conseil de l'Europe.

¹⁸² Au lieu d'accélérer la réconciliation franco-allemande, la création du Conseil de l'Europe va donc, dans un premier temps, poser un nouveau problème aux relations entre les deux pays. Pour affirmer l'autonomie politique de la Sarre, la France refuse que les délégués de la Sarre fassent partie de la délégation allemande. Les Allemands, par contre, veulent que leur délégation comprenne des Sarrois pour montrer que la Sarre, malgré son statut d'État autonome, fait partie de l'Allemagne. Dans un premier temps, la RFA et la Sarre adhèrent séparément au Conseil de l'Europe en tant que membres associés, c'est-à-dire représentés à l'Assemblée consultative, mais non au Comité des ministres. La RFA devient membre à part entier en mai 1951 tandis que la Sarre reste membre associé jusqu'à son incorporation dans la RFA en 1956.

La création du Mouvement européen et ses premières actions

La deuxième conséquence importante du Congrès de La Haye est la fondation du Mouvement européen en octobre 1948. Il succède au CIC et établit une coopération plus étroite entre les mouvements participants. Il n'est toujours pas question d'une fusion des mouvements, mais un Conseil national du Mouvement européen est établi dans chaque pays, pour veiller à la coordination de l'action de tous les adhérents. Le renforcement des liens entre les associations au sein du Mouvement européen ne se fait pas sans difficulté. Les fédéralistes, très déçus après la tournure qu'a prise le Congrès de La Haye, sont sur leurs gardes contre la prépondérance unioniste dans la nouvelle organisation. Duncan Sandys consolide sa position en devenant le président du comité exécutif et la dominance unioniste est d'ailleurs mise en évidence par les premiers présidents d'honneur qui furent Winston Churchill, Léon Blum, Paul-Henri Spaak et Alcide de Gasperi¹⁸³. Craignant que l'UEF ne devienne une sorte de « section fédéraliste du Mouvement européen », certains fédéralistes envisagent de retirer l'UEF du mouvement¹⁸⁴. Lors du deuxième congrès à Rome, en novembre, l'UEF affirme néanmoins la volonté de sauvegarder l'identité et l'unité du courant fédéraliste au sein du Mouvement européen.

Peu de temps après sa création, le Mouvement européen constitue plusieurs comités thématiques. En avril 1949, le Comité économique sous la présidence de Sir Harold Butler, tient à Westminster une conférence où sont adoptés des plans détaillés pour une union douanière et pour un marché commun¹⁸⁵. Le Comité juridique, présidé par Pierre-Henri Teitgen¹⁸⁶, poursuit les travaux dans le domaine des droits de l'homme, commencés au cours

¹⁸³ À l'exception de Gasperi, ces grands hommes d'État sont tous de tendance unioniste. Le patronage de ces deux anciens et deux actuels Premiers ministres (Spaak et de Gasperi) atteste aussi du caractère élitiste du Mouvement européen et de ses relations privilégiées avec un nombre de dirigeants politiques. À l'origine, Henri Brugmans, responsable de la propagande et de la campagne populaire, est le seul fédéraliste à occuper une fonction importante au sein de l'organisation. GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 50

¹⁸⁵ La résolution de Westminster traite de nombreux aspects de l'intégration économique de l'Europe et l'on y trouve beaucoup d'idées et propositions qui seront appliquées par la suite au sein des Communautés européennes. Dans une partie importante de la résolution consacrée à quatre industries de base (charbon, acier, transport et électricité) nous pouvons entrevoir l'approche qui sera à la base de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cependant, pour les membres du Mouvement européen, et surtout ceux du continent, toute approche gradualiste et sectorielle n'est possible que dans le cadre d'une union politique avec une véritable autorité politique européenne. *Ibid.*, p. 389.

¹⁸⁶ Pierre-Henri Teitgen (1908-1997) est un ancien résistant, juriste et député du MRP. Il occupe plusieurs fonctions gouvernementales après la guerre. En tant que ministre de la Justice de juin 1945 à décembre 1946, il est responsable de l'épuration visant les personnes ayant collaboré avec l'occupant allemand. Il est aussi ministre des Forces armées d'octobre 1947 à juillet 1948, puis vice-président du Conseil jusqu'en septembre et ministre d'État chargé de l'information d'octobre 1949 à juillet 1950. En 1976, il est nommé juge à la Cour européenne

du Congrès de l'Europe. En juillet, un « Projet de Convention européenne des droits de l'homme » est soumis au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui l'accepte et le réalise¹⁸⁷. Le Comité culturel, sous la présidence de Denis de Rougemont, réalise deux autres propositions faites à La Haye : le Centre européen de la culture à Genève et le Collège d'Europe à Bruges. Lors d'une conférence à Lausanne, ce comité adopte également d'importantes recommandations sur des questions concernant l'éducation et la recherche scientifique. Tout l'appareil du Mouvement européen est très actif dans cette période et de nombreuses recommandations sont adressées aux gouvernements sur des sujets très variés.

L'échec du Conseil de l'Europe et la genèse de la CECA

Décus par le résultat final des négociations gouvernementales, les militants pro-européens s'organisent d'emblée pour accroître les pouvoirs du Conseil de l'Europe. Leur forte présence dans l'Assemblée consultative semble leur donner un atout important, mais le droit de veto exercé par les gouvernements, en particulier ceux de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves, bloquera toute évolution dans un sens supranational. La question du Conseil de l'Europe va, de surcroît, faire éclater les divergences au sein du nouveau Mouvement européen et sensiblement réduire son influence. Le gouvernement français, de son côté, tire les leçons de l'impuissance du Conseil de l'Europe et se prépare à affronter le rapprochement avec l'Allemagne sans la Grande-Bretagne. Au Commissariat général au plan, Jean Monnet propose une différente approche de la construction européenne : celle de la mise en commun de l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier dans une organisation supranationale. Le ministre des Affaires étrangères Robert Schuman voit dans ce projet une réponse aux préoccupations allemandes et européennes de la France et en prend la responsabilité politique.

L'impasse du Conseil de l'Europe et la déception des mouvements européens

Les mouvements européens ne considèrent pas la création du Conseil de l'Europe, comme une fin en soi. Rappelons que le but de l'assemblée européenne, telle qu'elle était présentée dans la résolution de La Haye et dans le mémorandum adressé aux gouvernements, était de

des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

¹⁸⁷ La Convention est adoptée, à Rome, par le Comité des ministres le 4 novembre 1950. La Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1953 après ratification par dix pays. La France ne la ratifie qu'en 1974 tout en repoussant l'article 25 qui accorde le droit de recours individuel. Cette réserve n'est levée qu'en 1981, ce qui fait de la France le dernier des États fondateurs du Conseil de l'Europe à souscrire à cet article essentiel.

proposer des mesures concrètes pour réaliser l'intégration des pays européens. Malgré les nombreuses reculades depuis lors, on croit toujours que le Conseil de l'Europe pourra être l'embryon d'une fédération ou d'une union européenne.

Lors d'une réunion du Comité exécutif les 7, 8, et 9 mai 1949, le Mouvement européen décidé d'étudier les possibilités de modifier le statut du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne la liberté de discussion de l'Assemblée consultative. L'UEF, quant à elle, adopte une motion très critique lors de la réunion de son Comité central, les 4 et 5 mai. Cette motion déclare que « dans l'état des choses actuel, l'Assemblée consultative est privée de tout pouvoir réel » et demande que l'Assemblée « s'efforce avant tout de convaincre les autorités des États participants de la nécessité d'établir un véritable pacte fédéral entre les États européen »¹⁸⁸. Approuvée à l'unanimité, cette motion traduit le triomphe de l'idée « constitutionnaliste » au sein du Comité central de l'UEF. Cette idée, promue par Altiero Spinelli et épousée par Henri Frenay, devenu président du Comité central, visait à transformer le Conseil de l'Europe de simple agence intergouvernementale en une véritable constituante européenne par un pacte fédéral¹⁸⁹.

Dès l'ouverture de la première session le 8 août 1949, plusieurs membres du Mouvement européen réclament des amendements au statut visant à accroître les pouvoirs de l'Assemblée et à réduire sa dépendance à l'égard du Comité des ministres¹⁹⁰. Sur leur impulsion, l'Assemblée arrache au Comité des ministres le droit de fixer son ordre de jour. Paul Reynaud intervient en faveur d'une monnaie unique et d'un marché commun, André Philip¹⁹¹ et Édouard Bonnefous réclament une organisation européenne pour le charbon et l'acier¹⁹². Le 6 septembre, l'Assemblée adopte à l'unanimité, une résolution d'André Philip et Ronald Mackay déclarant que « le but et l'objectif du Conseil de l'Europe sont l'institution d'une autorité politique européenne, dotée de fonctions limitées mais de pouvoirs réels »¹⁹³. Or,

¹⁸⁸ Cité par PALAYRET, Jean-Marie, *De l'espoir à la désillusion : le Mouvement Européen et le Conseil de l'Europe*, in BITSCH, Marie-Thérèse, *Jalons pour une histoire...*, *op. cit.*, p. 102.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 102-103.

¹⁹⁰ Ces amendements sont proposés par André Philip (MSEUE), Paul Bastid (CFEU) et Ronald Mackay (Federal Union). *Ibid.*, p. 106.

¹⁹¹ André Philip (1902-1970) est économiste, avocat et député de la SFIO. Il a voté contre les pleins pouvoirs à Pétain en 1940 et il s'est opposé au régime de Vichy par la suite. En 1942, il rejoint de Gaulle à Londres et devient commissaire à l'Intérieur du CFLN. Il est ministre des Finances en 1946, et de l'Économie en 1947. En 1949, Philip devient président du MSEUE et délégué général du Mouvement européen.

¹⁹² GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 386.

¹⁹³ BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français...*, *op. cit.*, p. 104.

adoptée dans la lassitude de fin de session, la résolution ne correspond pas tout à fait aux conceptions de la majorité de l'Assemblée¹⁹⁴.

Au moment de sa première session, l'Assemblée consultative apparaît comme un instrument puissant à la disposition du Mouvement européen. À peu près les deux tiers des nouveaux parlementaires européens sont aussi membres du mouvement¹⁹⁵. Toutefois, celui-ci se divise sur les questions débattues par l'Assemblée et en particulier sur la question concernant l'autorité politique européenne. Le point de vue unioniste, défendue par Sandys rejette l'idée de nouvelles institutions politiques. Sandys veut plutôt développer le Conseil de l'Europe, jusqu'à ce qu'il, de fait, devienne une autorité politique. Pour y arriver, Sandys propose de conférer de nouveaux pouvoirs au Comité des ministres et d'établir des institutions supranationales spécialisées, comme une cour des droits de l'homme. Les fédéralistes envisagent au contraire le transfert des souverainetés nationales, dans les domaines de l'économie, de la défense, et de la politique extérieure, à une assemblée législative européenne, élue au suffrage universel direct. Confrontés sans cesse aux réticences britanniques, les fédéralistes estiment qu'il faut commencer par les pays déjà prêts à s'engager sur la voie fédéraliste et de miser sur un noyau franco-allemand plutôt qu'un noyau franco-britannique.

Après la première session de l'Assemblée et l'adoption de la motion sur l'autorité politique, l'UEF entame une campagne pour le pacte fédéral. On demande à l'Assemblée consultative de rédiger le texte du pacte et de le recommander pour ratification aux États membres. Cette démarche s'accompagne d'une vaste campagne populaire d'avril à octobre 1950, destinée à faire pression sur l'Assemblée consultative et sur les gouvernements. Elle connaît quelques succès, surtout en Italie où le projet de pacte fédéral est approuvé par le Parlement, le président du Conseil, Alcide de Gasperi, et le ministre des Affaires étrangères, le Comte Sforza. En France, une pétition en faveur du projet reçoit la signature des 10 000 maires¹⁹⁶. La campagne pour le pacte fédéral est finalement un échec et tous les projets de réforme du

¹⁹⁴ Si l'idée de déléguer des parts de souveraineté au Conseil de l'Europe ou à une fédération européenne est largement partagée par les parlementaires, l'Assemblée consultative n'est pas d'accord sur la façon dont il faut procéder. Selon l'ancien premier ministre belge Paul-Henri Spaak, l'Assemblée est divisée en trois. Il y a les deux minorités extrémistes, les fédéralistes constitutionnalistes et les unionistes prudents, et puis une majorité qui en principe partage l'avis des fédéralistes, mais qui ne veut pas se séparer des Britanniques. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 387.

¹⁹⁵ PALAYRET, Jean-Marie, *De l'espoir...*, *op. cit.*, p. 105.

¹⁹⁶ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 63.

Conseil dans un sens fédéraliste adoptés par l'Assemblée sont rejetés par le Comité des ministres¹⁹⁷.

Une dernière initiative auprès de l'Assemblée consultative est tentée par les fédéralistes en novembre 1950. Provoqués par l'absence d'initiatives de la part du Mouvement européen et son manque de soutien au pacte fédéral, ils fondent un Conseil européen de vigilance, une sorte de « cartel fédéraliste » à l'intérieur du mouvement¹⁹⁸. Il siège à Strasbourg à côté de l'Assemblée consultative durant sa session et lance un appel en faveur d'une assemblée constituante chargée de rédiger un pacte fédéral créant un gouvernement et un parlement européen. Faute de publicité, l'action du Conseil n'a guère d'impact sur les gouvernements et les parlementaires du Conseil de l'Europe. À la fin de l'année 1950, les perspectives du Conseil de l'Europe sont peu encourageantes. L'espoir placé dans l'organisation par les militants pro-européens est en train de se dissiper. Une nouvelle initiative française prise au cours de l'année – le plan Schuman – va encore marginaliser l'organisation.

La fin de l'année 1950 voit aussi un changement majeur dans la politique du Mouvement européen. En novembre, Paul-Henri Spaak remplace Duncan Sandys à la présidence du mouvement et à partir de ce moment, le Comité exécutif international deviendra progressivement fédéraliste¹⁹⁹. Or, le Mouvement européen, comme force politique cohérente avec un impact réel n'existait plus²⁰⁰. La grande campagne pour une Europe supranationale, qui a atteint son paroxysme au moment du Congrès de La Haye, s'est enlisée dans l'impasse du Conseil de l'Europe. Les mots d'Henri Brugmans à propos du Congrès de la Haye l'illustrent très bien: « Ce qu'on n'a jamais retrouvé depuis lors, c'est le climat d'enthousiasme qui régna en mai 1948. On parle d'une 'ère nouvelle', 'du serment du jeu de

¹⁹⁷ Tout amendement important du statut est subordonné à la règle de l'unanimité (cf. articles 20 et 41 du statut). Les réticences de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves vont par conséquent condamner à l'échec toutes les revendications des fédéralistes.

¹⁹⁸ Le Conseil de vigilance ou Conseil des peuples de l'Europe est établi conjointement par le MSEUE, l'UEF, les NEI et le Conseil français du Mouvement européen. Il est lancé à l'initiative d'Henri Frenay qui en assurera également la présidence. Le Conseil est composé d'un nombre impressionnant de parlementaires, d'anciens ministres, de syndicalistes, d'intellectuels et d'ecclésiastiques. PALAYRET, Jean-Marie, *De l'espoir...*, *op. cit.*, p. 118-119.

¹⁹⁹ À l'époque, l'ancien premier ministre belge est à la fois président de l'exécutif du Mouvement européen et président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Au départ, il adopte des positions très prudentes au sein du Mouvement européen. Or, en décembre 1951, déçu par l'inertie du Conseil de l'Europe, il le quitte pour se consacrer exclusivement au Mouvement européen. Ses vues européennes vont alors évoluer dans un sens nettement fédéraliste.

²⁰⁰ HICK, Alan, *The European Movement*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 323.

Paume' [...] Jamais dans l'avenir, le mouvement européen ne devait faire preuve d'une telle vigueur, d'une telle volonté d'aboutir »²⁰¹.

Une solution européenne au problème allemand : le plan Schuman

L'échec du Conseil de l'Europe ne surprend guère le gouvernement français. Au lendemain de la signature des statuts du Conseil de l'Europe, Robert Schuman aurait même confié à Pierre-Henri Teitgen : « Il fallait le faire, il n'y a pas grand-chose à en attendre. On ne peut espérer faire une œuvre utile à 13, 14 ou 15. Ce qu'il faudrait c'est de constituer quelque chose autour de l'union franco-allemande, trouver un système dans lequel nous n'engagerions pas seulement nos paroles, mais nos intérêts »²⁰².

Le fait que Robert Schuman et le gouvernement français continuent à envisager de nouveaux projets d'intégration européenne après la création du Conseil de l'Europe, s'explique surtout par le problème allemand qui reste entier. Déterminé à trouver une solution européenne, Robert Schuman doit constater, au début de 1950, que les organisations déjà créées n'ont pas été satisfaisantes et que le problème allemand se pose avec une acuité croissante. En visitant la République fédérale en janvier, le ministre français constate sur place les difficultés dans les relations franco-allemandes²⁰³. Si l'accueil outre-Rhin est froid c'est surtout à cause de la Sarre dont le statut est inacceptable aux yeux du nouveau gouvernement allemand. Les conventions franco-sarroises négociées en 1949 qui précisaient le statut d'autonomie politique de la Sarre et son rattachement économique à la France, avaient provoqué de vigoureuses réactions du gouvernement allemand²⁰⁴. Mais la question épineuse de la Sarre n'est pas seule à faire monter la tension entre la France et l'Allemagne

La constitution d'un gouvernement central en Allemagne de l'Ouest était déjà difficilement acceptable par les gouvernants français. S'y ajoute un assouplissement considérable des restrictions économiques imposé par les Anglo-Saxons soucieux de voir l'Allemagne de l'Ouest se relever économiquement²⁰⁵. La France avait dû accepter que la limitation de la

²⁰¹ *L'idée européenne*, cité par BOSSUAT, Gérard, *Les fondateurs...*, op. cit., p. 115.

²⁰² GERBET, Pierre, *Les origines du plan Schuman : le choix de la méthode communautaire par le gouvernement français*, in POIDEVIN, Raymond (dir.), *Histoire des débuts...*, op. cit., p. 214.

²⁰³ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman. Des origines à la déclaration du 9 mai 1950*, in *Revue française de science politique*, volume 6, numéro 3, 1956, p. 534.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 532.

²⁰⁵ Depuis que le Conseil de contrôle allié (quadripartite) avait cessé son travail en mars 1948, l'occupation de la partie occidentale de l'Allemagne était administrée par une Haute commission alliée regroupant la France, les

capacité de production allemande d'acier passait de 5,8 à 10,7 millions de tonnes par ans (soit de 25% à 50% du niveau de la production d'avant-guerre)²⁰⁶. Un accord conclu entre les trois alliés occidentaux le 14 avril 1949 réduit le nombre d'usines à démanteler de 1800 à 667²⁰⁷. Ce nombre est encore réduit par les accords de Petersberg conclus le 22 novembre 1949 entre les trois alliés occidentaux et la RFA. Ces accords entraînent également un assouplissement général du statut d'occupation, celle-ci continuant toutefois jusqu'en 1955²⁰⁸.

L'intensification de la guerre froide pose la question de la participation éventuelle de l'Allemagne de l'Ouest à la défense de l'Europe. Au printemps 1950, l'on parle ouvertement aux États-Unis et en Grande-Bretagne, d'une utilisation des ressources militaires de la RFA, mais aussi de l'entrée de celle-ci dans le pacte atlantique²⁰⁹. Les perspectives d'un réarmement allemand sont très inquiétantes pour la France, d'autant plus qu'un esprit de revanche se manifeste alors dans certains milieux allemands²¹⁰. De l'autre côté, il y a le problème d'une réunification éventuelle de l'Allemagne et la peur que la RFA ne se tourne vers l'Est. Bien que le nouveau chancelier Konrad Adenauer²¹¹ souhaite une politique à la fois européenne et occidentale, il existe en la RFA un courant neutraliste non négligeable chez les socialistes et chez les protestants²¹².

Le 28 avril 1949, la France avait obtenu – en contrepartie des concessions faites aux Anglo-Saxons sur l'économie allemande – la création d'une Autorité internationale de la Ruhr (AIR). Sa fonction était de répartir la production de la Ruhr entre exportation et consommation interne et elle assure ainsi à la France l'accès au charbon allemand²¹³. Or, dès

États-Unis et la Grande-Bretagne. Cette organisation était naturellement dominée par les Anglo-Saxons. Pour eux la guerre froide avait rendu indispensable le relèvement de l'Allemagne occidentale. Le relèvement économique de la RFA est également crucial pour le développement des échanges commerciaux en Europe occidentale. Finalement, les Anglo-Saxons souhaitent minimiser leurs propres dépenses car ce sont eux, et en particulier les Américains, qui font les frais de l'incapacité de l'Allemagne de payer ses importations.

²⁰⁶ MILWARD, Alan S., *The reconstruction of Western Europe, 1945-1951*. University of California Press, 1984, Los Angeles, p. 135.

²⁰⁷ BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français...*, *op. cit.*, p. 124.

²⁰⁸ Le statut d'occupation est aboli le 5 mai 1955 par la ratification des accords de Paris qui permet à la RFA d'intégrer l'OTAN. Il faut cependant attendre le 12 septembre 1990 et le traité deux plus quatre pour un règlement définitif concernant l'Allemagne.

²⁰⁹ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 533

²¹⁰ *Ibid.*, p. 533

²¹¹ Konrad Adenauer (1876-1967) a été maire de la ville de Cologne de 1917 jusqu'à l'accession au pouvoir des nazis en 1933. Adenauer devient le premier chancelier de la RFA le 15 septembre 1949, poste qu'il occupera jusqu'en 1963. Konrad Adenauer est un démocrate-chrétien tout comme Robert Schuman et le président du Conseil italien à l'époque, Alcide de Gasperi.

²¹² GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 532

²¹³ Les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Benelux participent à l'AIR. La République fédérale y

la fin de 1949 les Britanniques et les Américains font savoir qu'ils souhaitent supprimer l'AIR²¹⁴. En accédant à la demande française de contrôle international de la Ruhr les Américains avaient en effet espéré que cette internationalisation favoriserait la construction européenne en intégrant l'Allemagne de l'Ouest dans l'économie de l'Europe occidentale. Les Américains avaient aussi lancé la proposition d'étendre le contrôle de l'Autorité internationale aux régions voisines²¹⁵. L'extension de l'AIR à d'autres régions industrielles avait d'ailleurs été évoquée dès le début par un certain nombre d'Allemands influents, dont le futur chancelier Konrad Adenauer. Il craignait l'effet que pourrait avoir sur l'opinion allemande les mesures discriminatoires imposées par les alliés et voyait dans la construction européenne un moyen de contourner les restrictions sur la souveraineté nationale allemande. Une fois devenu chancelier, Adenauer multiplie ses propositions d'union ou de « fusion » franco-allemande. Bien que les propositions lancées par Adenauer soient radicales, voire irréalisables, – une économie, un parlement, une nationalité – elles placent le gouvernement français dans « l'obligation morale de ne pas rester en arrière et de proposer des solutions concrètes »²¹⁶.

Des solutions concrètes seront en effet préparées en France, mais cette fois l'initiative ne vient pas du gouvernement ou de l'Assemblée nationale, ni des associations privées. En sa qualité de commissaire général au plan de modernisation et d'équipement, Jean Monnet semblait cantonné aux questions économiques, mais à partir de 1948 il s'était beaucoup préoccupé de la construction européenne. Du fait de sa popularité dans le monde anglo-saxon et de ses relations privilégiées avec des dirigeants politiques américains, Monnet avait une influence non négligeable sur la politique extérieure de la France. Ses réflexions sur un pool franco-allemand de charbon et d'acier commencent dès l'automne 1949, et son projet se cristallise autour d'avril-mai 1950²¹⁷.

envoi des représentants, mais ils n'ont guère d'influence sur les décisions prises. Les prérogatives de l'AIR concernent surtout la distribution de la production et dans un moindre degré les investissements dans l'industrie de base de la Ruhr. La France n'a donc pas obtenu l'internationalisation de la propriété de la Ruhr, ni la gestion de la Ruhr par l'AIR qui, en somme, est un organisme très faible. Aux yeux des dirigeants français, l'AIR est néanmoins importante du fait qu'elle représente le dernier vestige du contrôle international sur l'économie allemande.

²¹⁴ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 215.

²¹⁵ MILWARD, Alan S., *The reconstruction...*, *op. cit.*, p. 150.

²¹⁶ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 537

²¹⁷ Interviews avec Jacques Gascuel et Pierre Uri dans BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 372-374 et 380-381.

Le projet élaboré par Jean Monnet diffère de toutes les tentatives de construction européenne précédentes sur deux points importants²¹⁸. D'une part, il présente la mise en commun de deux produits clés de l'économie comme une première étape d'un processus d'intégration qui devrait inclure d'autres secteurs pour enfin aboutir à une véritable fédération européenne. Il s'agit donc d'un marché commun et une d'union douanière restreints au départ au charbon et à l'acier. D'autre part, Monnet propose la création d'une institution inédite à caractère supranational, la Haute Autorité. Le plan constitue, en outre, un tournant essentiel de la politique française à l'égard de l'Allemagne car il préconise une réconciliation avec l'ancien ennemi et une coopération à égalité de droits.

Le choix du charbon et de l'acier comme point de départ est motivé par plusieurs facteurs. Ces deux produits de base ont, selon de Monnet, une valeur symbolique susceptible de frapper l'opinion. Le charbon qui a été l'enjeu dans maints conflits franco-allemands reste, en 1950, le « pain de l'industrie ». L'acier est la matière première des armements et évoque pour un grand nombre de Français la puissance militaire allemande. La mise en commun de ces deux produits si intimement liés à la guerre et à la souveraineté nationale serait donc synonyme de paix²¹⁹. Sachant que la disparition de l'AIR peut être imminente, il s'agit aussi, bien entendu, de garantir le futur accès au charbon allemand²²⁰.

Quant à la configuration de l'organisation pour gérer le pool charbon-acier – la Haute Autorité – l'on a dû innover car à l'époque il n'existait aucune institution de type supranational. Pour créer un organisme capable de prendre des décisions « européennes » on veut confier la responsabilité du fonctionnement du système à des « Européens », mais ceux-ci n'existent pas encore. D'où l'idée d'une autorité composée d'hommes indépendants des gouvernements choisis pour leur compétence. On envisage donc un aréopage de technocrates apolitiques auquel les États délégueraient une partie de leurs pouvoirs²²¹.

²¹⁸ BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne...*, *op. cit.*, p. 63.

²¹⁹ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 219.

²²⁰ La complémentarité du charbon de la Ruhr et du minerai de la Lorraine est souvent avancée comme une des motivations principales pour le plan Schuman. Or, en 1950, bien que la France reste tributaire du charbon à coke de la Ruhr, l'Allemagne n'achète plus du minerai français. L'industrie allemande préfère un minerai plus riche qu'elle importe notamment de Suède. La pénurie du charbon en Europe a d'ailleurs cessé et on est sur le point de risquer une surproduction d'acier.

²²¹ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 543.

Monnet présente son projet au président du Conseil Georges Bidault au début de mai²²². Ce dernier, venant pour sa part de lancer la proposition d'un « Haut conseil de l'Atlantique pour la paix » pour la coopération économique et militaire entre les alliés occidentaux, n'est guère séduit par les idées de Monnet²²³. Robert Schuman, par contre, en voit immédiatement l'intérêt et décide rapidement d'en prendre la responsabilité politique. Pour le ministre des Affaires étrangères, le pool charbon-acier à base franco-allemande représente une solution unique à plusieurs problèmes convergents : D'abord, il permet de débloquer le processus de construction européenne et de créer un cadre européen solide intégrant la RFA. Le sort de cette dernière sera ainsi lié à celui du bloc occidental, empêchant la résurrection de forces nationalistes et totalitaires allemandes. En tant que construction économique européenne, le pool charbon-acier constitue de plus un gage aux Américains qui menacent d'interrompre leur aide Marshall à cause du manque de progrès dans ce domaine. Puis, il encourage la réconciliation franco-allemande en offrant une coopération à égalité des droits entre les anciens ennemis. Elle donne ainsi aux Allemands un moyen de sortir de l'état d'infériorité due à la guerre tout en permettant à la France de continuer d'avoir un certain contrôle sur l'industrie lourde allemande. En ce qui concerne la Sarre, la question demeurerait, mais, transposée sur un plan plus général, elle ne serait pas aussi irritante pour l'Allemagne²²⁴.

La déclaration Schuman et les premières réactions

Voulant créer une surprise capable d'emporter la conviction, Monnet a tenu à ce que la mise au point du plan Schuman se fasse vite et dans le secret. Très peu de monde est donc au courant du projet avant le 9 mai²²⁵. Monnet veut aussi éviter d'alerter des lobbies susceptibles de s'opposer au plan et aucune des parties concernées n'est consultée. Un accord de principe du gouvernement fédéral est néanmoins jugé nécessaire avant que ne soit lancée la proposition et l'approbation du chancelier est obtenue la veille. Lorsque Robert Schuman

²²² Dans la mise au point du plan, Monnet est assisté de deux de ses collaborateurs au Commissariat au plan, l'économiste Pierre Uri et l'ingénieur Étienne Hirsch. Paul Reuter, professeur à la faculté de droit d'Aix, intervient au cours de la rédaction finale en précisant les aspects institutionnels. Les conceptions européennes de Jean Monnet et la « méthode » derrière le plan Schuman seront traitées dans la troisième partie de ce mémoire.

²²³ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 543.

²²⁴ *Ibid.*, p. 538.

²²⁵ Le Quai d'Orsay ne fut pas consulté, ni le ministre de la Production industrielle, ni celui de la Défense nationale. Le Parlement ne fut pas prévenu non plus. Seulement une petite douzaine d'hommes sont dans la confidence avant le 9 mai. À part Monnet et ses trois collaborateurs, ce sont : Robert Marjolin, secrétaire général de l'OECE ; Robert Schuman et son chef de cabinet Bernard Clappier ; Georges Bidault, président du Conseil ; René Pleven, ministre de la Défense nationale ; René Mayer, garde des Sceaux ; Jacques Gascuel, président de la Société d'études et d'informations économiques. Schuman aurait parlé vaguement de son initiative prochaine au secrétaire d'État américain, Dean Acheson, lors du passage de celui-ci à Paris le 8 mai.

présente son plan durant la réunion ministérielle au matin le 9 mai, des réticences sont exprimées par le président du Conseil, Georges Bidault, le président de la République, Vincent Auriol et quelques ministres. L'initiative, qui est fortement appuyée par René Pleven, ministre de la Défense nationale, et René Mayer, garde des Sceaux, est néanmoins approuvée²²⁶. La proposition est rendue publique l'après-midi même par une déclaration faite par Schuman au salon de l'Horloge du Quai d'Orsay devant plus de deux cents journalistes français et étrangers.

Dans sa déclaration, Schuman propose, au nom du gouvernement français, « de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe »²²⁷. Le thème de la paix empreint la déclaration qui souligne que le pool charbon-acier, une fois mis en place « ...manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible ». La déclaration fixe ensuite la mission de la Haute Autorité qui est d'assurer « la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ; l'égalisation dans les progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries ». Ces objectifs seraient atteints par des dispositions à titre transitoire destinées à équilibrer les conditions de production dans les différents pays et puis par la suppression totale des barrières commerciales touchant les deux secteurs. Les pays intéressés par la proposition sont finalement invités à négocier un traité, un traité qui selon Schuman doit être conforme aux principes déjà définis dans la déclaration. Le gouvernement français exige donc un accord préalable au principe de supranationalité de ceux qui souhaitent participer aux négociations.

Les réactions des gouvernements sont en général positives à l'exception du gouvernement britannique pour lequel la supranationalité de la Haute Autorité est inacceptable. Schuman et Monnet s'attendent à cette opposition et bien que la Grande-Bretagne en 1950 soit le premier producteur européen de charbon et d'acier, ils sont déterminés à se passer d'elle pour ne pas risquer de dénaturer le projet²²⁸. Les Américains, quant à eux, sont dans l'ensemble favorables

²²⁶ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 222.

²²⁷ Déclaration Schuman, annexe VIII.

²²⁸ BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne...*, *op. cit.*, p. 71.

au projet, même s'il ne répond guère à leur aspiration à une intégration de toute l'Europe de l'Ouest et de tous les secteurs de l'économie²²⁹. Certaines inquiétudes sur l'éventuel neutralisme d'une Europe « Troisième force » sont également exprimées du côté américain. En Allemagne, le plan avait déjà eu l'approbation chaleureuse du chancelier Adenauer qui réussit, non sans difficultés, à faire triompher ses vues au sein de la coalition gouvernementale. Le SPD (premier parti de la RFA), est néanmoins plutôt hostile au projet craignant qu'un ancrage dans le bloc occidental ne rende la réunification du pays impossible. Il met également en garde contre une organisation dirigée par les patrons de l'industrie lourde²³⁰. L'opinion allemande, sensible à la portée symbolique du plan Schuman, est dans l'essentiel bien disposée envers le projet.

Outre l'Allemagne, quatre pays sont intéressés par la proposition du gouvernement français. L'Italie s'y montre favorable pour des raisons politiques similaires à celles de l'Allemagne, c'est-à-dire le désir de se distancer de la guerre et reprendre sa place en Europe. Les Italiens sont par ailleurs les fédéralistes les plus convaincus du continent, le président du Conseil, Alcide de Gasperi et le ministre des Affaires étrangères Carlo Sforza en sont de bons exemples. Les trois pays du Benelux voient aussi l'intérêt de la proposition française, quoiqu'à des degrés divers et avec certaines réserves. Le fédéralisme est également fort dans ces petits pays politiquement et économiquement dépendants de leurs voisins. L'on y trouve toutefois un certain scepticisme, notamment aux Pays-Bas, envers ce qui se présente comme l'embryon d'une fédération européenne sans la Grande-Bretagne. C'est finalement les implications économiques du projet qui vont convaincre les pays du Benelux. Les trois pays ne veulent pas être exclus d'un marché commun auquel participent leurs voisins et principaux partenaires commerciaux²³¹.

Les réactions des principales parties concernées par le projet sont mitigées. En France, les dirigeants de l'industrie sidérurgique sont hostiles au projet ne se laissant pas séduire par les

²²⁹ Le secrétaire d'État, Dean Acheson, appuie l'initiative, tout en mettant en garde contre la naissance d'un gigantesque cartel. Les rédacteurs de la déclaration Schuman s'attendaient à de tels reproches au projet et cherchaient à prévenir la critique en soulignant qu'« À l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production ». Cette phrase n'a cependant pas rassuré les Américains et l'existence de grands cartels dans l'industrie lourde serait effectivement très gênante pour la future CECA. BOSSUAT, Gérard, *Les fondateurs...*, op. cit., p. 161.

²³⁰ BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne...*, op. cit., p. 69.

²³¹ CLAES, Dag Harald et FØRLAND, Tor Egil, *Europeisk integrasjon*, Gyldendal Norsk Forlag, 2004, Oslo, p. 47.

perspectives de charbon allemand bon marché. Ils craignent surtout la compétition de l'industrie sidérurgique allemande qui profite de salaires plus bas et d'une productivité supérieure à celle de l'industrie française. Les Charbonnages de France ont aussi des réticences, redoutant les conséquences sociales pour les mineurs français et une Haute Autorité trop puissante. Les industries automobile et aéronautique française, par contre, accueillent l'initiative favorablement, espérant pouvoir profiter d'acier moins cher. Quant aux organisations syndicales elles sont divisées, la Confédération générale du travail étant résolument adverse du plan, Force ouvrière et la Confédération française des travailleurs chrétiens étant des partisans prudents²³².

Les charbonnages en Belgique et la sidérurgie italienne redoutent également la compétition sur le marché commun. L'obstacle majeur dans les négociations qui suivent la déclaration Schuman est cependant l'opposition allemande à la décartellisation de l'industrie prévue pour améliorer la compétition. Craignant de voir disparaître les avantages compétitifs de l'industrie lourde de la Ruhr, le gouvernement fédéral refuse d'accepter les mesures proposées par le chef des négociations Jean Monnet. Appuyée par les États-Unis, la France obtient enfin la dissolution du *Deutscher Kohlen Verkauf*, le monopole de la vente du charbon allemand, la division des plus grands groupes sidérurgiques allemands et une séparation plus claire entre aciéries et mines de charbon²³³.

Dans un contexte européen plutôt décevant marqué par l'impasse du Conseil de l'Europe, l'initiative du gouvernement français est plutôt bien accueillie par les militants du Mouvement européen qu'y retrouvent certaines de leurs propres idées²³⁴. Pour les unionistes,

²³² La Confédération générale du travail suit « la ligne » du Parti communiste et dénonce le plan Schuman comme un plan « allemand » au profit des magnats de la Ruhr. Le plan s'inscrit selon elle dans le cadre du pacte atlantique et du plan Marshall comme la préparation d'une guerre d'agression contre l'URSS, les démocraties populaires et donc le mouvement ouvrier. Force ouvrière et la Confédération française des travailleurs chrétiens sont par contre plutôt favorables au plan Schuman, l'une étant proche des positions de la SFIO, l'autre plutôt alignée sur l'aile gauche du MRP (pour les attitudes des différents partis politiques, voir la troisième partie du mémoire). Par le biais de leurs représentations internationales respectives les deux organisations syndicales seront associées aux négociations du traité de la CECA. Craignant l'établissement d'un « supercartel » européen dirigé par une technocratie, et le démantèlement des législations sociales, elles réclament une représentation du monde du travail au sein de l'exécutif de l'organisation. Elles n'obtiennent que la création, à côté de la Haute autorité, d'un Comité consultatif tripartite : (patronat, syndicalistes, et usagers). SCHIRMANN, Sylvain, *Les syndicats français face au processus de construction européenne (1950-1973)*, European Navigator, www.ena.lu

²³³ BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français...*, op. cit., p. 173. Par la suite, la Haute autorité va se révéler incapable de réaliser la déconcentration de l'industrie prévue par le plan Schuman.

²³⁴ Le congrès de l'UEF à Montreux proclama dès 1947 que « ce qu'il faut c'est créer le premier noyau des régies autonomes du charbon et de l'industrie lourde ». Des propositions très similaires au plan Schuman ont également été élaborées par le Mouvement européen notamment au cours de la conférence économique de

l'approche gradualiste et sectorielle s'accorde très bien avec leurs conceptions. La proposition d'une Haute Autorité, indépendante de la structure politique déjà fournie par le Conseil de l'Europe, suscite néanmoins des protestations et le projet de la CECA accentue aussi l'isolement de la Grande-Bretagne dans les questions européennes²³⁵. Les fédéralistes de l'autre côté se félicitent de l'accent mis sur les relations entre la France et l'Allemagne. Ils sont également satisfaits de la nature supranationale de l'entreprise et du fait qu'elle est présentée comme un premier pas vers « une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix »²³⁶. Or, tous les fédéralistes déplorent l'absence d'un cadre politique et les réactions dans les milieux fédéralistes sont en somme très partagées²³⁷. Nombreux sont les fédéralistes qui ne croient pas que l'on peut faire le saut qualitatif d'une communauté économique partielle à une fédération politique. Pour eux le fédéralisme suppose la priorité absolue des structures politiques sur les structures économiques. On proteste également contre l'absence de consultation, au préalable, des organismes professionnels concernés, le principe de participation étant un des principaux fondements de l'analyse fédéraliste²³⁸.

Le traité de Paris créant la CECA est signé le 18 avril 1951 par la France, la RFA, l'Italie, et les pays du Benelux. Il est pour l'essentiel conforme aux dispositions prévues par la déclaration Schuman. À part la Haute Autorité qui sera présidée par Jean Monnet, la CECA aura néanmoins quatre autres institutions (Assemblée commune, Cour de justice, Conseil spécial des ministres, Comité consultatif) destinées à lui faire contrepoids, mais disposant de pouvoirs assez limités. Le traité est ratifié par de larges majorités dans les parlements des six États signataires et entre en vigueur le 23 juillet 1952²³⁹.

Westminster. Les idées du Mouvement européen sur le charbon et l'acier européens sont reprises à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe par André Philip et Édouard Bonnefous (voir supra). Les hauts fonctionnaires français qui ont élaboré le plan Schuman soulignent toutefois que ces propositions n'ont joué aucun rôle pour eux. Cf. les entretiens avec Étienne Hirsch et Pierre Uri, dans BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 377-385.

²³⁵ PALAYRET, Jean-Marie, *De l'espoir...*, *op. cit.*, p. 117.

²³⁶ Le mot fédération est en effet employé deux fois dans le texte. Voir l'annexe VIII.

²³⁷ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 67.

²³⁸ *Ibid.*, p. 69-70.

²³⁹ Assez paradoxalement, c'est au Parlement français que la ratification du traité est la plus difficile. Les communistes et les gaullistes (les deux plus grands groupes parlementaires après les élections législatives de 1951) ainsi que quelques députés d'autres partis s'y opposent. Le gouvernement « troisième force » pose, en effet, la question de confiance pour faciliter la ratification qui est obtenue le 13 décembre 1951 par 377 contre 232 voix. Les attitudes des partis politiques et de l'opinion publique en France à l'égard du plan Schuman sont traitées dans la partie suivante du mémoire.

Troisième partie :

LES FRANÇAIS ET LES QUESTIONS EUROPÉENNES –ATTITUDES DES DIFFÉRENTS ACTEURS ET FORCES

Dans cette partie du mémoire, nous allons étudier les attitudes à l'égard de la construction européenne des principaux acteurs et forces en France. Les questions européennes ont une importance particulière dans la France de l'après-guerre du fait du rôle très important qu'ont joué les dirigeants politiques français ainsi que les Français dans les mouvements européens. Les problèmes européens sont étroitement liés aux préoccupations majeures des Français à l'époque comme la sécurité, l'économie, la position internationale de la France. Toujours est-il que le débat européen, proprement dit, ne suscite pas beaucoup d'intérêt auprès de l'opinion publique. Une partie avertie de l'opinion participe en revanche très activement à l'élaboration de la politique européenne à travers les mouvements européens qui servent de points de rencontre entre les milieux politiques et la société civile. Les groupements privés ne sont pas seuls à fournir aux gouvernements des impulsions européennes et la genèse du plan Schuman nous montre l'importance de la contribution de Jean Monnet.

Les partis politiques

Le rôle des partis politiques est particulièrement important au début de la construction européenne du fait de la nature du régime de la quatrième République qui est basé sur la prépondérance de l'Assemblée nationale²⁴⁰. À cet égard la période se distingue considérablement de la construction européenne sous la cinquième République où les initiatives et les orientations dans le domaine de la politique extérieure appartiennent presque exclusivement au chef de l'État. Le fait que ce soit le temps de création d'institutions et non une phase de gestion renforce encore la position des partis dont le rôle est particulièrement

²⁴⁰ Concernant la politique extérieure la Constitution du 27 octobre 1946 ne donne pourtant au Parlement des compétences précises que pour la déclaration de guerre et la ratification des traités, la définition d'un traité étant de surcroît assez restreinte. Les parlementaires vont cependant vite réclamer des compétences plus étendues, comme le droit de définir les orientations de la politique extérieure. Le gouvernement de son côté juge essentiel de garder sa marge de négociation et refuse d'être lié par des directives impératives. Une pratique d'échanges de vues entre le Parlement et le gouvernement sur l'état des négociations internationales en cours se met alors progressivement en place. Ils permettent au Parlement de s'informer de l'action gouvernementale et de donner des orientations, souvent sous forme de motions indicatives. GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 247-251.

important lors des débats parlementaires et décisif en ce qui concerne la ratification des traités²⁴¹.

Les démocrates-chrétiens

Le MRP s'affirme sous la quatrième République comme le plus pro-européen des partis politiques français. Le parti a, de plus, un rôle prépondérant dans la politique extérieure, dû à sa présence dans les gouvernements, notamment au ministère des Affaires étrangères que le parti occupe presque continuellement de 1944 à 1954. Pourquoi le MRP devient-il le parti de l'Europe ? Idéologiquement le parti était par principe favorable à la construction européenne, surtout à cause de son pacifisme. Ses précurseurs d'avant-guerre, le Parti démocrate populaire et Jeune République, avaient été favorables à la SDN, à la réconciliation franco-allemande et au plan Briand. L'influence du catholicisme est aussi souvent évoquée pour expliquer l'europhobie du MRP. Si le mythe d'un complot d'« Europe vaticane » orchestré par les trois démocrates-chrétiens Schuman, Adenauer et De Gasperi est absolument sans fondement, il y a lieu de dire que l'inspiration chrétienne a pu jouer²⁴². La présence au pouvoir des démocrates-chrétiens en Italie, et en RFA rend l'idée d'une communauté européenne attrayante pour le MRP. Erling Bjøl parle également d'un « syndrome de valeurs chrétiennes » qui rend le parti particulièrement réceptif à l'idée européenne et montre qu'il y a une concordance entre les points de vue exprimés par l'Église catholique et la politique européenne du MRP²⁴³. Pour Maurice Schumann, secrétaire général du MRP de 1944 à 1949, il n'est toutefois pas question d'une origine chrétienne de la politique européenne du MRP. L'origine est au contraire empirique puisque « à l'origine, cette politique était conçue comme un moyen de rapprochement franco-allemand »²⁴⁴.

²⁴¹ GERBET, Pierre, *Les partis politiques et les communautés européennes sous la Quatrième république*, in RIDEAU, Joël (dir.), *La France et les communautés européennes*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1975, Paris, p. 77.

²⁴² Des adversaires de Robert Schuman ont prétendu que ces trois hommes de conviction catholique se seraient connus en Allemagne pendant leurs études universitaires et que par la suite ils auraient gardé des relations étroites et préparé l'établissement d'une « Europe vaticane ». Si Schuman et Adenauer ont étudié dans les mêmes villes allemandes c'est à des moments différents et les trois hommes se sont rencontrés pour la première fois au cours de l'hiver 1949-1950. HOSTIOU, René, *Robert Schuman et l'Europe*, Éditions Cujas, 1969, Paris, p. 35.

²⁴³ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 134-137. Il s'agit de diverses idées appuyées sur le principe de subsidiarité, articulé par le pape Pie XI en 1931. Elles prônent la limitation du pouvoir étatique et l'instauration d'une société internationale. Dans son souci de défendre la civilisation chrétienne occidentale devant la poussée du communisme, le Vatican va soutenir la cause européenne et, en 1948, le pape Pie XII manifeste officiellement sa sympathie pour les mouvements fédéralistes européens. DESCHAMPS, Étienne, *La culture chrétienne*, European Navigator, www.ena.lu

²⁴⁴ Interview avec Maurice Schumann dans BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 364-367.

Tout en soulignant le caractère « européen » du MRP et son importance au début de la construction européenne, il faut noter que le parti s'est rallié à l'idée européenne par étapes. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 50 que le parti en tant que tel s'identifie complètement au thème de l'union européenne²⁴⁵. Le MRP est dans un premier temps (1944-1946) le « parti de la fidélité » à de Gaulle, ce qui, sans renier le pacifisme fondamental de sa doctrine, rend la politique du parti nettement nationaliste. Le MRP soutient donc loyalement la politique du général visant le rétablissement de la France comme une grande puissance indépendante et l'affaiblissement de l'Allemagne²⁴⁶. Cette politique peu favorable au rapprochement européen est poursuivie, après la démission de De Gaulle, par Georges Bidault qui reste ministre des Affaires étrangères jusqu'en juillet 1948. Certains militants du parti ont toutefois affiché des convictions européennes très tôt. C'est Robert Bichet, un des leaders du MRP, qui, en mars 1947, lance les NEI, un mouvement européen d'inspiration démocrate-chrétienne œuvrant pour la fédération européenne²⁴⁷. Le MRP en tant que parti restera néanmoins réticent devant cet organe de contacts entre partis démocrates-chrétiens, dont la plupart sont plus « confessionnels » et économiquement conservateurs que lui²⁴⁸.

C'est au cours des années 1948-1949 que le MRP s'engage dans la voie européenne²⁴⁹. En mars 1948, au lendemain du « coup de Prague », Bidault reconnaît que « le moment est venu d'aller aussi vite et aussi loin que possible pour constituer ce qui reste de l'Europe »²⁵⁰. Il accepte alors le traité de Bruxelles proposé par la Grande-Bretagne, l'OECE proposée par les Américains et donne ensuite son concours au projet des mouvements européens qui aboutira à la création du Conseil de l'Europe. L'orientation du parti vers une intégration européenne approfondie n'intervient cependant qu'après l'arrivée de Robert Schuman aux Affaires étrangères. C'est seulement à partir du lancement du plan Schuman en 1950 que le MRP cherche, vis-à-vis de l'opinion, à se faire passer pour le parti de l'Europe

²⁴⁵ REMOND, René, *Conclusions* dans BERSTEIN, Serge, MAYEUR, Jean-Marie, et MILZA, Pierre (dirs.), *Le MRP et la construction européenne*, Éditions Complexe, 1993, Bruxelles, p. 365. Si le MRP parle de l'Europe dès sa naissance en 1944, cette Europe va beaucoup évoluer par la suite. Il n'est pas question, au départ, de l'Europe supranationale dont le parti sera un fervent défenseur à partir de 1950.

²⁴⁶ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 78.

²⁴⁷ Voir le chapitre *L'arrivée du courant unioniste et diversification de la mouvance* dans la deuxième partie du mémoire.

²⁴⁸ BACHARAN-GRESSEL, Nicole, *Les organisations et les associations pro-européennes*, in BERSTEIN, Serge, MAYEUR, Jean-Marie, et MILZA, Pierre (dirs.), *Le MRP...*, *op. cit.*, p. 47.

²⁴⁹ DREYFUS, François-Georges, *Les réticences du MRP face à l'Europe 1944-1948*, in BERSTEIN, Serge, MAYEUR, Jean-Marie, et MILZA, Pierre (dirs.), *Le MRP et la construction européenne*, Éditions Complexe, 1993, Bruxelles, p. 130.

²⁵⁰ Cité dans GERBET, Pierre, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 78.

Si Schuman est plus disposé à l'idée européenne que Bidault c'est surtout à cause de sa préoccupation du problème allemand. Bidault est à la fois plus nationaliste et plus atlantiste que Schuman et ne voit pas l'intérêt d'« une structure supplémentaire entre une France naturellement forte et l'alliance atlantique nécessaire à sa sécurité »²⁵¹. Tandis que la relation entre ces deux principales figures du MRP est marquée par des divergences politiques importantes et même une rivalité, le parti lui-même, est caractérisé par une grande unité, surtout en ce qui concerne les problèmes européens. Même si l'on trouve dans le MRP des militants avec des convictions européennes très fortes²⁵², nous ne pouvons dire que c'est la base du parti qui pousse les ministres à prendre des initiatives européennes. Ce sont les ministres qui sont à l'origine des initiatives, des initiatives qui sont appuyées aussitôt par l'ensemble du parti²⁵³. Ainsi, tous les députés et conseillers de la République MRP approuvent le plan Schuman²⁵⁴.

Les socialistes

Si le MRP devient, au cours de la quatrième République, le « parti de l'Europe », les socialistes sont probablement les partisans de l'Europe les plus déterminés, dans la période qui nous intéresse ici (1945-1950)²⁵⁵. Par idéologie, les socialistes sont déjà favorables à l'organisation internationale et même à un certain dirigisme international²⁵⁶. Présente déjà pendant l'entre-deux-guerres, l'idée d'une fédération européenne se répand dans des milieux socialistes durant la guerre notamment par des journaux clandestins²⁵⁷. Dans son livre *À l'échelle humaine*, écrit en captivité durant la guerre, Léon Blum met en garde contre une attitude trop sévère envers l'Allemagne après la guerre : « On ne met pas à néant un peuple,

²⁵¹ LETAMENDIA, Pierre, *La place des problèmes européens dans la vie interne du parti sous la IV^e République*, in BERSTEIN, Serge, MAYEUR, Jean-Marie, et MILZA, Pierre (dirs.), *Le MRP...*, op. cit., p. 105.

²⁵² Ici on peut noter, entre autres, Robert Bichet, Germaine Peyroles, Pierre Pflimlin, Pierre-Henri Teitgen, François de Menthon.

²⁵³ Le MRP est un parti qui est très loyal envers ses ministres. Schuman et Bidault ont donc des positions très dominantes. Les mandats du président (Maurice Schumann jusqu'en 1949 et puis Georges Bidault) et du secrétaire général (André Colin), sont limités. BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 140.

²⁵⁴ LETAMENDIA, Pierre, *La place des problèmes européens...*, op. cit., p. 108.

²⁵⁵ En 1951, la SFIO va connaître une crise interne sur la politique européenne à savoir la « querelle de la CED ». À la différence du MRP qui à l'unisson soutient l'armée européenne, cette question provoque une profonde déchirure au sein de la SFIO

²⁵⁶ GERBET, Pierre, *Les origines...*, op. cit., p. 201.

²⁵⁷ À titre d'exemple, nous pouvons noter que *Le Populaire* affirme dès 1943: « La France devra être prête à abandonner une partie de sa souveraineté au profit de la Communauté européenne ». Cité par BECKER, Jean-Jacques, *L'opinion de gauche et les débuts de l'Europe*, in POIDEVIN, Raymond (dir.), *Histoire des débuts...*, op. cit., p. 254.

une langue, une tradition, une légende. L'abus de la force crée la volonté de revanche »²⁵⁸. Dans un chapitre consacré à l'idée européenne, le grand leader socialiste propose une solution au problème allemand : « L'incorporation de la nation allemande dans une Communauté internationale assez puissante pour la rééduquer, la discipliner, et s'il le fallait pour la maîtriser »²⁵⁹. En parlant d'une communauté internationale, Blum pense sans doute plus à une communauté mondiale qu'à une communauté européenne. De même, l'internationalisme de la SFIO est au lendemain de la guerre surtout conçu sur le plan mondial.

La politique étrangère de la SFIO est largement fondée sur les thèses de Blum. Malgré son âge et sa mauvaise santé, il continue après la guerre de jouer un rôle très important au sein du parti et dans la politique française²⁶⁰. La SFIO sera le parti le moins disposé à une politique dure à l'égard de l'Allemagne et n'approuve pas la politique du Général et de Bidault. Le parti soutient fortement l'ONU et veut lui donner des pouvoirs réels pour maintenir la paix, assurer le désarmement et pratiquer un certain dirigisme économique²⁶¹.

Dès 1946, le nouveau secrétaire général Guy Mollet²⁶², souhaite « une étroite collaboration économique, particulièrement entre les peuples d'Europe, non assujettis à des blocs »²⁶³. L'année suivante un groupe de « maximalistes » européens de la SFIO (André Philip, Marceau Pivert et Gérard Jacquet entre autres) crée le Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe (MSEUE), qui regroupe des socialistes pro-européens de plusieurs pays européens. Avec la guerre froide la construction européenne passe au premier rang des préoccupations de l'ensemble du parti. Pendant l'été 1948, la SFIO organise une conférence consacrée aux problèmes européens²⁶⁴, pendant laquelle « les socialistes se disent prêts à consentir des abandons de souveraineté [et] préconisent la création d'un Conseil de l'Europe

²⁵⁸ Cité dans BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français, op. cit.*, p. 26.

²⁵⁹ Cité dans GERBET, Pierre, *Les partis politiques... op. cit.*, p. 82.

²⁶⁰ C'est Léon Blum qui en tant que président du Conseil (et ministre des Affaires étrangères) temporaire négocie le traité de Dunkerque d'assistance mutuelle avec les Britanniques en mars 1947.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 82.

²⁶² Guy Mollet (1905-1975) est secrétaire général de la SFIO de 1946 à 1969 et président du Conseil de février 1956 à juin 1957. De 1950 à 1951, il est chargé du Conseil de l'Europe en tant que ministre d'État et puis en tant que vice-président du Conseil. Farouchement, mais assez tardivement partisan de l'intégration européenne, il adhère au Comité d'action des États-Unis d'Europe, un groupe de pression créé par Jean Monnet en octobre 1955. De 1954 à 1956, il préside l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

²⁶³ La « motion Mollet » au congrès national de 1946, cité dans QUILLIOT, Roger, *La S.F.I.O. et l'exercice du pouvoir 1944-1958*, Fayard, 1972, Paris, p. 307.

²⁶⁴ *La semaine d'Etudes internationales sur les problèmes européens* se tint à Saint-Brieuc du 25 juillet au 1^{er} août.

occidentale, l'unification des législations sociales, douanières et fiscales, et des politiques monétaires ; enfin, l'élaboration d'un plan européen »²⁶⁵.

Les socialistes sont attachés à l'idée d'une Europe « troisième force » et ils cherchent pendant longtemps à favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest. Ils critiquent la dominance des États-Unis en Europe occidentale et refusent de laisser le plan Marshall « dégénérer » en aide militaire. La SFIO doit cependant progressivement abandonner l'idée d'une Europe troisième force et son congrès national, fin mai 1950, affirme dans sa résolution que : « L'Europe que nous voulons fonder [...] ne saurait se complaire, entre les États-Unis et la Russie, dans la dangereuse illusion d'une impossible neutralité. Elle fait partie de cette Communauté atlantique qui, après avoir à deux reprises sauvé le monde de la dictature, se trouve seule aujourd'hui en mesure de défendre la démocratie, d'assurer la sécurité »²⁶⁶.

La SFIO est le plus anglophile des partis français et elle souhaite constituer une Europe occidentale au sens large comprenant la Grande-Bretagne travailliste et les pays scandinaves à gouvernements sociaux-démocrates. D'où le ferme soutien de la SFIO au Conseil de l'Europe créé en 1949. Les socialistes français, et en particulier Guy Mollet et André Philip, sont très actifs dans la nouvelle assemblée européenne. Malgré l'impuissance de l'assemblée et l'attitude négative qu'y manifestent beaucoup de leurs camarades européens²⁶⁷, les socialistes français demeurent attachés au Conseil de l'Europe.

La SFIO, qui en mai 1950 ne fait plus partie du gouvernement, réserve un accueil favorable, mais nuancé au plan Schuman²⁶⁸. Le parti y voit un pas décisif vers un règlement du problème allemand et un progrès important pour la construction européenne, mais s'inquiète en même temps du caractère libéral et capitaliste du marché commun. Le parti craint surtout l'influence des cartels et les conséquences sociales des nouvelles conditions de concurrence²⁶⁹. Ces

²⁶⁵ QUILLIOT, Roger, *La S.F.I.O...*, *op. cit.*, p. 308.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 309.

²⁶⁷ Alors que les socialistes français et italiens sont plutôt fédéralistes et ceux des pays du Benelux dans l'ensemble favorables à l'intégration européenne, les travaillistes britanniques, tout comme les sociaux-démocrates scandinaves, sont très réticents à l'égard de la construction européenne. Les sociaux-démocrates allemands sont, à l'époque, aussi opposés à l'intégration européenne. BOSSUAT, Gérard, *L'impossible Europe des socialistes au Conseil de l'Europe (1948-1949)*, in BITSCH, Marie-Thérèse, *Jalons pour une histoire ...*, *op. cit.*, p. 251.

²⁶⁸ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...* *op. cit.*, p. 82.

²⁶⁹ Les socialistes déplorent l'abstention britannique, et certains comme André Philip vont même craindre « la constitution d'une Europe sous l'égide des partis démocrates-chrétiens français et allemand et d'une renaissance du cléricisme ». BECKER, Jean-Jacques, *L'opinion de gauche...*, *op. cit.*, p. 255.

inquiétudes seront atténuées par des dispositions dans le traité final²⁷⁰, et tous les députés socialistes de l'Assemblée sauf un vont voter sa ratification²⁷¹.

Nous pouvons dire avec Roger Quilliot qu'à l'époque « tout conduit les socialistes à l'Europe : les principes, la raison et les circonstances »²⁷². Or, la petite Europe née en 1950 n'est pas celle des socialistes. La SFIO ne conteste pas les avantages du plan Schuman, ni la nécessité de dépasser la souveraineté nationale, mais il n'est en rien un projet socialiste. Pour le parti dont la première ambition avait été les États-Unis du monde l'Europe des six est également une Europe bien trop petite²⁷³.

Les radicaux et les modérés

À côté du MRP et de la SFIO – les deux principales formations politiques de la troisième force avec 44% des votes aux élections législatives de 1946 – nous avons deux courants qui ont soutenu ou participé aux gouvernements à l'époque. Ce sont les radicaux, regroupés au sein du Rassemblement des gauches républicaines (RGR)²⁷⁴, et la droite modérée non-gaulliste. Dans le premier courant nous trouvons le Parti radical, qui dans l'ensemble est favorable à la construction européenne, bien qu'avec des divergences quant aux modalités. Si certains membres du parti n'hésitent pas devant la supranationalité, d'autres sont attachés à la souveraineté nationale et méfiants à l'égard de l'Allemagne²⁷⁵. Les divergences à l'intérieur du parti sont surtout entre deux générations. D'un côté, il y a les personnalités de l'entre-deux-guerres comme Édouard Daladier et Édouard Herriot, qui sont des « patriotes au sens traditionnel du terme, plutôt tournés vers le passé, vers l'Empire que vers l'Europe »²⁷⁶. De l'autre côté, il y a une nouvelle génération issue de la guerre et de la Résistance avec des hommes comme René Mayer, Maurice Faure, Pierre Mendès France²⁷⁷, Félix Gaillard et

²⁷⁰ Il s'agit notamment de la déconcentration de l'industrie lourde allemande, de la présence de représentants des syndicats ouvriers dans le Comité consultatif, et des dispositions relatives à la politique sociale dans les secteurs concernés.

²⁷¹ GERBET, Pierre, *Les partis politiques... op. cit.*, p. 83.

²⁷² QUILLIOT, Roger, *La S.F.I.O...*, *op. cit.*, p. 310.

²⁷³ BOSSUAT, Gérard, *L'impossible Europe...*, *op. cit.*, p. 273-274.

²⁷⁴ Le Rassemblement des gauches républicaines est une coalition électorale (en effet plutôt de centre-droit) composée du Parti radical, de l'UDSR et de plusieurs petites formations comme le Parti radical indépendant, le Parti républicain socialiste, l'Alliance démocratique et le Parti socialiste démocratique.

²⁷⁵ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 201.

²⁷⁶ Interview avec Maurice Faure dans BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 153.

²⁷⁷ Député à partir de 1932 et président du Conseil de juin 1954 à février 1945 Pierre Mendès France (1907-1982) est une des personnalités du Parti radical. Incarcéré par le régime de Vichy en août 1940, il s'évade et s'engage dans les Forces aériennes françaises libres à Londres. Ministre de l'Économie nationale dans le GPRF

Maurice Bourgès-Maunoury qui voient les choses différemment. Herriot, qui en 1925, avait préconisé une réconciliation avec l'Allemagne dans le cadre d'une Europe unie, s'investit beaucoup dans la création du Conseil de l'Europe, mais il est plutôt réticent devant le plan Schuman. René Mayer, un proche de Jean Monnet, est de son côté un des plus ardents défenseurs du plan Schuman au sein du gouvernement. Malgré ces divergences le Parti radical approuve le traité de la CECA par 75 voix contre 1²⁷⁸.

La deuxième composante principale du RGR est l'UDSR, le seul parti à être issu d'un mouvement de résistance (le Mouvement de libération nationale). Ce parti très proche du Parti radical, se montre favorable à l'intégration européenne, mais avec des différences parmi ses membres. Son leader et fondateur, René Pleven, appuie fortement, en tant que ministre de la Défense nationale, le plan Schuman que le parti ensuite approuve unanimement. Devenu président du Conseil, en octobre 1950, il présente devant l'Assemblée le projet d'armée européenne qui va devenir la CED. Nous trouvons aussi d'autres hommes dans l'UDSR qui sont profondément acquis aux idées européennes comme Eugène Claudius-Petit et Édouard Bonnefous, ce dernier étant à la fois le président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée (1948-1952) et une des principales figures de la mouvance pro-européenne. François Mitterrand, un des autres dirigeants de l'UDSR, est aussi membre du Mouvement européen, mais à l'époque il est surtout préoccupé par les problèmes de l'Union française.

Les modérés, ou indépendants²⁷⁹, forment un courant très hétérogène avec des attitudes différentes à l'égard des problèmes européens. Dans l'ensemble, ce courant plutôt nationaliste et méfiant envers l'Allemagne, n'éprouve pas beaucoup d'intérêt pour l'intégration européenne avant 1950²⁸⁰. La politique extérieure est surtout centrée sur la lutte contre le bloc soviétique et sur la politique atlantique. Plusieurs leaders indépendants comme André Mutter, René Coty et en particulier Paul Reynaud, participent pourtant activement aux mouvements

au sortir de la guerre, il démissionne en désaccord avec le général de Gaulle. Il est réélu député en 1946, mais en tant que gouverneur du FMI et représentant permanent de la France au Conseil économique et sociale de l'ONU, il est souvent absent de l'Assemblée jusqu'en 1951. En tant que président du Conseil, il réussit à mettre fin à la guerre d'Indochine qu'il a vivement critiquée depuis 1950. Mendès France a soutenu la construction européenne, mais il aussi exprimé certaines réserves. En 1954, il soumet le projet de la CED au vote de l'Assemblée sans le soutenir véritablement et en 1957, quelques mois avant la signature des traités de Rome, il critique la légitimité démocratique du marché commun.

²⁷⁸ GERBET, Pierre, *Les partis politiques... op. cit.*, p. 86.

²⁷⁹ Dans cette catégorie nous plaçons le Parti républicain de la liberté (PRL), le Parti des républicains indépendants (PRI) et le parti paysan. Ces partis s'unissent en 1948 pour former le Centre national des indépendants et paysans (CNIP, aujourd'hui CNI).

²⁸⁰ GERBET, Pierre, *Les partis politiques... op. cit.*, p. 88.

européens. Reynaud est à l'origine de plusieurs propositions audacieuses à l'époque, comme celle d'élire une assemblée européenne au suffrage universel direct²⁸¹. Il soutient l'intégration européenne surtout pour des raisons de sécurité et d'influence internationale²⁸². Le plan Schuman est révélateur des divergences parmi les indépendants, les réactions allant de l'appui ferme au rejet total. C'est Pierre André, un député indépendant, qui présente la motion d'ajournement lors du débat de la ratification. Il déplore l'absence de la Grande-Bretagne et s'inquiète du sort de la sidérurgie lorraine. La motion sera néanmoins repoussée et grâce à l'intervention décisive de Reynaud pour rallier les différents groupements, les quatre cinquièmes des modérés votent finalement la ratification du traité de la CECA.²⁸³

Les gaullistes

Même si les gaullistes ne deviennent pas une force parlementaire qu'à partir des élections législatives en juin 1951, leur influence avant cette date n'est pas négligeable. De Gaulle continue de jouer un rôle important auprès de l'opinion après sa démission du gouvernement et fonde, en avril 1947, le Rassemblement du peuple français (RPF) qui attire plus de 500 000 adhérents et obtient 35% des suffrages aux élections municipales la même année²⁸⁴. Le général est également soutenu par un nombre de parlementaires de divers courants dont certains vont adhérer au RPF avant les élections de 1951²⁸⁵.

De Gaulle manifeste une attitude ambiguë, voire contradictoire, à l'égard de la construction européenne à l'époque. Cette attitude varie beaucoup selon les circonstances politiques. Pour la période 1945-1950, nous pouvons dire que le courant gaulliste a été très favorable à la construction européenne – ce qui est peut-être surprenant vu son opposition ultérieure – sans nécessairement soutenir les efforts du gouvernement dans ce domaine. En effet, les gaullistes se sont montrés le plus souvent hostiles aux initiatives européennes du gouvernement, même

²⁸¹ Proposition lancée au Congrès de l'Europe en mai 1948 par Reynaud et Édouard Bonnefous. La proposition est violemment débattue et repoussée par 500 voix contre 8. Reynaud avait voulu associer les peuples à la construction européenne et pensait qu'une assemblée de représentants des gouvernements était une mauvaise solution. Interview avec Paul Reynaud dans BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 363-364.

²⁸² BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 190.

²⁸³ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...* *op. cit.*, p. 88-89.

²⁸⁴ CHARLOT, Jean, *RPF (Rassemblement du peuple français)*, in SIRINELLI, Jean-François, *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, PUF, 1995, Paris, p. 936-937.

²⁸⁵ Voulant éviter de devenir un chef de parti, de Gaulle propose la formule de « rassemblement » qu'il concrétise en admettant la double appartenance au RPF et aux partis existants (sauf le PCF). Or, les partis existants interdisent à leurs membres d'adhérer au RPF et celui-ci devient de fait un parti. Parmi les parlementaires qui adhèrent au RPF on peut noter René Capitant et Jacques Soustelle (UDSR), Édmond Michelet et Louis Terrenoire (MRP) et Jacques Chaban-Delmas (PRS).

si ces initiatives ont été plutôt conformes à leur conviction européenne²⁸⁶. Cette critique, souvent virulente, doit être considérée dans le contexte d'hostilité systématique des gaullistes au régime de la quatrième République, un régime qu'ils souhaitent balayer²⁸⁷.

De Gaulle avait été favorable au rapprochement des pays d'Europe, même avant la guerre, le considérant comme un prolongement des intérêts de la France, surtout en matière de sécurité, d'influence et de prestige²⁸⁸. En juin 1940, il avait soutenu le projet d'union franco-anglaise²⁸⁹ et depuis Alger en 1944, il parle de la nécessité de réaliser « une sorte de groupement occidental » en Europe. En tant que chef du gouvernement provisoire, le général ne fait cependant pas de l'organisation européenne une priorité et cherche plutôt à « défendre les intérêts de la France par une diplomatie classique fondée sur des alliances bilatérales »²⁹⁰. Passé à l'opposition, il préconise en 1947 une « groupement économique, diplomatique et stratégique des États libres de l'Europe » sous l'impulsion de la France comprenant l'Allemagne confédérée et la Ruhr dotée d'un statut particulier²⁹¹. La nécessité de faire l'Europe est surtout un résultat du danger communiste qu'il dramatise beaucoup, mais le général y voit aussi un moyen pour restaurer le rang de la France. Par la suite, il va proposer de nombreuses formules d'organisation européenne allant d'une « union européenne » (1948) à une « Fédération européenne encadrant l'Allemagne nouvelle » (juillet 1950), passant par une « confédération des peuples » (septembre 1949)²⁹². En même temps de Gaulle va critiquer quasiment toutes les décisions en politique extérieure: le pacte de Bruxelles est trop centré sur Londres, et son appareil militaire pas assez intégré ; le pacte atlantique est insuffisant ; les accords de Londres de l'été 1948 (sur l'Allemagne et la Ruhr) sont l'ébauche d'un nouveau

²⁸⁶ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 214.

²⁸⁷ Pour de Gaulle, il n'y « pas de politique valable sans régime solide ». N'importe quelle politique perdrait donc sa valeur dès qu'elle est soutenue par un mauvais régime. Schuman reproche aussi aux gaullistes de se sentir « en quelque sorte frustrés d'une initiative qu'il auraient bien voulu prendre eux-mêmes ». BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 228.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 214.

²⁸⁹ Cf. chapitre sur Jean Monnet infra.

²⁹⁰ BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne...*, op. cit., p. 33.

²⁹¹ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...* op. cit., p. 91.

²⁹² BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 215.

Reich allemand ; l'OECE et le Conseil de l'Europe n'ont pas assez de pouvoirs²⁹³, et la CECA n'est qu'un « méli-mélo de charbon et d'acier »²⁹⁴.

Lors du premier congrès national du RPF, à Marseille, en avril 1948, Gaston Palewski, un des principaux collaborateurs de De Gaulle, propose une fédération des pays du traité de Bruxelles avec un comité directeur distinct de la réunion des gouvernements qui prend ces décisions à la majorité absolue sans droit de veto. Pour Palewski « l'alternative a deux termes : l'un c'est la fédération, l'autre c'est la catastrophe »²⁹⁵. Les motions finales du congrès réclament « une Confédération allemande intégrée à la Fédération européenne » et que « les États constitutifs de cette Fédération doivent se réunir d'urgence à Paris pour [...] constituer et mettre en place, sans délai les organes directeurs »²⁹⁶. Un autre gaulliste, Michel Debré, rédige à la fin de 1949, un « Projet de pacte pour une Union d'États européens » qui est publié en 1950. Ce projet préconise des délégations de souveraineté dans le domaine de la défense et de l'économie et la coordination des politiques extérieures sous le contrôle d'un « arbitre » élu au suffrage universel siégeant à Versailles²⁹⁷.

Les gaullistes manifestent une nette hostilité au plan Schuman²⁹⁸. Ceci peut apparaître surprenant étant donné que le général avait lui-même souligné à plusieurs reprises que la construction européenne devait commencer par un accord direct entre la France et l'Allemagne. Après avoir finalement admis l'existence de la RFA, de Gaulle salue les diverses propositions d'union franco-allemande lancées par Adenauer au cours de l'hiver 1950, y voyant la possibilité « de reprendre, sur des bases modernes, l'entreprise de Charlemagne ». Le général rejette l'approche sectorielle à la base du plan Schuman, la jugeant insuffisante, illogique et dangereuse, et il continue de réclamer « des institutions européennes, procédant du vote direct des citoyens de l'Europe et disposant, dans le domaine de l'économie

²⁹³ Lors du débat de ratification du traité établissant le Conseil de l'Europe, René Capitant, le porte-parole gaulliste à l'Assemblée, déclare : « Le statut prévu ne contient aucune atteinte à la souveraineté et c'est précisément son défaut. Sans doute devons-nous connaître une première phase confédérale avant d'espérer parvenir jusqu'à une véritable fédération européenne. L'essentiel est de bien voir que c'est dans cette voie qu'il faut s'engager, qu'il n'y a de salut que dans la restriction des souverainetés et dans la constitution d'organes politiques européens ». GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 385.

²⁹⁴ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 93.

²⁹⁵ Cité BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.*, p. 216.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 217.

²⁹⁷ Outre le poste essentiel d'arbitre (fonction sans doute destinée à de Gaulle) l'union serait dotée d'un sénat comprenant des ministres des États membres et des commissaires nommés par l'arbitre, d'une assemblée des nations européennes élue au suffrage universel, d'une cour de justice et d'un Conseil (consultatif) composé de divers représentants de la société civile. BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 217-218.

²⁹⁸ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 92. Les députés RPF soutiennent la motion d'ajournement et votent presque unanimement contre la ratification du traité de la CECA.

et de la défense, de la part de souveraineté qui leur sera déléguée par les États participants »²⁹⁹. En somme, les gaullistes reprochent au plan Schuman de ne pas aller assez loin et de commencer par l'intégration de l'économie et non l'intégration politique³⁰⁰. Quant au choix du charbon et de l'acier, il favoriserait l'Allemagne, mieux placée que la France, et il faudrait par conséquent inclure l'agriculture pour rétablir l'équilibre.

Les communistes

Dans la période considérée, le parti communiste est à la fois le premier parti de France et le seul parti à mettre la politique extérieure à la tête de son programme. Sa position isolée dans l'opposition à partir de mai 1947, l'a néanmoins écarté de l'élaboration de la politique européenne et le rôle du parti est donc secondaire. Toujours est-il, qu'en s'opposant vivement à toute forme d'intégration en Europe occidentale le PCF a empêché la formation d'un consensus national autour de la construction européenne ce qui en soi n'est pas sans signification³⁰¹.

L'hostilité du PCF à la construction européenne est ancienne et s'inscrit dans la logique de son attachement inconditionnel à l'URSS, patrie du socialisme. En s'alignant sur les dirigeants communistes à Moscou, le PCF estime que l'unification de l'Europe serait une menace contre l'URSS. Déjà pendant l'entre-deux-guerres les communistes soviétiques avaient marqué leur désapprobation du projet d'Aristide Briand³⁰². Pendant la guerre les communistes français se sont montrés hostiles à l'idée de la fédération européenne propagée par l'aile socialiste de la Résistance. Participant au gouvernement après la guerre, le PCF soutient la politique extérieure de médiation entre l'Est et l'Ouest. Il s'oppose aussi à la formation d'un « bloc occidental » et appuie la politique punitive envers l'Allemagne³⁰³.

La politique du PCF évolue après la création du Kominform à l'automne 1947³⁰⁴. Le plan Marshall qui, au départ, avait été accueilli favorablement devient alors un « instrument de

²⁹⁹ Le 17 août 1950, cité BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 219.

³⁰⁰ *Ibid.*, 93

³⁰¹ BECKER, Jean-Jacques, *L'opinion de gauche...*, *op. cit.*, p. 259.

³⁰² BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 231-232.

³⁰³ GERBET, Pierre, *Les partis politiques...* *op. cit.*, p. 97. Jusqu'à leur éviction du gouvernement, le 5 mai 1947, les communistes interdisent au gouvernement tripartite d'adhérer à la bizonne anglo-américaine, dénoncée par l'URSS comme contraire aux accords de Potsdam.

³⁰⁴ Le Kominform est fondé le 5 octobre 1947 suite à la réunion de délégués de neuf partis communistes européens à Szklarska-Poreba en Pologne. Pendant cette réunion les communistes français sont critiqués pour

l'impérialisme américain ». Les communistes français s'opposent aussi au traité de Bruxelles et au pacte atlantique, les considérant avec le plan Marshall comme des préparations de guerre. Dans le Conseil de l'Europe, ils voient encore un acte agressif à l'égard de l'URSS, et votent contre la ratification du traité et refusent de siéger dans la nouvelle assemblée³⁰⁵. Les communistes poursuivent la même argumentation à propos du plan Schuman, qui est dénoncé dès le début comme « directement inspiré par les impérialistes américains, comme un plan de trahison des intérêts français et comme un plan de guerre »³⁰⁶. Le but du plan Schuman serait de « donner une puissance telle à l'industrie lourde de l'Allemagne de l'Ouest qu'elle redevienne un bastion de guerre, un puissant arsenal pour la guerre contre l'Union soviétique [...] cette guerre qui serait menée sous la direction des magnats comme Dinkelbach, Krupp et Thyssen, nazis sous direction américaine »³⁰⁷. D'après le PCF ce « plan germano-américain » se réalisera au détriment de la France dont l'industrie sidérurgique et charbonnière serait démantelée au profit l'industrie allemande. Avec l'annonce du plan Pleven, en octobre 1950, les communistes font tout de suite le lien entre le plan Schuman et le réarmement allemand ce qui semble étayer leur argumentation. Leur opposition unanime au plan Schuman n'empêchera cependant pas sa ratification.

En dépit de l'importance attachée à la politique extérieure et l'hostilité envers la construction européenne, celle-ci n'est pas une préoccupation majeure pour le PCF. Quand les dirigeants du parti s'attaquent si violemment à la politique européenne du gouvernement, c'est en partie parce qu'ils jugent nécessaire de combattre une politique qui séduit une fraction importante de son électorat, mais qui ne plaît pas aux dirigeants communistes à Moscou³⁰⁸. Les réquisitoires anti-européens des communistes sont extrêmes, voire absurdes et contradictoires. Mais, il reste que l'intégration de l'Europe occidentale est, sinon une préparation de guerre, indissolublement liée à la guerre froide et à la lutte anticommuniste et antisoviétique.

leur politique et pour avoir participé au gouvernement. Le Kominform devient un instrument de contrôle pour Staline et succède de fait à l'Internationale communiste (Komintern) dissoute en 1943.

³⁰⁵ GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 385-386.

³⁰⁶ Le bureau politique du PCF le 11 mai 1950 cité dans GERBET, Pierre, *Les partis politiques...* *op. cit.*, p. 97.

³⁰⁷ Le député Alfred Biscarlet lors du premier débat d'orientation le 25 juillet 1950 cité. BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 234.

³⁰⁸ Alors que le PCF recueille entre 28% et 26% des suffrages aux élections entre 1945 et 1951, seulement 14 à 16% des Français rejettent l'idée de l'intégration européenne à l'époque. BECKER, Jean-Jacques, *L'opinion de gauche...*, *op. cit.*, p. 245-247. Voir aussi le sondage numéro 13, dans l'annexe IV.

* * *

Les femmes participent de plus en plus à la vie politique dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, mais leur rôle dans la construction européenne a été relativement marginal. Les femmes françaises n'obtiennent leur droit de vote qu'en 1944 et elles n'ont guère accès aux responsabilités politiques dans les premières années de l'après-guerre³⁰⁹. On trouve néanmoins quelques Françaises parmi les militants pro-européens de la première heure notamment l'écrivaine et militante féministe Louise Weiss qui, dès 1918, a cherché à répandre l'idée européenne par sa revue *L'Europe nouvelle*. Dans l'après-guerre nous notons surtout l'engagement en faveur de l'Europe d'Irène de Lipowski, de Germaine Peyroles et de Marcelle Devaud, les deux dernières étant respectivement vice-présidente de l'Assemblée nationale et vice-présidente du conseil de la République. Des femmes ont également créé en France une petite association pro-européenne : l'Alliance fédéraliste des femmes pour la paix. Sur le plan international, il faut souligner l'action de Frances Josephy du *Federal Union* qui a joué un rôle important dans de la direction de l'UEF.

Les mouvements d'unification européenne

Les mouvements d'unification européenne en France après la guerre sont nombreux et forment une mouvance très diversifiée. Les mouvements se divisent à la fois d'après leur vocation (économique, politique, idéologique) et leur inspiration politique (libérale, socialiste, démocrate-chrétienne). Le nombre de mouvements et leur diversité ne doivent toutefois pas cacher le fait qu'il s'agit d'une petite mouvance élitiste dont le nombre d'adhérents, au cours de notre période, ne dépasse pas 30 000.

Particularités nationales au sein de la mouvance pro-européenne et le cas français

Alors que nous observons, au niveau des gouvernements, des différences nationales très nettes en ce qui concerne la politique européenne, la situation est bien plus compliquée au sein de la mouvance pro-européenne. Nous pouvons noter l'existence d'une organisation fédéraliste importante dans un pays comme la Grande-Bretagne (*Federal Union*), tout comme

³⁰⁹ Les femmes françaises vont en revanche fortement marquer la construction européenne plus tard. À la tête du ministère des Affaires européennes nous trouverons par la suite: Catherine Lalumière, Édith Cresson, Elisabeth Guigou et Noëlle Lenoire. Lalumière sera aussi le secrétaire général du Conseil de l'Europe (1989-1994). Simone Veil sera la première femme présidente du Parlement européen (1979 à 1982) tandis que Christiane Scrivener sera la première femme dans la Commission européenne (1989-1994, Commission Delors).

la présence d'associations de tendance unioniste en France (LECE, CFEU). Il est donc très difficile de faire ressortir des particularités nationales.

Dès leur création ou peu après, les associations pro-européennes forment avec des associations animées par les mêmes convictions dans d'autres pays des mouvements internationaux. La très grande majorité des mouvements seront aussi membres du Mouvement européen dès 1948. Nous avons donc une mouvance transnationale rassemblant une multitude de mouvements internationaux distincts qui à leur tour sont composés de plusieurs associations et sections nationales. À l'intérieur de cette mouvance transnationale les dissensions se font moins en fonction des particularités nationales qu'en fonction des divergences politico-philosophiques entre les divers mouvements internationaux. Les oppositions au sein des mouvements internationaux, se font, à leur tour, plus au niveau des individus qu'entre sections et associations nationales.

Certes, les différents courants n'ont pas la même importance dans tous les pays. Les idées fédéralistes sont plus répandues en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse et dans les pays du Benelux, qu'en Grande-Bretagne et en Scandinavie³¹⁰. Nous pouvons également observer une différence significative entre l'UEM et son pendant français le CFEU. Si nous situons les deux mouvements plutôt dans le camp unioniste, il est évident que les Français du CFEU, et notamment son leader René Courtin, ne sont pas aussi hésitants devant la supranationalité que leurs homologues britanniques³¹¹. Cette différence, qui reflète les particularités nationales sur le plan gouvernemental est d'ailleurs très logique vu que les adhérents de ce mouvement font partie des milieux dirigeants de leurs pays respectifs.

L'UEF est de loin le plus grand mouvement de la mouvance pro-européenne et elle y joue un rôle clé³¹². L'UEF est aussi le seul mouvement qui englobe plusieurs courants d'idées dont

³¹⁰ À la fin de 1947, le nombre d'adhésions aux associations fédéralistes en France, en Italie et en Allemagne, est de l'ordre de 12 000-15 000 par pays. En Grande-Bretagne, la seule organisation véritablement fédéraliste, la *Federal Union*, ne rassemble qu'un peu plus de 3 000 membres. Par rapport à leurs populations les adhésions aux mouvements fédéralistes dans les pays du Benelux et en Suisse sont aussi relativement importantes. LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 700-701.

³¹¹ Les positions des différents mouvements vont évoluer au cours de la période. Au fur et à mesure que les premières institutions intergouvernementales révèlent leurs limites, les unionistes vont accepter certains abandons de souveraineté nationale. Le CFEU va finalement très loin et soutient plusieurs initiatives de l'UEF comme la campagne populaire pour le pacte fédéral et le Conseil européen de vigilance à Strasbourg.

³¹² L'UEF regroupe au cours de la période autour de 30 associations. Le nombre d'adhérents va augmenter continuellement pour atteindre 200 000 en mars 1952. MAY, A., *Europe at the Crossroads : The European*

l'importance varie sensiblement d'un pays à l'autre. Nous y observons, dès le départ, une division entre fédéralistes européens et fédéralistes « mondialistes ». Ce dernier courant s'impose surtout en Grande-Bretagne et en Scandinavie, mais il ne survit guère l'arrivée de la guerre froide. L'expérience des premières constructions européennes va accentuer les clivages au sein de l'UEF. Nous verrons, surtout à partir de 1948-1949, un affrontement entre fédéralistes « constitutionnalistes » ou « maximalistes » et fédéralistes « gradualistes » ou « possibilistes ». Les premiers, animés avant tout par les fédéralistes italiens, veulent établir une fédération européenne par un acte constitutionnel et une assemblée européenne constituante. Les fédéralistes « gradualistes », très forts aux Pays-Bas et dans la RFA, s'élèvent contre cette stratégie qu'ils jugent irréaliste. Ils sont prêts à accepter que la fédération européenne se développe à partir d'une intégration initialement limitée, par le biais d'un pacte fédéral entre gouvernements. Les fédéralistes français, surtout marqués par le courant du fédéralisme intégral, sont divisés sur la façon dont il faut procéder pour établir la fédération européenne.

Les mouvements européens présents en France

La première chose que nous devons signaler sur la nature des mouvements européens présents en France, c'est qu'ils ne sont aucunement des mouvements de masse. La plupart ont un caractère élitiste et à part quelques associations fédéralistes le nombre d'adhésions ne dépasse pas quelques centaines. Il y a une différence importante entre, d'une part, les associations qui sont créées dans l'immédiat après-guerre et qui adhèrent au Comité français de coordination des mouvements fédéralistes³¹³ et à l'UEF et, d'autre part, les petits rassemblements pro-européens qui voient le jour à partir de 1947. Ces derniers (CFEU, LECE, NEI, MSEUE, UPE) regroupent des hommes influents qui préconisent, à des degrés divers et pour des raisons différentes, une Europe plus unie. Leur organisation est en général assez souple et les attitudes européennes de leurs adhérents peuvent varier beaucoup. Ceci est surtout le cas du CFEU où il n'y a pas de doctrine commune bien déterminée. Nous y trouvons, par exemple les deux anciens présidents du Conseil, Paul Ramadier, et Paul Reynaud, dont les attitudes à l'égard de la construction européenne sont inconciliables. Le CFEU ne représente qu'un petit courant au sein de la mouvance pro-européenne. Il a néanmoins un rôle clé du fait du prestige

Union of Federalists and the Process of European Integration, 1946-1954, South Bank European Papers, numéro 3, 1997, p. 4.

³¹³ Le Comité s'appellera Union des fédéralistes français à partir de 1948.

de ces membres, mais aussi par le biais du Mouvement européen sur lequel les unionistes britanniques du mouvement jumeau UEM, ont une influence disproportionnée.

À côté du CFEU nous avons un autre mouvement unioniste, la LECE, dont la vocation est très différente. Ce « lobby du monde des affaires en faveur de l'unification de l'Europe »³¹⁴ se veut un groupement scientifique plus qu'un mouvement politique et s'occupe exclusivement des questions économiques et monétaires. Dans la mouvance pro-européenne, il joue le rôle d'un organisme consultatif préparant de nombreux rapports dont celui qui est à l'origine de l'Union européenne des paiements, créée en septembre 1950³¹⁵. La section française de la LECE est surtout animée par Jacques Lacour-Gayet, directeur des études économiques à la Banque de France, et Daniel Serruys, ancien président du Conseil économique de la SDN.

En ce qui concerne les trois mouvements restants, l'UPE, les NEI et le MSEUE, nous les classerons plutôt dans le camp fédéraliste. L'objectif principal de l'UPE est la création d'une assemblée constituante européenne et elle se veut l'organisation parapluie des groupes fédéralistes apparus dans les parlements européens. Or, l'UPE ne collabore guère avec les autres mouvements européens et son importance sera par conséquent assez limitée³¹⁶. L'isolement de l'UPE n'empêche pas le groupe fédéraliste du parlement français de collaborer étroitement avec les autres mouvements fédéralistes français.

Les NEI représentent un cas particulier dans la mouvance pro-européenne. Elles sont à la fois un lien entre partis démocrates-chrétiens en Europe et un groupe de pression pro-européen³¹⁷. Les NEI se préoccupaient surtout de la dimension idéologique de l'Europe et voulaient aller au-delà d'une conception purement politique de l'intégration européenne. Les NEI voulaient une Europe basée sur des principes sociaux-chrétiens comme la paix, la liberté, les droits de l'homme, la dignité de l'individu, la justice sociale, et la primauté des intérêts humains sur les

³¹⁴ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 198.

³¹⁵ GISCH, Heribert, *The European League for Economic Co-operation (ELEC)*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 192.

³¹⁶ L'isolement de l'UPE au sein de la mouvance pro-européenne s'explique essentiellement par l'intransigeance de son initiateur et leader Richard Coudenhove-Kalergi. Son refus de coopération va, en effet, inciter le Mouvement européen d'établir sa propre section parlementaire. Indépendamment de Coudenhove-Kalergi celle-ci va absorber l'UPE à partir de 1951. LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 680-682.

³¹⁷ Il n'est pas question d'une véritable « Internationale démocrate-chrétienne ». Les membres démocrates-chrétiens français, anglais et belges y adhèrent à titre individuel, et nous y trouvons également des personnes d'autres partis politiques, de syndicats et de diverses associations. Même si le thème européen devient dominant à partir de leur deuxième congrès en janvier 1948, les NEI demeurent avant tout une association des partis démocrates-chrétiens.

affaires économiques³¹⁸. Le principal mérite des NEI dans la première phase de la construction européenne est sans doute d'avoir organisé des rencontres entre dirigeants démocrates-chrétiens. Ces rencontres, tenues discrètement à Genève, ont fourni un forum informel d'échanges de vues qui ont développé la compréhension et la confiance entre des hommes d'États comme Schuman, Adenauer et de Gasperi³¹⁹.

Le MSEUE fut, quant à lui, un groupe de pression pro-européen d'inspiration socialiste, mais complètement indépendant des partis³²⁰. Le MSEUE préconisa une organisation européenne, ayant pour base le socialisme et le fédéralisme européen. Le mouvement est au départ très radical et en France il attire surtout des hommes issus de l'aile gauche de la SFIO. Au cours de 1948, l'organisation modifie sa composition et modère ses objectifs pour se rallier au Mouvement européen et à la lutte pour l'Assemblée européenne³²¹. Le MSEUE va accueillir des hommes éminents la SFIO, dont André Philip, ancien ministre de l'Économie, qui, en août 1949, devient le président du mouvement. Toujours méfiants à l'égard des éléments « bourgeois » du mouvement européen (CFEU/UEM, LECE), le MSEUE coopère davantage avec des associations fédéralistes auxquelles adhèrent également un certain nombre de leurs membres³²².

Les fédéralistes français et le fédéralisme intégral

Les associations fédéralistes qui adhèrent à l'Union des fédéralistes français – la section française de l'UEF – ne constituent pas un mouvement homogène. Selon l'historien Alain Greilsammer, il est possible de distinguer trois courants différents parmi eux : un courant

³¹⁸ GISCH, Heribert, *The « Nouvelles Équipes Internationales » (NEI) of the Christian Democrats*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, , *op. cit.*, vol. 4, p. 481-482.

³¹⁹ Le deuxième congrès des NEI, en janvier-février 1948, est le premier congrès international de l'après-guerre avec la participation d'une délégation allemande. Entre 1947 et 1956 les NEI organisent des rencontres régulières au plus haut niveau entre partis démocrates-chrétiens, d'abord entre Bidault et Adenauer et puis entre Schuman, Adenauer et de Gasperi. On ne peut pas dire que les autres réunions des NEI ont été à l'origine des initiatives gouvernementales. Or, des solutions aux problèmes européens y sont proposées comme lorsque le professeur Ewig déclare pendant le congrès de 1948 : « On écarterait tout danger [de guerre] en liant l'industrie de l'Allemagne occidentale aux pays voisins [...] il deviendrait impossible de déchirer ces liens par une guerre sans arrêter le mécanisme entier » BACHARAN-GRESSEL, Nicole, *Les organisations...*, *op. cit.*, 52-56.

³²⁰ Les conférences socialistes internationales qui aboutiront en 1951 à la création de l'Internationale socialiste n'ont pas débouché sur une position commune sur la construction européenne. Le MSEUE ne constituerait jamais qu'un courant très marginal à l'intérieur de l'Internationale socialiste et cette dernière, sous l'influence des travaillistes britanniques, est souvent minimaliste dans les questions d'union européenne.

³²¹ LOTH, Wilfried, *The Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (MSEUE)*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, , *op. cit.*, vol. 4, p. 280-281.

³²² Les dirigeants de Socialisme et liberté, Henry Frenay et Claude Bourdet, jouent par exemple un rôle très important dans le MSEUE.

d'inspiration socialiste, un courant libéral et un courant de droite³²³. Dans le premier, nous trouvons notamment les Cercles socialistes et fédéralistes, Socialisme et liberté et le Comité international pour la fédération européenne. L'Union économique et fédérale européenne, animée par Gaston Riou, un militant pro-européen depuis l'entre-deux-guerres, est le mouvement le plus représentatif du deuxième courant. Le courant de droite, enfin, se manifeste surtout par la Fédération.

Les fédéralistes français sont néanmoins, toujours selon Alain Greilsammer, unies par trois facteurs importants. D'abord, les fédéralistes français ont le même langage : ils parlent tous de crise de civilisation, de solidarité, de conscience collective et ils s'attaquent aux idéologies établies, les dénonçant comme des dogmes et des systèmes fermés³²⁴. L'historien du fédéralisme Jean-Pierre Gouzy qualifie aussi la mouvance fédéraliste en France comme un contre-courant. Un courant en opposition notamment au communisme et au courant naissant du gaullisme³²⁵. Puis, les fédéralistes trouvent leur inspiration dans une tradition politique très française établie par des penseurs tels qu'Alexis de Tocqueville, Pierre-Joseph Proudhon, Georges Sorel, et Emmanuel Mounier³²⁶. Finalement, les fédéralistes français ont une certaine unité de doctrine qui est le fédéralisme intégral³²⁷. Cette doctrine est élaborée au sein de la Fédération et se répand ensuite dans la plupart des associations fédéralistes français.

Au cours des années 1945-1946, l'équipe initiale de la Fédération, gagnée aux idées du catholicisme social et du corporatisme se complète par un groupe d'intellectuels (Alexandre Marc, Robert Aron, Denis de Rougemont, Bertrand de Jouvenel et Bernard Voyenne entre autres) marqués par la pensée personnaliste et par les idées fédéralistes de Proudhon. C'est cette fusion d'hommes et d'idées qui permet d'affiner la doctrine du fédéralisme intégral. Elle marie le fédéralisme « européen » avec un fédéralisme « interne » et vise une réorganisation profonde de la société, à savoir un transfert des pouvoirs aux « forces vives », comme les syndicats, les groupes d'intérêts, les élus locaux etc. La Fédération émerge au cours de l'hiver 1946-47 comme l'association fédéraliste incontestablement la plus importante en France. Elle

³²³ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 41.

³²⁴ *Ibid.*, p. 25.

³²⁵ Interview, Paris 19 octobre 2007, European Navigator, www.ena.lu

³²⁶ GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 25. Il s'agit de diverses réflexions faites autour du principe du fédéralisme (Tocqueville, Proudhon) et des idées du personnalisme (Mounier), ou du corporatisme/syndicalisme révolutionnaire (Sorel, Proudhon).

³²⁷ Autres appellations de ce courant incluent fédéralisme global, fédéralisme personnaliste, ou encore fédéralisme proudhonien.

compte alors entre 4 500 et 5 000 membres, un nombre qui passe à 9 000 vers la fin 1949³²⁸. La popularité de l'association et le fait qu'elle réussit à attirer un nombre de résistants de renom, surprennent peut-être vu le passé du groupe fondateur³²⁹. L'explication de son attirance est à trouver dans le caractère concret de ses objectifs. Dans la France de l'après-guerre marquée par les désordres institutionnels, la Fédération a aussi un adversaire clairement défini à combattre: de Gaulle et sa restauration du centralisme jacobin³³⁰. Pour les fédéralistes intégraux, c'est donc le fédéralisme « interne » qui, dans un premier temps, suscite le plus d'intérêt.

Le fédéralisme intégral est également répandu chez les fédéralistes suisses et il sera le courant dominant au sein de l'UEF, dans les années 1946-1948³³¹. On trouve alors à la direction de l'UEF des hommes de la Fédération tels que son président fondateur André Voisin³³² et Alexandre Marc, le principal théoricien du fédéralisme intégral. Dans le contexte européen, le fédéralisme intégral s'oppose au fédéralisme institutionnel et démocratique dit hamiltonien³³³. Ce dernier a eu une grande influence sur les fédéralistes dans les autres pays européens, particulièrement en Italie, mais il a peu touché les fédéralistes français. Les deux courants sont incarnés par deux factions opposées au sein de l'UEF: L'une, menée par le *Movimento federalista Europeo* (italien) et Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, s'intéressent exclusivement à créer des institutions européennes capables de transformer la structure politique de l'Europe. L'autre, plus grande, menée par la Fédération, dépasse la seule théorie de l'État fédéral et cherche une transformation radicale de toutes les composantes de la société existante. L'influence du fédéralisme intégral dans la mouvance fédéraliste se voit surtout dans sa

³²⁸ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 354.

³²⁹ Les hommes du groupe fondateur (André Voisin, Max Richard, Jean Bareth, Jean-Maurice Martin) ont des passés très similaires : militants du catholicisme social ils fréquentèrent les cercles de l'Action française pendant l'entre-deux-guerres. Favorable à la Révolution nationale de Pétain, ils participèrent aux organismes de formation et de promotion du corporatisme sous Vichy, en particulier à l'Institut d'études corporatives et sociales. HICK, Alan, *The European Union of Federalists (EUF)*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 10. Voir aussi *La naissance des premiers mouvements fédéralistes en France* dans la première partie du mémoire ainsi que la note sur André Voisin infra.

³³⁰ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 350.

³³¹ HICK, Alan, *The European Union of Federalists (EUF)*, *op. cit.*, vol. 4, p. 11-12.

³³² André Bourgeois, dit Voisin (né 1912), est un ancien instituteur et journaliste. Il fréquente les cercles philosophiques Justice sociale et La Tour du Pin avant la guerre et contribue au journal nationaliste *L'insurgé* (1937). Pendant l'Occupation, il est directeur du Collège des Études syndicales et corporatistes, et un des dirigeants de l'école d'Uriage, le laboratoire idéologique de la Révolution nationale de Pétain. Après la guerre, Voisin devient membre du comité central de l'Union européenne des fédéralistes et du comité exécutif du Mouvement européen.

³³³ D'après l'homme politique américain Alexandre Hamilton. Il fut le fondateur du parti fédéraliste américain et un des principaux auteurs du *Fédéraliste* (*The Federalist Papers*) un recueil d'articles publiés en 1787-1788 en vue d'une interprétation et d'une promotion de la nouvelle constitution des États-Unis d'Amérique. Le fédéralisme hamiltonien met l'accent sur les relations interétatiques et les aspects institutionnels de l'intégration.

volonté de faire représenter dans une assemblée européenne des forces extraparlimentaires. Cette volonté n'aboutit pas pour l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, mais les « forces vives » sont en revanche bien représentées au Congrès de La Haye. Le côté antiparlimentaire du fédéralisme intégral et le passé de certains de ses tenants, suscitent beaucoup de critiques au sein de la mouvance pro-européenne et ailleurs. Le président du CFEU, René Courtin, y voit, par exemple, un système antidémocratique comparable à celle de l'Ancien régime et du Portugal de Salazar³³⁴. L'intérêt des fédéralistes intégraux pour les collectivités locales a également une influence importante sur la mouvance pro-européenne. Les mouvements fédéralistes nouent des liens étroits avec les pouvoirs locaux et régionaux européens et ils organisent des manifestations et rédigent des publications en faveur de l'autonomisme local. Jean Bareth, un membre influent de la Fédération, est un des principaux instigateurs, fin 1950, du Conseil des communes européennes³³⁵. Cet organisme, œuvrant pour une Europe unie fondée sur l'autonomie locale et la démocratie, est responsable des jumelages des villes et des communes européennes entamés dès 1950³³⁶.

L'opinion publique

L'opinion publique qui, selon le dictionnaire Robert, désigne « l'ensemble d'attitudes d'esprit dominantes dans une société à l'égard des problèmes généraux, collectifs et actuels » est un terme quelque peu flou. Dans les deux chapitres précédents nous avons traité les partis politiques, qui sont à la fois guides et porte-parole de l'opinion publique et les mouvements européens qui font partie d'une minorité éclairée de celle-ci. Dans le chapitre présent, nous ne nous intéresserons ni à l'opinion publique tel qu'elle se traduit dans les élections, ni à l'« opinion agissante »³³⁷ que représentent les mouvements européens, mais à l'« opinion de masse » que l'on peut étudier à travers les sondages d'opinion. Sa fonction exacte dans l'élaboration de la politique européenne est difficile à établir. Selon l'historien Jean-Baptiste

³³⁴ HICK, Alan, *The European Union of Federalists (EUF)*, op. cit., vol. 4, p. 10.

³³⁵ Aujourd'hui le Conseil des communes et des régions d'Europe.

³³⁶ PALAYRET, Jean-Marie, *De la CECA au Conseil des communes et des régions d'Europe. Un demi-siècle de lobbying en faveur de l'Europe des régions*, in BITSCH, Marie-Thérèse (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, Nomos/Bruylant, Bruxelles, 2003, p. 85-87.

³³⁷ La distinction entre opinion publique et opinion agissante est de GERBET, Pierre, *L'influence de l'opinion publique et des partis sur la politique étrangère de la France*, in DUROSELLE, Jean-Baptiste (dir.), *La politique étrangère et ses fondements*, Armand Colin, 1954, Paris, p. 89. L'opinion agissante est une minorité éclairée « composée de haut fonctionnaires, de journalistes, d'écrivains, d'hommes d'affaires, d'hommes politique » qui « exerce son action par la presse ou par la constitution de certains groupements ». Il existe d'autres distinctions similaires telles qu'opinion de masse et opinion d'élite et « opinion amorphe » et « opinion structurée » (E. Bjøl).

Duroselle, l'homme d'État est soumis à trois catégories d'influences quand il prend sa décision : une influence interne largement conditionnée par sa propre mentalité, une influence extérieure directe d'hommes ou de groupes et finalement une pression indirecte ou « ambiance » dans laquelle l'opinion publique constitue l'élément essentiel. Cette « ambiance » « n'invente pas. Elle laisse faire, ou elle autorise, ou elle encourage, ou elle freine, parfois avec violence »³³⁸.

Une opinion publique peu intéressée, mais plutôt favorable à l'Europe

Rétrospectivement, la période 1945-1950 semble être une des phases les plus décisives et fécondes de l'histoire de la construction européenne. Il ne faut cependant pas oublier les nombreux autres enjeux de l'époque qui à bien des égards éclipsent les problèmes européens. Les problèmes européens sont le plus souvent subordonnés à des préoccupations plus pressantes comme les problèmes de la reconstruction, la pénurie, la hausse des prix et la sécurité. Dans la mesure où les Français s'intéressent à l'Europe, c'est surtout à cause du lien perçu entre ces questions et la construction européenne.

Le premier constat que l'on peut faire au sujet de l'opinion publique est donc que les problèmes européens et plus généralement les problèmes extérieurs y tiennent une place très réduite. Ce manque d'intérêt pour les problèmes extérieurs est frappant vu les nombreux événements graves sur le plan international. Outre les problèmes européens et la guerre froide, la France vit à l'époque une guerre en Indochine ainsi que plusieurs autres conflits violents Outre-mer. Or, à part une partie de l'électorat communiste, l'opinion française n'est pas tellement préoccupée par la guerre d'Indochine et les autres problèmes d'Outre-mer avant le début des années cinquante.

Dans un sondage réalisé à plusieurs reprises à l'époque posant la question « Quel est actuellement le problème le plus important pour vous et votre famille ? » très peu des répondants choisissent l'option « La situation politique, la guerre et la paix » : 0% de janvier 1948 à janvier 1948, 4% en mars 1949, 3% en octobre 1949 et 14% en août 1950 (début de la guerre de Corée)³³⁹. Cette relative indifférence des Français est soulignée par une proportion importante de gens, généralement de 20 à 30%, qui se disent sans opinion ou non concernée

³³⁸ Cité, BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 274.

³³⁹ GERBET, Pierre, *L'influence de l'opinion publique...*, op. cit., p. 89.

dans les sondages qui touchent à la politique extérieure³⁴⁰. La prépondérance de problèmes internes se voit aussi à travers les campagnes électorales de l'époque³⁴¹. Les questions européennes ne mobilisent guère les électeurs et elles sont par conséquent largement négligées par les partis et les candidats³⁴².

Un deuxième constat est que, tout au long de la période considérée, les Français – comme la plupart des autres Européens d'ailleurs – sont plutôt favorables aux initiatives de rapprochement européen. En juillet 1945, 73% des Français souhaitent un gouvernement fédéral avec des pouvoirs supranationaux pour l'industrie, la défense, l'agriculture et le transport. Seulement 17% sont opposés à une telle fédération européenne, 10% étant sans opinion³⁴³. Les Français sont également très favorables à un rapprochement avec la Grande-Bretagne. En octobre 1945, 72% des Français sont en faveur d'une alliance politique et militaire avec ce pays, 14% y sont hostiles et 14% sans opinion³⁴⁴. Le pourcentage en faveur de cette alliance a baissé lorsque la question est reposée en avril 1947, mais 59% des Français la souhaitent toujours. Une majorité des Français épousent également l'idée de créer les « États-Unis d'Europe ». Dans un sondage réalisé simultanément, en France, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède et aux États-Unis, de juillet à septembre 1947, 61% des Français répondent que la création des « États-Unis d'Europe » serait une « bonne idée » (10% la jugent mauvaise et 29% sont sans opinion)³⁴⁵. Seuls les États-Unis sont aussi favorables à l'idée avec 68%. Les pourcentages en faveur de l'idée sont 55 pour les Pays-Bas, 49 pour la Norvège et 35 pour la Suède.

Quand nous considérons cette attitude positive, mais en même temps quelque peu indifférente à l'égard de la construction européenne, il faut prendre en compte que l'opinion publique en France, comme ailleurs, est assez mal informée sur les questions extérieures³⁴⁶. Elle a du mal à suivre la complexité et la rapide évolution des relations internationales à l'époque. Elle sent souvent que la France se trouve placée en face de forces qui la dépassent et sur lesquelles elle

³⁴⁰ Un recueil de sondages d'opinion concernant la France et les questions européennes est présenté dans l'annexe IV.

³⁴¹ GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 255.

³⁴² André Philip est un exemple d'un parlementaire qui semble avoir été sanctionné par ses électeurs pour son attachement aux questions internationales. Cet ancien ministre qui s'est beaucoup investi dans la construction européenne n'est pas réélu aux élections législatives de juin 1951. *Ibid.*, p. 247.

³⁴³ Sondage numéro 3, annexe IV.

³⁴⁴ Sondage numéro 1, annexe IV.

³⁴⁵ Sondage numéro 5, annexe IV.

³⁴⁶ GERBET, Pierre, *L'influence de l'opinion publique...*, *op. cit.*, p. 85.

ne peut exercer aucune action efficace. Le manque d'information en ce qui concerne la construction européenne est parfois frappant. Dans un sondage effectué en octobre 1950, cinq mois après le lancement du plan Schuman, 45% des sondés n'ont pas entendu parler de ce plan, alors que seulement 9% pouvaient donner des réponses exactes sur son contenu et 12% des réponses vagues ou partiellement inexacts³⁴⁷. Le total de 21% qui ont pu décrire du moins vaguement la nature du projet, n'a pourtant pas empêché 25% des sondés de se prononcer en faveur du plan et 13% contre – donc un total de 38% avec une attitude déterminée. Cette discordance entre « niveau d'information » et « niveau d'attitude » prouve selon Erling Bjøl, qu' « une bonne partie de l'électorat doit fixer ces attitudes face aux questions européennes selon des critères extrinsèques »³⁴⁸. L'opinion suit donc, dans une certaine mesure, les leaders d'opinion (surtout des hommes politiques) qui ont déjà gagné sa confiance.

Les Français, la guerre froide et la coupure de l'Europe

En matière de politique extérieure, c'est la guerre froide qui suscite le plus d'intérêt chez l'opinion publique en France. L'affrontement entre les deux superpuissances va aussi sensiblement changer la conception qu'ont les Français de leur pays. En décembre 1944, 64% des Français estiment que la France est redevenue une grande puissance. Quatre ans plus tard ils ne sont que 37% à le penser³⁴⁹.

Au lendemain de la guerre, la très grande majorité des Français soutient la politique du général de Gaulle d'indépendance, d'affirmation nationale et de reconquête du « rang »³⁵⁰. L'opinion publique – à l'exception des communistes – va ensuite approuver, sans trop de difficulté, l'intégration de la France dans le système atlantique au cours de 1947 et 1948. La grande majorité de l'opinion continue néanmoins de souhaiter que la France reste neutre en cas d'un éventuel conflit mondial, mais une minorité seulement croit cela possible³⁵¹. En mars

³⁴⁷ Sondage numéro 14, annexe IV.

³⁴⁸ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 282.

³⁴⁹ DULPHY, Anne, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 26.

³⁵⁰ GUILLEN, Pierre, *Opinion publique et politique étrangère en France depuis 1945 – Bilan des études menées en France*, in ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Opinion publique et politique étrangère, tome III 1945-1981*, Centre interinstitutionnel pour la diffusion de publications en sciences humaines, 1981, Paris, p. 66.

³⁵¹ GERBET, Pierre, *L'influence de l'opinion publique...*, *op. cit.*, p. 87. Voir aussi le sondage numéro 8, annexe IV.

1949, seulement 18% des Français sont hostiles au pacte atlantique³⁵². L'acceptation de ce tournant dans la politique extérieure est facilitée, d'une part, par la détérioration croissante de l'image de l'URSS et de sa politique, d'autre part, par la diffusion en France d'un sentiment de solidarité atlantique, même avant que n'éclate la guerre froide³⁵³. Or, cette solidarité occidentale ne signifie pas pour l'opinion française un alignement inconditionnel sur la politique des États-Unis. Il existe en France une certaine méfiance envers les États-Unis qui dépasse le secteur de l'opinion influencé par le parti communiste. L'opinion en France est surtout hostile à la politique américaine à l'égard de l'Allemagne, une politique qui vise son relèvement économique, politique et bientôt militaire. La question allemande est une des rares questions extérieures qui intéressent vraiment l'opinion et la majorité des Français redoute la renaissance de l'Allemagne et veut l'empêcher³⁵⁴. L'antigermanisme de l'opinion joue aussi sur les partis politiques qui n'acceptent que très difficilement les concessions faites par le gouvernement français à ses alliés à propos de l'Allemagne.

Interrogés, en février 1948, si la coupure de l'Europe était irrémédiable, 63% des Français répondaient oui, 14% non et 23% n'avaient pas d'opinion³⁵⁵. Dans ces conditions, l'unification de l'Europe devait nécessairement se limiter à sa partie occidentale. Pendant l'hiver 1948, plusieurs sondages montrent que l'opinion française est largement favorable à une union de l'Europe occidentale comprenant l'Allemagne de l'Ouest³⁵⁶. Une majorité de l'opinion (59%) répond aussi, pendant l'été 1947, que l'Allemagne de l'Ouest devrait faire partie des « États-Unis d'Europe ». Ce pourcentage va de 81 à 73%, pour les pays du

³⁵² GUILLEN, Pierre, *Opinion publique...*, *op. cit.*, p. 68. Le pourcentage de ceux qui ne se prononcent pas est cependant très élevé (43%). Il faut dire aussi que la militarisation de l'aide Marshall a suscité beaucoup de réserves en France. 32% des Français sont contre les livraisons en France de matériel militaire américain, 37% sont pour, le reste sans opinion.

³⁵³ L'idée que la France fait partie d'une civilisation occidentale, fondée sur la démocratie et le capitalisme libéral avec pour centre de gravité l'Atlantique et pour modèle les États-Unis, est relativement répandue dans l'opinion française au lendemain de la guerre. S'y ajoutent les nécessités de la reconstruction, et le sentiment que le relèvement et la modernisation de l'économie française doivent se faire dans un cadre atlantique ou occidental. Quant à l'image de l'URSS, elle se dégrade après des événements internationaux tels que le coup de Prague, le refus de l'URSS de laisser participer ses États satellites au plan Marshall et le blocus de Berlin, mais aussi par les révélations toujours plus nombreuses sur le totalitarisme stalinien. Les grèves insurrectionnelles de 1947-1948 ont également un impact sur l'opinion et elles sont interprétées par celle-ci « comme une action déclenchée sur l'ordre de Moscou pour s'emparer du pouvoir et instaurer en France une démocratie populaire, comme dans les pays de l'Europe de l'Est ». GUILLEN, Pierre, *Opinion publique...*, *op. cit.*, p. 67-70 (citation p. 70).

³⁵⁴ La plupart des Français sont hostiles au réarmement allemand souhaité par les Américains dès le début de 1950. L'opinion française (comme les partis politiques) va se diviser à propos de la CED qui est envisagée à la fin de cette année. Lors de sa ratification manquée en 1954, la CED est voulue par 32% des Français, rejetée par 33% et 35% ne se prononcent pas. BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français...*, *op. cit.*, p. 408.

³⁵⁵ Sondage numéro 9, annexe IV.

³⁵⁶ Entre 68 et 74 % des Français sont favorables à une union de l'Europe occidentale (France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Allemagne de l'Ouest). Sondages numéro 8 et 11, annexe IV.

Benelux, la Grande-Bretagne, la Suisse, les États scandinaves et l'Italie, de 69 à 58% pour l'Espagne et les pays de l'Europe de l'Est et finalement 47 % pour l'URSS³⁵⁷. En octobre 1950, 65% des Français sont toujours en faveur de l'unification de l'Europe de l'Ouest, 16% y étant hostiles et 19% sans opinion³⁵⁸. Un sondage européen réalisé dans la première moitié de la même année montre également que l'idée d'une union occidentale est forte en France par rapport aux autres pays de l'Europe occidentale³⁵⁹.

Cet intérêt de l'opinion française pour l'unification de l'Europe occidentale doit être nuancé étant donné que la plupart des Français y voient un projet à très long terme. Si 65% des Français sont partisans de l'union de l'Europe occidentale en octobre 1950, seulement 27% croient que cette union pourrait se réaliser de leur vivant. Il y a aussi une scission très nette dans l'opinion entre l'électorat communiste (70% contre, 19% pour) et celui des autres partis (2-9% contre, 77-86% pour)³⁶⁰. Finalement, au plan sociologique, on peut noter que les professions libérales sont nettement plus intéressées par l'unification de l'Europe que les autres catégories sociales et que les ouvriers sont les moins intéressés³⁶¹.

À quelle Europe pensent les Français ?

En observant les résultats des enquêtes effectuées auprès des Français en 1945-1950 il faut noter qu'à l'époque les sondages d'opinion ne sont qu'à leurs débuts³⁶². Ceci se voit à la fois dans le nombre et dans la qualité des sondages³⁶³. Il faut aussi savoir que les Français de l'époque ne sont pas habitués aux sondages, ni à une organisation transnationale des États. Les nuances entre les différents termes comme fédération, confédération, union, alliance, leur échappent souvent et les sondages ne précisent que très rarement la nature de la structure européenne projetée. Alors que 61% des Français estiment, en 1947, que ce serait une « bonne idée » d'établir les « États-Unis d'Europe », l'idée qu'ils s'en font varie considérablement de l'un à l'autre. Les Français se divisent, en effet, en trois groupes

³⁵⁷ Sondage numéro 7, annexe IV.

³⁵⁸ Sondage numéro 13, annexe IV.

³⁵⁹ Sondage numéro 12, annexe IV.

³⁶⁰ Sondage numéro 13, annexe IV.

³⁶¹ BECKER, Jean-Jacques, *L'opinion de gauche...*, *op. cit.*, p. 244-245.

³⁶² Les premiers instituts d'opinion publique sont créés juste avant la Seconde Guerre mondiale. L'Institut français de l'opinion publique a été créé le 1^{er} décembre 1938.

³⁶³ Cf. VIELEMEIER, Ludger, *European Union in Public Opinion Polls*, in LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 575-582. Les questions posées à l'époque sont souvent beaucoup moins précises que les questions qu'on aurait posées aujourd'hui.

d'importance à peu près égale y voyant soit une confédération ou alliance d'États, soit une union économique et/ou douanière, soit une unification politique complète³⁶⁴.

Un sondage réalisé pour le Mouvement européen durant l'année 1949 auprès des Français, Néerlandais, Norvégiens, Italiens et Allemands montre qu'une union européenne est accueillie différemment en fonction des conséquences envisagées. Alors que ces Européens sont largement favorables à la libre circulation des hommes et des produits au sein d'une union européenne (66-72% favorables), ils sont beaucoup moins favorables quand on leur fait comprendre que la concurrence accrue qui en résulterait pourrait signifier la fermeture de certaines industries (45% favorables)³⁶⁵. Compte tenu de toutes les implications envisagées, une majorité des Français demeure favorable à l'union économique européenne (56%), mais cette majorité est nettement plus faible que la moyenne des cinq pays (64%). Nous observons également dans ce sondage de 1949 que les Français sont de loin les moins favorables à l'inclusion de la RFA dans l'union envisagée (39% pour, 34% contre).

Pour conclure on peut dire que l'opinion publique française approuve largement le principe de la politique d'unification européenne, tout en émettant certaines réserves. Ces réserves sont dues notamment, au sentiment national, à l'antigermanisme et à un certain attachement au protectionnisme économique³⁶⁶. Il n'est pas très clair si l'idée de l'Europe ainsi épousée par les Français signifie une Europe supranationale ou fédérale. Il semble néanmoins que la nécessité de mettre fin aux souverainetés nationales complètes soit présente dans l'esprit de beaucoup de Français. Cette nécessité, déjà illustrée par l'échec de la SDN, est accentuée après la guerre par le blocage du Conseil de sécurité de l'ONU et par l'impuissance de l'OECE et du Conseil de l'Europe³⁶⁷. Mal informée et peu intéressée, l'opinion publique française n'a finalement joué qu'un rôle effacé dans l'élaboration de la politique européenne. Ceci a en revanche accentué le rôle des partis politiques, des mouvements européens et d'un homme comme Jean Monnet³⁶⁸.

³⁶⁴ Sondage numéro 4, annexe IV.

³⁶⁵ Sondage 15, annexe IV.

³⁶⁶ GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 255.

³⁶⁷ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 204.

³⁶⁸ D'autres éléments de l'« opinion agissante » ont naturellement aussi joué sur la construction européenne. Dans la phase initiale, ces éléments sont cependant secondaires. La presse a surtout eu une fonction informatrice et commentatrice à l'époque, la presse d'opinion étant en déclin depuis un certain temps. Les journaux des partis n'ont qu'une diffusion très faible (à part *L'Humanité*), et les autres n'adoptent pas de positions bien claires. Quant aux intellectuels, ils ne s'engagent guère dans la question européenne avant le grand débat sur l'armée européenne au début des années 50. Le débat européen ne mobilise pas vraiment les syndicalistes non plus et

Jean Monnet

Jean Monnet est incontestablement un des principaux fondateurs de l'Europe unie et il a également une place de premier plan dans l'histoire du vingtième siècle. De son action importante au sein des organismes alliés pendant les deux guerres mondiales à son rôle d'instigateur du processus d'intégration européenne, passant par son travail pour la modernisation de l'économie française au Commissariat au plan, Jean Monnet a beaucoup influencé l'histoire française, européenne et mondiale³⁶⁹.

Quand nous nous proposons d'étudier ici l'attitude et le rôle de cet homme, c'est parce que l'action de Jean Monnet a été décisive au début de la construction européenne. Par sa manière de voir les problèmes européens, Monnet se distingue des autres acteurs en présence à l'époque. Cette « éminence grise de la quatrième République »³⁷⁰ incarne, enfin, une certaine fonction qui a été primordiale dans la mise en route de la construction supranationale de l'Europe, et dont l'influence au sein des institutions européennes ne cessera d'augmenter par la suite. C'est celle du haut fonctionnaire ou de l'expert, nommé et non élu, travaillant pour « l'intérêt général ».

Ascension et développement d'une méthode

Né en 1888 dans une famille de négociants en cognac, Jean Monnet voyage dans le monde anglo-saxon pour l'entreprise familiale dès l'âge de 18 ans. Ces voyages d'affaires sont à la base de sa formation et donnent à cet autodidacte une relation unique avec les Américains et les Britanniques. Au début de la Première Guerre mondiale, il fait l'expérience pour la première fois de l'intérêt de l'unité pour une grande cause. Il voit que les puissances de

surtout pas avant les négociations du traité de la CECA auxquelles certaines organisations syndicales sont associées. On trouve cependant au Congrès de l'Europe en 1948 quelques syndicalistes individuels. Quant à l'hostilité au plan Schuman exprimé par les sidérurgistes elle n'est guère prise en compte par le gouvernement qui, conscient de la mauvaise réputation des sidérurgistes, ne doit pas se soucier trop des répercussions sur l'opinion. Les grands consommateurs d'acier comme les industries automobile et aéronautique sont pour leur part très favorables à la CECA. Les Charbonnages de France et la SNCF montrent des réticences, mais ils coopèrent avec le gouvernement et arrivent dans une certaine mesure à influencer le traité final. BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 254-259 et GERBET, Pierre, *L'influence de l'opinion publique...*, op. cit., p. 89.

³⁶⁹ Jean Monnet qui, pendant une bonne partie de sa vie, a été une des personnalités européennes les plus connues aux États-Unis, est paradoxalement relativement peu connu des Français, du moins de son vivant. Il faut, en effet, attendre que le président François Mitterrand, en 1988, décide de faire transférer ses cendres au Panthéon pour que le parcours et l'action impressionnants de Monnet soient connus par un public plus large en France.

³⁷⁰ BOSSUAT, Gérard, *Jean Monnet – la mesure d'une influence*, in *Vingtième siècle, revue d'histoire*, numéro 51, 1996, p. 68.

l'Entente font la guerre dans le désordre et convainc les autorités françaises, italiennes, anglaises et plus tard américaines de mettre en commun leur ravitaillement et leur tonnage maritime³⁷¹. Après la guerre, il est nommé secrétaire général adjoint de la SDN, fonction qu'il occupe pendant quatre ans avant de s'engager dans une carrière d'homme d'affaires et d'expert financier. Au début de la Seconde Guerre mondiale, il préside un comité de coordination franco-anglais pour l'effort d'armement et juste avant la capitulation française, il arrive à convaincre Churchill de l'intérêt d'une union immédiate de la France et de la Grande-Bretagne (un Parlement, une armée) pour être plus forts face à l'Allemagne. De Gaulle accepte l'idée, mais le nouveau président du Conseil, Philippe Pétain n'en veut pas et demande l'armistice à l'Allemagne³⁷². Monnet considère alors qu'il peut mieux servir la France et le monde libre en apportant son aide aux Britanniques. Il devient membre du *British Supply Council* aux États-Unis et joue un rôle important auprès du président Franklin D. Roosevelt dans le développement du *Victory program* – le programme d'armement qui prépare l'entrée en guerre des États-Unis et qui en fait l'« arsenal des démocraties » par une production inédite de chars, d'avions et de navires³⁷³. Après le débarquement allié en Afrique du Nord, Monnet est chargé par le président américain, d'aider à unir les responsables français à Alger et il contribuera ainsi à la création du CFLN.

Ce parcours impressionnant donne à Jean Monnet deux atouts importants qui vont lui servir après la guerre dans son action pour l'unification de l'Europe. D'abord, il s'est fait un vaste réseau d'amis et de relations qui inclut de nombreux hommes au pouvoir. Puis, il a développé sa propre méthode pour aborder des problèmes internationaux. Prenons d'abord son réseau, qui est à la base de son influence et de son pouvoir. Jean Monnet était en rapport étroit avec Churchill, Roosevelt et Truman, comme aucun Français ne l'était, et il avait de nombreuses autres relations dans des milieux influents (hommes d'affaires, diplomates, hommes

³⁷¹ En 1914, Jean Monnet, réformé pour des raisons de santé et sans fonction officielle, se serait adressé directement au président du Conseil, René Viviani, lui disant qu'« il faut mettre sur pied des organes communs capables de mesurer les ressources de l'Entente, de les répartir et d'équilibrer les charges ». Il est alors envoyé à Londres pour représenter les services du ravitaillement. Il y contribue à la création du Conseil allié des transports maritimes, grâce auquel deux millions de soldats américains et des millions de tonnes de matériel traversent l'Atlantique, et du *Wheat Executive*, organisme chargé d'approvisionner en blé la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. KASPI, André, *Jean Monnet*, in *Politique étrangère*, volume 51, numéro 1, 1986, p. 67.

³⁷² Le projet d'union franco-britannique peut apparaître aujourd'hui comme une des premières tentatives de faire l'Europe. Or, il s'agit d'une initiative engendrée par des circonstances bien particulières et qui a eu pour but de contourner la défaite de l'armée française, empêcher la France de signer l'armistice et ainsi continuer la lutte contre l'Allemagne nazie.

³⁷³ La part exacte de Monnet dans l'élaboration du *Victory program* n'est pas tout à fait claire, mais on lui crédite souvent d'avoir convaincu les dirigeants américains de l'importance capitale du programme. L'économiste John Maynard Keynes dit que Monnet avait abrégé la Seconde Guerre mondiale d'un an. BOSSUAT, Gérard, *Jean Monnet...*, *op. cit.*, p. 79.

politiques, journalistes, etc.)³⁷⁴. Son réseau est particulièrement important aux États-Unis et il jouit d'un prestige énorme auprès des responsables à Washington qui le reçoivent avec les honneurs d'un chef d'État³⁷⁵. C'est de ces relations américaines qu'il tire son influence sur les hommes au pouvoir en France. Il est à l'époque l'interlocuteur privilégié dans les relations franco-américaines. C'est à lui que s'adressent les responsables français pour savoir ce que font et pensent les dirigeants américains et ceux-ci comptent sur lui pour faire progresser l'intégration entre États européens³⁷⁶.

Si c'est les réseaux qui ont mis Monnet dans une position où il a pu agir sur les événements, c'est grâce à sa méthode que la portée de son action a été aussi importante. Cette « méthode Monnet » traduit à la fois une nouvelle conception des relations internationales et une stratégie pour unir l'Europe. À plusieurs reprises durant sa carrière, Monnet a utilisé l'union et la mise en commun pour surmonter des difficultés. Il faisait partie d'un milieu de hauts fonctionnaires internationaux qui, sous la pression de circonstances extraordinaires, étaient poussés à regarder les problèmes sous une optique commune. À travers ses nombreuses missions internationales il a été persuadé que les souverainetés nationales absolues empêchaient la manifestation de l'intérêt général. Pour dégager les intérêts communs des intérêts nationaux, Monnet a vu l'importance des « autorités » internationales et surtout celles qui prennent la forme de petits comités techniques spécialisés³⁷⁷. Dans sa conception des relations internationales, le système diplomatique traditionnel de marchandage et de compromis entre intérêts nationaux rivaux doit donc céder la place à une action concertée en fonction d'un intérêt commun et en vue d'une solution globale³⁷⁸.

³⁷⁴ Le vaste réseau de Jean Monnet s'élargit beaucoup en France et en Europe dans les années qui suivent la guerre. Monnet n'a cependant pas noué de relations avec les mouvements européens. En 1955, Monnet fonde néanmoins sa propre association pro-européenne le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, association qu'il anime jusqu'en 1975.

³⁷⁵ BOSSUAT, Gérard, *Jean Monnet...*, *op. cit.*, p. 74-79.

³⁷⁶ MILWARD, Alan S., *The European Rescue of the Nation-State*, Routledge, 2000, London, p. 333-334.

³⁷⁷ La pratique au sein de ces institutions alliées va graduellement changer de caractère au cours des deux guerres. On passe, en effet, d'une diplomatie classique à une organisation plus administrative par le contact direct entre experts nationaux. Les relations personnelles et la confiance entre les différents experts se développent et ils commencent à s'identifier, dans une certaine mesure, à l'intérêt commun de plusieurs États. Le pouvoir des comités alliés a été large dans leurs domaines respectifs et ils ressemblent à bien des égards à des institutions supranationales ultérieures telles que la Haute Autorité et les commissions de l'UE. En tant que président du Comité de coordination franco-britannique de 1939, Monnet se fait attribuer un statut supranational puisqu'il représente à la fois la France et la Grande-Bretagne auprès des Américains. Un journal britannique le qualifie alors du « premier fonctionnaire fédéral du nouveau monde ». BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 111-113 et KASPI, André, *Jean Monnet*, *op. cit.*, 1986, p. 68.

³⁷⁸ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 216.

C'est en s'appuyant sur ces expériences du temps de guerre que Monnet formulera plus tard sa stratégie pour l'intégration européenne. Il avait vu comment la répartition des navires par le Conseil allié des transports maritimes durant la Première Guerre mondiale, a eu un effet catalyseur sur la coopération, entraînant notamment une coordination des politiques d'importation³⁷⁹. Suivant cette logique, il fonde sa stratégie sur la présomption qu'une intégration entre États initialement limitée à un domaine restreint, mais fondé sur un abandon de souveraineté à des institutions solides, entraînera par la suite un élargissement et un approfondissement de l'intégration³⁸⁰. Monnet opte donc pour une approche gradualiste et fonctionnaliste et rejette ainsi la revendication des mouvements européens de créer d'emblée des institutions politiques. Cet élément clé de la « méthode Monnet » est parfaitement illustré par la déclaration Schuman qui dit qu'il faut « porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif », car « l'Europe ne se fera pas d'un seul coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait »³⁸¹.

Les idées et l'action de Jean Monnet au début de la construction européenne

En tant que commissaire au ravitaillement à Alger, Monnet a lancé des propositions pour l'organisation de l'Europe de l'après-guerre. Dans une note adressée au CFLN en août 1943, il affirme qu'« il n'y aura pas de paix en Europe si les États se reconstituent sur une base de souveraineté nationale avec ce que cela entraîne de politique de prestige de protection économique ». Il faut par conséquent établir « une fédération ou une entité européenne qui fasse une unité économique commune »³⁸². Monnet multiplie ses interventions contre la reconstitution des souverainetés nationales absolues et en faveur d'une Europe (continentale) économiquement unie immédiatement après la guerre³⁸³. Or, en tant que commissaire général au plan à partir de 1945, il est avant tout le père de la planification à la française et un des

³⁷⁹ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, op. cit. p. 110.

³⁸⁰ Une théorie des relations internationales, établie par le chercheur américain Ernst B. Haas, appelée le néo-fonctionnalisme (*The Uniting of Europe*, Stanford 1958), reflète cette théorie de Monnet. Nous discuterons brièvement les suites du plan Schuman et la validité de cette théorie dans la partie suivante du mémoire.

³⁸¹ La déclaration Schuman du 9 mai, annexe VIII.

³⁸² GERBET, Pierre, *Les origines...*, op. cit., p. 216-217.

³⁸³ À « l'entité européenne » de l'automne 1943 s'ajouteront de nombreuses propositions institutionnellement vagues auxquelles les dirigeants français ne donneront pas suite. Un peu plus tard, Monnet propose la création d'« un pays industriel européen » (la Ruhr, la Sarre, la Rhénanie, le Luxembourg) qui sera exploité au profit d'un ensemble économique européen comprenant l'Allemagne. En 1944-1945, il propose des transferts de souveraineté pour créer un grand marché européen ainsi qu'une organisation européenne pour assurer la gestion du charbon de la Ruhr. Cette organisation devrait avoir une autonomie réelle et elle serait présidée par un « dictateur du charbon ».

principaux architectes de la résurgence de l'État-nation français. Son travail pour la modernisation de l'économie française l'éloigne ainsi temporairement des idées fédéralistes et l'objectif du « plan Monnet » (1947-1953) est entièrement national, à savoir un renforcement de la compétitivité française dans quelques secteurs clés qui se fera au détriment de l'Allemagne³⁸⁴. Il faut attendre le printemps 1948, pour que Monnet commence à nouveau à se préoccuper de la construction européenne. Il semble que son nouvel engagement européen soit lié à l'intérêt manifesté du côté américain pour l'intégration européenne. L'essor de l'idée européenne jusqu'à ce moment à travers les mouvements européens, l'a, en tout cas, peu touché³⁸⁵. Monnet était conscient de la nécessité d'une aide financière américaine – notamment pour réaliser son plan – et il a bien accueilli l'appel américain à une coordination économique entre États européens. Or, il estima insuffisante la simple coopération intergouvernementale de l'OECE. Au moment de sa création, il écrivit à Georges Bidault : « L'idée que seize pays coopéreront effectivement est une illusion. Je crois que seule la création d'une fédération de l'Ouest, comprenant l'Angleterre, nous permettra en temps voulu de régler nos problèmes et finalement empêcher la guerre »³⁸⁶. Cette Europe fédérale à base franco-britannique se révèle vite illusoire et Monnet ne voit dans la création du Conseil de l'Europe qu'une nouvelle impasse. Il comprend que la France doit se tourner vers un autre partenaire et commence, dès la fin de 1949, à envisager des projets à base franco-allemande qui aboutiront, en 9 mai 1950, à l'« acte de naissance de l'Union européenne ».

Vu le contexte dans lequel il fut élaboré, le plan Schuman n'est guère une innovation révolutionnaire. C'est précisément « parce que l'idée était dans l'air que le plan Schuman a été accueilli avec tant de faveur et tant d'espoir »³⁸⁷. La mise en commun de la production de charbon et d'acier de la Ruhr, de la Sarre et de la Lorraine a d'ailleurs été préconisée maintes fois dès la fin de la Première Guerre mondiale. L'originalité du plan Schuman se trouve donc surtout dans les dispositions de l'organe exécutif de l'institution proposée et dans le fait qu'il est conçu comme un premier pas vers une fédération européenne. Monnet a choisi le charbon et l'acier pour leur valeur symbolique, mais aussi parce qu'ils donneraient au pool des possibilités considérables d'élargissement. Il lui paraissait en effet impossible de s'en tenir à ces deux produits et ils constituaient pour cette raison un point de départ idéal pour la construction européenne.

³⁸⁴ MILWARD, Alan S., *The European Rescue...*, *op. cit.*, p. 334.

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 335.

³⁸⁶ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 217.

³⁸⁷ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 538.

Pour Monnet le plan Schuman visait à la fois à débloquer l'effort d'unification européenne et à régler les contentieux franco-allemands. Mais Monnet était également très préoccupé par la tension croissante entre l'Est et l'Ouest au début de 1950 et il sentait venir la guerre. « L'Allemagne n'en sera pas la cause, mais elle en sera l'enjeu. Il faut qu'elle cesse d'être un enjeu, qu'elle devienne au contraire un lien », écrit-il dans ces mémoires³⁸⁸. Une Europe solidement constituée – ce qui était le but ultime du plan Schuman – pouvait, selon Monnet, dénouer la dangereuse situation internationale en servant de trait d'union entre les deux blocs³⁸⁹.

³⁸⁸ MONNET, Jean, *Mémoires*, Fayard, 1976, Paris, p. 342.

³⁸⁹ GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman...*, *op. cit.*, p. 539-540. Monnet ne voulait pas que l'Europe du plan Schuman soit une Europe fermée et, au départ, on a même envisagé de vendre l'acier de la CECA à tous les pays d'Europe y compris l'URSS.

Quatrième partie :

UNE RENCONTRE ENTRE DEUX CONCEPTIONS DE L'EUROPE

Durant la période 1945-1950 diverses conceptions de l'Europe s'affrontent en France. En simplifiant un peu, nous pouvons dire que parmi les partisans de l'unification européenne il y a deux conceptions distinctes qui s'opposent. D'une part, nous avons ceux qui voient dans la Seconde Guerre mondiale l'ultime conséquence du principe de la souveraineté nationale sous sa forme la plus absolutiste. Ils pensent qu'après avoir gagné la guerre, il faut « gagner la paix » en instaurant des institutions fédérales en Europe. Ceci est la conception des mouvements fédéralistes apparus au lendemain de la guerre et issus pour une large part de l'opposition au nazisme. D'autre part, nous avons une conception de l'Europe qui part d'une appréciation réaliste de la situation internationale de l'après-guerre qui révèle la nécessité d'une coopération plus étroite entre nations européennes. Ceci pour garantir la paix, mais surtout pour mieux assurer la reconstruction et la sécurité nationales ce qui dépend d'un soutien américain conditionné par des efforts visant l'intégration de l'Europe occidentale. Cette conception est celle de la plupart des dirigeants français, y compris Schuman et Monnet, mais aussi par les unionistes les plus prudents au sein de la mouvance pro-européenne.

D'un côté nous avons donc une « ferveur européenne » née de la Seconde Guerre mondiale qui incite un certain nombre de Français à entamer un combat idéaliste pour une Europe fédérale, et de l'autre côté nous avons la construction européenne qui est imposée dans la politique de dirigeants politiques français par les circonstances internationales et en particulier la guerre froide. Certes, il ne s'agit pas de deux phénomènes complètement séparés, mais une compréhension profonde de cette période complexe passe nécessairement par une distinction entre la conception idéaliste de l'Europe qui se manifeste dans les initiatives privées à l'époque et la conception réaliste de l'Europe incarnée par les dirigeants politiques.

L'Europe rêvée et l'Europe inévitable

Selon l'historien Robert Frank l'engagement européen a connu deux âges d'or : un premier pendant les années vingt et un second entre 1945 et 1949. Durant ces deux périodes, l'expérience de la guerre a engendré une forte mobilisation autour de l'idée que l'union de

l'Europe était une nécessité vitale³⁹⁰. Nous observons que lorsque la construction européenne démarre vraiment, ce second engagement européen connaît déjà le début de son déclin. Il faut en conclure que l'Europe qui commence à se construire à partir des années cinquante n'est pas celle des militants pro-européens. Il s'agit en effet de deux « Europe » différentes : Une « Europe rêvée », devenue nécessité urgente après l'expérience d'une deuxième guerre mondiale, et une « Europe inévitable », fruit de la guerre froide et des intérêts nationaux convergents.

Une volonté d'unir née de la guerre

Nous avons au début de ce mémoire vu comment des idées européennes ont été diffusées pendant la guerre par des mouvements de résistance non communistes. L'expérience de la Résistance a en effet été essentielle pour le développement de la mouvance pro-européenne et notamment son courant fédéraliste. Une bonne partie des militants de l'UEF et quasiment toute sa direction sont issus de la Résistance³⁹¹. L'exemple français le plus marquant est Henry Frenay, le fondateur du mouvement de résistance Combat qui, après la guerre, lutte pour la fédération européenne à la tête de l'UEF et du Mouvement européen. Il faut également souligner l'importance de l'action des deux fédéralistes André Philip et Alexandre Marc, qui ont aussi participé à la Résistance. En dehors de la France, d'autres figures-clefs ont aussi connu l'expérience de la Résistance : notons surtout les antifascistes italiens Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, l'Allemand Eugen Kogon et le Néerlandais Henri Brugmans³⁹².

Cet intérêt pour le fédéralisme des résistants européens peut paraître paradoxal vu que la Résistance, dans son combat contre l'agresseur étranger, s'appuyait sur une certaine exaltation des valeurs nationales. L'idée européenne était de surcroît confisquée par les nazis qui appelaient de leurs vœux une Europe unie, antibolchévique et *judenrein*. Or, la plupart des résistants européens ne se battaient pas contre les Allemands et l'Allemagne, mais contre les hitlériens et ce qu'ils percevaient comme un excès inévitable du nationalisme. Les résistants ont aussi fait une distinction très nette entre nationalisme et patriotisme – une distinction

³⁹⁰ FRANK, Robert, *Les contretemps de l'aventure européenne*, in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, volume 60, numéro 1, 1998.

³⁹¹ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 657.

³⁹² Voir LARAT, Fabrice, *L'idée d'Europe après guerre chez les chrétiens issus de la résistance et de l'opposition au nazisme*, dans *L'Europe en formation*, numéro 2, 2004, p. 45-51.

parfaitement mise en évidence par Romain Gary³⁹³ : « Le patriotisme c'est l'amour des siens, le nationalisme c'est la haine des autres »³⁹⁴. Le patriotisme de la Résistance intérieure en France et dans plusieurs pays européens se veut en effet fondamentalement antinationaliste, comme le souligne Henri Frenay : « Je ne connais pas dans les rangs de la Résistance, un seul homme qui corresponde à l'image du nationaliste, tel que l'entendaient nos pères. [...] La Résistance européenne sera le ciment des unions de demain »³⁹⁵.

La captation de la cause européenne par la propagande nazie poussait les résistants fédéralistes à concevoir une Europe fondamentalement différente de l'« Europe nouvelle » des nazis. D'où le besoin de fonder leur conception de l'Europe sur des valeurs comme la démocratie, la liberté, la dignité humaine et les droits de l'homme – valeurs qui étaient au cœur du combat de la Résistance. Beaucoup de résistants fédéralistes ont aussi invoqué une Europe fondée sur la morale chrétienne se distinguant ainsi encore de l'Europe païenne d'Hitler. Ce n'est donc pas uniquement chez les démocrates-chrétiens qu'il y a un facteur religieux dans la conception de l'Europe³⁹⁶. Le combat mené par la Résistance entraîne donc une sorte de redécouverte des valeurs européennes traditionnelles, comme le montre cette citation d'Henri Frenay : « ...les hommes de la Résistance française tendent la main à ceux des autres nations. Ils veulent avec eux refaire leur pays, puis l'Europe dans le même esprit que celui de 1789, appliqué maintenant aux nations : liberté, égalité, fraternité »³⁹⁷. L'engagement européen après la Seconde Guerre mondiale se distingue donc nettement de celui de l'entre-deux-guerres. Alors que ce dernier était surtout un engagement pour la paix et contre le nationalisme pervers et le déclin de l'Europe, on ressent, en 1944, la nécessité de construire l'Europe non pas seulement pour ces raisons, mais aussi pour la démocratie et les valeurs « européennes » mises en cause par les régimes totalitaires³⁹⁸.

Tout en soulignant l'importance de l'expérience de la Résistance pour la mouvance européenne de l'après-guerre, il ne faut pas surestimer celle-ci, ni le nombre de résistants

³⁹³ Romain Gary, ou Roman Kacew qui est son vrai nom, (1914-1980), est un écrivain d'origine polonaise naturalisé français en 1935. Il a été pilote dans les Forces aériennes françaises libres durant la Seconde Guerre mondiale et puis diplomate au service de la France.

³⁹⁴ *Éducation européenne* (1945), cité dans LARAT, Fabrice, *L'idée d'Europe...*, *op. cit.*, p. 62.

³⁹⁵ *Résistance... espoir de l'Europe* (*Combat*, 12 décembre 1943), cité dans FRANK, Robert, *Les contretemps...*, *op. cit.*, p. 89.

³⁹⁶ LARAT, Fabrice, *L'idée d'Europe...*, *op. cit.*, p. 57-58.

³⁹⁷ *Résistance... espoir de l'Europe* (*Combat*, 12 décembre 1943), dans MICHEL, Henri et MIRKINE-GUETZÉVITCH, Boris (dirs.) *Les idées politiques et sociales de la résistance (Documents clandestins – 1940-1944)*, Presses universitaires de France, Paris, 1954, p. 397.

³⁹⁸ FRANK, Robert, *Les contretemps...*, *op. cit.*, p. 90.

adhérant à l'idée européenne. Rappelons que les communistes qui, avec leur Front national, constituaient la force principale dans la Résistance intérieure, ont rejeté toute idée d'union européenne. Il faut dire aussi que les hommes de la Résistance extérieure, souvent plus marquée par le nationalisme traditionnel, n'ont pas éprouvé le même intérêt pour la cause européenne et qu'un nombre de résistants pro-européens ne le sont pas restés longtemps après la Libération³⁹⁹. Il faut aussi reconnaître l'importance de courants de pensée, tels que le personnalisme et le fédéralisme de Proudhon. Après avoir progressé dans les années trente, ces courants sont repris par des résistants, mais aussi par des partisans du régime de Vichy.

Malgré ces réserves, il reste que la résistance au nazisme constitue la principale référence pour les fédéralistes européens au lendemain de la guerre. C'est aussi sur la base de la fraternité internationale créée par l'expérience commune de la Résistance que se développent les premiers mouvements fédéralistes transnationaux. « L'esprit de la Résistance » se prolonge ainsi dans la mouvance pro-européenne. Les résistants fédéralistes, toujours convaincus de mener une lutte juste, affirment alors avec force que les deux conflits mondiaux « ont eu avant tout pour origine l'existence sur [l]e continent [européen] de trente États souverains »⁴⁰⁰ et qu'« il est impossible de reconstruire une Europe prospère, démocratique et pacifique, sous la forme d'un assemblage d'États souverains, séparés par leurs frontières politiques et douanières »⁴⁰¹. Selon eux, il faut remédier à l'« anarchie européenne » par la création d'une « Union fédérale » fondée sur une déclaration de droits civils, politiques et économiques et dotée d'un gouvernement fédéral, responsable envers les peuples européens ; une armée fédérale qui exclut toute armée nationale, et un tribunal suprême veillant au respect d'une Constitution fédérale et tranchant dans les différends entre États⁴⁰². Seule cette « Union fédérale » pourrait garantir la paix et la démocratie pour lesquelles la Résistance européenne a mené son combat. L'Union fédérale européenne, étape vers une fédération mondiale des peuples, est aussi une évolution logique pour les résistants fédéralistes, car, comme le dit Frenay : « Depuis ses origines, le monde marche vers l'unité. Telle est la loi supérieure de l'humanité »⁴⁰³.

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 90

⁴⁰⁰ *Manifeste des résistances européennes*, mai 1944, Genève. Voir l'annexe V.

⁴⁰¹ Déclaration du Comité français pour la fédération européenne de juin 1944. Voir l'annexe V. La même phrase figure d'ailleurs aussi dans un projet de programme international du Mouvement de libération nationale de la région lyonnaise.

⁴⁰² *Manifeste des résistances européennes*, *op. cit.*

⁴⁰³ *Résistance... espoir de l'Europe (Combat*, 12 décembre 1943), dans MICHEL, Henri et MIRKINE-GUETZÉVITCH, Boris (dir.) *Les idées...op. cit.*, p. 396.

Un rapprochement imposé par les impératifs du temps

Les dirigeants politiques de la quatrième République ont favorisé la construction européenne pour un nombre de raisons et l'on retrouve chez eux certains arguments utilisés par les idéalistes pro-européennes. Cependant, les mobiles principaux des deux camps ne sont pas les mêmes. Selon Erling Bjøl, les responsables français avaient cinq préoccupations principales qui les conduisaient vers la politique de construction européenne⁴⁰⁴. D'abord, il y avait le souci de sécurité nationale, qui se manifestait dans la volonté d'intégrer et de contrôler l'Allemagne dans un cadre européen et dans l'empressement de satisfaire les Américains pour s'assurer de leur aide militaire. Il y avait ensuite la préoccupation d'assurer des conditions optimales pour la prospérité nationale, ce qui nécessitait une coopération économique avec les autres pays européens, en particulier la RFA, mais qui dépendait aussi de l'apport financier des États-Unis. Puis, il y avait deux préoccupations étroitement liées qui étaient la maximisation de l'influence internationale de la France et la volonté d'éviter l'isolement. Lorsque les dirigeants français, suite au départ du général de Gaulle, se sont rendu compte de l'impuissance de la France et du danger de son isolement international, ils se sont conciliés petit à petit avec la politique allemande et européenne des Américains et ils ont commencé à voir dans la construction européenne un moyen pour reconquérir la position internationale de la France. Finalement, il y avait la préoccupation – surtout chez Monnet – de vouloir changer foncièrement la nature des relations internationales. Sa « conception nouvelle des relations internationales, dont l'Europe sera le point d'application privilégié »⁴⁰⁵, consistait à remplacer le système traditionnel de négociation et de marchandages entre intérêts nationaux divergents avec une approche où l'on voyait les problèmes globalement et sous une optique commune.

Nous constatons que ces préoccupations – dont l'importance accordée à chacune varie selon les différents acteurs – relèvent surtout des facteurs extrinsèques à l'Europe, comme l'influence américaine en Europe et les impératifs de la guerre froide. Toutes les institutions européennes qui ont vu le jour après la guerre furent souhaitées par les États-Unis et la contribution américaine dans leur mise en place fut manifeste. Toutefois, on peut dire qu'il s'agit moins de pression américaine que de convergence entre intérêts américains et français. Certes, il y a eu une pression américaine quant à la politique allemande de la France, mais les principales institutions européennes créées à l'époque sont, en fin de compte, le résultat de négociations entre États européens. Ces résultats, il faut le rappeler, ne sont pas tout à fait

⁴⁰⁴ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 296.

⁴⁰⁵ GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 216.

satisfaisants aux yeux des Américains. Les Américains ont toujours voulu aller plus loin dans l'intégration économique, politique et militaire de l'Europe de l'Ouest que les dirigeants européens et, de ce point de vue, les Américains sont en effet très proches des fédéralistes européens.

Les responsables français ne sont pas restés complètement indifférents face aux manifestations privées en faveur de l'unité européenne. Aux cinq préoccupations majeures évoquées par Bjøl, il faudra donc peut-être ajouter une sixième qui serait la volonté de répondre à un nouvel idéal de fraternité européenne ou internationale. Mais peut-on alors parler d'un véritable engagement européen chez les dirigeants français, et en particulier chez les deux « pères de l'Europe », Robert Schuman et Jean Monnet ?

En parlant de Schuman et de ses deux collègues Adenauer et Gasperi, on invoque souvent le catholicisme et l'« Europe chrétienne ». Le fait qu'ils sont tous issus de régions frontalières est peut-être aussi important pour expliquer leur action européenne⁴⁰⁶. Leurs expériences dans ces régions « longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes »⁴⁰⁷, ont certainement poussé ces trois hommes à mener une action résolue pour trouver une solution de paix durable. Or cet engagement, si l'on peut l'appeler ainsi, est très différent de ceux des fédéralistes européens de l'époque. En défendant le Conseil de l'Europe, en mai 1949, Schuman avait dit: « Si on ne veut pas retomber dans les erreurs anciennes pour le problème allemand, il n'y a qu'une solution, c'est la solution européenne »⁴⁰⁸. Pour lui, l'Europe est donc principalement un moyen pour régler le problème politique des relations franco-allemandes. En principe, Schuman étaient aussi soucieux de la souveraineté nationale que d'autres responsables français⁴⁰⁹. Si, en assumant la responsabilité politique de l'ambitieux projet de Monnet, il a accepté la supranationalité « c'est qu'il s'agissait d'un domaine restreint et que des précautions pouvaient être prises ; c'est aussi parce qu'en liant l'Allemagne comme la France, le caractère supranational de l'institution à créer lui est finalement apparu comme seul susceptible de garantir de façon durable la sécurité de notre pays »⁴¹⁰.

⁴⁰⁶ Adenauer est originaire de Rhénanie, Gasperi de Haut-Adige et Schuman de Lorraine.

⁴⁰⁷ La déclaration Schuman (9 mai 1950). Annexe VIII.

⁴⁰⁸ Robert Schuman à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 19 mai 1949, cité dans POIDEVIN, Raymond, *Le facteur Europe dans la politique allemande de Robert Schuman*, in POIDEVIN, Raymond (dir.), *Histoire des débuts...*, op. cit., p. 326.

⁴⁰⁹ GERBET, Pierre, *Les origines...*, op. cit., p. 222

⁴¹⁰ Bernard Clappier (le directeur de cabinet de Robert Schuman), cité *Ibid.*, p. 222.

Quant à Monnet, on ne peut pas nier son engagement pour une Europe supranationale. Or, son adhésion à l'idée européenne est d'abord conceptuelle et il estime que la France, avant de s'ouvrir vers l'extérieur, doit d'abord se reconstruire et se moderniser. Malgré les prises de position européennes reconstruites *a posteriori* dans ses *Mémoires*, l'engagement européen de Monnet est en effet assez tardif⁴¹¹. Son engagement est aussi progressif, se renforçant au fur et à mesure des résistances rencontrées ; pendant les négociations sur la CECA et plus encore avec la bataille de la CED⁴¹². L'Europe de Monnet est en fin de compte une Europe pragmatique, dans laquelle l'intérêt national – et non l'idéal européen – serait le levier de l'intégration.

Un idéalisme européen impuissant face au pragmatisme politique

Malgré l'effervescence de l'idéalisme pro-européen au lendemain de la guerre, c'est une politique réaliste et pragmatique des gouvernements qui suscite la création des premières institutions européennes – des institutions qui ont beaucoup déçu les idéalistes pro-européens. Dans ce chapitre nous discuterons l'impact de la mouvance pro-européenne, les raisons de sa relative impuissance et nous nous demanderons si son principal projet – l'union politique de l'Europe – aurait pu être concrétisé au cours de la période 1945-1950.

Les faiblesses et les difficultés de la mouvance pro-européenne

La diversité est à la fois la force et la faiblesse de la mouvance pro-européenne. Force puisqu'elle fournit des arguments très divers qui permettent de présenter l'unification européenne comme une réponse logique à de nombreux problèmes européens. Faiblesse dans la mesure où les divergences internes détournent l'attention des objectifs principaux. En regardant dans son ensemble la période 1945-1950, il semble que ce soit cette faiblesse qui ait le plus joué. L'action de la mouvance pro-européenne a été très gênée par de nombreux conflits internes.

Nous avons déjà vu les divergences qui existaient sur le plan politique, institutionnel et stratégique : mouvements d'inspiration socialiste contre mouvements d'inspiration libérale/conservatrice ; fédéralistes audacieux contre unionistes prudents ; fédéralistes

⁴¹¹ FRANK, Robert, *Les contretemps...*, *op. cit.*, p. 93.

⁴¹² *Ibid.*, p. 93.

« maximalistes » contre fédéralistes « possibilistes ». Celles-ci ont été aggravées par des conflits qui ont pris un caractère personnel. Le cas de l'aristocrate Richard Coudenhove-Kalergi est intéressant à cet égard. Il a eu de mauvaises relations personnelles, d'une part, avec les fédéralistes « révolutionnaires » qui ont connu une ascension rapide dans la Résistance et, d'autre part, avec ses « pairs » Churchill et Sandys qu'il accuse de lui avoir volé la présidence de la mouvance pro-européenne⁴¹³. De même, il y a eu de graves problèmes de coopération entre les socialistes très à gauche du MSEUE et les éléments « bourgeois » de l'UEM et du CFEU. La mouvance pro-européenne est aussi marquée par un certain conflit de générations. Tandis que les leaders de l'UEF sont généralement âgés de 35 à 40 la plupart des autres personnalités de la mouvance pro-européenne sont nettement plus âgées⁴¹⁴. Ceci se reflète dans l'opposition doctrinaire fédéraliste-unioniste, mais aussi dans la méfiance de la jeune génération envers les partis politiques existants et sa volonté de miser sur une mobilisation de l'opinion publique

Une autre grande difficulté pour les militants pro-européens fut le changement rapide du contexte international. L'évolution des relations internationales a surtout posé des problèmes pour les fédéralistes dont l'engagement européen était antérieur à celui des unionistes. Réunis à Hertenstein, en septembre 1946, les fédéralistes européens avaient affirmé que « la fédération européenne renonce à tout impérialisme et se refuse à être l'instrument d'une puissance étrangère »⁴¹⁵. Cette position est ensuite modifiée lors du congrès de Montreux, en août 1947, à savoir que « la fédération européenne ne peut réunir à ses débuts qu'une partie des États de l'Europe ». Or, en même temps, on souligne que « l'UEF n'accepte et n'acceptera jamais comme un fait accompli, la division de l'Europe en deux blocs hostiles »⁴¹⁶. C'est donc avec beaucoup d'hésitation et beaucoup de mal que l'on renonce à l'idée de l'Europe « troisième force » et accepte de limiter l'intégration à l'Europe occidentale. L'impossibilité d'une Europe « troisième force » est préjudiciable dans la mesure où l'union de l'Europe – alors associée dans une certaine mesure à l'atlantisme – a été moins attirante pour les Français et en particulier pour la gauche. La gauche, et surtout les communistes, sont aussi occupés sur d'autres fronts à l'époque ; dans la lutte contre les armes nucléaires et de plus en plus dans la lutte pour la décolonisation. Il est intéressant aussi de

⁴¹³ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, op. cit., p. 681.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 657.

⁴¹⁵ Voir l'annexe V.

⁴¹⁶ *Motion de politique générale*, Rapport du premier congrès annuel de l'UEF à Montreux 27-31 août 1947, European Navigator.

remarquer que les intellectuels, très actifs pendant l'engagement européen des années vingt, se sont, au moment de « l'engagement sartrien »⁴¹⁷ après la guerre, relativement peu intéressés par la construction européenne⁴¹⁸. Alors que l'Europe des années vingt renvoyait à l'universel et à la paix mondiale, l'Europe incarne, après 1945, aux yeux de beaucoup, une cause particulière : celle de l'Ouest contre l'Est. La guerre froide fournit ainsi une des principales explications du manque d'appui populaire à la cause européenne après 1948-1949. La mouvance pro-européenne souffre ainsi d'une faible base militante, et ses moyens financiers, assurés notamment par la cotisation de ses membres, sont en conséquence assez modestes⁴¹⁹.

La mouvance pro-européenne ne réussit que très partiellement à adopter des stratégies communes et encore moins à adapter celles-ci au contexte international toujours changeant. Si l'on s'accorde finalement sur la nécessité de limiter l'unification à l'Europe occidentale, les controverses sur la nature de cette unification demeurent. La question de la composition de l'Europe demeure aussi puisque la participation britannique – jugée indispensable par certains et irréalisable par d'autres – pose aussitôt une nouvelle question très difficile pour les militants pro-européens.

Quel bilan finalement pour l'action de la mouvance pro-européenne ?

Le fait que la mouvance pro-européenne n'a pas pu faire triompher son projet principal d'union ou de fédération politique européenne, ne doit pas cacher les succès qui furent relativement nombreux. Le bilan des réussites où l'action de la mouvance pro-européenne fut déterminante est en effet assez impressionnant : Charte européenne des droits de l'homme, premier parlement international de l'histoire (Conseil de l'Europe), Union européenne des

⁴¹⁷ L'engagement des intellectuels après la guerre est en France dominé par le paradigme sartrien qui stipule que l'intellectuel est soumis à une « ultra-responsabilité » politique (même dans son silence). Il doit en conséquence s'engager, refléter la société et s'opposer aux injustices.

⁴¹⁸ Certains grands intellectuels comme Raymond Aron ont néanmoins épousé la cause européenne. Il y a aussi eu des engagements éphémères dans l'immédiat après-guerre de la part d'Albert Camus, de Jean-Marie Domenach et même de Jean-Paul Sartre. Il faut dire aussi que certaines personnalités de la mouvance pro-européenne comme Denis de Rougemont, Alexandre Marc, Henri Brugmans sont de véritables intellectuels. FRANK, Robert, *Les contretemps...*, *op. cit.*, p. 95-97.

⁴¹⁹ Les mouvements européens recevaient également de l'aide des pouvoirs publics, notamment des pouvoirs locaux et régionaux, et de certaines entreprises. Plus tard, avec le débat sur le réarmement allemand et la CED, certains mouvements européens, partis et organisations syndicales favorables à l'armée européenne auraient reçu un soutien financier des États-Unis (à travers la CIA). Interview avec Jean-Pierre Gouzy, Paris 19 octobre 2007, European Navigator.

paiements, Centre culturel européen à Genève, Collège européen à Bruges, jumelages des villes européennes, et bien sûr le Mouvement européen lui-même.

À ces réalisations concrètes s'ajoutent des réussites moins tangibles, mais pourtant très importantes. Nous pensons ici notamment au travail fait auprès de l'opinion publique. La majorité qui se dégage en faveur des institutions européennes supranationales en France, tout comme en Italie et en Allemagne, est en large partie un résultat du travail de sensibilisation européenne fait par les mouvements européens⁴²⁰. Ce travail, entamé dès la fin de la guerre, se fait surtout à l'aide de publications et par la tenue de conférences, congrès, dîners débats etc. Pour faire passer leur message les mouvements pro-européens, et en particulier les mouvements fédéralistes, ont diffusé un nombre impressionnant de brochures, de bulletins d'information et de revues. Les fédéralistes intégraux en France se sont également servis d'autres réseaux, notamment ceux des organisations syndicales et des pouvoirs locaux, pour répandre le fédéralisme⁴²¹. Le Mouvement européen, de son côté, a organisé plusieurs manifestations populaires pour associer les peuples européens à la construction européenne. La manifestation la plus célèbre est peut-être celle du 12 août 1949, sur la place Kléber à Strasbourg, qui, selon Édouard Bonnefous, aurait réuni « vingt mille personnes enthousiasmées par les vibrants appels en faveur de l'unité européenne »⁴²².

L'intégration de l'Allemagne dans une entité européenne était considérée par la quasi-totalité des associations pro-européennes comme la seule vraie garantie contre la résurgence d'une volonté d'agression de sa part⁴²³. Aussi, la mouvance pro-européenne va-t-elle faire un travail important de « préparation psychologique » du rapprochement franco-allemand⁴²⁴. Il faut rappeler que l'idée d'un rapprochement franco-allemand était assez radicale en France à peine cinq ans après la fin des hostilités. Les dirigeants politiques et le grand public n'accueillent pas le plan Schuman sans réticences, ni les mouvements européens d'ailleurs. Mais l'idée d'une réconciliation et d'une neutralisation par voie d'intégration est, grâce aux « lobbies pro-

⁴²⁰ LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 3.

⁴²¹ LIPGENS, Walter, *A History of European Integration...*, *op. cit.*, p. 379.

⁴²² Cité PALAYRET, Jean-Marie, *De l'espoir...*, *op. cit.*, p. 105.

⁴²³ D'importants mouvements fédéralistes sont créés en Allemagne à partir de 1946 (*Europa-Bund, Liga für Weltregierung, Bund Deutscher Föderalisten*) et les autres fédéralistes européens voient dans l'acceptation du fédéralisme par le peuple allemand, une preuve de son renoncement à son passé nazi. Assez paradoxalement, ce sont les fédéralistes de France – un pays où la peur et la méfiance de l'Allemagne sont très fortes – qui préconisent en premier le relèvement économique et moral de l'Allemagne dans le cadre de la fédération européenne. GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes...*, *op. cit.*, p. 45.

⁴²⁴ GREILSAMMER, Alain, *op. cit.*, p. 66.

européens », assez « mûre » pour que puisse être accepté un rapprochement avec l'ancien ennemi⁴²⁵.

Nous devons encore souligner que l'idée de l'Europe n'a tenu qu'une place réduite dans l'opinion française⁴²⁶. Un des grands mérites de la mouvance pro-européenne a donc été de créer une ambiance où l'idée européenne a été sentie par les dirigeants politiques comme plus populaire qu'elle ne l'était vraiment. Par leur nombre, leur dynamisme et leurs nombreuses personnalités connues les mouvements européens ont fait de l'idée européenne une véritable idée-force que les autorités politiques ont dû prendre au sérieux. En juillet 1947, le Quai d'Orsay fait remarquer : « Quelles que soient l'imprécision du concept de fédéralisme et les rivalités qui opposent ses tenants, le nombre, la vitalité et le dynamisme de ceux-ci, et l'audience que leur accorde la presse européenne semblent indiquer l'existence d'une idée profonde et dont l'évolution est susceptible de mériter l'attention des pouvoirs publics »⁴²⁷.

Les positions des partis politiques français à propos de l'Europe ne sont pas définies d'une manière univoque avant la seconde moitié de l'année 1948. Le rôle joué par les mouvements européens jusqu'à ce moment a donc été essentiel. Ils ont réussi, en quelque sorte, à préserver les plans de la Résistance pour l'Europe de l'après-guerre jusqu'à ce que les gouvernements fussent prêts à faire leurs certains aspects de ces plans.

La mouvance pro-européenne a également constitué un véritable laboratoire de projets européens au service des gouvernements nationaux et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Or ce rôle ne doit pas être surestimé car il semble que les principaux acteurs de la politique européenne n'aient pas toujours prêté beaucoup d'attention aux propositions de la mouvance pro-européenne. Les deux collaborateurs de Monnet, Étienne Hirsch et Pierre Uri,

⁴²⁵ Les mouvements européens et les premières institutions européennes constituent des points de contacts importants entre la France et l'Allemagne. Des organisations spécifiquement destinées à favoriser la réconciliation franco-allemande sont aussi créées dans l'immédiat après-guerre. Il y a par exemple le Centre d'Offenbourg, créé par Jean du Rivau en 1945 et le Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle, créé en 1948 par Emmanuel Mounier. GROSSER, Alfred, *Affaires extérieures – La politique de la France 1944-1989*, Flammarion, 1989, Paris, p. 80.

⁴²⁶ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 277.

⁴²⁷ Note du 18 juillet 1947, cité GERBET, Pierre, *Le Relèvement...*, *op. cit.*, p. 375.

ont affirmé qu'ils étaient au courant des propositions faites à Strasbourg et à Westminster⁴²⁸, mais que celles-ci n'avaient joué aucun rôle pour les autorités françaises⁴²⁹.

L'Europe politique en 1945-1950, une utopie ?

En 1944, le journal clandestin italien *L'Unità Europea* proclama que « l'unité de l'Europe est en ce moment une réalité »⁴³⁰. Cette allusion à une union politique européenne *de facto* créée par l'occupation par l'Allemagne nazie de la majeure partie de l'Europe continentale semble indiquer que l'objectif des fédéralistes européens fut à portée de main en 1944-45. Or l'union politique très brutalement imposée par les nazis n'eut rien à voir avec l'« Union fédérale » revendiquée par les résistants fédéralistes. De plus, la ferveur révolutionnaire de la Libération s'épuisa très vite et elle fut aussitôt remplacée par les impératifs de la reconstruction nationale. Une incertitude sur la future organisation de l'Europe continua néanmoins à régner sur le continent. En France, cette incertitude fut accompagnée par un certain désordre institutionnel et il est à noter que la Constitution de la quatrième République, adoptée par référendum en octobre 1946, dit que « sous réserve de réciprocité, la France consent à aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix »⁴³¹. Après l'expérience de la guerre et de l'impuissance de la SDN⁴³², on reconnaît donc la nécessité de dépasser les souverainetés nationales complètes en France comme dans d'autres pays européens. On peut alors se poser la question si la fédération européenne préconisée au lendemain de la guerre ne fut pas si utopique après tout ?

De nombreuses forces ont poussé à l'intégration européenne après la guerre. Nous pouvons en distinguer cinq types⁴³³. Il y a les forces *économiques*, réduction des dépenses, nouveaux débouchés, possibilités de spécialisation ; les forces *extérieures*, notamment la pression américaine ; les forces *géopolitiques*, la nécessité de s'unir pour pouvoir s'imposer dans le monde bipolaire ; les forces *idéalistes*, les courants fédéraliste et européiste, et enfin les forces *historiques*, la défaite des nationalismes extrêmes au cours des deux guerres mondiales. En

⁴²⁸ À la conférence de Westminster (avril 1949) le Mouvement européen avait proposé entre autres une coopération européenne dans le domaine du charbon et de l'acier très proche de celle du plan Schuman.

⁴²⁹ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.*, Annexe, interviews numéros 11 et 12.

⁴³⁰ MAY, A., *Europe at the Crossroads...*, *op. cit.*, p. 2.

⁴³¹ DUROSELLE, Jean-Baptiste, *1948 : les débuts de la construction européenne*, in POIDEVIN, Raymond (dir.), *Histoire des débuts...*, *op. cit.* p. 14.

⁴³² Le fait que son prédécesseur l'ONU, créée en 1945, fut très vite bloqué par le veto soviétique souligna aux yeux de beaucoup la nécessité de créer des institutions de type supranational.

⁴³³ CLAES, Dag Harald et FØRLAND, Tor Egil, *Europeisk integrasjon*, *op. cit.*, p. 18-25.

même temps, nous avons un nombre d'obstacles nationaux qui ont entravé l'intégration européenne. D'abord, il y a le désir chez la plupart des dirigeants européens de bâtir des États-nations modernes, c'est-à-dire des États providence industrialisés. Cette volonté a suscité un protectionnisme et une méfiance envers des institutions économiques supranationales. Puis, et c'est peut-être le facteur le plus important, nous avons la réticence britannique. La Grande-Bretagne a clairement préféré son propre Commonwealth et sa relation privilégiée avec les États-Unis à l'Europe. Cette réticence est d'autant plus destructrice pour la construction européenne que la peur de l'Allemagne demeure très vive sur le continent. Sans la participation de la Grande-Bretagne, l'intégration européenne est donc beaucoup moins attrayante pour les Français. Un dernier obstacle à l'intégration européenne est la volonté des Allemands d'unir leurs deux États puisque l'URSS fait entendre très tôt qu'elle n'acceptera jamais une réunification allemande si la RFA se laisse intégrer dans le camp occidental⁴³⁴.

Ces facteurs pour et contre l'intégration européenne ont beaucoup varié au fil des années. La politique « neutraliste » menée par la France dans l'immédiat après-guerre écarta dans un premier temps l'idée d'une intégration limitée à l'Europe occidentale alors que l'idée d'une union paneuropéenne n'a jamais vraiment été une possibilité en raison de la mainmise soviétique sur les pays de l'Europe de l'Est. À première vue, il semble que ce soit au cours de l'année 1948, que l'unification politique de l'Europe occidentale ait eu le plus de chance de succès. L'expérience de la guerre est alors encore présente et la mouvance pro-européenne atteint son apogée avec le « Congrès de l'Europe ». De plus, la guerre froide vient de commencer et nous assistons à la conjonction d'un fort courant populaire favorable à l'Europe et l'empressement de nombreux dirigeants politiques à unir les États démocratiques de l'Europe de l'Ouest. Toutefois, cette année, qui voit la naissance des deux toutes premières institutions européennes (Union occidentale, OECF), montre aussi les limites de la volonté européenne de la Grande-Bretagne. Par la suite, la réticence britannique envers des structures européennes supranationales se cristallise à tel point que l'on peut conclure qu'une Europe politique à direction franco-britannique ne fut jamais une possibilité.

L'Europe politique en 1945-1950 devait donc nécessairement se limiter à des États sur le continent. Nous avons vu qu'il existait en France, en Italie, dans la RFA, et à un certain degré dans les pays du Benelux, des majorités favorables à une véritable intégration européenne

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 26-32.

avec des institutions supranationales. Or, en 1948, la France n'était pas prête à s'engager dans un processus d'intégration avec l'Allemagne et sans la Grande-Bretagne. L'Europe des six était à ce moment-là quasi impensable du côté français – la limitation de la construction européenne à l'Europe occidentale étant déjà difficilement acceptée. Il y a donc eu les tentatives infructueuses de Finebel et de Francita. Quant à l'année 1950, il est douteux que la France ait pu aller plus loin qu'elle ne l'avait fait par le plan Schuman. La peur de l'Allemagne demeurait très réelle ce qu'allait montrer plus tard la querelle de la CED. La mouvance pro-européenne n'a pas non plus le même élan en 1950 et l'idée européenne n'est plus vraiment une force politique⁴³⁵. L'Europe possible en 1945-1950 est donc celle des quelques institutions intergouvernementales, l'Europe supranationale, quant à elle, n'étant possible qu'à six pays et à deux produits de base.

La signification de la période 1945-1950

Le ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne de 1945 à 1951, Ernest Bevin, a dit un jour qu'en politique extérieure il faut reconnaître que les électeurs pour lesquels on travaille ne sont pas encore nés. « Les effets du travail ne se révéleront pas tout de suite, mais seulement dans vingt, trente, quarante, probablement cinquante ans »⁴³⁶. Cette affirmation met l'historien dans une situation difficile. Comment alors mesurer la véritable portée d'une décision de politique extérieure ? Comment connaître son résultat si celui-ci ne se montre qu'après de nombreuses années – des années durant lesquelles d'autres décisions vont forcément altérer le cours des événements ? La signification de la période 1945-1950 en matière de construction européenne est en conséquence très difficile à saisir. Ici nous allons néanmoins tenter de le faire à partir des deux initiatives essentielles de l'époque: le Conseil de l'Europe et le plan Schuman.

Le Conseil de l'Europe – symbole de l'impuissance de l'idéalisme européen ?

Le but du Conseil de l'Europe, d'après son statut, est de « réaliser une union plus étroite entre ses Membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ». On retrouve donc dans cette institution les mêmes préoccupations qui ont été au cœur du combat de la

⁴³⁵ MILWARD, Alan S., *The reconstruction...*, *op. cit.*, p. 397.

⁴³⁶ BJØL, Erling, *La France devant l'Europe...*, *op. cit.* p. 305.

Résistance européenne et qui ont marqué la mouvance idéaliste pro-européenne après la guerre. Le Conseil de l'Europe est – contrairement à toutes les autres créations européennes de l'époque – le résultat d'une initiative « cosmopolite » et européenne, largement indépendante de l'influence américaine. Or le Conseil de l'Europe est aussi le résultat de deux prémisses imposées par les unionistes britanniques : l'unification de l'Europe n'aurait pas de portée pratique sans la participation de la Grande-Bretagne et l'unification doit se réaliser progressivement à partir des institutions intergouvernementales.

En répondant aux critiques qui reprochaient au Conseil de l'Europe de laisser intactes les souverainetés nationales, Robert Schuman avait souligné durant le débat de ratification à l'Assemblée nationale que « l'esprit européen doit précéder l'unification politique et même économique de l'Europe. Il en sera la base et l'élément vital »⁴³⁷. Pourtant, bien avant que cet « esprit européen » n'a pu se former, Schuman et le gouvernement français se lancent dans l'intégration économique, laissant ainsi tomber l'Europe politique et l'« esprit européen »⁴³⁸. Au bout d'une année d'existence, le Conseil de l'Europe sera totalement éclipsé par le plan Schuman et l'intégration économique. L'institution strasbourgeoise ne réoccupera jamais le devant de la scène de la construction européenne et les idées qu'elle représente seront pendant longtemps négligées. Cependant, après des décennies d'intégration européenne, surtout dans les domaines économiques, l'on assiste, ces dernières années, à une réactualisation des idées de la mouvance pro-européenne de 1945-1950 et des valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe. On parle aujourd'hui beaucoup du déficit démocratique de l'UE, de la dominance d'intérêts économiques, de la tiédeur des politiques sociales et de l'absence des valeurs et de l'identité européennes dans le processus d'intégration. Nous pouvons alors poser la question si l'impuissance de l'idéal européen et l'infortune du Conseil de l'Europe en 1945-1950, ne sont pas finalement le germe du déficit d'image dont souffre l'UE aujourd'hui ? Après tout, le Conseil de l'Europe a été, et l'est toujours, une institution européenne basée sur les valeurs spirituelles et morales communes des Européens, attachée à l'héritage culturel du continent, avec pour mission de défendre la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme ainsi que de lutter pour le progrès économique et social des Européens et de favoriser la bonne gouvernance et la démocratie locale et participative. En dépit de ses faibles moyens le Conseil de l'Europe a des fonctions et des compétences que l'on reproche aujourd'hui à l'UE d'avoir

⁴³⁷ Cité GERBET, Pierre, *Les origines...*, *op cit.*, p. 213.

⁴³⁸ Il ne faut néanmoins pas oublier le projet avorté de Communauté politique européenne destinée à flanquer la CED ainsi que les tentatives échouées de réformer le Conseil de l'Europe.

négligée. Depuis un certain temps nous voyons aussi que l'UE élargit son champ d'action, accentuant de plus en plus son côté « idéaliste » et se dotant de fonctions similaires à celles du Conseil de l'Europe⁴³⁹.

L'expérience du Conseil de l'Europe est donc une bonne illustration de l'incapacité des fédéralistes issus de la Résistance européenne de faire triompher leur conception de l'Europe. L'engagement privé en faveur de la fédération européenne bien qu'assez important sur le continent n'était pas suffisant pour convaincre les gouvernants de forger une Europe politique solide. Le résultat est le triomphe de la conception pragmatique de l'Europe et un long processus d'intégration européenne émanant avant tout de la convergence d'intérêts économiques nationaux.

Le plan Schuman – la mise en route de l'engrenage communautaire ?

En entrant au salon de l'Horloge au Quai d'Orsay l'après-midi du 9 mai, Robert Schuman déclare au journalistes présents : « Messieurs, il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif. La France a agi et les conséquences de son action peuvent être immenses. Nous espérons qu'elles les seront »⁴⁴⁰. La proposition du gouvernement français qui suit est incontestablement une action très importante dans la construction européenne. Mais jusqu'à quel point a-t-elle été déterminante ? Le fait que l'on opte pour l'intégration économique par secteurs pour faire le premier saut dans la supranationalité, et non par des institutions politiques, cela a-t-il eu des conséquences à long terme ? Le choix de la méthode communautaire sans base politique préalable est-il un choix irrévocable ? Déclenche-t-on des mécanismes qui donnent à la construction européenne sa propre dynamique ? Si l'on regarde l'évolution de l'intégration européenne de 1950 à aujourd'hui l'on est tenté de répondre par l'affirmative à ces questions. Or, ces questions n'ont guère de réponses définitives et il faut à la fois nuancer et souligner les incertitudes qui existent.

⁴³⁹ L'exemple le plus frappant à cet égard est sans doute l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne, créée à Vienne en février 2007. D'autres organismes de l'UE dont les compétences sont très proches des compétences du Conseil de l'Europe incluent l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (2006), la Fondation européenne pour la formation (1994), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (1993), l'Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes (en préparation).

⁴⁴⁰ BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français...*, *op. cit.*, p. 165.

La conception des relations internationales de Jean Monnet et la théorie du néo-fonctionnalisme, développé d'après celle-là à partir des années cinquante, nous enseignent que l'intégration dans un secteur clé de l'économie s'élargit presque automatiquement à des secteurs interdépendants par un effet de *spillover*⁴⁴¹. La mise en commun du charbon et de l'acier devait donc créer un effet d'engrenage touchant de plus en plus de secteurs. L'intégration économique toujours plus poussée devait à son tour déboucher sur une intégration politique. Ceci par nécessité mais aussi par la volonté et l'action des fonctionnaires des nouvelles institutions supranationales. Selon Ernst Haas, le politologue américain derrière la théorie du neo-fonctionnalisme, les progrès technologiques de la société industrielle moderne dans le domaine de la production, de la distribution et de la communication avaient rendu l'État-nation fonctionnellement dépassé. Même les plus grands États de l'Europe de l'Ouest étaient trop petits pour fonctionner efficacement⁴⁴². Il fallait donc des entités plus grandes et des marchés plus vastes. L'intégration économique une fois réalisée dans un secteur de l'économie, révélerait ses avantages aux patrons de l'industrie et aux dirigeants syndicalistes d'autres secteurs. Ceux-ci seraient alors, avec des technocrates nationaux et internationaux, les principaux instigateurs des nouveaux projets d'intégration.

D'après la logique du néo-fonctionnalisme, la portée du plan Schuman est énorme. Or, l'évolution de la construction européenne après la création de la CECA a montré que cette théorie possède de faiblesses majeures, ce que d'ailleurs n'a pas manqué de reconnaître Ernst Haas lui-même. L'intégration européenne ne s'étend pas à d'autres secteurs par un effet de *spillover* créé par la CECA. Plusieurs projets européens calqués sur la CECA sont présentés à partir de 1950, mais ils n'aboutiront jamais faute de volonté politique⁴⁴³. La CECA elle-même, ne serait pas non plus le succès qu'avait espéré Monnet. La Haute Autorité à Luxembourg s'avère impuissante devant les forces en présence dans les deux secteurs et elle ne réussit pas non plus à imposer des mesures communes pour résoudre les problèmes de surproduction de charbon qui se font sentir dans la dernière moitié des années cinquante⁴⁴⁴. Il faut en conséquence une « relance européenne » et les deux traités de Rome en mars 1957 pour que la construction européenne progresse à nouveau. La création de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

⁴⁴¹ Débordement, retombées.

⁴⁴² CLAES, Dag Harald et FØRLAND, Tor Egil, *Europeisk integrasjon, op. cit.*, p. 143-145.

⁴⁴³ Outre les deux échecs de la CED et de la CPE, on a proposé, à l'époque, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, la création d'un pool européen de transports et un pool agricole européen.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 51-52.

(Euratom) est donc le résultat d'une initiative politique prise par les ministres des Affaires étrangères de la « petite Europe » réunis à Messine en juin 1955⁴⁴⁵. Pour pouvoir comprendre la construction européenne après la création de la CECA, il faut donc des explications qui tiennent compte du pouvoir d'hommes politiques de chaque État⁴⁴⁶. Ces derniers gardent l'initiative dans la construction européenne et les implications du plan Schuman sont en conséquence beaucoup moins importantes que l'on pouvait croire en suivant la théorie néo-fonctionnaliste. C'est uniquement quand nous regardons les étapes de la construction européenne rétrospectivement et d'une manière très schématique que le plan Schuman apparaît comme le début d'une dynamique communautaire. Il est bien entendu une initiative essentielle dans l'histoire de la construction européenne, mais son véritable impact est difficile à mesurer. Son principal mérite est peut-être d'avoir liquidé le contentieux franco-allemand et jeté les bases d'une coopération entre deux anciens ennemis. Plus que l'enclenchement d'un processus d'intégration avec sa propre dynamique, le plan Schuman représente donc la naissance du couple franco-allemand – moteur de la construction européenne depuis lors.

⁴⁴⁵ Ce sont les pays du Benelux qui prennent l'initiative de la conférence de Messine et qui proposent une communauté économique pour les six pays de la CECA. La CEE a été une union douanière pour les produits agricoles et industriels. Il s'agit donc d'une intégration économique touchant pratiquement tous les secteurs et pas uniquement ceux qui sont liés au charbon et à l'acier. Euratom, quant à lui, a été créé à la demande de la France et non pas par un effet de *spillover* fonctionnel du secteur du charbon. D'autres secteurs énergétiques comme ceux du pétrole et de l'énergie hydro-électrique ont été omis des traités de Rome.

⁴⁴⁶ Nous nous penchons alors sur les théories *réalistes* et *intergouvernementalistes* qui à partir des années soixante ont dominé les études d'intégration. Celles-ci mettent l'accent sur les acteurs étatiques et voient l'intégration comme un produit de marchandages intergouvernementaux. Les institutions supranationales et la technocratie internationale ne jouent alors qu'un rôle secondaire. ROSAMOND, Ben, *Theories of European integration*, Palgrave Macmillan, 2000, New York, p. 74-81.

CONCLUSION

Au début de ce mémoire nous nous sommes posés un certain nombre de questions concernant le rôle de la France et des Français au début de la construction européenne. Dans les quatre parties du mémoire, nous avons essayé de répondre à ces questions à travers notre analyse des principales initiatives et négociations européennes de la période. Pour récapituler et affiner les résultats de notre étude, nous allons ici nous reporter aux trois questions principales, posées dans l'introduction :

- Quels raisonnements et conceptions ont façonné l'attitude française à l'égard de la construction européenne dans sa toute première phase ?
- Comment la France et les Français ont-ils marqué les initiatives et les réalisations européennes de l'époque ?
- Quelle est la signification de la période – quelle conception de l'Europe l'a emporté ?

En ce qui concerne la première question, nous avons constaté, au cours de la troisième et quatrième partie du mémoire, que de nombreuses attitudes différentes à l'égard de la construction européenne se sont manifestées en France dans la période 1945-1950. D'un côté, nous avons les conceptions radicales des mouvements fédéralistes qui ont voulu bâtir une Europe politique supranationale. De l'autre côté, nous avons l'hostilité catégorique des communistes qui ont associé l'intégration européenne à l'impérialisme américain. Entre ces deux extrémités nous avons vu de nombreuses autres conceptions de l'Europe notamment les thèses modérées des unionistes et le raisonnement fonctionnaliste de Jean Monnet. Proche de l'intergouvernementalisme des unionistes et du fonctionnalisme de Monnet nous avons la conception pragmatique des responsables français. Après avoir fait le constat de leur impuissance sur la scène internationale, ces derniers ont reconnu la nécessité d'un rapprochement avec leurs alliés en Europe – et dans un second temps même avec leurs anciens ennemis – pour assurer la reconstruction nationale et la sécurité du pays. L'intégration européenne est ainsi acceptée par les gouvernements français pour les avantages économiques et militaires d'une coopération européenne, mais surtout à cause du soutien américain – financier et militaire – qui a été conditionné par celle-ci. Les concepts de rang, de gloire et de puissance traditionnelles qui sont au cœur de la politique extérieure française au sortir de la guerre, vont progressivement perdre leur importance. Les responsables politiques vont alors

chercher une nouvelle forme de puissance dans l'expansion économique et dans la construction européenne.

Certes, les mouvements européens, fédéralistes comme unionistes, ont exercé une certaine influence sur la politique européenne de la France. Or, en fin de compte, il faut dire que l'europanisme plus ou moins fort de l'opinion française a moins incité que « ratifié » l'action européenne des dirigeants français. C'est la convergence d'intérêts nationaux européens et américains qui constitue la principale force motrice de l'intégration, et, quand on fait le saut dans la supranationalité en 1950, l'engagement pro-européen de l'après-guerre est déjà en train de se dissiper.

Concernant la deuxième question, on a pu constater, à travers cette étude, que la France, dès l'abandon de la politique d'indépendance, s'est engagée en faveur de la construction européenne. Les gouvernements français ont lancé plusieurs initiatives européennes et ils ont joué un rôle très actif pour faire aboutir les divers projets de d'intégration européen au cours de la période. Dans leur défense de la politique européenne et atlantiste les partis hétérogènes de la troisième force ont aussi trouvé une certaine cohésion. C'est le gouvernement français qui, avec le gouvernement belge, a donné suite aux propositions lancées par les mouvements européens à La Haye en 1948 et qui a essayé, sans succès, de défendre celles-ci dans les négociations difficiles avec les Britanniques. Les gouvernements français ont également tenté de renforcer l'exécutif de l'OECE et d'établir des constructions économiques plus limitées (Francita, Finebel). Après toutes ces initiatives européennes relativement peu réussies, le plan Schuman représente un succès incontestable qui confirme le rôle de la France comme moteur de la construction européenne.

Parallèlement aux efforts du gouvernement et des fonctionnaires français, de nombreux Français ont mené une action déterminée en faveur de l'unité européenne dans des associations privées. Avec les Italiens, les Français se sont ainsi affirmés comme les militants les plus actifs de l'Europe fédérale. Par le courant du fédéralisme intégral, ils ont aussi marqué la mouvance fédéraliste dans son ensemble. La contribution française a également été importante dans les autres composantes de la mouvance pro-européenne tant chez les socialistes du MSEUE et les démocrates-chrétiens des NEI que dans les mouvements conservateurs et libéraux du CFEU/UEM et de la LECE.

Il est difficile de s'interroger sur le rôle de la France au début de la construction européenne sans se poser de nouvelles questions : La France et les Français ont-ils vraiment voulu l'Europe ? L'idée européenne est-elle épousée en soi ou bien approuve-t-on la construction européenne uniquement comme un moyen pour relever le pays et renforcer sa position dans le monde ? Ces questions n'ont pas de réponses claires et il est très difficile de tirer des conclusions sur la base de cette toute première phase de la construction européenne. Ce que l'on peut dire, c'est qu'une majorité des Français, dans les milieux politiques comme dans l'opinion publique, s'est exprimée en faveur de la construction européenne et a accepté, en principe, le transfert d'une portion de la souveraineté nationale à des institutions internationales. En ce qui concerne l'opinion publique cette affirmation doit être nuancée vu le faible niveau d'information et le manque d'intérêt pour les affaires extérieures à l'époque. Il reste néanmoins que l'europanisme des Français a été parmi les plus forts sur le continent.

Si nous regardons les représentants du peuple français dans les partis politiques, nous pouvons constater que tous les partis sauf le PCF, ont reconnu la nécessité de la construction européenne. Il est particulièrement intéressant de voir que même les gaullistes ont soutenu l'Europe pendant la période considérée. On peut s'interroger sur la sincérité des convictions européennes des gaullistes à l'époque, mais il est de fait que les gaullistes affichent en 1948-1950 des attitudes très similaires à celles des mouvements fédéralistes. Le traité de la CECA – et donc le principe de la supranationalité – a aussi été approuvé à une majorité confortable par le parlement français⁴⁴⁷.

Quant à notre troisième question sur la portée de la période il faut d'abord constater que les cinq premières années de l'après-guerre ont vu la création de nombreuses institutions européennes très différentes. Les années 1945-1950 ont été une période d'expérimentations durant laquelle la guerre froide a transformé les besoins et les priorités des États européens et créé un contexte de plus en plus favorable à l'intégration de l'Europe de l'Ouest. Parmi les

⁴⁴⁷ 377 pour et 232 contre à l'Assemblée nationale et 182/32 au Conseil de la République. La question de confiance a toutefois été posée par le gouvernement et l'on peut avancer que c'est grâce à la loi des apparentements, introduite pour les élections législatives de 1951, que cette majorité a pu être obtenue. Cette loi électorale, établie par les partis de la troisième force pour contrer la montée en puissance de l'opposition gaulliste, a permis à des partis ayant passé des accords avant les élections de remporter l'intégralité des sièges dans un département si l'addition de leurs voix dépassait 50% des suffrages exprimés. L'opposition communiste et gaulliste qui était contre le traité de la CECA a obtenu presque 48% des voix lors des élections en juin 1951, mais ils n'ont gagné que 224 sièges soit 36%. Etant donné que certains députés de la troisième force ont voté contre le traité, l'on peut dire que la CECA a pu voir le jour grâce à ce mode d'élection qui, d'un point de vue démocratique, soulève quelques réserves.

institutions créées, nous pouvons faire la distinction entre d'une part l'Union occidentale, l'OECE, et la CECA qui ont répondu à des besoins précis – assurer la sécurité, redresser l'économie et résoudre le problème allemand – et d'autre part le Conseil de l'Europe qui a tenté de répondre aux revendications de la mouvance pro-européenne et satisfaire l'aspiration à l'unité européenne d'un bon nombre d'Européens. En matière d'intégration européenne, la CECA a été l'institution la plus importante, puisqu'elle a introduit le principe de la supranationalité. Or le modèle du plan Schuman fut sans véritable postérité et c'est surtout son impact sur les relations franco-allemandes qui a été important.

Sur le plan des idées nous avons constaté que c'est la conception réaliste de l'Europe qui a été déterminante en 1950. L'idéalisme européen est très présent dans la déclaration du 9 mai 1950, mais ce n'est pas par idéalisme que six gouvernements de l'Europe de l'Ouest acceptent la première institution supranationale. Pour les dirigeants français c'est surtout le besoin de garder un minimum de contrôle sur l'économie allemande et faire des gages aux Américains. Pour les Beneluxiens les motifs sont surtout d'ordre économique et pour l'Allemagne et l'Italie c'est la volonté de tourner la page et reprendre leur place en Europe qui s'impose.

Comme cela a été le cas à d'autres moments de l'histoire, l'idée européenne est, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, trop abstraite pour créer un engagement populaire susceptible d'influencer profondément les dirigeants politiques. À nouveau, ce sont surtout les élites qui œuvrent pour l'unité européenne. La petite équipe de fonctionnaires dirigée par Monnet a finalement exercé une influence sur le gouvernement français qui a été bien plus efficace que celle des associations privées. Le phénomène que représente la mouvance pro-européenne de l'après-guerre reste néanmoins très intéressant. Les idées qu'elle a avancées et défendues à l'époque demeurent pertinentes aujourd'hui, notamment à la lumière des débats actuels concernant les défis de l'UE.

En regardant le début de la construction européenne, l'on peut également arguer que le triomphe de l'Europe de Monnet, porte le germe du déficit démocratique des institutions européennes actuelles. Le plan Schuman, a comme nous avons vu, été élaboré en marge des milieux politiques et il est peu probable qu'il ait pu voir le jour dans d'autres conditions. L'Europe créée par le plan Schuman n'a pas eu d'assise populaire ni base idéologique ou culturelle. C'est une Europe gérée par des hommes nommés et non élus, qui, à l'image de Monnet lui-même et de ses collègues dans les comités techniques interalliés du temps des

deux guerres, devaient agir au nom de l'intérêt général. Monnet a fortement critiqué le manque de réalisme chez les mouvements européens et il a dénoncé leurs revendications comme utopiques⁴⁴⁸. Or, la mouvance pro-européenne a, dès le départ, mis l'accent sur des problèmes essentiels qui n'ont pas été pris en compte par les dirigeants politiques et dont la négligence s'est révélée très préjudiciable au processus d'intégration européenne. Les associations privées ont attaché beaucoup d'importance à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de l'homme ainsi qu'aux perspectives culturelles et sociales de l'intégration européenne. Pendant longtemps, ces éléments ont été largement ignorés par les responsables politiques et cela a nui à la réputation des institutions européennes et à l'adhésion populaire au processus d'intégration. Il s'est avéré très difficile d'associer les Européens à la construction européenne aux stades ultérieurs de celle-ci. Les craintes exprimées en 1945-1950 par la mouvance pro-européenne à l'égard d'une Europe née par l'intégration économique semblent donc être bien fondées.

⁴⁴⁸ Cf. MONNET, Jean, *Mémoires*, *op. cit.* p. 323-324.

ANNEXES

- I : Chronologie des événements 1944-1951**
- II : Tableau des gouvernements français 1944-1953**
- III : Les mouvements d'unification européenne en 1948**
- IV : L'unification de l'Europe et l'opinion publique en France**
- V : Extraits des déclarations des mouvements européens**
- VI : Résolutions du Congrès de La Haye**
- VII : Le statut du Conseil de l'Europe**
- VIII : La déclaration Schuman**

I : Chronologie des événements 1944-1951

1944

21 avril	Droit de vote des femmes en France
20 mai	Le « Manifeste des résistances européennes » est publié à Genève.
6 juin	Débarquement en Normandie
Juillet	Création du Comité français pour la fédération européenne.
15 août	Débarquement en Provence
19-25 août	Insurrection et libération de Paris.
2 septembre	Premier Conseil des ministres du Gouvernement provisoire de la République française. Gouvernement Charles de Gaulle I.
Octobre	Création du mouvement La Fédération.
23 novembre	Les troupes du général Leclerc libèrent Strasbourg.
10 décembre	Signature d'un traité d'assistance mutuelle entre la France et l'URSS.

1945

4-11 février	Conférence de Yalta, en l'absence de la France.
7-9 mai	Capitulation de l'Allemagne.
22-25 mars	La première conférence internationale des fédéralistes européens est organisée à Paris à l'initiative du Comité français pour la fédération européenne.
25 avril-26 juin	Conférence de San Francisco. Signature de la Charte de l'ONU. L'article 52 prévoit la possibilité de créer des unions régionales. La France sera membre permanent du Conseil de sécurité
17 juillet-2 août	Conférence de Potsdam, la France n'est pas représentée, mais elle participera à l'occupation de l'Allemagne vaincue.
21 octobre	Élections législatives, première Assemblée constituante.
25 novembre	Gouvernement provisoire Charles de Gaulle II.
26 décembre	Ratification par l'Assemblée nationale des accords de Bretton-Woods (1944) créant le FMI et la BIRD, et dévaluation du franc.
28 décembre	Rétablissement du rationnement du pain.

1946

3 janvier	Création d'un Commissariat général au plan de modernisation et d'équipement. Jean Monnet est chargé de l'élaboration du plan.
20 janvier	Démission du général de Gaulle.
26 janvier	Gouvernement provisoire Félix Gouin I.
5 mai	Le premier projet constitutionnel est rejeté par référendum.
2 juin	Élections législatives, deuxième Assemblée constituante.
24 juin	Gouvernement provisoire Georges Bidault I.
15-22 septembre	Réunion des fédéralistes européens à Hertenstein, Suisse.
19 septembre	Discours de Winston Churchill à Zurich sur l'unité européenne.
13 octobre	Le deuxième projet constitutionnel est approuvé par référendum
27 octobre	Promulgation de la Constitution de la IV ^e République.
10 novembre	Élections législatives, première législature de la IV ^e République.
Décembre	Création de l'Union européenne des fédéralistes à Paris.
16 décembre	Gouvernement provisoire Léon Blum III.

1947

7 janvier	Adoption du plan Monnet pour 1947-1950.
16 janvier	Élection de Vincent Auriol à la Présidence de la République.
22 janvier	Premier gouvernement de la IV ^e République, Paul Ramadier I.
Mars	Création de la Ligue européenne de coopération économique.
4 mars	Signature du traité de Dunkerque d'assistance mutuelle entre la France et le Royaume-Uni.
12 mars	Discours de Harry Truman définissant la politique de <i>containment</i> (endiguement du communisme).
10 mars-29 avril	Conférence des ministres des Affaires étrangères des quatre grands à Moscou (France, Royaume-Uni, États-Unis, URSS). Accord sur la Sarre, économiquement rattachée à la France.
14 avril	Fondation du Rassemblement du peuple français par le général de Gaulle
5 mai	Éviction des communistes du gouvernement.
14 mai	Réunion inaugurale du <i>United Europe Movement</i> à Londres.
Juin	Création du Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe. Création des Nouvelles équipes internationales. Création du Conseil français pour l'Europe unie.
5 juin	Discours de George Marshall à Harvard. Il annonce l'offre américaine d'aide à l'Europe.
27 juin	Conférence franco-anglo-soviétique de Paris sur la réponse à donner aux Américains suite à leur offre d'aide. Les Soviétiques quittent les négociations.

12 juillet	Ouverture de la conférence de coopération économique européenne à Paris pour préparer le rapport aux États-Unis sur l'aide économique.
20 juillet	Création du Comité européen de liaison par le <i>United Europe Movement</i> , l'Union européenne des Fédéralistes, la Ligue européenne de coopération économique et le Conseil français pour l'Europe unie. Il devient en décembre le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne.
27-31 août	Premier congrès de l'Union européenne des fédéralistes à Montreux.
8-10 septembre	Premier congrès de l'Union parlementaire européenne à Gstaad.
22 septembre	Les seize pays de l'Europe occidentale remettent un rapport sur l'aide économique aux États-Unis dans lequel ils évaluent leur déficit des quatre ans à venir à 22,4 milliards de dollars.
5 octobre	Création du Kominform.
novembre	Grèves insurrectionnelles en France.
15 novembre	Signature du GATT par la France.
24 novembre	Gouvernement Robert Schuman I.
25 novembre-15 décembre	Conférence des ministres des Affaires étrangères des quatre grands à Londres. Discussions infructueuses sur le sort de l'Allemagne.
Décembre	Vote d'une constitution sarroise et création d'un gouvernement sarrois.
1948	
2 janvier	Signature d'un accord franco-américain sur une aide intérimaire. La France recevra 311 millions de dollars avant la mise en place du plan Marshall.
3 janvier	Reconnaissance par la France de l'autonomie politique de la Sarre.
23 février-6 mars	Conférence des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne sur l'Allemagne. Divergences sur le statut de la Ruhr.
25 février	Coup de Prague.
17 mars	Signature du traité de Bruxelles par la France, le Royaume-Uni et les pays du Benelux (l'Union occidentale).
3 avril	Signature par Harry Truman de la loi d'aide à l'étranger pour 1948-1949, début de l'aide Marshall.
16 avril	Signature de la convention de Paris créant l'OECE.
20 avril-1 ^{er} juin	Suite de la conférence sur l'Allemagne à Londres, création d'une Autorité internationale de la Ruhr.
7-11 mai	Congrès de La Haye.
25 juin	Début du blocus de Berlin.
19 juillet	Démission du gouvernement Robert Schuman. Gouvernement André Marie I (26 juillet). Crise politique jusqu'en septembre.
19-20 juillet	Conférence de La Haye de l'Union occidentale. Georges Bidault propose une union économique et douanière et une assemblée européenne.
5 septembre	Gouvernement Robert Schuman II.
11 septembre	Gouvernement Henri Queuille I.

16 octobre	Mise en place d'un système multilatéral des paiements en Europe.
17 octobre	Dévaluation du franc.
25 octobre	Fondation du Mouvement européen.
1949	
1 ^{er} janvier	Signature à Moscou du traité créant le Comecon.
29 janvier	Décision de créer un Conseil de l'Europe par les cinq pays de l'Union occidentale.
Février	Suppression de la carte de pain en France.
26 mars	Signature du traité d'union douanière franco-italienne à Paris (Francita). Le traité sera rejeté par le Parlement français.
4 avril	Signature du traité de Washington créant l'Alliance atlantique (OTAN) entre les cinq de l'Union occidentale, les États-Unis, le Canada, la Norvège, le Danemark, l'Islande, le Portugal et l'Italie.
19-25 avril	Conférence économique du Mouvement européen à Westminster.
28 avril	Signature par la France de l'accord créant l'Autorité internationale de la Ruhr.
5 mai	Signature du traité de Londres définissant le Statut du Conseil de l'Europe.
8 mai	Constitution de la République fédérale d'Allemagne
Juillet	Conférence juridique du Mouvement européen pour la préparation d'une Convention européenne des droits de l'homme.
8 août-8 septembre	Première session du Conseil de l'Europe.
5 septembre	L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe propose de créer une Autorité politique européenne.
15 septembre	Konrad Adenauer élu premier chancelier de la RFA.
7 octobre	Naissance de la République démocratique allemande.
28 octobre	Gouvernement Georges Bidault II.
22 novembre	Accords de Petersberg. Le statut d'occupation en RFA est assoupli.
Novembre	Conférence culturelle du Mouvement européen à Lausanne. Résolutions pour un centre culturel européen à Genève et un collège d'Europe à Bruges.
1950	
13-16 janvier	Visite de Robert Schuman en RFA. Une violente campagne contre le "protectorat" français dans la Sarre empoisonne le voyage
7 février	Gouvernement Georges Bidault III.
3 mars	Accords franco-sarrois favorables à la France.
9 mai	Déclaration Schuman proposant la création d'un pool charbon-acier.
27 mai-2 juin	Refus britannique de s'engager a priori sur les principes de la déclaration Schuman.
20 juin	Ouverture de la conférence des six sur le plan Schuman.
25 juin	Début de la guerre de Corée.

Juillet	Conférence sociale du Mouvement européen à Rome.
2 juillet	Gouvernement Henri Queuille II, puis René Pleven I le 12 juillet.
11 août	Motion de Winston Churchill à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe pour une armée européenne.
Septembre	Création de l'Union européenne des paiements. L'UEP instaure un système multilatéral de clearing monétaire, obligatoire pour tous les États membres de l'OECE.
7 octobre	Ouverture du Centre européen de la culture à Genève.
24 octobre	Présentation du plan Pleven devant l'Assemblée nationale (Communauté européenne de défense).
4 novembre	Signature à Rome de la Convention européenne des droits de l'homme (le Conseil de l'Europe).
1951	
Janvier	Adoption d'une liste commune de libération quantitative des échanges (75 % du commerce privé) par tous les pays de l'OECE sauf l'Irlande et la Turquie.
21 janvier	Adoption par le Mouvement européen d'une déclaration sur l'Autorité politique européenne.
15 février	Conférence de Paris sur le projet d'armée européenne.
10 mars	Gouvernement Henri Queuille III.
15 mars	Acceptation par Konrad Adenauer des mesures de décartellisation.
18 avril	Signature à Paris du traité de la CECA après la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six.
10 octobre	Fin officielle du plan Marshall. Depuis avril 1948 la France a bénéficié d'une aide de 2,7 milliards de dollars, dont 90 % sous forme de dons.
12 décembre	Lancement du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
13 décembre	Ratification du traité de la CECA par l'Assemblée nationale française.

II : Tableau des gouvernements français 1944-1953

Président du Conseil	Durée du ministère	Ministre des Affaires étrangères
GOUVERNEMENTS PROVISOIRES		
Charles DE GAULLE 1	10 septembre 1944-21 novembre 1945	Georges BIDAULT (MRP)
Première Assemblée constituante		
Charles DE GAULLE 2	21 novembre 1945-20 janvier 1946	Georges BIDAULT (MRP)
Félix GOUIN (SFIO) 1	26 janvier 1946-11 juin 1946	Georges BIDAULT (MRP)
Deuxième Assemblée constituante		
Georges BIDAULT (MRP) 1	24 juin 1946-28 novembre 1946	Georges BIDAULT (MRP)
Léon BLUM (SFIO) 3	16 décembre 1946-16 janvier 1947	Léon BLUM (SFIO)
IV^e REPUBLIQUE		
Vincent AURIOL président de la République (16 janvier 1947-16 janvier 1954)		
1^{er} Législature		
Paul RAMADIER (SFIO) 1 ⁴⁴⁹	22 janvier 1947-22 octobre 1947	Georges BIDAULT (MRP)
Paul RAMADIER (SFIO) 2	22 octobre 1947-19 novembre 1947	Georges BIDAULT (MRP)
Robert SCHUMAN (MRP) 1	22 novembre 1947-19 juillet 1948	Georges BIDAULT (MRP)
André MARIE (radical) 1	26 juillet 1948-28 août 1948	Robert SCHUMAN (MRP)
Robert SCHUMAN (MRP) 2	5 septembre 1948-7 septembre 1948	Robert SCHUMAN (MRP)
Henri QUEUILLE (radical) 1	11 septembre 1948-8 octobre 1949	Robert SCHUMAN (MRP)
Georges BIDAULT (MRP) 2	28 octobre 1949-7 février 1950	Robert SCHUMAN (MRP)
Georges BIDAULT (MRP) 3 ⁴⁵⁰	7 février 1950-24 juin 1950	Robert SCHUMAN (MRP)
Henri QUEUILLE (radical) 2	2 juillet 1950-4 juillet 1950	Robert SCHUMAN (MRP)
René PLEVEN (UDSR) 1	12 juillet 1950-28 février 1951	Robert SCHUMAN (MRP)
Henri QUEUILLE (radical) 3	10 mars 1951-10 juillet 1951	Robert SCHUMAN (MRP)
2^e Législature		
René PLEVEN (UDSR) 2	11 août 1951-7 janvier 1952	Robert SCHUMAN (MRP)
Edgar FAURE (radical) 1	20 janvier 1952-29 février 1952	Robert SCHUMAN (MRP)
Antoine PINAY (indépendant) 1	8 mars 1952-23 décembre 1953	Robert SCHUMAN (MRP)

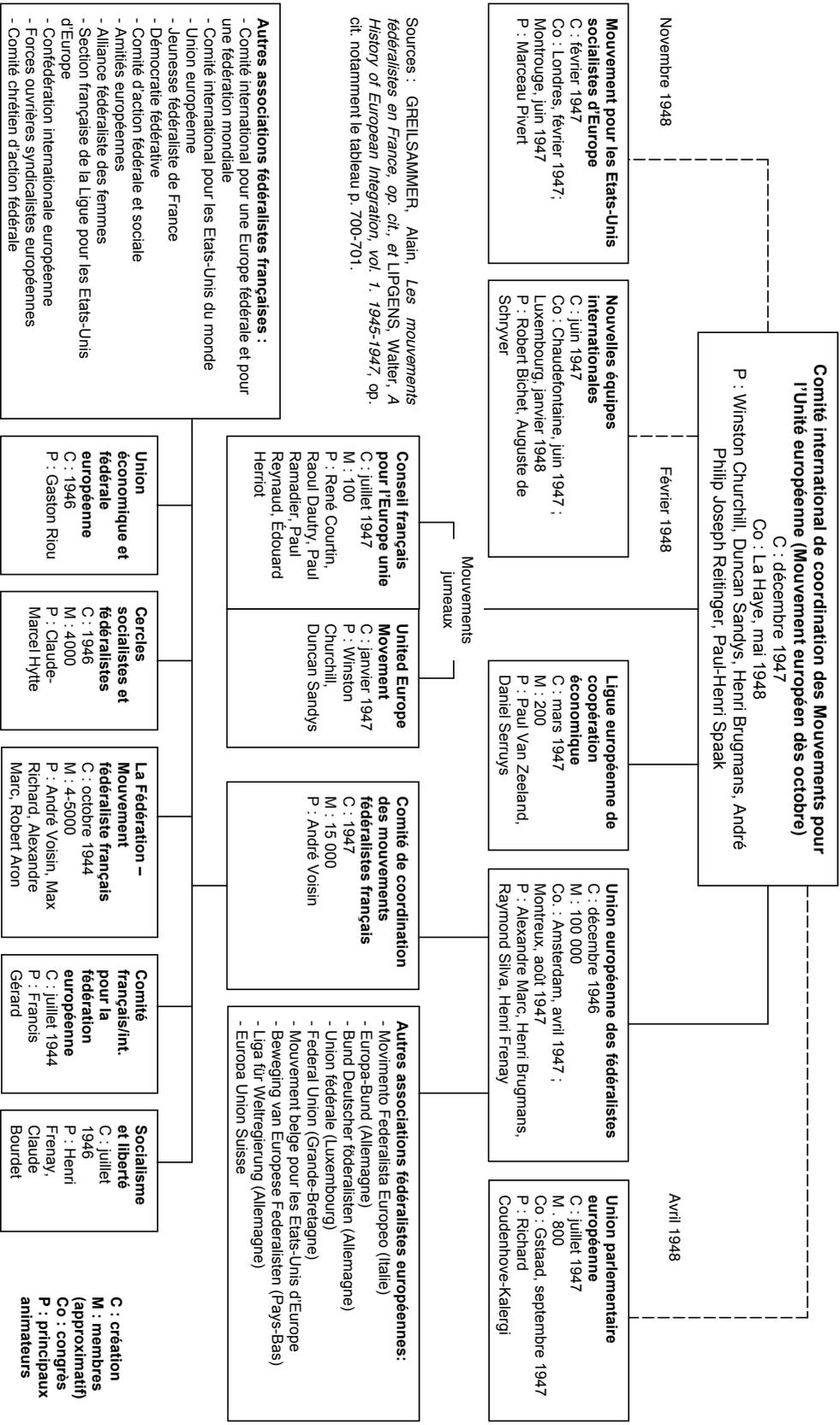
Tripartisme

Troisième force

⁴⁴⁹ Les communistes sont renvoyés du gouvernement le 5 mai et la fin définitive du tripartisme est scellée par un remaniement ministériel le 9 mai.

⁴⁵⁰ Les socialistes ne participent pas au troisième gouvernement de Georges Bidault, ni au gouvernement suivant (Henri Queuille 2). Ils ne sont donc pas au pouvoir au moment du lancement du plan Schuman.

III : Les mouvements d'unification européenne au début de 1948



IV : L'unification de l'Europe et l'opinion publique en France

Premières vues sur l'unification de l'Europe

1. Êtes-vous en faveur d'une alliance politique et militaire avec la Grande-Bretagne ?⁴⁵¹

	Octobre 1945 %	Avril 1947 %
Oui	72	59
Non	14	21
Sans opinion	14	20

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (141,143)⁴⁵²

2. Seriez-vous favorable ou défavorable à une alliance avec la Grande-Bretagne ? Mai 1946

	Total %	Par affiliation politique :				
		Communiste %	Socialiste %	Radical-socialiste %	PRL %	MRP %
Favorables	68	41	73	70	86	85
Défavorables	9	27	6	7	5	3
Indifférents	15	23	16	18	6	6
Sans opinion	8	9	5	5	3	6

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (142)

3. On parle de créer une fédération européenne où les États gardent leur autonomie dans des affaires administratives (police, justice, éducation, etc.), mais où ils sont subordonnés à un gouvernement fédéral démocratiquement élu dans les affaires d'intérêt commun comme l'industrie, l'agriculture, le transport, la défense sur le continent, etc. Jugez-vous une telle fédération européenne souhaitable ?

Juillet 1945

	%
Oui	73
Non	17
Sans opinion	10

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (144)

⁴⁵¹ Il n'est pas clair s'il s'agit d'une entente traditionnelle ou bien d'un pas vers une union ou fédération européenne.

⁴⁵² Sauf indication contraire, les sondages ont été trouvés dans l'ouvrage LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents on the History of European Integration, op. cit.* (dans la partie *European Union in Public Opinion Polls*, éditée par VIELEMEIER, Ludger). Les traductions en français sont les miennes. Le numéro entre parenthèses est celui du document où figure le sondage dans cet ouvrage.

4. *Qu'entendez-vous par les « États-Unis d'Europe » ?*

Juillet- Septembre 1947

	%	%
Une confédération d'États	15	21
Une alliance politique pour le maintien de la paix	6	
Union économique	18	21
Union douanière	3	
Fédération politique	7	19
Organisation similaire à celle des États-Unis d'Amérique	12	
Réponses vagues	18	39
Indécis	21	

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (146)

5. *Est-ce une bonne ou mauvaise idée de créer les « États-Unis d'Europe » ?*

Juillet- Septembre 1947

	France %	Pays-Bas %	Norvège %	Suède %	États-Unis %
Bonne	61	55	49	35	68
Mauvaise	10	5	10	11	24
Ni l'une, ni l'autre	–	–	6	–	–
Autres réponses	–	6	2	7	–
Sans opinion	29	34	35	34	8

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (147)

*Guerre froide et division du continent*6. *Est-ce que vous êtes favorable à un bloc des nations occidentales ?*

Octobre 1945

	%
Oui	51
Non	24
Sans opinion	25

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (153)

7. *Quels pays devront être membres des « États-Unis d'Europe » ?*

Juillet-septembre 1947

	%		%
France	82	Grèce	69
Belgique	81	Tchécoslovaquie	69
Luxembourg	80	Pologne	68
Suisse	80	Roumanie	67
Grande-Bretagne	79	Hongrie	67
Pays-Bas	78	Espagne	65
Danemark	78	Albanie	65
Suède	76	Yougoslavie	64
Norvège	75	Bulgarie	63
Irlande	74	Allemagne	59
Italie	73	Turquie	58
Finlande	71	URSS	47
Autriche	70		

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (155)

8. Seriez-vous favorable ou défavorable à une union politique des pays de l'Europe de l'Ouest (France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Allemagne de l'Ouest) ?

Mars 1948⁴⁵³

	%
Favorables	74
Défavorables	15
Sans opinion	11

Une telle union peut-elle se tenir à l'écart d'une guerre entre les États-Unis et l'URSS ?

	%
Oui	21
Non	54
Sans opinion	25

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (157)

9. La coupure entre une Europe de l'Est et une Europe de l'Ouest est-elle irrémédiable ?

Février 1948

	%
Oui	63
Non	14
Sans opinion	23

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (160)

10. D'où vient le principal danger de guerre ?

Octobre 1950

	Total	Age				Occupation			
		20-34	35-49	50-64	65 et plus	Travailleur	Fonction-naire, employé	Com-merce, prof. lib.	Agri-culteur
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
de l'URSS	52	48	51	53	57	36	50	62	58
des États-Unis	20	23	21	17	13	39	20	19	12
Pas de réponse	28	29	28	30	30	25	30	19	30

Institut français d'opinion publique, 1 961 répondants, (164)

⁴⁵³ Le sondage est effectué au moment du coup de Prague. Les dates exactes ne sont pas connues.

L'unification de l'Europe de l'Ouest

11. *Seriez-vous favorable ou défavorable à une union économique entre les pays de l'Europe de l'Ouest (France, Belgique, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Allemagne de l'Ouest) ?*

Février 1948

	%
Favorables	68
Défavorables	14
Sans opinion	18

Institut français d'opinion publique, 2 500-2 800 répondants, (148)

12. *Êtes-vous favorable ou défavorable à l'idée d'une union occidentale ?*

Janvier-juin 1950

	Favorables %	Défavorables %	Indécis %
France	56	12	32
Belgique	57	6	37
Danemark	43	6	31
Grande-Bretagne	51	9	40
Italie	52	9	39
Luxembourg	60	5	35
Pays-Bas	57	7	37
Norvège	39	9	32
Suède	51	13	36
Suisse	41	9	40
Autriche (de l'Ouest)	67	3	30
Allemagne de l'Ouest	55	7	35

Institut de recherche de l'opinion publique Eric Stern et organisations affiliées, 1 500-2 500 par pays, (151)

13. *Êtes-vous favorable ou défavorable aux efforts qui se font pour unir l'Europe de l'Ouest ?*

Octobre 1950

	Total %	Par affiliation politique :					
		PCF %	SFIO %	RGR %	MRP %	PRL %	RPF %
Favorables	65	19	77	89	77	87	86
Défavorables	16	70	9	4	5	2	5
Sans opinion	19	11	14	7	18	11	9

Vues sur d'autres questions européennes:

	%
L'Europe sera unie au cours de ma vie	27
Favorable à l'inclusion d'unités militaires allemandes dans une armée européenne	29
Défavorable à l'inclusion d'unités militaires allemandes dans une armée européenne	51
Le réarmement allemand renforcera la sécurité de la France	20
Le réarmement allemand réduira la sécurité de la France	45

Institut français d'opinion publique, 1 961 répondants, (152)

14. *Êtes-vous favorable ou défavorable au plan Schuman ?*

Octobre 1950

	%
Favorables	25
Défavorables	13
Sans opinion	62

*Connaissance du plan Schuman*⁴⁵⁴

	%
Réponses exactes	9
Réponses vagues ou partiellement inexactes	12
Réponses affectives ou inexactes	13
En ont entendu parler, mais ne peuvent pas préciser	21
N'en ont pas entendu parler	45

Institut français d'opinion publique, 2 136 répondants, (169)

⁴⁵⁴ Les questions posées ne sont pas connues.

15. Sondage réalisé auprès des citoyens français, néerlandais, norvégiens, italiens et allemands en 1949 :

Si une Union européenne signifie que l'on pourrait librement se déplacer d'un pays à l'autre, et que tous ceux qui le voudraient pouvaient venir travailler dans votre pays, seriez-vous pour ou contre une telle union ?

Pour %	Contre %	Indécis %
66	13	21

Une Union européenne pourrait signifier que nous aurions la possibilité d'exporter tous nos produits dans tous les autres pays membres de l'Union sans payer de droits d'entrée, mais que réciproquement tous ces autres pays pourraient vendre leurs produits dans notre pays sans droits d'entrée. Êtes-vous pour ou contre une telle possibilité ?

Pour %	Contre %	Indécis %
72	9	19

Du fait qu'elles pourraient commercer librement sur un marché plus étendu, certaines de nos industries prendraient une plus grande ampleur. Mais d'autres ne pourraient pas résister à une concurrence accrue et devraient fermer. Dans ces conditions, êtes vous pour ou contre la création d'une Union européenne ?

Pour %	Contre %	Indécis %
45	23	32

Compte tenu de tous les points déjà examinés, pensez-vous qu'une Union européenne serait une bonne ou une mauvaise chose ?

	Total %	France %	Norvège %	Pays-Bas %	Allemagne %	Italie %
Bonne	64	56	64	51	68	71
Mauvaise	9	12	11	6	8	8
Indécis	27	32	25	43	24	21

L'Union européenne projetée devrait-elle inclure la Grande-Bretagne ?

	France %	Norvège %	Pays-Bas %	Allemagne %	Italie %
Oui	81	82	70	71	40
Non	6	4	9	11	26
Indécis	13	14	21	18	34

L'Union européenne projetée devrait-elle inclure l'Allemagne occidentale ?

	France %	Norvège %	Pays-Bas %	Allemagne %	Italie %
Oui	39	62	63	72	48
Non	34	14	14	9	17
Indécis	27	25	23	19	35

Institut de recherche de l'opinion publique Eric Stern pour le Mouvement européen, 1 500- 2 500 par pays, *Sondage de l'opinion publique sur la question de l'Union européenne* du Mouvement européen, disponible sur le site European Navigator, www.ena.lu

V : De la Résistance à l'Europe – quelques déclarations (extraits)

Manifeste des résistances européennes (20 mai 1944)

I

La résistance à l'oppression nazie qui unit les peuples d'Europe dans un même combat a créé entre eux une solidarité et une communauté de but et d'intérêts qui prennent toute leur signification et toute leur portée dans le fait que les délégués des mouvements de résistance européens se sont réunis pour rédiger la présente déclaration, où ils entendent exprimer leurs espoirs et leurs intentions quant au sort de la civilisation et de la paix.

[...]

II

Ces buts ne peuvent être atteints que si les divers pays du monde acceptent de dépasser le dogme de la souveraineté absolue des Etats en s'intégrant dans une unique organisation fédérale.

[...]

III

La paix européenne est la clé de voûte de la paix du monde. En effet, dans l'espace d'une seule génération, l'Europe a été l'épicentre de deux conflits mondiaux qui ont eu avant tout pour origine l'existence sur ce continent de trente Etats souverains. Il importe de remédier à cette anarchie par la création d'une Union fédérale entre les peuples européens.

Seule une Union fédérale permettra la participation du peuple allemand à la vie européenne sans qu'il soit un danger pour les autres peuples.

Seule une Union fédérale permettra de résoudre les problèmes des tracés de frontières dans les zones de population mixte, qui cesseront ainsi d'être l'objet des folles convoitises nationalistes et deviendront de simples questions de délimitation territoriale, de pure compétence administrative.

Seule une Union fédérale permettra la sauvegarde des institutions démocratiques de manière à empêcher que les pays n'ayant pas une suffisante maturité politique puissent mettre en péril l'ordre général.

Seule une Union fédérale permettra la reconstruction économique du continent et la suppression des monopoles et des autarcies nationales.

Seule une Union fédérale permettra la solution logique et naturelle des problèmes de l'accès à la mer des pays situés à l'intérieur du continent, de l'utilisation rationnelle des fleuves qui traversent plusieurs Etats, du contrôle des détroits et, d'une manière générale, de la plupart des problèmes qui ont troublé les relations internationales au cours de ces dernières années.

IV

[...]

L'Union fédérale devra être fondée sur une déclaration des droits civils, politiques et économiques qui garantira le libre développement de la personnalité humaine et le fonctionnement normal des institutions démocratiques ; de plus, elle devra s'appuyer sur une déclaration des droits des minorités à une existence autonome qui soit compatible avec l'intégrité des Etats nationaux desquels elles font partie.

L'Union fédérale ne devra pas porter atteinte au droit de chacun des pays membres de résoudre ses problèmes particuliers conformément à ses caractéristiques ethniques et culturelles. Mais, compte tenu des expériences et des échecs de la S. d. N., les Etats devront abandonner irrévocablement à la fédération les attributions de leur souveraineté concernant la défense de leur territoire, les rapports avec les puissances extérieures à l'Union fédérale, les échanges et les communications internationales.

L'Union fédérale devra posséder essentiellement :

1. Un gouvernement responsable non pas envers les gouvernements des divers Etats membres, mais envers leurs peuples, par lesquels il devra pouvoir exercer une juridiction directe dans les limites de ses attributions.
2. Une armée placée sous les ordres de ce gouvernement et excluant toute autre armée nationale.
3. Un tribunal suprême qui jugera toutes les questions relatives à l'interprétation de la Constitution fédérale et tranchera les différends éventuels entre les Etats membres ou entre les Etats et la fédération.

V

La paix qui naîtra de la guerre devra être fondée sur la justice et le progrès et non sur la vengeance et la réaction ; mais elle devra se montrer implacable envers tous les criminels de guerre dont l'impunité serait une insulte au sacrifice des morts de la guerre et particulièrement des héros anonymes de la Résistance européenne. L'Allemagne et ses satellites devront participer à la reconstruction économique des régions qu'ils ont dévastées, mais l'Allemagne devra être aidée, et s'il le faut contrainte, à transformer sa structure politique et économique, afin qu'elle puisse s'intégrer dans l'Union fédérale. Pour cela, elle devra être totalement désarmée et soumise temporairement à un contrôle fédéral dont les tâches principales seront les suivantes:

- Confier le pouvoir aux éléments sincèrement démocratiques qui ont mené contre le nazisme un combat sans équivoque.
- Reconstruire un Etat démocratique et décentralisé où il n'y ait plus trace du bureaucratisme et du militarisme prussien.
- Exiger la destruction radicale du système féodal agraire et industriel.
- Intégrer l'industrie lourde et chimique allemande à l'organisation industrielle européenne, afin qu'elle ne puisse plus être utilisée pour des fins nationalistes allemandes.
- Empêcher que l'éducation de la jeunesse allemande soit faite selon les doctrines nazies, militaristes et totalitaires.

VI

Les mouvements de résistance soussignés reconnaissent la nécessité d'une participation active des Nations unies à la solution du problème européen, mais demandent que toutes les mesures qui seront prises entre la cessation des hostilités et l'établissement de la paix soient prises en fonction des exigences de l'organisation fédérale.

Ils font appel à toutes les forces spirituelles et politiques du monde, et en particulier à celles des Nations unies, pour qu'elles les aident à atteindre les buts indiqués dans la présente déclaration.

Ils s'engagent à considérer leurs problèmes nationaux respectifs comme des aspects particuliers du problème européen dans son ensemble et ils décident de constituer dès à présent un bureau permanent chargé de coordonner leurs efforts pour la libération de leurs pays, pour l'organisation de l'Union fédérale des peuples européens et pour l'instauration de la paix et de la justice dans le monde.

Source : European Navigator (www.ena.lu)

Déclaration du Comité français pour la fédération européenne (CFFE), juin 1944

1. Il est impossible de reconstruire une Europe prospère, démocratique et pacifique, sous la forme d'un assemblage d'Etats souverains, séparés par leurs frontières politiques et douanières : la reconstruction économique s'effectuerait dans les pires conditions ; l'anéantissement du fascisme et du nazisme par la destruction totale de leurs racines économiques et sociales ne saurait être réalisé. Une telle Europe serait condamnée en permanence aux rivalités économiques, au déséquilibre démographique, à la décadence matérielle, sociale et culturelle, aux poussées de chauvinisme et de racisme, aux guerres sans cesse renaissantes embrasant le monde entier et détruisant toute civilisation humaine.

2. Toute tentative d'organiser la prospérité, la démocratie et la paix par une société des nations du type d'une ligue d'Etats est vouée à la faillite. Une telle société des nations serait, en réalité, un conseil impuissant d'Etats souverains et rivaux, parce qu'elle ne peut disposer en propre d'aucune force économique, politique et militaire indépendante, capable d'imposer ses décisions. Elle deviendrait un instrument servant la politique d'hégémonie des Etats les plus forts et rendant inévitables de nouveaux conflits.

3. L'Europe ne peut se développer dans la voie du progrès économique, de la démocratie et de la paix que si les Etats nationaux se fédèrent et remettent à l'Etat fédéral européen : l'organisation économique et commerciale de l'Europe, le droit d'avoir seul une armée et d'intervenir contre toute tentative de rétablissement de régimes autoritaires, la direction des relations extérieures, l'administration des territoires coloniaux qui ne sont pas encore mûrs pour l'indépendance, la création de la citoyenneté européenne en plus de la citoyenneté nationale. Le gouvernement de l'Etat fédéral sera élu, non par les Etats nationaux, mais démocratiquement et directement par les peuples.

4. La Fédération européenne ne s'oppose pas aux nations dans ce qu'elles ont de progressif. Les gouvernements nationaux ne seront subordonnés au gouvernement fédéral que lorsqu'il s'agira de questions intéressant l'ensemble des Etats fédérés. Mais les gouvernements nationaux, de même que les organes de « self-government » régionaux et locaux, subsisteront avec leurs lois particulières dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lois fédérales, en gardant leur autonomie administrative, linguistique et culturelle.

5. Le Mouvement pour la Fédération européenne entend s'appuyer sur les mouvements nationaux qui luttent pour la justice économique et sociale, contre l'oppression politique, pour le libre et pacifique établissement de leur génie national spécifique. Mais alors que des patriotes démocrates, socialistes, communistes, pensent souvent que ces buts doivent d'abord être atteints dans chaque pays séparément, et qu'en fin de compte surgira une situation internationale dans laquelle tous les peuples pourront fraterniser, le Mouvement pour la Fédération européenne met en garde contre cette illusion. L'ordre de ces buts est exactement inverse. Dans le cadre d'une Europe divisée en Etats souverains, ces mouvements nationaux ne peuvent qu'avorter ou dégénérer; ils ne peuvent se développer dans un sens progressif que dans une Europe fédérée. La Fédération européenne est donc le premier des buts que doivent se fixer les éléments patriotes démocrates, socialistes et communistes.

6. Le Mouvement pour la Fédération européenne repousse l'opinion suivant laquelle il convient de remettre à plus tard l'étude de ces questions sous le prétexte qu'il s'agit uniquement aujourd'hui de combattre pour la libération nationale. Ces deux tâches doivent être menées ensemble, sinon, comme en 1919, une organisation réactionnaire de l'Europe risque d'être imposée aux peuples. Si le Mouvement pour la Fédération européenne ne se basait pas immédiatement sur les mouvements de résistance et de libération, s'il n'était pas leur expression politique dominante dans la situation révolutionnaire qui vient, il serait ensuite infiniment plus difficile, sinon impossible, de réaliser la Fédération européenne.

7. La Fédération européenne, étape vers la Fédération mondiale des peuples, doit être l'objectif immédiat des militants démocrates, socialistes, communistes, de la Résistance. Le Comité français pour la Fédération européenne les appelle à donner leur adhésion individuelle ou collective aux idées essentielles de son programme et à accorder leur appui à son action.

Source : European Navigator (www.ena.lu)

Les 12 points de la charte d'Hertenstein (21 septembre 1946)

1. L'organisation d'une communauté européenne basée sur les principes fédéralistes est un élément constitutif indispensable d'une véritable union mondiale.
2. Selon ces principes qui impliquent la décentralisation et l'organisation démocratique de bas en haut, il incombe à la communauté européenne de résoudre elle-même les différends qui surgiraient entre ses membres.
3. La communauté fédérale européenne doit s'intégrer dans l'Organisation des Nations Unies, et former un organisme régional conformément à l'art. 52 de la Charte de l'O.N.U.
4. Les nations membres de la communauté européenne délèguent à leur fédération des attributs économiques, politiques et militaires de leur souveraineté.
5. La fédération européenne est ouverte à tous les peuples se réclamant d'un caractère européen et qui adhèrent à ses statuts.
6. La fédération européenne définit les droits et les devoirs de ses ressortissants dans la charte du citoyen européen.
7. Cette charte se base sur le respect de la personne humaine, consciente de sa responsabilité à l'égard des différentes communautés dont elle fait partie.
8. La fédération veillera à la reconstruction matérielle, à la coopération culturelle, économique et sociale et à l'emploi du progrès de la technique mise au service de l'homme.
9. La fédération européenne renonce à tout impérialisme et se refuse à être l'instrument d'une puissance étrangère.
10. Dans le cadre d'une fédération européenne des sous-fédérations régionales librement constituées sont admises et même souhaitables.
11. Seule une fédération européenne pourra garantir l'intégrité territoriale et morale de communautés nationales qu'elles soient grandes ou petites.
12. Prouvant qu'elle est capable de résoudre ses problèmes par le fédéralisme, l'Europe apportera sa contribution à la reconstruction et à l'union mondiale.

Source : European Navigator (www.ena.lu)

VI – Le Congrès de la Haye (7-10 mai 1948)

Résolution politique

Les ravages de six années de guerre et d'occupation ; une production alimentaire en régression dans le monde entier; un énorme potentiel industriel détruit; des dettes accumulées; des dépenses militaires maintenues hors de toute proportion avec les ressources des peuples; une puissance économique en déclin; les haines héritées de la guerre; les méfaits sans cesse accrues du nationalisme; l'absence, malgré tous les efforts de l'ONU, d'une autorité internationale assez forte pour faire régner entre les nations l'ordre et la loi; tels sont les éléments constitutifs d'une menace sans précédent contre le bien-être et la sécurité des peuples de l'Europe, aujourd'hui au bord de la ruine.

En accord avec les principes et les buts exposés dans le rapport politique qui lui est soumis par le Comité International de Coordination des mouvements pour l'Europe Unie:

Le Congrès :

1. RECONNAIT qu'il est du devoir urgent des nations de l'Europe de créer une union économique et politique pour assurer la sécurité et le progrès social.

2. PREND ACTE avec satisfaction des premières mesures qui viennent d'être décidées par certains gouvernements européens en vue d'une coopération politique et économique, mais constate que les organismes récemment créés ne sont pas en mesure à eux seuls de résoudre, de façon durable, les problèmes urgents et graves qui se posent aujourd'hui.

Droits Souverains

3. DECLARE que l'heure est venue pour les nations de l'Europe de transférer certains de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun, en vue de coordonner et de développer leurs ressources.

4. CONSIDERE que l'Union ou la Fédération, dont le but sera d'assurer la sécurité des peuples qui la composeront, devra être indépendante à l'égard de toute puissance et ne constituer une menace contre aucune nation.

5. ASSIGNE dès à présent pour mission à l'Europe Unie, la réalisation progressive de la démocratie sociale dont l'objet est de libérer l'homme de tout asservissement et de toute insécurité économique, comme la démocratie politique tend à le protéger contre l'arbitraire du pouvoir.

6. AFFIRME que l'unique solution des problèmes allemands tant sur le plan économique que sur le plan politique, est fournie par l'Union ou la Fédération Européenne.

7. DECLARE que l'Union ou la Fédération devra contribuer à assurer le progrès économique, politique, social et culturel des populations dans les territoires qui lui sont associés outre-mer, sans préjudice des liens particuliers qui unissent aujourd'hui ces pays aux nations européennes.

Assemblée Européenne

8. DEMANDE que soit convoquée, de toute urgence, une Assemblée Européenne qui, élue – dans leur sein ou au dehors – par les Parlements des nations participantes.

a) contribuera à créer et exprimera l'opinion publique européenne;

b) recommandera les mesures immédiates propres à établir progressivement, tant sur le plan économique que sur le plan politique, l'unité nécessaire de l'Europe;

c) examinera les problèmes juridiques et constitutionnels posés par la création d'une Union ou d'une Fédération, ainsi que leurs conséquences économiques et sociales;

d) préparera des plans à cet effet.

Charte des Droits de l'Homme

9. CONSIDERE qu'une telle Union ou Fédération devra demeurer ouverte à toutes les nations d'Europe vivant sous un régime démocratique et qui s'engageront à respecter une Charte des Droits de l'Homme.

10. CHARGE une Commission d'entreprendre immédiatement la double tâche de préparer cette Charte et de proposer une définition des critères auxquels doivent répondre les régimes politiques pour mériter le nom de démocratie.

11. PROCLAME qu'en tout cas ne peuvent revendiquer cette qualité, notamment, les régimes qui, en fait ou en droit, ne garantissent pas les libertés de pensée, de réunion et d'expression, ainsi que le libre exercice d'une opposition politique.

12. DEMANDE que cette Commission fasse dans les trois mois rapport sur ses travaux.

Cour Suprême

13. PROCLAME que pour défendre les droits de la personne humaine et les principes de liberté, l'Assemblée devra proposer la création d'une Cour de Justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour faire respecter la Charte ; qu'à cet effet il sera possible à chaque citoyen des pays associés d'introduire devant la Cour, à tout moment et dans les délais les plus rapides, un recours en violation de ses droits tels qu'ils seront fixés par la Charte.

Unité Mondiale

14. PROCLAME que la création de l'Europe Unie constitue un élément essentiel pour la création d'un monde uni.

Source : European Navigator (www.ena.lu)

Message aux Européens

[...]

Soit donc notoire à tous que nous, Européens, rassemblés pour donner une voix à tous les peuples de ce continent, déclarons solennellement notre commune volonté dans les cinq articles suivants, qui résument la résolution adoptée par notre Congrès :

Engagement

- 1) Nous voulons une Europe unie, rendue dans toute son étendue à la libre circulation des hommes, des idées et des biens.
- 2) Nous voulons une Charte des Droits de l'Homme, garantissant les libertés de pensée, de réunion et d'expansion, ainsi que le libre exercice d'une opposition politique.
- 3) Nous voulons une Cour de Justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour que soit respectée la Charte.
- 4) Nous voulons une Assemblée Européenne, où soient représentées les forces vives de toutes nos nations.
- 5) Et nous prenons de bonne foi l'engagement d'appuyer de tous nos efforts, dans nos foyers et en public, dans nos partis, dans nos églises, dans nos milieux professionnels et syndicaux, les hommes et les gouvernements qui travaillent à cette œuvre de salut public, suprême chance de la paix et gage d'un grand avenir pour cette génération et celles qui la suivront.

Source : European Navigator (www.ena.lu)

VII - Statut du Conseil de l'Europe (extraits)

Les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume de Danemark, de la République française, de la République irlandaise, de la République italienne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume de Norvège, du Royaume de Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Persuadés que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation;

Inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du Droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable;

Convaincus qu'afin de sauvegarder et de faire triompher progressivement cet idéal et de favoriser le progrès social et économique, une union plus étroite s'impose entre les pays européens qu'animent les mêmes sentiments;

Considérant qu'il importe dès maintenant, en vue de répondre à cette nécessité et aux aspirations manifestes de leurs peuples, de créer une organisation groupant les Etats européens dans une association plus étroite,

Ont en conséquence décidé de constituer un Conseil de l'Europe comprenant un Comité de représentants des gouvernements et une Assemblée Consultative, et, à cette fin, ont adopté le présent Statut.

Chapitre I – But du Conseil de l'Europe

Article 1er

(a) Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses Membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social.

(b) Ce but sera poursuivi au moyen des organes du Conseil, par l'examen des questions d'intérêt commun, par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action commune dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif, ainsi que par la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

(c) La participation des Membres aux travaux du Conseil de l'Europe ne doit pas altérer leur contribution à l'œuvre des Nations Unies et des autres organisations ou unions internationales auxquelles ils sont parties.

(d) Les questions relatives à la Défense Nationale ne sont pas de la compétence du Conseil de l'Europe.

Chapitre II – Composition

Article 2

Les membres du Conseil de l'Europe sont les Parties au présent Statut.

Article 3

Tout Membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du Droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il s'engage à collaborer sincèrement et activement à la poursuite du but défini au Chapitre Ier.

Article 4

Tout Etat européen considéré capable de se conformer aux dispositions de l'article 3, et comme en ayant la volonté peut être invité par le Comité des Ministres à devenir Membre du Conseil de l'Europe. Tout Etat ainsi invité aura la qualité de Membre dès qu'un instrument d'adhésion au présent Statut aura été remis en son nom au Secrétaire Général.

Article 5

(a) Dans des circonstances particulières, un pays européen considéré comme capable de se conformer aux dispositions de l'article 3 et comme en ayant la volonté, peut être invité par le comité des Ministres à devenir Membre Associé du Conseil de l'Europe. Tout pays ainsi invité aura la qualité de Membre Associé dès qu'un instrument d'acceptation du présent Statut aura été remis en son nom au Secrétaire Général. Les Membres Associés ne peuvent être représentés qu'à l'Assemblée Consultative.

(b) Le terme «Membre» employé dans le présent Statut vise également les Membres Associés, sauf en ce qui concerne la représentation au Comité des Ministres.

[...]

Article 8

Tout Membre du Conseil de l'Europe qui enfreint gravement les dispositions de l'article 3 peut être suspendu de son droit de représentation et invité par le Comité des Ministres à se retirer dans les conditions prévues à l'article 7. S'il n'est pas tenu compte de cette invitation, le Comité peut décider que le membre dont il s'agit a cessé d'appartenir au Conseil à compter d'une date que le Comité fixe lui-même.

[...]

Chapitre III – Dispositions générales

Article 10

Les organes du Conseil de l'Europe sont:

- (i) le Comité des Ministres;
- (ii) l'Assemblée Consultative.

Ces deux organes sont assistés par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Article 11

Le siège du Conseil de l'Europe est à Strasbourg.

Article 12

Les langues officielles du Conseil de l'Europe sont le français et l'anglais. Les règlements intérieurs du Comité des Ministres et de l'Assemblée Consultative détermineront les circonstances et les conditions dans lesquelles d'autres langues pourront être utilisées.

Chapitre IV – Comité des Ministres

Article 13

Le Comité des Ministres est l'organe compétent pour agir au nom du Conseil de l'Europe conformément aux articles 15 et 16.

Article 14

Chaque Membre a un représentant au Comité des Ministres et chaque représentant dispose d'une voix. Les représentants au Comité sont les Ministres des Affaires Etrangères. Lorsqu'un Ministre des Affaires Etrangères n'est pas en mesure de siéger, ou si d'autres circonstances le recommandent, un suppléant peut être désigné pour agir à sa place. Celui-ci sera, dans toute la mesure du possible, un membre du Gouvernement de son pays.

Article 15

(a) Le Comité des Ministres examine, sur recommandation de l'Assemblée Consultative ou de sa propre initiative, les mesures propres à réaliser le but du Conseil de l'Europe, y compris la conclusion de conventions et d'accords et l'adoption par les Gouvernements d'une politique commune à l'égard de questions déterminées. Ses conclusions sont communiquées par le Secrétaire Général aux Membres.

(b) Les conclusions du Comité des Ministres peuvent, s'il y a lieu, revêtir la forme de recommandations aux Gouvernements. Le Comité peut inviter ceux-ci à lui faire connaître la suite donnée par eux aux dites recommandations.

[...]

Article 18

Le Comité des Ministres adopte son règlement intérieur qui détermine notamment:

- (i) le quorum;
- (ii) le mode de désignation du Président et la durée de ses fonctions;
- (iii) la procédure à suivre pour l'établissement de l'ordre du jour ainsi que pour le dépôt des propositions aux fins de résolutions; et
- (iv) les conditions dans lesquelles est notifiée la désignation des suppléants, effectuée conformément à l'article 14.

Article 19

Lors de chacune des sessions de l'Assemblée Consultative, le Comité des Ministres lui adresse des rapports sur son activité, avec la documentation appropriée.

Article 20

(a) Sont prises à l'unanimité des voix exprimées et à la majorité des représentants ayant le droit de siéger au Comité des Ministres les résolutions du Comité relatives aux questions importantes mentionnées ci-après:

- (i) les recommandations relevant de l'article 15(b);
- (ii) les questions relevant de l'article 19;
- (iii) les questions relevant de l'article 21 (a) (i) et (b);

- (iv) les questions relevant de l'article 33;
 - (v) les recommandations concernant des amendements aux articles 1(d), 7, 15, 20 et 22; et
 - (vi) toute autre question qu'en raison de son importance le Comité déciderait, par une résolution prise dans les conditions prévues au paragraphe (d) ci-dessous, de soumettre à la règle de l'unanimité.
- (b) Les questions relevant du règlement intérieur ou des règlements financier et administratif peuvent faire l'objet d'une décision à la majorité simple des représentants ayant le droit de siéger au Comité.
- (c) Les résolutions du Comité prises en application des articles 4 et 5 sont prises à la majorité des deux tiers des représentants ayant le droit de siéger au Comité.
- (d) Sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées et à la majorité des représentants ayant le droit de siéger toutes les autres résolutions du Comité. Celles-ci comprennent, notamment, les résolutions qui concernent l'adoption du budget, le règlement intérieur, les règlements financier et administratif, les recommandations relatives à l'amendement des articles du présent Statut non mentionnés au paragraphe (a) (v) ci-dessus, et la détermination, en cas de doute, du paragraphe du présent article qu'il convient d'appliquer.

Article 21

- (a) Sauf décision contraire du Comité des Ministres, ses réunions se tiennent:
- (i) à huis clos, et
 - (ii) au siège du Conseil.
- (b) Le Comité est juge des informations à publier sur les discussions tenues à huis clos et sur leurs conclusions.
- (c) Le Comité se réunit obligatoirement avant l'ouverture des sessions de l'Assemblée Consultative et au début de ces sessions; il se réunit, en outre, toutes les fois qu'il l'estime utile.

Chapitre V – Assemblée Consultative

Article 22

L'Assemblée Consultative est l'organe délibérant du Conseil de l'Europe. Elle discute des questions relevant de sa compétence telle qu'elle est définie dans le présent Statut et transmet ses conclusions au Comité des Ministres sous forme de recommandations.

Article 23

- (a) L'Assemblée Consultative délibère et peut formuler des recommandations sur toute question répondant au but et rentrant dans la compétence du Conseil de l'Europe, tels qu'ils sont définis au Chapitre I, (i) qui lui est soumise pour avis par le Comité des Ministres, ou (ii) dont le Comité a approuvé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée sur proposition de celle-ci.
- (b) En prenant les décisions visées au paragraphe (a), le Comité tient compte de l'activité des autres organisations intergouvernementales européennes auxquelles sont parties tous les Membres du Conseil ou quelques-uns d'entre eux.
- (c) Le Président de l'Assemblée décide, en cas de doute, si une question soulevée en cours de session rentre dans l'ordre du jour de l'Assemblée, approuvé dans les conditions prévues au paragraphe (a) ci-dessus.

Article 24

L'Assemblée Consultative peut, en tenant compte des dispositions de l'article 38(d), constituer des comités ou commissions chargés d'examiner toutes questions de sa compétence, telle qu'elle est définie à l'article 23, de lui présenter des rapports, d'étudier les affaires inscrites à son ordre du jour et de formuler des avis sur toute question de procédure.

Article 25

- (a) L'Assemblée Consultative est composée de représentants de chaque Membre, désignés selon la procédure adoptée par chaque Gouvernement. Tout représentant doit avoir la nationalité du Membre qu'il représente. Il ne peut être en même temps Membre du Comité des Ministres.
- (b) Aucun représentant ne peut être relevé de son mandat au cours d'une session de l'Assemblée sans l'assentiment de celle-ci.
- (c) Chaque représentant peut avoir un suppléant qui, en son absence, aura qualité pour siéger, prendre la parole et voter à sa place. Les dispositions du paragraphe (a) ci-dessus s'appliquent également à la désignation des suppléants.

[...]

Article 29

Sous réserve des dispositions de l'article 30, toutes les résolutions de l'Assemblée Consultative, y compris celles qui ont pour objet:

- (i) de faire des recommandations au Comité des Ministres;
 - (ii) de proposer au Comité les questions à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée;
 - (iii) de créer des comités ou commissions;
 - (iv) de fixer la date d'ouverture des sessions;
 - (v) de déterminer la majorité requise pour les résolutions ne relevant pas des alinéas (i) à (iv) ci-dessus ou de fixer, en cas de doute, la règle de majorité convenable,
- sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Article 30

Les résolutions de l'Assemblée Consultative portant sur les questions relatives à son mode de fonctionnement, notamment l'élection des membres du Bureau, la désignation des membres des comités et commissions et l'adoption du règlement intérieur, sont prises à la majorité que fixera l'Assemblée par application de l'article 29(v).

Article 31

Les débats concernant les propositions à adresser au Comité des Ministres pour l'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Consultative ne devront porter, après définition de son objet, que sur les raisons qui militent pour ou contre cette inscription.

Article 32

L'Assemblée Consultative tient chaque année une session ordinaire, dont la date et la durée seront fixées par l'Assemblée de manière à éviter, autant que possible, toute coïncidence avec les sessions parlementaires et avec les sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La durée des sessions ordinaires n'excédera pas un mois, à moins que l'Assemblée et le Comité des Ministres, d'un commun accord, n'en décident autrement.

Article 35

Les débats de l'Assemblée Consultative sont publics, à moins qu'elle n'en décide autrement.

[...]

Chapitre IX – Amendements

Article 41

- (a) Des propositions d'amendement au présent Statut peuvent être faites au Comité des Ministres ou, dans les conditions prévues à l'article 23, à l'Assemblée Consultative.
- (b) Le Comité recommandera et fera incorporer dans un Protocole les amendements au Statut qu'il juge désirables.
- (c) Tout Protocole d'amendement entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé et ratifié par les deux tiers des membres.
- (d) Nonobstant les dispositions des paragraphes précédents du présent article, les amendements aux articles 23 à 35, 38 et 39, qui auront été approuvés par le Comité et l'Assemblée, entreront en vigueur à la date du procès-verbal ad hoc établi par le Secrétaire Général, communiqué aux Gouvernements des Membres, et attestant l'approbation donnée aux dits amendements. Les dispositions du présent paragraphe ne pourront recevoir d'application qu'à compter de la fin de la seconde session ordinaire de l'Assemblée.

[...]

Fait à Londres, le 5 mai 1949, en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire, qui sera déposé dans les archives du Gouvernement du Royaume-Uni, lequel en remettra des copies certifiées conformes aux autres Gouvernements signataires.

Source : European Navigator (www.ena.lu)

VIII - Déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif:

Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. [L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.]⁴⁵⁵

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes.

La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ; l'égalisation dans les progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions de pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en œuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la

⁴⁵⁵ La référence à la coopération eurafricaine est introduite in extremis après une proposition de René Mayer. Ce député algérien est à l'époque ministre de la Justice et l'un des rares hommes à être informé du projet avant la déclaration le 9 mai. BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne...*, op. cit., p. 65.

répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les Etats. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord : celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée. La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les Gouvernements ; un Président sera choisi d'un commun accord par les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité. Un représentant des Nations Unies auprès de cette Autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'O.N.U. rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'Autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront.

Source : Fondation Robert Schuman (www.robert-schuman.org)

BIBLIOGRAPHIE

* = article

Historiographie et théorie

BOSSUAT, Gérard, *Histoire des constructions européennes au XXe siècle - Bibliographie thématique commentée des travaux français*, Éditions scientifiques européennes - Peter Lang, 1994, Berne.

GERBET, Pierre, *La France et l'intégration européenne - essai d'historiographie*, Éditions scientifiques européennes - Peter Lang, 1995, Berne.

ROSAMOND, Ben, *Theories of European integration*, Palgrave Macmillan, 2000, New York.

Ouvrages généraux sur la construction européenne

BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Éditions Complexe, 2004, Bruxelles.

CLAES, Dag Harald et FØRLAND, Tor Egil, *Europeisk integrasjon*, Gyldendal Norsk Forlag, 2004, Oslo.

GAUTIER, André, *La construction européenne – Étapes et enjeux*, Bréal, 2003, Paris.

Le début de la construction européenne

*BÉZIAS, Jean-Rémy, *Prélude au Conseil de l'Europe : la déclaration de Georges Bidault à La Haye (19 Juillet 1948)*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, numéro 220, 2005.

BITSCH, Marie-Thérèse (sous la direction de), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*, Éditions scientifiques européennes - Peter Lang, 1997, Berne.

- JÍLEK, Lubor, *Projet d'Assemblée européenne 1946-1948 : rôle des associations militantes*.
- PALAYRET, Jean-Marie, *De l'espoir à la désillusion : le Mouvement Européen et le Conseil de l'Europe*.
- BOSSUAT, Gérard, *L'impossible Europe des socialistes au Conseil de l'Europe (1948-1949)*.

*GERBET, Pierre, *La genèse du plan Schuman. Des origines à la déclaration du 9 mai 1950*, in *Revue française de science politique*, volume 6, numéro 3, 1956.

POIDEVIN, Raymond (sous la direction de), *Histoire des débuts de la construction européenne (Mars 1948 - Mai 1950) - actes du colloque de Strasbourg 28-30 novembre 1984*, Groupe de liaison des historiens auprès des communautés, Bruylant, 1986, Bruxelles.

- BECKER, Jean-Jacques, *L'opinion de gauche et les débuts de l'Europe*.
- BITSCH, Marie-Thérèse, *Le rôle de la France dans la création du Conseil de l'Europe*.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *1948 : les débuts de la construction européenne*.
- GERBET, Pierre, *Les origines du plan Schuman : le choix de la méthode communautaire par le gouvernement français*.
- GUILLEN, Pierre, *Le projet d'union économique entre la France, l'Italie, et le Benelux*.
- MÉLANDRI, Pierre, *Le rôle de l'unification européenne dans la politique extérieure des États-Unis 1948-1950*.
- POIDEVIN, Raymond, *Le facteur Europe dans la politique allemande de Robert Schuman (été 1948 – printemps 1949)*.

SCHWABE, Klaus (dir.), *The Beginnings of the Schuman plan – contributions to the symposium in Aachen, May 28-30 1986*, European Community Liaison Committee of Historians, Nomos Verlagsgesellschaft, 1988, Baden-Baden.

- LYNCH, Frances, *The role of Jean Monnet in setting up the European coal and steel community*.
- POIDEVIN, Raymond, *Le rôle personnel de Robert Schuman dans les négociations CECA (juin 1950-avril 1951)*.

La France de l'après-guerre

BECKER, Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Armand Colin, 1988, Paris.

GETSCHEL, Pascale et TOUCHEBŒUF, Bénédicte, *La IV^e République - La France de la Libération à 1958*, Librairie générale française, 2004, Paris.

L'Europe d'après-guerre

JUDT, Tony, *Postwar – A History of Europe since 1945*, Pimlico, 2007, London.

*MÉNODIER, Henri, *La France et le problème allemand*, in *Revue française de science politique*, 1987, volume 37, numéro 3.

MILWARD, Alan S., *The European Rescue of the Nation-State*, Routledge, 2000, London.

MILWARD, Alan S., *The reconstruction of Western Europe, 1945-1951*. University of California Press, 1984, Los Angeles.

La politique extérieure et européenne de la France

BJØL, Erling, *La France devant l'Europe - La politique européenne de la IV^e République*,

Munksgaard, 1966, Copenhague.

BOSSUAT, Gérard, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, vol 1-2, Comité pour l'histoire économique et financière, 1997, Paris.

BOSSUAT, Gérard, *L'Europe des Français 1943-1959 : La IV^e République aux sources de l'Europe communautaire*, Publications de la Sorbonne, 1998, Paris.

DULPHY, Anne, *La politique extérieure de la France depuis 1945*, Éditions Nathan, 1994, Paris

GERBET, Pierre, *Le Relèvement 1944-1949 - La politique étrangère de la France*, Imprimerie Nationale, 1991, Paris.

GROSSER, Alfred, *Affaires extérieures – La politique de la France 1944-1989*, Flammarion, 1989, Paris.

KIPPING, Matthias, *La France et les origines de l'Union européenne 1944-1952 : intégration économique et compétitivité internationale*, Comité pour l'histoire économique et financière, 2002, Paris.

Les acteurs et les forces

BERSTEIN, Serge, MAYEUR, Jean-Marie, et MILZA, Pierre (sous la direction de), *Le MRP et la construction européenne*, Éditions Complexe, 1993, Bruxelles.

- REMOND, René, *Conclusions*.
- BACHARAN-GRESSEL, Nicole, *Les organisations et les associations pro-européennes*.
- DREYFUS, François-Georges, *Les réticences du MRP face à l'Europe 1944-1948*.
- LETAMENDIA, Pierre, *La place des problèmes européens dans la vie interne du parti sous la IV^e République*.

BITSCH, Marie-Thérèse (sous la direction de), *Le fait régional et la construction européenne*, Nomos/Bruylant, Bruxelles, 2003.

- PALAYRET, Jean-Marie, *De la CECA au Conseil des communes et des régions d'Europe. Un demi-siècle de lobbying en faveur de l'Europe des régions*.

BOSSUAT, Gérard, *Les fondateurs de l'Europe*, Éditions Belin, 1994, Paris.

*BOSSUAT, Gérard, *Jean Monnet – la mesure d'une influence*, in *Vingtième siècle, revue d'histoire*, numéro 51, 1996.

*DESCHAMPS, Étienne, *La culture chrétienne*, European Navigator, www.ena.lu

DUROSELLE, Jean-Baptiste (sous la direction de) *La politique étrangère et ses fondements*, Armand Colin, 1954, Paris.

- GERBET, Pierre, *L'influence de l'opinion publique et des partis sur la politique étrangère de la France*.

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Opinion publique et politique étrangère, tome III 1945-1981*, Centre interinstitutionnel pour la diffusion de publications en sciences humaines, 1981, Paris.

- GUILLEN, Pierre, *Opinion publique et politique étrangère en France depuis 1945 – Bilan des études menées en France*.

*GOUZY, Jean-Pierre, *La saga des fédéralistes européens pendant et après la dernière guerre mondiale*, in *L'Europe en formation*, numéro 4, 2004.

GREILSAMMER, Alain, *Les mouvements fédéralistes en France*, Presses d'Europe, 1975, Paris.

HOSTIOU, René, *Robert Schuman et l'Europe*, Éditions Cujas, 1969, Paris.

*KASPI, André, *Jean Monnet*, in *Politique étrangère*, volume 51, numéro 1, 1986.

*LARAT, Fabrice, *L'idée d'Europe après guerre chez les chrétiens issus de la résistance et de l'opposition au nazisme*, in *L'Europe en formation*, numéro 2, 2004.

LIPGENS, Walter, *A History of European Integration, vol. 1. 1945-1947 - The Formation of the European Unity Movement*, Oxford University Press, 1982, New York.

LIPGENS, Walter et LOTH, Wilfried, *Documents on the History of European Integration*, vol. 1-4, Walter de Gruyter, 1985, Berlin.

- HICK, Alan, *The European Union of Federalists (EUF)*, vol. 4.
- GISCH, Heribert, *The European League for Economic Co-operation (ELEC)*, vol. 4
- HICK, Alan, *The European Movement*, vol. 4.
- GISCH, Heribert, *The « Nouvelles Équipes Internationales » (NEI) of the Christian Democrats*, vol. 4.
- LOTH, Wilfried, *The Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (MSEUE)*, vol. 4.
- VIELEMEIER, Ludger, *European Union in Public Opinion Polls*, vol. 4.

*MAY, A., *Europe at the Crossroads : The European Union of Federalists and the Process of European Integration, 1946-1954*, in *South Bank European Papers*, numéro 3, 1997.

MONNET, Jean, *Mémoires*, Fayard, 1976, Paris.

QUILLIOT, Roger, *La S.F.I.O. et l'exercice du pouvoir 1944-1958*, Fayard, 1972, Paris.

RIDEAU, Joël (sous la direction de), *La France et les communautés européennes*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1975, Paris.

- GERBET, Pierre, *Les partis politiques et les communautés européennes sous la Quatrième république*.

*SCHIRMANN, Sylvain, *Les syndicats français face au processus de construction européenne (1950-1973)*, European Navigator, www.ena.lu

*VAÏSSE, Maurice, *Georges Bidault*, in *Politique étrangère*, volume 51, numéro 1, 1986.

*WALL, Irwin M., *Jean Monnet, les États-Unis et le plan français*, in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, volume 30, numéro 30, 1991.

*WALTON, Clarence C., *The Hague « Congress of Europe » : A Case Study of Public Opinion*, *The Western Political Quarterly*, Vol. 12, No. 2, 1959

Divers

BURBAN, Jean-Louis, *Le Conseil de l'Europe*, Presses universitaires de France, 1985, Paris.

*FRANK, Robert, *Les contretemps de l'aventure européenne*, in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, volume 60, numéro 1, 1998.

GIRAULT, René (sous la direction de), *Les Europe des Européens*, Publications de la Sorbonne, 1993, Paris.

- BOSSUAT, Gérard, *Les « Europe » des Français au long du XX^e siècle*.

MICHEL, Henri et MIRKINE-GUETZÉVITCH, Boris (sous la direction de), *Les idées politiques et sociales de la résistance (Documents clandestins – 1940-1944)*, Presses universitaires de France, Paris, 1954.

SIRINELLI, Jean-François (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Presses universitaires de France, 1995, Paris.